PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART '68

HANDBOUND
AT THE

UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

11310

ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME Ier

PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1907

LIBRARY
OCT 9 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

N
6841
A82
n.pér.
t.1

LETTRES INÉDITES D'ARTISTES

DU XVIIIe SIÈCLE.

Nous réunissons ici les lettres inédites d'un certain nombre de peintres, de sculpteurs et d'architectes du XVIIIe siècle dont les originaux sont conservés dans les cartons des Archives nationales ou ont figuré dans diverses collections d'autographes. Notre projet, remontant aux premières années de la Société de l'histoire de l'Art français, était de former un recueil spécial de correspondances dans le genre du *Carteggio* de Gaye ou des volumes publiés par Jay en 1817 et par Campori en 1866. Il en fut question lors des premières réunions des membres de la Société vers 1875. Depuis cette époque, nous avions profité de toutes les occasions d'enrichir cet *Epistolario*. Notre dévoué collaborateur, M. Henri Jouin, fit paraître, il y a déjà quelques années (1900), une suite de deux cent cinquante lettres contenant pour la plupart de précieuses indications biographiques. Antérieurement, d'autres pièces de même nature, telle que la correspondance de Joseph Vernet, relative aux ports de France, et les lettres adressées à David d'Angers avaient successivement paru. La préparation et l'annotation des documents compris dans le recueil projeté en avaient retardé de jour en jour l'impression. Pour ne pas ajourner indéfiniment la réalisation de notre plan, nous donnerons successivement les pièces réunies depuis longtemps. Nous les croyons inédites; toutefois, il serait possible que certaines d'entre elles eussent été publiées sans que nous en ayons connaissance. Chaque lettre ou chaque groupe de pièces est accompagné d'une notice sommaire contenant les

éclaircissements indispensables sur l'artiste cité et sur l'objet de sa correspondance. Si cette publication trouve un accueil favorable auprès des lecteurs, elle sera continuée dans les volumes suivants.

LAMBERT-SIGISBERT ADAM.

Les *Nouvelles Archives de l'Art français* ont donné jadis (1880, t. VIII, p. 168-9) deux pièces qui complètent et expliquent la lettre reproduite ici.

Adam avait commencé un buste de Louis XV; sans doute le travail ne parut pas satisfaisant, car Billaudel écrivait à l'artiste, le 6 septembre 1752, de retirer son buste, le Roi ne voulant plus le voir à Choisy. C'est alors que *Lambert-Sigisbert Adam* adressa au frère de Mme de Pompadour la lettre désolée que nous a communiquée jadis M. Cottenet, et s'attira une verte admonestation où se lit le passage suivant : « Vous avez recours à ma justice et à ma générosité; ma justice exige que je vous ordonne, comme je le fais, de le retirer sans délay de Choisy, puisque vous l'y avés fait porter sans ordre, et ma générosité ne peut avoir lieu sur un ouvrage qui n'est digne ni de vos talents ni de l'endroit où vous l'aviés placé. » Il n'y avait rien à répondre, et *Adam* dut s'incliner devant un arrêt ainsi formulé.

Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu ce buste de Louis XV, si toutefois il fut terminé. Remarquons, à cette occasion, que c'est par suite d'une erreur que les lettres publiées par les *Nouvelles Archives* portent la date de 1742. Elles sont de 1752, comme la pièce donnée plus loin. En 1742, on ne pouvait guère prévoir les hautes destinées réservées au frère de la favorite.

Sigisbert Adam, sculpteur lorrain du XVIIe siècle, avait eu trois fils qui parvinrent tous trois à une certaine réputation : 1° *Lambert-Sigisbert* (1700-1759); 2° *Nicolas-Sébastien* (1705-1778); 3° *François-Gaspard* (1710-vers 1761). Ce dernier fut premier sculpteur du roi de Prusse Frédéric II.

L.-S. Adam a M. de Vandière.

A Paris, le 9 septembre 1752 (1742).

A Monsieur de Vandière, directeur et ordonateur général des Bâtiment, Arts, Jardins et Manufactures de Sa Majesté.

Monsieur,

La lettre cy-jointe de M. Billaudel est sans doute un coup de foudre pour moy. Pourrois-je concevoir, sant manquer au très profond respects et à la soumission absolue que je doit au Roy, que Sa Majesté, après avoir bien voulu m'accorder plusieurs séances pour finir son buste d'après elle, après en avoir esté satisfaite, ainsi que toutes la cour, et, après l'avoir gardé pandant plusieurs années, exige que je le reprenne et que je le fasse auter de Choisy.

C'est à votre protection que je prends la liberté d'avoir recours dant un malheur si accablant; vous estes ausy juste que généreux; ces deux grandes qualités, qui sont si nécessaire à la place éminente que vous remplissez avec tant de distintion, me font espérer que vous daignerez m'épargner ce coup mortel; ce sera pour moy un nouveau motif de reconnoissance pour vos bontés, sans rien ajouter cepandant au profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'estre, pour toute ma vie, etc.

Adam l'aîné.

Vos ordres, Monsieur, seront ma boussole.

Ancienne collection Cottenet.

JEAN-BAPTISTE ATTIRET

PEINTRE DE DÔLE.

Cet artiste franc-comtois, frère du Jésuite à qui sont dus les dessins des Conquêtes de l'Empereur de Chine, est resté profondément oublié. S'il ne prenait en signant la qualité de peintre, on douterait qu'il eût quelque droit à ce titre. Comme la famille comptait un certain nombre d'artistes déjà connus, il nous a semblé que les lettres suivantes ne manquaient pas d'intérêt en indiquant les liens de parenté qui les rattachaient les uns aux autres.

Ainsi donc, *Jean-Denis Attiret* le Jésuite, né en 1702, appelé en Chine en 1737 et mort en 1768, était frère du peintre qui écrit les lettres suivantes et qui paraît ne jamais avoir quitté son pays natal. Ce dernier portait les prénoms de Jean-Baptiste.

Tous deux, comme le dit une de ces lettres, étaient cousins du sculpteur professeur de l'Académie de Saint-Luc, *Claude-François Attiret*, né en 1728 et mort à l'hôpital en 1804. Ce statuaire, doué d'un réel talent, passa, lui aussi, une partie de sa vie dans sa province, et c'est pour cette raison, sans doute, qu'il n'obtint pas toute la réputation à laquelle son mérite lui donnait le droit de prétendre. Il avait été chargé d'exécuter une statue de Louis XVI[1]. On sait que les dessins du Jésuite *Attiret* sur les victoires de l'Empereur de Chine furent envoyés en France pour y être gravés. *Cochin* fut chargé de ce soin, et on ne tira qu'un très petit nombre d'épreuves; mais, quelques années plus tard, le graveur *Helman* donna une édition réduite de ces reproductions. Elle est beaucoup plus répandue que l'autre[2].

1. Sur ce sculpteur trop peu connu, on consultera la *Notice historique et descriptive sur le château de Bussy-Rabutin*, par M. le comte de Sarcus, Dijon, Tricault, impr., 1854, in-8°, p. 28 et 32.

2. Voir sur cette suite un article de M. Jean Monval dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, année 1905, t. II, p. 147.

J.-B. ATTIRET A M. DE MARIGNY.

Dôle, ce 13 mars 1771.

Monsieur,

Cito l'honneur de votre réponse, je devois (sans mon indisposition), à tant de bontés que vous avés jusqu'icy pour moy, des remerciements convenables à tout le prix que je fais de la grâce de m'accorder en son tems un exemplaire de chacune des planches dont mon feü mon frère, premier peintre de l'empereur de la Chine, en a fait les desseins. Toutte ma famille a été pénétrés avec moy de la plus vive des reconnoissances; que ne puis-je vous l'aller témoigner de vive voix? Mais mon cousin *Attiret*, statuaire à Paris et professeur en l'Académie Saint-Luc, aura cet honneur si touttefois vous vouliez bien luy accorder un moment d'audiance. Vous m'avés fait aussy l'honneur de me dire que c'est à la Compagnie des Indes qu'il faut que je m'adresse pour un placet à faire parvenir de ma part au premier ministre de la cour de l'Empereur. On s'informe actuellement du nom du directeur à qui j'écriray pour la manière de la conduite de ce projet, qui m'a paru toujours difficile, et non impossible à faire réussir.

J'ay l'honneur d'être...

ATTIRET
Peintre.

Archives nationales, série O[1].

M. DE MARIGNY A J.-B. ATTIRET, PEINTRE A DÔLE.

7 décembre 1772.

Je doute fort, Monsieur, que les vaisseaux qui par-

tiront d'Europe pour l'Inde sur la fin de l'année prochaine puissent emporter le restant des gravures auxquelles on travaille pour l'Empereur de la Chine; je ne puis même vous cacher que, par de nouveaux arrangemens pris avec la Compagnie des Indes, il est fort douteux qu'il en reste en Europe d'autres exemplaires que quelques-uns pour le Roy et ses ministres; il ne m'est pas possible en ce moment de vous marquer rien de plus positif.

Je suis.

J.-B. Attiret a M. d'Angiviller.

Dôle, ce 4 aoust 1775.

Monseigneur,

Me permetteriés-vous l'honneur de venir en suppliant vous informer de celuy que j'ay eü de demander en son tems à M. le marquis de Marigny la grâce de me faire obtenir un exemplaire des gravures sur les desseins de mon frère, premier peintre de l'Empereur de la Chine, que le ministère de cette cour a jugé à propos d'envoyer en France pour les faire graver par le plus habile graveur de Paris[1]. L'honneur de la dernière de ce seigneur me dit que, quand on feroit l'envoy et des originaux et des exemplaires, s'il en restoient quelques exemplaires, il pourroit m'en faire obtenir un. Mon empressement bien sollicité, voicy plus de quatre à cinq ans, à voir quelques-uns des enfants de mon frère l'avoit enfin touché et déterminé à obtenir ce que je demande, on m'assura, et j'espère le retrouver auprès de vous dans les mêmes sentiments de clémence et dans la même bonne

1. *Charles-Nicolas Cochin.*

volonté qu'il m'a témoigné, ce dont je luy auray toujours obligation; je viens (Monseigneur) implorer votre médiation à obtenir cette même grâce; que ne puis-je m'aller jetter aux pieds du thrône appuyé sur votre commisération et vos suffrages pour obtenir cette grâce, je n'hésiterois pas de l'entreprendre et de faire cette démarche quoyque âgée; j'attendray avec confiance la réussite de mon empressement, et, dans cette flatteuse espérance, j'ay l'honneur d'être, avec la considération la plus parfaitte et la soumission la plus respectueuse, Monseigneur, votre très, etc...

J.-B. ATTIRET,
Peintre,
Rue Saint-George.

JACQUES-ANDRÉ-JOSEPH AVED.

Le musée de Versailles expose une des œuvres les plus célèbres du peintre *Aved*, le portrait de Jean-Baptiste Rousseau[1]. Il est à peu près de la même époque que les premières lettres publiées ci-après; c'est la période de grande intimité entre le peintre et le poète.

Fils de Jean-Baptiste Aved, docteur en médecine de la Faculté de Louvain, notre artiste fut élevé à Amsterdam par un beau-frère qui avait le grade de capitaine dans les gardes hollandaises. Ce séjour dans la patrie des grands portraitistes de l'école de *Hals* et de *Rembrandt* ne fut certes pas sans influence sur la vocation de l'artiste. Né en 1702, *Aved* était admis, dès 1734, à l'Académie de peinture sur la présentation des portraits de *Cazes* et de *J.-B. de Troy*. Ces tableaux ont longtemps figuré à l'École des beaux-arts et sont maintenant au Louvre. Le *Nécrologe* de 1767 donne, avec une biographie succincte de l'artiste, la liste de ses principales œuvres, parmi

1. N° 3743 du Catalogue Soulié, t. III, p. 216.

lesquelles figurent en première ligne les effigies de Jean-Baptiste Rousseau, de Crébillon père et du comte du Luc.

Les lettres suivantes rappellent l'amitié qui liait *Aved* au poète Jean-Baptiste Rousseau, banni du royaume à perpétuité pour des couplets satiriques où ses ennemis, et notamment Saurin, dont le fils est cité plus loin, étaient fort malmenés. Rousseau vécut d'abord en Suisse, puis à Vienne, auprès de l'ambassadeur français comte de Luc, dont il est question dans cette correspondance. Il se retira sur la fin de sa vie à Bruxelles, où il mourut le 17 mars 1741.

Les amitiés, comme les lettres du peintre, montrent que son instruction avait été soignée et qu'il fréquentait beaucoup le monde de la littérature. Son genre de talent lui avait d'ailleurs ouvert l'accès de la cour.

Aved a J.-B. Rousseau.

Monsieur,

Vous ne sauriés vous imaginer jusqu'à quel point a esté mon inquiétude. Je me suis (veu) hier presque brouillé avec M. le comte du Luc au sujet de notre porteret. Dans ma dernière lettre je vous marqués qu'il y avet très longtems que je n'avés eu l'honeur de le voir, qu'il étoit ou à Conflens ou à Savigny. Je n'avés pas pue trouver un jour pour luy faire porter le tableaux tout finy ; enfin j'ay sue hier qu'il étoit arivés ; je luy et fait porter chez luy ; on m'a raportés qu'il ant parue un peut fâchéz et qu'il avet dit : on me l'aporte bien tard ; moy qui l'aime d'inclination et qui ne vouderet pas pour tout ce que j'ay eitre mal avec luy, je vous avouray naturellement que cela m'a empêché de dormir et que j'ay esté dès huit heur du matin à l'archevesché savoir mon sort. Je luy et dit mes raison ; il m'a dit pourquoy je n'avés pas esté à Savigny ; comme j'aités aucupés à faire le porteret de

Mme de Mailly chez M. le marquis de Nesle, il ne m'a pas esté possible. Il s'est rendu à mes raison; il m'a dit : M. Rousseau te gâte et je luy et écrit que je te ferés des tracasserie; je luy et répondu que j'alés vous écrire tout à l'heure et que je ne voulés pas cela prit rassine dans votre esprit. Il m'a priés de luy renvoier notre porteret pour qu'il le vit à loisir; dans sa colère, il ne l'avet veu qu'en gros. J'ay esté trois heurs avec luy, où nous n'avons fait que parler de vous. Je luy et dit qu'il me paroisset que vous aviés envie de revenir, et qu'il fauderet faire son possible pour cela; il m'a dit : est qu'il n'entend pas le françois. Ne seret-il pas en surté à l'archevesché, à Conflens ou à Savigny; un homme de son mérite sera toujour libre, — ce sont ces même parolle, — et l'on seret encore trop heureux de l'avoir. Je peut vous asurer, Monsieur, que tout le monde pence également sur votre retour et rende justice à votre mérite. M. le marqui de Nesle[1] est très flatté des chause aubligente que je luy et dit de votre part; il vous offre toujours sa maison, et vous pouvés le comter au nombre de vos amis. Un de mes amis me dit hier qu'il venet de chés M. de Fontenelle, où l'on avet beaucoup parlés de vous, et qu'il avet dit qu'il ne voiet pas que ce fût une chose bien dificille pour vous que de revenir; qu'il n'y avet personne qui s'oposât à votre retour, et quand même vous vouderis (voudriés) finir par un acomodement, on dit que ce ceret la plus petitte chose du monde, qu'il ne

1. Louis, marquis de Nesle, dont les quatre filles, la comtesse de Mailly, la comtesse de Vintimille, la marquise de Lauraguais et la marquise de la Tournelle, qui devint duchesse de Châteauroux, se succédèrent dans les faveurs du Roi de 1735 à 1744 avant l'avènement de la marquise de Pompadour.

reste que le fils de Sorin (?), qui est dans une misère affreuse. Tout le monde vous rend justice, et l'on èst bien persuadé que vous n'avés nul part à tout ce dont il s'agit, et M. le comte du Luc m'a dit qu'il étoit impossible de faire casser tout ce qui a esté fait, ou qu'il fallet s'acomoder ou revenir sens rien dire, et que vous seriés sure de trouver plus d'amis pet-estre que vous ne pencés. Vous voyés, Monsieur, que je vous dit tout ce que j'entent dire dans le monde et même je presper la voie afin de vous acuser juste. Je ne désire rien tant que d'avoir l'honeur de vous embrasser à Paris et de vous prouver à quel point j'ay l'honeur d'estre, Monsieur, votre très humble et très aubéisant serviteur.

AVED.

Ce 10 octobre 1738.

J'ay déjà parlés à M. Fages pour votre amy Parmentier. Je feray de mon mieux[1].

(Adresse :) A Monsieur, — Monsieur Rousseau, — à Bruxelles, — à Bruxelles. [Cachet rouge représentant une jolie tête de femme.]

AVED A J.-B. ROUSSEAU.

Mon cher amy,

Permetté-moy de me servir de ce terme; vous avés bien raison de croire que je ne suis ny capable de vous oublier, ny insensible au marque d'amitiés que vous me donné; le petit plaisir que je vous et fait ne méritte pas une éloge aussy flateur. Voylà ce que

1. Cette pièce nous a été communiquée autrefois par M. Cottenet.

c'est que d'aubliger un vraye amy, le peut que l'on fait luy paroît d'un grand prix. Je vais vous parler à cœur ouvert, et sans compliment je vous diray que jamais rien ne m'a tant flaté que de vous avoir conue et de vous avoir eu chés (moy) [*un mot déchiré*], et, sy vous aviés des veü et que vous voulussiés encore me faire cette honneur, j'en serés comblé; vous me rendés assé de justice pour croire que je parle vraîe. C'est une des plus grande aubligation que j'aie à M. le comte du Luc de m'avoir procuré votre connoissance. Le sonnet que vous avés eu la bonté de m'adressé me met dans un très grand embaras; je vouderés merriter toutes les louange que vous me donnés et que l'on pus m'y reconoître. Un homme tel que vous ne se méprand pas; il faut donc que je ne démante pas l'idée que vous voulés bien donné de moy; du côté du cœur j'en suis sûr, mais mes autres talens sont bien foible et vous m'encouragé à faire un éfort qui peut estre sens vous je n'aurés pas fait; je vous auray encore cette aubligation que je n'oubliray jamais, je vait vous rendre raison de mon (retard?) [*un mot déchiré*]. Vous savés que j'ay des livres à vous envoier; j'avés veu M. Roy[1], qui me dit de ne me pas presser, qu'il fesoit copier de ces ouvrage qui ne sont point imprimé et qu'il seret charmé de vous les faire voir. C'est ce qui est cause de mon retardement. Je vous assure qu'à l'avenir rien ne pourra m'enpêcher de m'informer de vos nouvelle plus souvent. M. Hardion[2] est venus voir votre porteret et celuy de

1. Sans doute le poète dramatique et lyrique Pierre-Charles Roy, né en 1683, mort en 1764.

2. L'érudit Jacques Hardion (1686-1766), qui fut le professeur des filles de Louis XV.

M. Racine, qui est finy, dont il m'a paru fort content. Il est bien fâché de ce que vous n'avés pas esté à Versaille chés luy; vous y auriés esté en surté, et il étoit à porté de vous rendre beaucoup de service; il vous aime beaucoup. M. *Titon du Tillet*[1] est venu me voir. Il m'a fait mil amitiés et m'a fort priés d'aller chés luy. Je seray charmé de conserver une pareille connoissance; depuis que j'ay eu l'avantage de vous avoir chés moy, Messieurs les gens de lettres me font mil amitiés et me demande avidement de vos nouvelle. Je croiés n'estre pas connu du vieille *Autreau*[2]; il courut l'autre jour après moy et me dit : Est-il vray, Monsieur, que vous avés eu chés vous M. Rousseau. Je luy dit qúe ouy, que j'avés eu cette honneur. Il me dit ha! que j'aurés esté le saluer avec grand plaisir. Tous nos amis comun, MM. d'Ormançay, l'abbé Junot, Poisson[3] et Magnac vous sont aubligé de votre souvenir, et ma femme qui vous aime tendrement. Il ne ce passe aucun jour que nous ne parlions de vous ensemble. Ma belle-sœur a manqué de mourir. Elle tomba malade le jour de la Pentecotte; elle a esté seigné sept fois en quatre jour. C'étoit une fluction dans la teste; on craignet que cela ne tomba sur la poiterine; elle est convalesante; elle vous embrasse de tout son cœur aussy bien que mes enfens. Votre amy Antoine fait toujour des progrès et Mlle Bouchot (?). Il y a quelque tems que je

1. L'auteur du Parnasse français conservé à la Bibliothèque nationale, dont il a donné lui-même la description imprimée.

2. *Jacques Autreau*, peintre et auteur comique (1657-1745). Il mourut à l'hospice des Incurables. Il fut admis à l'Académie en 1741. Son fils se fit connaître comme peintre de portraits.

3. Est-ce l'auteur comique et acteur Philippe Poisson, né en 1682, mort en 1743?

n'ay esté à Bagneux. Je ne say point du tout que M. de Nelle doit aller à Spaa. Je doit aller le voir dans quelque jour avec M. Roy qui doit venir me prendre. J'ay esté à Savigny, il y a trois jours, pour faire des grand tableau. J'ay veu M. le comte du Luc; je luy est peut parlé. J'y et resté très peut. Ficot est plus de vos amis que vous ne pencé. Il me dit qu'il seret charmé sy il étoit libre de vous offrir sa mason et de passer ces jour avec vous. Je seray toujour des amis de ceux qui penceront bien de vous. Je suis persuadés que Parmentier a toujours de grans soins de vous. Soiés sûr que je suis votre très humble serviteur, amy à tout entreprendre.

AVED.

Ce 15 juin 1739[1].

AVED A JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

J'ay reçue votre dernière lettre, mon cher amy, et le sonnet corigé. Je vous et déjà dit combien je suis sensible aux marque d'amitiés que vous me donnés. Sy je ne craignés de remplir mes lettres de répétition ennuieuse, je vous dirois toujour que personne n'est plus votre amy que moy, soiés-en persuadé; que ma négligence ne vous prévienne pas contre moy; je seray toujours le même. Je suis sy fort aucupé pour mon exposision qui cera le mois prochin, je n'ay pas un cardheur à moy. L'on travaille à votre graveure. Soiés en repos, vous en aurés des plus belles épreuve. Je conois votre atachement pour M. le comte de Lanois; elle ne paroîteront pas isy qu'il en aura une chés luy; les bontés qu'il a pour vous mérite cette

1. Lettre autographe communiquée par M. Cottenet.

déférance. Tous ceux qui vous aime me force à les respecter. Je leurs croy à tous un mérite peut comun. Je n'ay pas veu M. le comte du Luc depuis que je vous et écrit ma dernier lettre. Il est encore à Savigni. Je n'ay pas veu M. le marquis de Nesle, mais je say de ces nouvelle de tems en tems. Tous nos amis en général vous font mil compliment. Ma femme et M. de Arlon, mes enfans vous embrasse mil fois.

Vous aurés sens doute reçue le paquet de vos livres; vous ne me parlés jamais de votre senté; ditte-m'en quelque chose, je vous prie; entrés dans ces détail; rien n'est indiférant pour moy quand cela vous regarde. L'on fait de grand préparatif pour le mariage de Madame. Adieu, mon cher amy, aimés-moy toujour, et croiés que je seray toutes ma vie votre très heumble et très aubéissant serviteur.

AVED.

Ce 11 juillet.

Excusés mes ratures; j'écrit cy mal que vous ne jettiés ma lettre au feu sens la lire. Toutes mal qu'el est, vous este sûre d'y trouver les vraye sentiment de mon cœur.

(Adresse :) Monsieur, — Monsieur Rousseau, à — la Viellecour, à Bruxselle, — à Brusselh. [Cachet : tête de femme du XVIIIe siècle.]

[Ancienne collection Cottenet.]

AVED A JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

Ne prenés pas de mauvaise part, mon cher amy, sy j'ay esté sy long tems sens vous écrire et vous remercier d'un livre que l'on m'a aporté de votre part. Je suis sensible autent que l'on le peut être de

ces marque de votre souvenir. Je ne say si vous savés que M. le marquis de Nelle vient d'estre exillé à Caen. Il m'a chargé en partant de vous écrire de sa part et de vous assuré qu'il étoit et serat toujours votre amy, et qu'il vous écrira quand il sera un peut plus tranquil, quoyque personne ne ce soit aperçue qu'il lue perdue, je croy à mon amy, que l'on en soufre un peut davantage. On ne dit point d'autre raison dans le monde qui et aucasioné cela qun mémoire qu'il a fait paroître, où il ne ménage pas les terme au sujet de ceux qui sont à la teste de la direction de ces biens. Ainsy, dès que l'on le punit de parler sy clairement, il faut donc que ces Messieurs luy rende conte de ces affères. Voilà ce que l'on pence. Vous savés sens doute le mariage de M. de Vintimille avec Mlle de Nesle[1]. Le Roy luy a donné deux cent mil frans et au père ce que [*manque un mot*] vient de vous dire. M. et Mme Duplaix ne sont point encore arivés; il y a une bonne rason, c'est que Mme Duplaix vient de faire une fausse couche à une terre qu'ils ont auprès de Soisson. On me l'a dit or de denger. J'ay veu M. Baudouin, qui m'a dict des nouvelle de votre senté. Je suis bien fâchés que vous vous sentiés toujour de votre voyage de Paris; il m'a dit que vous contiés que votre graveure étoit bien taut faite; cela ne poura estre que les

1. Le mariage avait eu lieu le 27 septembre 1739. La deuxième fille du marquis de Nesle, Pauline-Félicité, était alors enceinte d'un fils qui reçut les noms de Charles-Emmanuel et que les courtisans surnommèrent le *Demi-Louis*, à cause de sa ressemblance avec le Roi. Le marquis de Vintimille, comte du Luc, lieutenant général, né le 23 juillet 1720, mort en 1775, n'avait donc que dix-neuf ans lors de ce mariage scandaleux.

premier mois de l'anné prochaine. J'ay veu hier le graveur; il m'a dit qu'il ne le quiteret pas qu'il ne fut fait. Je peut vous assurer que vous le saurés le premier. Tout nos amis vous font mil tendre compliment; il s'informe exactement de vos nouvelle. M. et Mme de Arlon, ma femme et mes enfans vous font mil amitiés et vous embrasse de tout leurs cœurs. Pour moy, mon cher amy, soiés persuadé de l'atachement inviolable avec lequelle je seray toute ma vie votre très heumble et très aubéisant serviter.

AVED.

Ce 12 novembre 1739.

Votre amy Fricot vous embrasse.

(Adresse :) Monsieur, — Monsieur Rousseau, — à la vielle Cour, à Brusselle, — à Brusselle.

[Ancienne collection Cottenet.]

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

Du 1er janvier 1753.

Monsieur,

Permettés-moy, en me conformant aux usages, de goûter la joye sincère de vous assurer de mes devoirs et de mon respectueux attachement; j'ay reçu, dans son tems, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire; vous me promettés de me charger de vos commissions s'il vous plaisoit m'en charger; vous m'obligerés sincèrement de me procurer l'occasion de vous prouver mon zèle; je ne sais pas précisément le tems que je resterai encore icy, parce que la princesse royale n'a point encor fini avec moy; les trois répétitions destinées pour leur hautes puissances sont placés, et j'ai tout lieu d'être satisfait de la façon

dont ils en ont agi avec moy. Quand à Son Altesse Royale, j'attends toujours ces ordres pour sçavoir si elle me veut renvoyer ou faire peindre le jeune prince et la princesse Caroline, qui voudroit bien que ce fût dès à présent et qu'on n'attendre point à un autre tems; de mon côté, je voudrois bien aussi que la cour voulût se décider promptement, afin de ne point perdre de mon tems et mon argent inutilement. Si vous daignés, Monsieur, me charger de quelques commissions, je ferai mon possible pour les remplir fidèlement et avec toute l'attention possible. Faites-moy la grâce de me croire, avec un sincer attachement et un profond respect, Monsieur, votre...

Mon fils aisné, avec qui je suis icy, prend la liberté de vous assurer de son respect.

Archives nationales, série O[1].

Réponse du marquis de Marigny.

Versailles, le 15 janvier 1753.

Monsieur Aved, peintre à la Haye.

J'ai reçu, Monsieur, avec plaisir, les souhaits que vous me faittes, ainsy que Monsieur votre fils, à l'occasion du renouvellement de l'année; je vous en fais mes remercîments et désire très fort de trouver les occasions de vous en marquer ma reconnoissance.

Votre mérite et vos talents me sont assés connus pour être persuadé de l'accueil qu'on fera à vos ouvrages dans le pays où vous êtes. Si Son Altesse Royale et sa cour vous rendent autant de justice que nous, on ne négligera pas de vous employer pendant le séjour que vous y ferés; je proffiterai des offres de

service que vous me faittes si je me trouve dans le cas d'en avoir besoin.

Je suis, Monsieur...

LETTRE ÉCRITE PAR AVED AU SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DE LEIPZIG EN REMERCIEMENT DE SA NOMINATION A L'ACADÉMIE[1].

De Paris, le 29 juin 1753.

Monsieur,

Rien n'est plus propre à augmenter les talents que l'estime qu'en font les personnes éclairées en traçant dans des titres authentiques les témoignages glorieux qu'ils y rendent. En même temps qu'elle fait naître dans les cœurs de l'artiste cette noble émulation, mère du succès, elle y doit aussi produire une reconnoissance digne de l'honneur dont on veut bien le combler, et c'est par ce sentiment, dont toute âme bien née doit être jalouse, qu'on trouve, pour ainsi dire, le secret d'égaler le bienfait et de rendre l'homme reconnoissant aussi rare dans son espèce que le bienfaiteur même. Je me fais gloire, Monsieur, d'avoir de tels sentiments, et, en conséquence, j'ose assurer l'illustre Société qui veut bien m'aggréger à son corps que, si mes foibles talents étoient peu dignes de la récompense glorieuse dont elle les a honorés, je pouvois me vanter du moins de mériter toût du côté de l'attachement et de la considération que je me suis toujours sentis pour la Compagnie. Peut-être ai-je tardé trop longtemps à luy témoigner combien j'étois flatté de l'honneur qu'elle m'avoit fait, mais j'ay cru

1. Collections Fillon et Dubrunfant. La signature seule est d'*Aved*. Le reste est écrit par un secrétaire.

ne pouvoir mieux m'acquitter des obligations que la reconnoissance m'imposoit qu'en attendant le départ de M. de Saumaise et en le priant de vous marquer luy-même les sentiments dont il avoit été témoin lors de la réception du titre de mon association. Je me flatte, Monsieur, que vous voudrés bien me rendre auprès de l'illustre Compagnie le même office que M. de Saumaise a la bonté de me rendre auprès de vous, et de l'assurer, Monsieur, qu'il n'est aucun membre de la Compagnie qui puisse se glorifier d'être, avec une plus respectueuse considération que moy, de tous, de chacun en particulier, et de vous, Monsieur, le très humble, très obéissant et très affectioné serviteur.

J.-A.-J. AVED.

Au dos du second feuillet : « Brieff van De Heer Aved, Schilder van de Koning van Vrankrijk. » (Grand in-folio. La signature seule est autographe.)

AVED A . . . . .

Messieurs,

L'honneur que vous me faites de m'inviter au Jubilé séculaire, dont vous faites la célébration le 22 du présent, me flatte infiniment. Qu'il seroit doux pour moi d'en profiter! Mais des obstacles insurmontables me privent de cet honneur. C'est moins l'éloignement des lieux que la poursuite de quelques affaires intéressantes qui exigent ma présence et qui m'empêche de me rendre à votre invitation. M. Christ, mon ami, se chargera volontiers d'en présenter mes excuses à Monsieur le Secrétaire, en même temps qu'il l'assurera de la haute considération que j'ay

pour lui. Il pourra vous assurer de vive voix, comme je le fais par écrit, que personne, Messieurs, ne sent mieux que moy l'honneur d'être votre confrère et qu'aucun membre de votre Société ne peut être avec plus de respect que moy, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur[1].

AVED.

A Saintry[2], ce 18 octobre 1756.

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

Saint-Saintry, près Corbeil,
le 22 septembre 1759.

Monsieur,

J'apprends dans le moment la mort de M. *Julien Le Roy*, et je n'ay rien de plus pressé que de m'adresser à vous pour obtenir, par votre bonté, le logement aux galeries du Louvre que cet événement fait vacquer[3]. Il y a déjà longtemps, Monsieur, que vous avés daigné me montrer de la disposition à vouloir m'obliger. J'ose, Monsieur, vous représenter humblement que voilà le moment de m'accorder le bienfait le plus signalé, et en même temps le plus glorieux pour mon foible talent et le plus intéressant pour ma fortune. Si votre dessein, Monsieur, est d'accorder cette grâce à un peintre, je me flatte que vous daignerés vous souvenir de moy, et des sentimens d'attachement et de reconnoissance dans lesquels je ne

1. Collections Fillon et Dubrunfant. Le corps de la lettre et la signature sont de la main d'un secrétaire.
2. Seine-et-Oise, à un kilomètre de Corbeil.
3. *Aved* n'obtint jamais, malgré ses sollicitations, de logement au Louvre.

cesserai jamais d'être, avec un profond respect, Monsieur...

AVED.

P.-S. — J'ay passé, Monsieur, à votre hôtel avant de partir pour ma campagne. Je comptois, avant de m'y rendre, vous présenter mon respect et recevoir vos ordres.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 11 octobre 1759.

Monsieur Aved,

Lorsque j'ai reçu, Monsieur, votre lettre à l'occasion du logement vacant aux galleries du Louvre par le décès du sieur *Julien Le Roy*[1], il étoit déjà accordé à ses deux fils; le Roy leur avoit fait cette grâce; ainsy, il ne m'a pas été possible de vous le procurer. Vous devés être persuadé que, dans les occasions qui dépendront de moy, je serai très aise de pouvoir vous obliger.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

Paris, le 30 avril 1761.

Monsieur,

La mort de M. *Duvivier*[2] m'oblige à avoir recours

1. *Julien Le Roy*, horloger du Roi, né à Tours en 1686, mort en 1759, laissait quatre fils : Pierre, horloger comme son père (1717-1785); Jean-Baptiste, physicien, membre de l'Académie des sciences, mort en 1800; Charles, médecin (1726-1779); enfin Julien-David, architecte et érudit (1728-1803).

2. *Jean Duvivier*, graveur en médailles, de l'Académie royale de peinture et sculpture, né à Liège le 7 février 1687, mort à Paris le 30 avril 1761. Son fils Pierre-Simon-Benjamin (1730-1819), graveur comme lui, fut admis à l'Académie en 1774 et devint membre de l'Institut.

à vos bontés et à vous rappeller les espérances que vous avés bien voulu me donner, il y a déjà quelque temps, de pouvoir obtenir un logement aux galeries du Louvre. Je ne désire rien avec tant d'ardeur qu'une pareille grâce; je crains, Monsieur, de ne vous l'avoir que trop persuadé par mes importunités; mais j'ai soixante ans, et il y en a plus de trente que j'ay l'honneur d'être de l'Académie. Vous m'excuserés, Monsieur, si, dans des circonstances pareilles, j'ose vous montrer tant d'empressement.

J'ay l'honneur d'être, etc.

AVED.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Marly, le 7 juin 1761.

Monsieur Aved,

Le Roy ayant disposé, Monsieur, en faveur du sieur *Duvivier* l'aisné, du logement des galleries du Louvre vaccant par la mort de Monsieur son père, il ne m'a pas été possible de vous le procurer comme vous le désiriés par votre lettre du 30 avril dernier. S'il se présente d'autres occasions où il dépend de moy de vous obliger, soyés persuadé que je le saisirai avec plaisir.

Je suis, Monsieur...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

AVED A M. DE MARIGNY.

Paris, le 28 juillet 1762.

Monsieur,

Vous savés, sans doute, la mort de M. *Bouchar-*

don[1]; les bontés que vous m'avés toujours témoignées me font espérer que vous voudrés bien songer à moy. Je suis persuadé, Monsieur, comme vous avés daigné me l'assurer plusieurs fois, que vous profiterés, si cela est possible, de cette occasion pour m'obliger. J'ay l'honneur d'être un des plus anciens de l'Académie, sans avoir l'avantage de jouir ni d'une pension, ni d'un logement. J'ay fait cependant tout ce qui a dépendu de moy pour fournir ma carrière avec honneur. Je suis parvenu à un âge où ces sortes de distinctions sont infiniment flatteuses; une pareille grâce accordée par vos mains comblera mes vœux.

J'ay l'honneur d'être, etc.

AVED.

Note de la direction : Les pensions vacantes par la mort de M. *Bouchardon* seront, comme de raison, distribuées aux sculpteurs.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 31 juillet 1762.

Monsieur Aved,

Je voudrois assurément, Monsieur, vous obliger, et je n'en manquerai pas l'occasion lorsque je l'aurai; celle que vous me présentés par la mort de M. *Bouchardon* ne sauroit avoir lieu, et, en effet, les pensions vacantes par sa mort seront, comme il est juste, distribuées aux sculpteurs. Il faut donc attendre une autre circonstance où il dépendra de moi de faire avec justice ce que vous désirés.

Je suis, Monsieur...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

1. *Bouchardon* était mort la veille, 27 juillet.

AVED A M. DE MARIGNY.

6 aoust 1763.

Monsieur,

Je ne porte point envie à mes confrères pour les grâces nouvelles qu'ils viennent d'obtenir de la bonté du Roy. Je rens au mérite supérieur de MM. *Dumont*, *Chardin* et *Vien* toute la justice qui leur est düe. Mais j'ay cru, Monsieur, devoir profiter de cet événement pour rappeler à votre souvenir qu'ayant l'honneur d'être de l'Académie depuis trente-quatre ans[1], j'ay tâché de fournir ma carrière avec honneur et de façon à mériter quelques fois par mes foibles productions que vous daigniés m'encourager par votre suffrage.

J'ay soixante-deux ans, et je suis un des plus anciens de cette Compagnie. J'ay quelquefois pris la liberté, Monsieur, par un effet de la confiance que me donnoient vos bontés, de vous représenter que je n'avois pas encore eu la moindre part aux faveurs que le Roy veut bien répandre sur les artistes, et vous daignâtes me faire espérer que vous voudriés bien vous intéresser pour moy. Il y a près de vingt ans que je commençai le portrait du Roy, que je n'ai point eu le bonheur de finir, et que j'ai fait divers ouvrages par ordre de Sa Majesté qui me sont dus encore. Il accepta même le portrait de l'ambassadeur turc, que je pris la liberté de lui présenter, et il me promit, de sa bouche royale, une gratification que je n'ai point reçüe. Je n'ai jamais cru devoir la sollici-

1. L'admission d'*Aved* au rang d'académicien date du 27 novembre 1734; mais il avait pu être agréé dès 1729.

ter, parce que j'ay toujours pensé qu'il y avoit d'autres récompenses destinées aux artistes et qui sont plus flatteuses et plus honorables, telles qu'une pension. C'est là, Monsieur, la grâce dont je serois le plus jaloux, et c'est une faveur que vous avés eu la bonté de me faire espérer. Que je serois heureux, si vous jettés les yeux sur moy, Monsieur, lorsqu'il en vacquera une! Je ne vous fais point ma cour, Monsieur, aussi assidûment que je le désire, et que la force de mon attachement m'y engage, parce que je crains de vous importuner par mes prières et mes sollicitations. Je serois plus hardy si depuis longtemps je ne demandois pas toujours.

J'ai l'honneur, etc...

AVED.

OBSERVATIONS DE COCHIN SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Monsieur,

Les sollicitations de M. *Aved* sont justes, et la manière dont il vous les expose me paroît décente. Il est digne des grâces du Roy, et quelquefois il a paru avec le plus grand succès dans la carrière des arts; mais il n'est pas le seul qui en soit digne, et tous les sujets sur qui vous les avez versées ne l'étoient pas moins.

Quand on supposeroit que leur mérite n'eut toujours été qu'égal, ils paroissent en avoir un plus grand besoin et avoir fait plus de sacrifices à leur art; ce seul grain dans le cas d'équilibre suffisoit pour emporter la balance.

M. *Aved* est le plus accommodé, quant à la fortune, d'entre ses confrères; il a su joindre un commerce honnête avec l'usage de ses talents, en quoy il

n'est point blâmable; mais c'est ce qui le fait regarder comme n'ayant pas le même besoin des grâces du Roy. On ne peut lui exposer cette raison, qu'il croiroit détruire en déclarant qu'il ne désire ces pensions qu'en ce qu'elles ont d'honorifique; mais il n'est pas moins vray que les autres méritoient de même d'être honorés, plusieurs même ayant plus de célébrité que lui, et que c'étoit un secours qui paroissoit leur être plus utile.

Cependant, il mérite de n'être point négligé. L'occasion de distribuer une de ces pensions semble n'être pas éloigné, M. *Le Clerc* paroissant proche de sa fin[1]. J'auray l'honneur alors de vous exposer les raisons qui militent pour lui et celles qui parlent en faveur de ces concurrens.

Quant à ce qu'il a eu le malheur de faire des ouvrages pour le Roy qui n'ont point été payés, c'est sans doute une chose fâcheuse et à laquelle les gens d'art ne sont que trop sujets, lorsque n'étant pas instruits, ils se trouvent présentés à la cour par des personnes qui n'ont pas ensuitte le pouvoir de les faire payer. Je crois que c'est le cas de M. *Aved*. Cependant, le portraict de l'ambassadeur turc étant une chose existante[2], s'il vous plaist de lui faire ce bien, vous pouvés le lui passer en compte et le faire déposer au cabinet du Roy. Ce seroit une chose de grâce de votre part, quoyque de justice de celle du Roy,

1. *Cochin* veut sans doute parler du peintre *Sébastien Le Clerc*, fils du graveur; né à Paris en 1676, il mourut aux Gobelins le 29 juin 1763.

2. Le portrait de Saïd-Pacha, ambassadeur de la Porte ottomane, qui fut exposé au Salon de 1742, est aujourd'hui au musée de Versailles. (Catalogue Soulié, t. III, p. 210. — Salle 160, n° 3716.)

car il ne paroist point que ce tableau ait été fait pour les Bâtimens du Roy.

Je suis, avec, Monsieur, votre très, etc...

COCHIN.

Ce 8 juin 1763.

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

A Paris, le 9 juin 1765.

Monsieur,

Les circonstances fâcheuses qui accompagnent la faillite du sieur *Germain* la font envisager au public comme une banqueroute frauduleuse. Les suites de cette affaire, qui n'a déjà que trop éclaté, feront vraisemblablement vacquer le logement qu'il occupe aux galeries du Louvre[1]. J'ose encore, Monsieur, me rappeller à votre souvenir et vous prier, avec les plus vives instances, de me faire obtenir une grâce qui mettroit le comble à mes vœux. Vous avés daigné quelques fois, Monsieur, entretenir mes espérances par vos bontés. Il y a plus de trente-sept ans que je suis de l'Académie, et j'ai fait depuis ce temps tous mes efforts pour répondre à l'honneur de son choix. Il n'a pas dépendu de moi de mieux remplir ma carrierre. Vous pouvés, Monsieur, en me faisant obtenir des bontés du Roy une grâce aussi prétieuse qu'elle est distinguée, illustrer un artiste et mettre le sceau à ma réputation. Ma reconnoissance ne finira qu'avec ma vie.

J'ay l'honneur d'être, etc.

AVED.

1. A la suite de sa faillite, *François-Thomas Germain* se vit en effet privé de son logement qui fut attribué à *Pierre-André Jacquemin*, joaillier de la Couronne.

JEAN-JACQUES BACHELIER

(1724-1806).

Peintre de fleurs d'un réel mérite, cet artiste doit surtout sa réputation à la fondation de l'école gratuite de dessin, devenue l'École nationale des arts décoratifs. Il est inutile d'insister sur les services que cette fondation a rendus depuis un siècle et davantage.

Dans les *Calendriers* de l'École, imprimés de 1783 à 1788 à l'Imprimerie royale, on trouve toute l'histoire de la création de *Bachelier :* listes des fondateurs et des élèves, mémoires sur l'organisation de l'École, vue de la façade principale, plans des bâtiments, en un mot tous les documents indispensables pour écrire une histoire complète de l'institution. Il est assez naturel que plusieurs des lettres reproduites ici se rapportent à cette création qui reste l'œuvre capitale de sa vie.

Pour être un des premiers organisateurs de l'enseignement libre du dessin à Paris, *Bachelier* n'en montra pas moins des talents qui eussent suffi à assurer à sa mémoire une place distinguée parmi les artistes de son temps. S'il fut admis à l'Académie au titre de peintre de fleurs, le 2 septembre 1752, il se faisait recevoir l'année suivante en qualité de peintre d'histoire, ce qui lui ouvrait l'accès des grades académiques.

Il prit une part active aux expériences tentées par le comte de Caylus pour retrouver le procédé de la peinture à la cire des anciens. Ces essais firent un certain bruit dans le monde des arts. Pendant quelque temps, *Bachelier* fut préposé à l'administration de la manufacture de Sèvres. Le choix était heureux; mais son école gratuite ne lui laissait guère le loisir de s'occuper d'autre chose. La création de l'école remonte à 1765; les lettres-patentes du Roi accordées à *Bachelier* portent la date de 1766. Ainsi, l'incident dont se plaint l'artiste dans la première des lettres publiées ici précéda d'un an à peine l'établissement de l'école gratuite.

A la suite de son étude sur l'*École royale des élèves protégés*[1], Louis Courajod a réimprimé le Mémoire de *Bachelier*,

1. Paris, Dumoulin, 1874, 1 vol. in-8°.

qui renferme l'historique le plus complet de sa fondation, accompagné des lettres-patentes, arrêts du Conseil, règlements et autres documents relatifs à l'établissement de la rue de l'École-de-Médecine.

BACHELIER A M. DE MARIGNY.

Monsieur,

J'ai cru devoir vous informer que le sr *Le Paon*[1], ci-devant dragon, a tenu publiquement à Compiègne, dans la salle d'audience de M. de Choiseul, des propos sur moi aussi faux qu'indécens. M. de La Live étoit présent. Ces propos sont de donner pour excuse d'estre sorti de chés moi, premièrement que je l'avois rebuté en lui faisant copier et recopier mon tableau de *Résurrection* tant de fois qu'il en étoit las; ce fait est faux, il ne l'a jamais copié. Je n'ai pas assés de confiance dans mes talens pour forcer personne à les étudier. MM. *Falconet* et *La Tour* sont témoins que je lui ai fait copier autre chose que mes ouvrages, savoir : plusieurs *Parocel* et autres grands maîtres, comme plus analogues à son genre. Secondement, il m'impute la bassesse d'avoir exigé de lui 150# pour lui montrer. Je ne prétens point blâmer mes confrères qui mettent un prix aux soins qu'ils donnent à leurs élèves. Le cas où je me trouve est différent. Comblé de vos éloges sur mon désintéressement,

1. *Jean-Baptiste Le Paon*, ancien dragon, comme on le voit ici, et fils d'un domestique, naquit à Paris le 15 mars 1737, rue Fremanteau (Jal), et mourut le 27 mai 1785, dans l'hôtel de Condé, où le prince lui avait accordé un appartement. Dans son acte de mariage (18 mai 1774), il prend le titre de peintre des batailles du Roi et de S. A. R. Mgr le prince de Condé, demeurant rue de Bourgogne. Le musée de Versailles possède trois tableaux de lui : le *Siège de Tournay*, l'*Attaque de Fribourg* et la *Bataille de Rocroy*.

lorsque vos bontés accordèrent au sr *Le Paon* 300 ₶ de pension en le mettant chez moi, conçoit-on une infamie plus grande que celle de fouiller dans la poche d'un malheureux pour lequel on a les apparences de la générosité? Je supplie Monsieur le marquis de se faire informer de la vérité de toutes ces imputations.

Ce n'est point dans l'intention d'irriter Monsieur le Directeur général contre le sr *Le Paon* et de le voir punir de son ingratitude que j'ai l'honneur de l'instruire de ces faits. Monsieur le marquis peut se ressouvenir que j'ai déjà demandé grâce pour lui, et je la demande encore avec la même instance, persuadé que, si le cœur du sr *Le Paon* ne fait pas d'honneur à l'humanité, son génie cultivé en peut faire beaucoup à la peinture. C'est donc pour prévenir la calomnie qui, de bouche en bouche, pourroit parvenir jusqu'à vous, Monsieur, dont l'estime m'est si précieuse, que je puis dire que c'est à l'envie de l'augmenter que je dois tous mes progrès. C'est elle qui m'a fait vaincre tous les obstacles et m'a soutenu dans les difficultés.

Je vais avec l'exactitude la plus scrupuleuse exposer ma conduite à Monsieur le Directeur général. M. *Machy* m'amena le sr *Le Paon*, me priant de m'intéresser pour luy, et me montra ses desseins. J'ai mené le sr *Le Paon* chez partie des artistes. Ce n'est qu'à mes soins qu'il doit les sollicitations que M. *Cochin* a emploiées pour lui obtenir une pension. J'ai déterminé plusieurs personnes auxquelles je l'ai présenté à l'assister par forme de souscription dans la crainte de l'humilier, et ses ouvrages dans cinq années devoient servir d'acquit. La souscription for-

moit par an la somme de 696 ℔, ainsi qu'il résulte de la notte ci-jointe.

Je l'ai envoié garder dans deux maladies, et, prévenant ses besoins, je lui ai envoié de l'argent.

J'ai sollicité M. *Cochin* pour que M. Sareau lui accordât gratuitement ses soins. J'ai été moi-même en prier M. Sarreau. Je lui ai offert un lit chez moi pour lui éviter la dépense d'un logement. Bien loin de lui faire faire des choses basses comme il le dit, je l'ai toujours traité avec distinction, respectant en lui le génie singulier qu'il a pour un genre dans lequel je le croiois destiné à faire oublier tous ceux qui l'ont précédé. J'ai sollicité M. Perrier[1] pour lui faire toucher les quartiers de sa pension les jours d'échéance, ce que M. Perrier a fait avec le plus grand zèle. Il s'est comporté pendant huit mois qu'il a été chez moi d'une façon irréprochable, ce qui m'a déterminé à faire pour lui ce que j'ai fait. Alors je ne m'attendois pas qu'il rougiroit un jour de se dire mon élève. Il a pris, dans un mémoire adressé à M. de Choiseul, la qualité d'élève de M. *Vernet* à son inçu.

Tous les jours, chez moi, depuis 6 heures du matin jusqu'à 11, plusieurs élèves de différents maîtres s'assemblent pour étudier la nature à frais communs. Ils paient un model, un démonstrateur d'anatomie et un de perspective, l'huile, le charbon, etc., ce qui leur revient à chacun 6 ℔ par mois. Le sr *Le Paon* y a étudié pendant dix mois, ainsi il a dépensé 60 ℔.

J'ai saisi l'occasion de lui faire gagner quelque argent, de préférence à mes autres écoliers, et nommément pour deux arbres généalogiques, l'un lavé

1. Commis des Bâtiments.

au bistre, l'autre dessiné au crayon rouge. Cet ouvrage peut l'avoir occupé quatre jours. Je le lui fis payer 48#. Si j'avois été assés bas pour garder cet argent, je le pouvois faire sans que personne le sçut.

Lorsque je l'ai vu sous différents prétextes s'absenter de chez moi, j'ai poussé la condescendance jusqu'à le prier de me dire franchement s'il n'avoit pas confiance dans mes talens, que je me prêterois à faire agréer à M. le Directeur général qu'il fût chez un autre maître, en lui faisant observer qu'il se satisferoit et qu'il n'indisposeroit pas contre lui le protecteur des arts son bienfaiteur.

Je supplie Monsieur le Directeur général de vouloir bien me décharger de l'instruction du sieur *Le Paon*.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BACHELIER.

A Paris, le 7 aoust 1764.

En tête de la lettre, le premier commis des Bâtiments a inscrit cette note : « Rép. le 8 août 1764 et supprimé la gratification de 300 # du sr *Paon*. »

Archives nationales, série O[1].

BACHELIER A M. DE MARIGNY.

Monsieur,

La protection que vous accordés aux arts, le goût particulier qui vous y détermine indépendemment de la gloire du Roy, votre attention à saisir tout ce qui peut leur être avantageux m'engage à vous présenter et soumettre à vos lumières des réflexions tendant à perfectionner tous les métiers; cette matière est en

concours; l'approbation de Monsieur le marquis me seroit plus précieuse que le prix proposé.

La proposition est de perfectionner les métiers et d'instruire le plus grand nombre d'apprentifs avec toute l'économie possible, la nécessité de cet établissement et le bien qui en peut résulter doivent être démontrés jusqu'à l'évidence, le tout considéré par les yeux du commerce.

Je suis, etc.

BACHELIER.

J'ai lu et déchiré son discours; luy répondre sans trop d'éloges, des lieux communs[1].

Répondu le 4 mars 1766.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Versailles, le 4 mars 1766.

J'ai lu, Monsieur, le mémoire que vous m'avés adressé dernièrement sur [des] moyens qu'on pourroit employer pour perfectionner les métiers. Un pareil sujet est tout à fait digne d'occuper les bons citoyens, et je ne puis qu'applaudir aux vües qui vous ont suggéré vos réflexions. Je vous verrois néanmoins avec plus de plaisir courir cette nouvelle carrière si je ne craignois que cela ne nuisît à votre marche dans celle où vous avez déja fait vos preuves de talens.

Je suis, Monsieur...

Archives nationales, série O[1].

1. Cette note en tête de la lettre de *Bachelier* est de l'écriture de M. de Marigny.

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, ce 8 février 1775.

Monsieur[1],

Il vous étoit réservé d'honorer les talens en les faisant servir à la récompense des vertus et d'enflamer les arts en leur montrant l'influence que vous leur donnez sur les mœurs. Heureux sont les rois ainsi environnés et les artistes d'avoir de tels ministres. La vénération, la reconnoissance les suivront jusques au dernier âge. Permettez qu'après le choix des hommes célèbres qui, sous vos auspices, doivent ouvrir une si belle carrière, mon zèle sollicite l'honneur d'y être employé. J'espère par de nouveaux efforts me rendre digne de cette faveur.

Je suis...

BACHELIER,
Aux Thuilleries.

[Note de Montucla :] Il me paroît assez difficile de deviner à quoi des tableaux d'animaux, ou de fleurs, ou de plantes peuvent contribuer aux vues de M. le comte d'Angiviller.

RÉPONSE A M. BACHELIER.

14 février 1775.

Sa Majesté m'ayant en effet chargé, Monsieur, de distribuer à ses peintres et sculpteurs des sujets d'ouvrages qui, en leur donnant l'occasion de déployer tous leurs talens, puissent servir à honorer en même temps les vertus, je vois avec beaucoup de satisfaction

1. Cette lettre ne paraît pas de l'écriture de *Bachelier*, qui a seulement signé.

le zèle avec lequel la plupart d'entre eux s'empressent de concourir à ces vües. Je serai enchantée d'être à portée de faire usage des vôtres qui me sont connus depuis longtemps et auxquels je rends toute la justice qu'ils méritent.

Je suis, M...

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, ce premier mars 1778.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous prévenir, de la part de M. Le Noir, que la place que vous avez à l'École gratuite de dessin est vacante. Si vous avez un sujet, je vous supplie de me l'adresser pour le faire jouir des avantages que votre fondation peut lui procurer[1].

Je suis...

J. BACHELIER.

RÉPONSE A M. BACHELIER.

12 mars 1778.

Je suis, Monsieur, fort obligé à M. Le Noir ainsi qu'à vous, de l'avis qu'il me fait donner par votre entremise de la vacance de la place dans l'École royale gratuite du dessin que j'y ai fondé. Je n'ai en ce moment aucun sujet pour la remplir, ainsi, je consens très volontiers que M. Le Noir y nomme celui qu'il jugera à propos.

Je suis...

1. Les fondateurs de l'École gratuite de dessin qui avaient versé une certaine somme pour son établissement avaient le droit de désigner un élève.

BACHELIER A PERRONET.

Monsieur,

J'ai fait une gagure un peu considérable sur la dépence qu'a coûté le pond de Neuilly[1]. S'il n'y a point d'indiscrétion à vous demander ce qu'il a coûté, je vous suplirois de me le faire sçavoir; je joindray cette obligation à toutes celles que je vous ai déjà.

Je suis, avec respect, etc.

BACHELIER.

Au Mousquetaire, rue du Bac, ce 26 septembre 1778.

Répondu le 29 septembre 1778. La minute est cy-jointe[2].

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

La pension que vous avez obtenue pour moi de Sa Majesté est infiniment précieuse à mes yeux. Je la dois entièrement à vos bontés, à l'esprit d'encouragement que vous répandez sur toutes les personnes qui cultivent les arts.

Je publierai partout, Monsieur, que votre bienfaisance va au-devant des sollicitations et qu'elle a prévenu le désir que j'aurois pu former d'avoir part aux bienfaits de Sa Majesté.

Ce fut par la conduite que vous tenez que le célèbre

1. Le pont de Neuilly, construit par *Jean-Rodolphe Perronnet*, ingénieur et architecte, fut commencé en 1768 et terminé en 1774.

2. Bibl. nat., ms. fr. Nouvelles acquisitions, n° 2773. — La réponse annoncée n'est plus avec la lettre.

Colbert fit prendre aux arts que vous protégez le plus brillant essort. Vous ferez oublier la gloire dont il se couvrit, et le règne de Louis XVI vous devra une partie de son éclat.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

BACHELIER.

Paris, le 11 juin 1778.

BACHELIER A PIERRE.

Monsieur,

Vous m'avez permis de vous adresser mes observations sur le tableau de chasse dont vous m'avez parlé. Je suis trop flaté de voir Monsieur le Directeur général jetter les yeux sur moy pour ne pas faire les plus grands efforts pour répondre à l'honneur de son choix.

J'ai vu plusieurs prises de cerf par le Roy. C'est le plus grand spectacle et le plus varié par la magnificence des habits, des chevaux et des équipages; la scène est toujours ornée d'une multitude de dames, de courtisans et de peuple. Lorsque M. *Oudry* étoit chargé de pareils ouvrages, on exigeoit un portrait fidel de tous les détails, et l'on envoyoit chez lui les chevaux, les chiens, les cerfs et tous les uniformes. Je pense que ce sont ces choses qui concourent le plus à rendre ces tableaux piquants; ce n'est donc point un genre à être traité avec la facilité d'une esquisse qui peut se faire de pratique. J'envisage donc cette ouvrage comme l'affaire de six mois de travail pour le porter au point de perfection dont Monsieur le Directeur général puisse retirer la satisfaction qu'il en attent. Vous sçavez, Monsieur, que

je ne suis pas de ces peintres faciles qui peignent de mémoire. Je ne sçait rien sans la nature, et cette manière d'opérer est trop longue pour entreprendre un tableau sans prétention. Je pence que M. *Lépicié*, qui a fait ces preuves par des tableau d'imitation dans le costume françois, pouroit remplir les vues de Monsieur le Directeur général; je lui fournirois toutes les études pour les animeaux; mais permété-moy de vous demender pourquoy vous ne penceriez pas à M. *Poussin*[1]. Il joint aux talens de peintre d'histoire celuy du paysage, et si mes secours luy étoient nécessaire pour les animeaux, je vous les offre, sans autre intérest que celuy de prouver mon zèle et ma reconnoissance à Monsieur le Directeur général. Quant à la difficulté qui se présente, M. *Poussin* n'étant pas de l'Académie, le mémoire de cet ouvrage pourroit se mettre sous mon nom.

Je suis, avec respect, etc.

BACHELIER.

6 juin 1779.

LETTRE DE PIERRE A M. D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Après une conversation avec M. *Bachelier*, je luy ai demandé quelques détails par écrit. Au lieu d'une notte, il m'a écrit la lettre cy-incluse. La façon de voir cet ouvrage me paroît décider à prendre le party de faire commencer le tableau par M. *Poussin*, qui dessine, et à la faire terminer par M. *Bachelier*. Toutes les observations de ce dernier sont justes;

1. *Étienne de Lavallée-Poussin*, né à Rouen en 1740, mort en 1793, élève de *Descamps* et de *Pierre*, obtint le premier prix de l'Académie en 1759.

mais je pense qu'il voit l'objet trop en grand; malgré mes observations préliminaires, l'on peut faire un morceau de cabinet bon et vray en simplifiant ses idées.

Un uniforme de chasse de la cour, celuy des principaux officiers des chasses, un ensuite des piqueurs suffiront. Ensuitte la couleur du cheval que le Roy montoit, beaucoup de détails instructifs avec la personne qui m'a conduit sur les lieux doivent suffire à un artiste qui a de l'aquit et qui ne veut pas motiver un mémoire de comptes et de déboursés qui remplissent vingt pages.

Je me rendrai demain l'après-midi à Versailles pour prendre les derniers ordres, et je vous supplie, Monsieur, de me faire savoir par un exprès votre marche.

Je ne goûte point M. *Lépicié*[1], quoiqu'il ait de l'esprit et que les morceaux qu'il a faits pour M. l'abbé Terray soient très bien, sa façon d'opérer excellente ainsi que ses études; tous ses bonnes parties dans l'art ne vont point à ce genre d'ouvrages.

Encore une autre idée; l'ordre de faire le tableau seroit fait au nom de M. *Bachelier*. M. *Poussin* feroit le paysage et un M. *Paon*, peintre de bataille, feroit le grouppe de la cour, opération qui seroit sans doute un peu longue.

Je suis, avec un véritable respect...

PIERRE.

Paris, 7 juin 1779.

En tête de la pièce se trouve cette note : « Monsieur

1. *Nicolas-Bernard Lépicié*, né à Paris le 16 juin 1735, fils de l'auteur du Catalogue des tableaux du Roi, reçu académicien en 1769, mourut le 14 septembre 1784.

le comte a répondu *proprio pugno* à cette lettre de M. *Pierre* en approuvant ses idées et regrettant qu'il n'y ait pas actuellement un seul peintre de chasses, enfin en lui recommandant d'accueillir ceux qui se trouveroient annoncer des talens pour ce genre, etc. »

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur le comte,

Permettés-moi de me féliciter, et tous ceux qui sont attachés à la manufacture de Sèvres, de l'heureuse révolution qu'elle vient d'éprouver.

Il y a longtemps que je fais des vœux pour la voir sous vos ordres et rentrer dans le ministère des arts où elle a pris naissance.

Je suis au désespoir que ma mauvaise santé me prive du bonheur de vous aller faire ma cour.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur le comte, etc.

BACHELIER.

Paris, le 18 octobre 1780.

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Ce 1er octobre 1781.

Monsieur le comte,

J'apprend avec douleur la perte que l'Académie vient de faire de M. *Le Prince*[1], l'un de ses conseillers; son décès laisse vaquant un attelier logeable au Louvre. Permettés-moi dans ce malheureux événe-

1. *Jean-Baptiste Le Prince,* peintre d'histoire et graveur, élève de *Boucher*, né à Metz en 1733, était mort le 30 septembre 1781.

ment de vous rappeller les espérances que vos bontés et votre bienfaisance m'ont fait concevoir sur l'obtention d'un logement.

Je suis, etc...

J. BACHELIER.

BACHELIER A PIERRE.

Paris, ce 21 décembre 1781.

Monsieur,

Les chagrins affreux que j'ai éprouvé depuis la mort de mon fils ne m'ont pas permis de faire la plus légère attention au vœu du public en faveur de *Suvé* pour l'attelier de M. *Le Prince*. Les complimens que j'ai reçu à ce sujet m'ont appris que Monsieur le Directeur général le lui destinoit si je n'en eut pas fait la demande.

Quand je réfléchit que *Suvé*[1], pour qui j'ai la tendresse d'un père, sera privé pour moy d'une grâce dont ses talens l'ont rendu digne et que les bontés de Monsieur le comte à mon égard sont les seuls obstacles qui s'opposent à la satisfaction d'un homme qui m'est attaché par les liens de l'amitié et de la reconnoissance, ma délicatesse répugne à lui disputer une préférance que mon cœur se plairoit à solliciter pour lui. Si vous croyez que ces sentimens soient agréables à Monsieur le Directeur général, je vous prie de les lui exposer.

Je vais demain à Fontainebleau au-devant de ma malheureuse épouse. Permettés-moy de vous félici-

1. *Joseph-Benoît Suvée* était élève de *Bachelier*. Né à Bruges en 1743, il mourut à Rome, le 9 février 1807, directeur de l'Académie de France.

ter de vous être garanti de la douloureuse situation que je vais éprouver.

J'ai l'honneur d'être, avec respect...[1].

BACHELIER.

JEAN-JOSEPH BALÉCHOU

(1719-1764).

Né à Arles, le 19 juillet 1719, ce graveur mourut à Avignon, le 18 août 1764. L'accusation qui pèse sur sa mémoire et qui le fit bannir de l'Académie, où il avait été agréé en 1749, si elle n'a pas abrégé son existence, empoisonna certainement les dernières années de sa vie.

Baléchou, on le sait, était accusé d'avoir tiré subrepticement six cents épreuves du portrait du roi de Pologne et de les avoir vendues à son bénéfice. Reconnu coupable par jugement de l'Académie rendu en 1752, il se retira dans le Midi et ne se releva jamais, malgré ses efforts pour rentrer en grâce, de l'arrêt sévère que certains de ses apologistes prétendent immérité[2].

On le voit, dans les lettres suivantes, tenter démarches sur démarches auprès du marquis de Marigny; mais ses ouvertures ne rencontrent qu'une politesse froide, sous laquelle semble parfois percer une pointe d'ironie.

Une des pièces que nous publions ici a déjà été imprimée, mais dans un recueil où on ne songerait guère à la chercher. Elle forme avec les autres documents un ensemble qu'il y a intérêt, semble-t-il, à présenter en son entier.

1. Les dernières pièces dont la provenance n'est pas mentionnée sont conservées aux Archives nationales dans la série O[1].

2. Voyez sur cette affaire du portrait de Stanislas-Auguste, roi de Pologne, les documents publiés dans les *Archives de l'Art français*, 2e série, t. I, p. 309, 314, et les *Nouvelles Archives*, t. IX (1882), p. 149-210.

BALÉCHOU A M. DE MARIGNY.

Avignon, ce 2e février 1757.

Monsieur,

Notre province admire les soins que vous prenés pour le progrès des talens. J'admire en mon particulier l'émulation que vous donnés à chaque artiste. Auprez d'un zèle comme le vôtre à obliger tout le monde, ne me seroit-il pas permis d'espérer que vous aurés la complaisance de jetter les yeux sur une nouvelle estampe de mon burin, d'après M. *Vernet*[1], dédié à Monseigneur le duc de Chaulnes et adressée à M. le vidame, son fils, avec une double feuille, que je le suplie de vous faire parvenir.

Faites-moy la grâce, Monsieur, de regarder ma démarche comme une marque du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être...[2].

J.-J. BALÉCHOU,
Graveur agrégé à l'Académie royale de peinture, de présent à Avignon.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 16 février 1757.

Monsieur Baléchou.

J'ay à vous remercier, Monsieur, de votre atten-

1. *Baléchou* a gravé trois planches d'après *Joseph Vernet : la Tempête, le Calme* et *les Baigneuses*. La dédicace au duc de Chaulnes permet de distinguer celle dont il est ici question. C'est l'estampe représentant la *Tempête*, qui passe pour une des meilleures œuvres de l'artiste.

2. En tête de cette lettre, M. de Marigny a écrit au crayon cette note : « Bien obligé, j'attendray que M. de Chaulnes m'envoye cet estampe. »

tion d'avoir remis à M. le duc de Chaulnes, pour moy, un double de l'estampe que vous avés gravée d'après M. *Vernet*. Je connois la force, la délicatesse et la vérité de votre burin. Le portrait du roy de Pologne, électeur de Saxe[1], est un morceau qui fera votre éloge dans la postérité la plus reculée, comme elle a fait l'admiration de tous les connoisseurs qui l'ont vu au sortir de vos mains. Je verrai avec bien du plaisir votre nouvel ouvrage, dès que M. le duc de Chaulnes me l'aura remis. Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

BALÉCHOU AU MARQUIS DE MARIGNY.

Monseigneur,

Votre manière généreuse à obliger me pénètre d'une inclination respectueuse pour votre personne, Monseigneur, et me fait désirer de vous pouvoir témoigner personellement ma juste reconoissance. La crainte de manquer d'attention si je vous faisois passer un nombre d'estampes sans être perfectionné me détermine à vous en faire parvenir qu'une, sur laquelle M. *Vanlo* pourroit me faire faire des observations afin que le travail répondît davantage à vos bontez pour moy. J'écris à M. *Vanlo*, qui se transportera en votre hôtel.

Permettez, Monseigneur, que je vous expose qu'il m'a semblé que je ne devois pas manquer de defférer aux avis d'un si célèbre artiste pour un ouvrage traduit d'après le sien, que s'il trouvoit que je ne me fusse pas trop écarté de son original, vous jugerez,

1. N'y a-t-il pas quelque ironie à exalter ainsi ce portrait, qui attira tant de déboires à l'artiste?

Monseigneur, si l'estampe peut être mise sous les yeux de Sa Majesté.

J'ose, Monseigneur, vous suplier de me continuer vos bontez en me faisant sçavoir si je puis, après la corection de M. *Vanlo*, en continuer l'impression et tout de suite. J'auray l'honneur de vous en faire parvenir un nombre d'épreuves.

La présente peut être mise sous une bordure telle que vous jugerez convenable.

Vous êtes, Monseigneur, le protecteur de cet ouvrage, et votre faveur excitant mon émulation deviendrat comme le père de mon talent.

Je vivray avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BALÉCHOU.

D'Avignon, le 11e may 1759.

Collection Jules Boilly. N° 501 du Catalogue.

BALÉCHOU AU MARQUIS DE MARIGNY[1].

Monseigneur,

Comme vous êtes le protecteur des arts et des artistes et que par l'encouragement que vous voulez bien leur donner on leur voit faire des progrès journaillers, et qu'un ouvrage qui paroît sous vos auspices et qui a votre aprobation est sûr de plaire au public, j'ay l'honneur de vous rendre compte que l'estampe de sainte Geneviève que j'ay traduitte d'après M. *Vanlo* est prette[2]; je n'attends que vos

1. Cette lettre a été publiée dans *les Graveurs au XVIIIe siècle* de Portalis et Beraldi, t. II, p. 77. Elle servira à expliquer ici la précédente.

2. *Sainte Geneviève,* d'après *Carle Van Loo.* Voir la description des cinq états de cette planche dans Ch. Le Blanc.

ordres, Monseigneur, pour avoir l'honneur de vous l'adresser. Permettés-moy de vous le demander et pour l'estampe et pour l'inscription que je joins icy.

Vous m'avés fait espérer, Monseigneur, et Mgr le duc de Chaulnes eut la bonté de me le faire aprendre, que le Roy voudroit bien aprouver que j'eus l'honneur de la luy dédier. Cette espérance m'a soutenu dans un travail pénible, et s'il réussit et qu'il ait votre approbation, Elle est son ouvrage et celuy du désir de vous plaire.

Sancta Genovefa Parisiorum patrona dilecta
Ludovico X° V° dilectissimo.

Voilà l'inscription telle que je la destine. Je vous suplie, Monseigneur, de me mander si vous l'aprouvez ou d'avoir la bonté de me l'envoyer telle qu'il convient et que vous la désirez.

Je prendray la liberté de vous adresser, Monseigneur, trois estampes, pour le Roy, pour vous et pour Mme la marquise de Pompadour. Puis-je me flatter et seray-je assez heureux pour que mon travail vous parût mériter la récompense de leur être présenté de votre main. Je le regarderois comme le prix le plus flatteur d'un ouvrage qui m'a autant coûté, et ce seroit une nouvelle émulation pour mon burin.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Baléchou.

D'Avignon, le 14 février 1759.

Vente des 9 et 10 décembre 1875. Charavay exp. F. de C. N° 17.

CLÉMENT-LOUIS-MARIE-ANNE BELLE.

Élève de *Marie-Nicole Hortemels*, sa mère, et de *François Lemoine*, *Clément Belle*, agréé à l'Académie en 1759 et reçu académicien le 28 novembre 1761, parvint aux différents grades réservés aux peintres d'histoire. Successivement adjoint à professeur (1762), professeur (1765), adjoint à recteur (1785), recteur (1790), il est plus connu comme inspecteur de la manufacture des Gobelins que comme peintre d'histoire.

Les tableaux religieux qu'il exposa aux Salons académiques de 1769 à 1771 et qui se voient dans diverses églises de Paris et de province ne se font pas remarquer par des qualités bien originales, tandis que le rôle qu'il joua comme inspecteur de l'atelier de tapisseries ne laisse pas que d'avoir une certaine importance.

Chargé de cette fonction en 1755, lors de la mort du sieur *Chastelain*, il la partagea sans que les attributions de chacun des deux titulaires fussent bien délimitées, d'abord avec *François Boucher*, qui avait remplacé *Oudry* en 1755, puis, à partir de 1770, avec *Noël Hallé*.

Les directeurs de la manufacture étaient alors des architectes, les *Garnier d'Isle* père et fils, puis *Soufflot* à partir de 1775. A la mort de ce dernier, en 1782, le premier peintre du Roi, *Pierre*, réunit, en vertu d'un règlement de M. d'Angiviller, les fonctions de directeur et l'inspectorat précédemment confié à *Coypel*, à *Boucher*, à *Hallé*. *Belle* resta chargé de surveiller les travaux des ateliers, comme il le faisait depuis 1755, et garda ses fonctions jusqu'en 1792.

Un moment, la Direction de la manufacture resta entre les mains de son fils, *Augustin-Louis Belle;* mais ce dernier ne conserva que peu de temps cette fonction.

Ainsi, *Clément Belle* exerça une réelle influence sur notre atelier de tapisseries pendant près de quarante années et prit une part directe à tous les travaux de cette période; la correspondance échangée avec le directeur des Bâtiments ou ses commis offre pour cette raison un réel intérêt en nous initiant aux détails de l'administration. Elle renferme notamment la preuve qu'à la veille de la Révolution, des ateliers d'orfèvres étaient

encore installés, comme au temps de Louis XIV, dans les dépendances des Gobelins, et les titulaires de ces ateliers jouissaient de prérogatives très recherchées. Leurs apprentis notamment étaient dispensés des droits de maîtrise. A côté des ateliers d'orfèvrerie se trouvait un atelier d'ébénisterie occupé par le fameux Oeben.

On vit donc subsister jusqu'à la fin de l'ancien régime cette organisation établie par Colbert, à laquelle les Gobelins durent leur gloire et leur prospérité.

Clément-Louis-Marie-Anne Belle, fils d'un peintre de portraits nommé *Alexis-Simon* (1674 † 22 novembre 1734), était né à Paris le 16 novembre 1722; il ne mourut qu'en 1806, le 29 septembre. Son fils, *Augustin-Louis,* peintre comme son père et son grand-père, naquit, en 1754, à Paris, et mourut le 12 janvier 1841.

Le Dictionnaire de Bellier de la Chavignerie donne une liste des principales œuvres du père et du fils.

Belle au comte d'Angiviller.

Paris, ce 20 décembre 1774.

Monsieur,

Ainsi qu'il étoit de mon devoir indispensable, par les places que j'ay l'honneur de remplir sous vos ordres, je me suis empressé de me présenter successivement à votre hôtel pour y rendre mes respects et mes homages. Ayant été assés peu fortuné pour que, jusqu'à ce moment, mon devoir n'ait pû être rempli, je prends la liberté de m'en acquiter par ce moyen et vous supplie, Monsieur, d'agréer ma vénération et mon respect profond.

Remontant au jour fortuné qui annonça à l'Académie le choix que le Roy venoit de faire de votre personne[1], Monsieur, pour être le chef et l'appuy des

1. La nomination du comte d'Angiviller au poste de directeur des Bâtiments du Roi en remplacement de l'abbé Terray est du mois de juin 1774.

arts, j'y siégois, et dans la place dont elle a daigné m'honorer. J'y vis avec la satisfaction la plus véritable celle de toutte la Compagnie, ainsi que celle en particulier de quelques-uns de ses membres les plus distingués que vous honoriez desjà, Monsieur, de votre amitié.

Rien de plus honorable pour eux, rien de plus heureux pour le corps entier. C'est ce que vous venés, Monsieur, de prouver lors de votre première séance, pendent laquelle vous avez annoncé la bienfaisance du Roy et la résolution de faire faire à son Académie des ouvrages du plus grant jenre en peinture, et les statües des grands hommes françois successivement[1]; vous avez ménagé, Monsieur, le grand motif de la plus noble émulation dans ces deux arts, suivant votre prédilection pour eux.

Aussi peu connu que je suis, ne seroisse pas vous paroître trop oser que de vous faire part de l'intérest que je prends à cette bienfaisance du Roy et votre ouvrage, en désirant concourir à mon tour, avec mes confrères (de la réputation la plus méritée) par l'un des tableaux que vous êtes, Monsieur, à la veille d'ordonner, et ne désaprouverés-vous point le zèle qui m'anime pour la gloire... Non, vous êtes, Monsieur, trop empressé à émuler les artistes pour me sçavoir mauvais gré de désirer l'honneur, qui est la récompense des plus grands efforts.

1. A la séance du 3 décembre 1774 (*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 169), on lit l'article suivant : « M. le Directeur général a pris séance, et, en même temps, a annoncé à la Compagnie les bienfaits qu'il a obtenus de Sa Majesté pour elle. » Il s'agit évidemment des suites de tableaux sur l'*Histoire de France* et des statues de grands hommes commandées par M. d'Angiviller de 1774 à 1789.

Ce seul sentiment de l'honneur ne me permet pas, dans cette circonstance, de vous laisser ignorer mon état, fait ainsi que vous l'êtes, Monsieur, pour inspirer la plus entière confience à tout homme honneste. Voicy le fait :

Sans avoir démérité, je le crois, j'ay vû passer devant moy la plus part de mes confrères, compris dans le nombre de dix, qui furent employés pour les dix tableaux de la vie de saint Louis et qui font partie de le décoration de la chapelle de l'École royale militaire (le sieur *Doyen* étoit précédament chargé du tableau de l'hôtel[1]).

J'ay dû dans cette occasion ressentir l'affliction la plus sensible; aussi, Monsieur, nait-je rien perdu de son amertume. Il a fallu avaler le calice jusqu'à la lie. M. *Pierre*, qui m'a toujours marqué des bontés, a été sensible aux expressions de mon âme, que je n'ay point dû luy cacher, et il n'a pû les désaprouver. Mais il n'y avoit plus de remède pour lors. Sensible à ma situation; il ut la bonté de m'assurer qu'à la première distribution d'ouvrages de conséquence qu'il auroit à repartir pour le service du Roy, il me proposeroit de préférence à Monsieur le Directeur et ordonnateur général.

Je pourois en silence attendre l'effet de sa sensibilité et de sa promesse, mais je crois devoir encore plus, respectant votre choix, Monsieur, désirer d'estre jugé par vos propres lumières, voulant bien vous persuader que je suis plus jaloux de ne jamais compromettre vos bienfaits que je ne puis l'estre des plus grands avantages que je pourois embitioner.

1. Lisez *autel*.

Ils se borneront toujours, Monsieur, à m'efforcer par tout ce qui peut vous être agréable pour mériter de votre part, Monsieur, la même bienfaisance, dont M. le marquis de Marigny m'a daigné honorer.

Je suis, etc.

BELLE.

En tête de la lettre se trouve la note suivante : « A M. *Pierre*, pour me rendre compte.

« D'ANGIVILLER. »

Quoy que l'exposé de M. *Bel* sur le fait des tableaux de la chapelle ne soit pas exact, par une erreure de sa part, néanmoins M. *Bel*, étant professeur, peut réclamer les bontés de Monsieur le Directeur général, que la vüe de ses ouvrages décidera lorsqu'il sera question du choix des artistes.

A Paris, le 25 décembre 1774.

PIERRE.

Archives nationales, série O[1].

RÉPONSE DU COMTE D'ANGIVILLER A BELLE.

6 janvier 1775.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'exposés vos titres pour avoir part à la distribution d'ouvrages que S. M. a bien voulu agréer être faite aux artistes de son Académie de peinture et sculpture. Mon attention à peser à cet égard les droits de chascun des membres de cette Académie à mesure qu'il y aura lieu de distribuer ces ouvrages doit vous tranquilliser, et vous ne devez point douter de ma

bonne volonté à vous faire participer à cette grâce de S. M.

Je suis, M...

BELLE A PIERRE.

Paris, le 19 juillet 1779.

Monsieur,

Le sr *Varlet*, compagnon gagnant maîtrise dans l'orfèvrerie, aux Gobelins, ayant satisfait par son assiduité dans la manufacture à tout ce qui à ce sujet étoit exigible de sa part, je lui ai délivré le certificat cy-joint, que j'ai présenté à M. *Soufflot* pour le viser et certifier. Je m'étois avant tout assuré que, malgré les affaires que ledit *Varlet* s'est attiré de la part du corps de l'orfèvrerie pour saisie faitte sur lui de marchandises à bas titre dont il s'est trouvé chargé, cette communauté n'a et n'entend avoir aucun droit à réclamation auprès de vous, Monsieur, au sujet de sa réception, ayant reconnu l'assiduité de cet aspirant à la manufacture pendant les six années prescriptes par l'édit du Roy; c'est pourquoy, d'après ces précautions prises de ma part dans ce cas particulier, et pour avoir une réponse affirmative des maîtres gardes actuels au sujet dudit *Varlet*, je crois pouvoir vous assurer, Monsieur, qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à la délivrance de votre certificat en sa faveur.

J'ai cru également de mon devoir de vous prévenir, Monsieur, de ces faits, attendu qu'il pourroit arriver que, reçu qu'il sera, s'il retombe en pareille infidélité, il soit déchu de la maîtrise; mais cela n'aura plus de rapport à la manufacture, en étant une fois sorti, et il y a de plus à croire qu'il sera attentif au

titre obligé des matières qu'il mettra déshormais en œuvre plus qu'il ne l'a été par le passé.

Je suis...

BELLE.

La note suivante se trouve en tête de la lettre de *Belle :* « Expédier le brevet pour le sieur *Varlet*. Fait 22 juillet 1779 et addressé à M. *Belle* ce soir 22 juillet 79. »

Nous, soussignés, inspecteur, concierge, peintres du Roi, entrepreneurs des tapisseries, tant en haute lisse que en basse lisse, orfèvres et ébénistes, établis dans la manufacture royale des Gobelins, certifions que le s^r *Jean-Augustin Varlet*, orfèvre, au commencement de l'année 1773, a été admis par M. le marquis de Marigny pour être l'un des gagnants maîtrise pour l'orfèvrerie en laditte manufacture, cela en qualité de compagnon sous le s^r *Nicolas Bourdillat*, l'un des maîtres orfèvres de l'hôtel, et cela à datter pour l'installation dudit *Varlet* du mois de juillet dite année 1773; que, depuis ce temps, il y a travaillé sans discontinuation à l'effet de jouir de l'agrément de Monsieur le Directeur et ordonnateur général des privilèges, droits et maîtrise attribués à laditte manufacture et contenus dans les différents articles de l'édit du roi de 1667 et confirmés dans le dernier édit donné par Sa Majesté sur le fait de ses bâtimens le mois de septembre 1776; en raison de quoy, et le temps prescript par les dits édits étant révolu, et la résidence dudit *Varlet* dans la ditte manufacture étant de plus reconüe par les maîtres gardes de l'orfèvrerie, nous, inspecteur, lui avons délivré le présent certificat, lequel reconü et certifié par M. *Soufflot*, architecte du Roi, intendant général des Bâtiments

de Sa Majesté et directeur de ladite manufacture, le dit *Jean-Augustin Varlet* obtiendra de M. le comte de la Billarderie d'Angiviller, conseiller du Roi en ses conseils, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roi, jardins, arts, académies et manufactures royales, son certificat énoncé dans ledit édit du Roi en vertu et par l'authorité duquel le dit sieur *Varlet* jouira des privilèges, droits et maîtrise accordés par Sa Majesté dans les articles VIII et X dudit édit, en datte de l'an 1667. Vérifié et registré en Parlement, Chambre des comptes et Cour des aides les 20 décembre 1667, 3 mars et 21 décembre 1668. Le présent fait à Paris, en l'hôtel de la manufacture, le douziemme jour de juillet 1779[1].

BELLE[2], COZETTE, concierge, JACQUES, JULLIAN, LE CLERC, AUDRAN, entrepreneur, NEILSON, entrepreneur, BOIZOT, VERGOT, PAPIN, VAVOQUE, OEBEN, VITTARTE.

Je, soussigné, certifie, d'après les assurances que j'en ay reçues, que le s^r *Jean-Augustin Varlet*, orfèvre, a travaillé en cette qualité dans l'hôtel des Gobelins le tems nécessaires pour obtenir de Monsieur le Directeur général le certificat en vertu duquel il pourra se présenter pour être reçu à la maîtrise conformément aux articles des édits cy-dessus.

A Paris, le 17 juillet 1779.

SOUFFLOT.

Archives nationales, série O[1].

1. Ce certificat est entièrement écrit par *Belle*.
2. Les signatures qui suivent sont toutes autographes sur le document.

BELLE A PIERRE.

A Paris, le 22 juillet 1779.

Monsieur,

Pour être en état de répondre suivant mon devoir au renvoy que vous m'avés fait l'honneur de me faire de la supplique de Claine, portier de la manufacture, j'ai pris les éclaircissemens que j'ai cru nécessaires au sujet du nommé Laselle, dont il est question. Les orfèvres gardes, qui l'ont saisi, ne l'ont saisi que comme ouvrier sans qualité, ne pouvant leur justifier de la validité de son apprentissage aux Gobelins sous le sr Colombier, attendu que cet apprentissage c'est fait sans votre ordre, Monsieur, ni votre agrément. Malgré cela, ayant appris qu'il étoit beau-frère du portier de l'hôtel, et ayant de là auguré que votre bienfaisance, Monsieur, pourroit vous déterminer à luy accorder le privilège de la manufacture, et attendu de plus que le nombre des orfèvres dans la maison et à recevoir est infiniment diminué par l'exécution suivie de vos ordres, et qu'ils ont reconnu de plus, dans les marchandises saisies sur ledit La Selle, sa loyauté dans son état, étant touttes au titre dû; sur ces considérations, Monsieur, ils ont suspendu la vente qu'ils étoient en droit de faire sur lui, tant de tous les ustencils et outils de son talent, ce qui ut été pour cet ouvrier une grosse perte. Cette communauté attend donc, Monsieur, votre désision à son égard, soit pour faire cette vente, soit pour lui restituer tout ses effets. Si vous lui accordés la grâce demandée, les mêmes gardes m'ont dit qu'il est un des melieurs ouvriers faiseurs de boucles présentement à la mode

qui approchent du bijou; d'après ces considérations et ce témoignage des gardes orfèvres, je ne présume pas que ledit La Selle abuse jamais de la grâce qu'il dépend de vous, Monsieur, lui accorder, au moyen de laquelle lui et sa famille pourront subsister honestement, et sans laquelle il sera réduit à être simple compagnon travaillant pour les maîtres toutte sa vie; ce qui fait une modique resource pour un homme qui a de la famille. Il est à observer, Monsieur, qu'il est enjoint présentement au gardes de poursuivre et saisir sans distinction tout ouvrier sans qualité. En ordonnant, Monsieur, que lesdits Claine et La Scelle se conformeront strictement à la teneur du placet cy-joint, et que j'ai l'honneur de vous renvoyer, je ne verrois en cela, et la grâce que vous daigneriés leur accorder, que justice et bienfaisance de votre part, Monsieur, ce qui caractérise vos désisions en toutte circonstence.

J'ai pris coppie du placet pour être en état de veiller à l'exécution de son contenu de leur part si vous l'agréés en leur faveur. L'orfèvre sous lequel pour la forme ledit La Selle peut prendre qualité est le s^r Vergot.

Je suis...

BELLE.

[Le placet qui se trouve en effet joint à la lettre de *Belle* nous a paru sans intérêt. Le protégé de *Belle* obtint la faveur qu'il demandait, c'est-à-dire la faculté de travailler pour gagner maîtrise en qualité de compagnon du sieur Vergot, à condition que Claine, son beau-frère, lui fournirait le logement.]

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

A Paris, le 30 juillet 1779.

Monsieur,

Je viens de faire part au sr Vavoque de la bienfaisance par la qu'elle vous l'avés promu à la succession des 200 # de gratification dont jouissoit feu Latour[1]; comme cette somme fait partie du rolle général, je croirois favorable qu'elle continua d'y être employée, et à son nom, pour éviter tout ordre nouveau à son sujet.

Si au contraire, Monsieur, vous en avés disposé autrement à son égard, j'ai l'honneur de vous supplier de me faire parvenir votre désision pour l'exactitude du rolle que j'aurai à fournir pour 1779, et prévenir un double employ. Cette grâce qu'il vient d'obtenir de vous, Monsieur, ne peut que redoubler son zèle et ses soins; ce qu'il vient de m'assurer en me demandant de vous exprimer de sa part sa vive reconnoissance.

J'ai également instruit Claine de la faveur qu'il reçoit de vous, Monsieur, et lui ai rappelé les conditions au moyen desquelles son beau-frère, le sr La Selle, se rendra digne de sa maîtrise.

Je suis...

BELLE.

En tête de la lettre, le commis des Bâtiments a écrit cette note : « Répondre qu'il ne falloit rien changer à la nature de cette pension et à la forme de son payement. »

1. Vavoque était tapissier aux Gobelins comme Latour.

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER[1].

A Paris, ce 7 décembre 1779.

Monsieur,

Le décès de M. *Chardin*, faisant vaquer une des pensions de l'Académie à votre nomination, soit pour l'attribuer en entier, soit pour la diviser sur plusieurs de ses membres méritants à vos yeux; dans ce second cas, Monsieur, et ayant succédé à celle de feu M. *Toqué*, en 1772, pourrois-je solliciter votre bienfaisance pour en obtenir une légère augmentation.

Les devoirs continuels et essentiels au bien du service du Roi, que j'ai l'honneur de remplir sous vos ordres, Monsieur, mes talents uniquement employés pour Sa Majesté dans sa manufacture, joint à l'assiduité non intérompue avec laquelle jusqu'à ce jour, et depuis longtems, je remplis le professorat que l'Académie m'a confié. Ces circonstances réunies sont sans doutte les moyens pour vous être agréable, ce qui m'assure, Monsieur, que ma présente représentation ne peut vous paroistre déplacée de ma part, quand bien même des motifs plus déterminants encore en faveur de quelqu'autre artiste s'opposeroient à mon espérence en vos bontés et justice.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

BELLE.

Bibl. nat., f. fr. Nouv. acq. n° 2773, fol. 73. En tête de cette pièce se trouve la note : « Rép. le 23 février 1779. »

1. Note en tête : « M. le comte n'a pas jugé à propos d'accéder à cette demande. »

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

A Paris, le 30 décembre 1779.

Monsieur,

Permettés-moi de prévenir le jour de votre audience au renouvelement de cette année pour vous présenter mon respectueux homage, ainsi que la sincérité de mes vœux pour la prospérité et félicité de vos jours précieux.

Votre prédilection pour les arts et les manufactures qui en sont une émanation assure en même tems votre bienfaisance, Monsieur, à ceux qui les professent, ou qui, sous votre administration, sont employés utilement aux succès de ces établissemens dignes de la protection du Roi. Voué, ainsi que je le suis, à celui des Gobelins depuis longues années et m'éforçant d'y remplir mon devoir, c'est avec confience que je vous supplie, Monsieur, de m'i continuer vos bontés et les secours nécessaires au soutient et à la distinction de la place que j'i remplis sous vos ordres; mes soins seront toujours ceux qui répondront à vos vües bienfaisantes, et mon espoir celui de rendre mon fils digne de vos mêmes bontés.

J'ose vous assurer, Monsieur, son très profond respect et son zèle pour mériter vos grâces; pardonnés-moy, Monsieur, ce témoignage et ce sentiment paternel.

Je suis...

BELLE.

BELLE A PIERRE.

A Paris, le 21 juillet 1780.

Monsieur,

Aussi tost la réception de vos ordres, et au post-

criptum que M. Montucla y a joint de votre part, concernant la tenture d'*Esther*, je les ai communiqués au sr Cosette[1]; nous sommes convenus en conséquence de faire mettre par ordre les différentes tentures que renferme le magasin du Roi, excepté, comme de raison, les pièces qui y sont d'*Esther*.

Aujourd'hui, 21 du présent, Son Éminence[2] les a touttes vues avec un sensible plaisir et admiration; il a balancé longtems sur le choix qu'il avoit à faire, et, définitivement, il s'est fixé à la tenture de *Jazon*, à laquelle il désireroit que vous voulussiés bien, Monsieur, joindre la pièce du *Triomphe de Marc-Antoine*, d'après M. *Natoire*, qui l'a beaucoup intéressé; cette pièce est du prix de 8,400 ℔ environ. Pour ce qui est de la tenture de *Jason* en sept pièces, elle monte environ à 43,800 ℔. Le sr Cosette et moy avons conduit Son Altesse dans tous les atteliers, ainsi que dans le séminaire de basselisse; après lui avoir fait les honneurs de la gallerie, il est parti, nous témoignant la plus grande satisfaction de tout ce qu'il avoit vu. Il a fait donner dix louis pour les tendeurs et les ouvriers, dont nous allons faire la répartition. J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, qu'il y a dans le magasin deux tentures de *Marc-Antoine*, en trois pièces seulement, moyennant quoi la pièce du *Triomphe de Marc-Antoine* est double, ce qui fait qu'au besoin il y auroit toujours une tenture complette, et, si vous vous déterminiés suivant le désir

1. Cozette, chef d'atelier aux Gobelins, fut un des plus habiles tapissiers du XVIIIe siècle. Voir les actes d'état civil le concernant publiés dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* de 1897.

2. Le cardinal de Rohan, comme on le verra ci-après.

de Son Éminence, l'on répettera ce *Triomphe* pour completter cette seconde tenture.

Je suis, avec, etc.

BELLE.

RÉPONSE EN FORME DE NOTES SUR LA LETTRE MÊME.

M. le Comte a dit ne pouvoir donner en sus la pièce du *Triomphe de Marc-Antoine.*

Expédier l'ordre de livraison de la tenture de *Jason* en sept pièces.

ÉTAT D'UNE TENTURE EN TAPISSERIE DE LA MANUFACTURE ROYALE DES GOBELINS ACCORDÉE A S. E. MGR LE CARDINAL DE ROHAN PAR SA MAJESTÉ.

Lad. tenture composée de sept pièces, dont suit le détail, savoir :

Les soldats nés des Dents du Dragon .	4	12	»
L'herbe enchantée	3	9	»
La toison d'or	4	11	»
Medée qui fuit.	4	6	»
La robe empoisonnée	4	11	»
Les fureurs des taureaux	6	14	»
Le mariage de Créuse	4	10	8
	33	9	8
	3	10	»
	121	12	7

A 360 l'aune quarré, 43,839# 16 s. 8 d.

Archives nationales, série O[1].

MONTUCLA A BELLE.

A Versailles, le 6 décembre 1780.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le pro-

jet de règlement pour les deux manufactures que M. le Comte m'a ordonné de former. Je dois vous prévenir là-dessus que son intention bien décidée est que doresnavant le premier peintre soit le directeur de ces deux manufactures. Longtemps avant la mort de M. *Soufflot*[1], il l'avoit décidé et m'avoit ordonné de travailler d'après ce premier point donné. Quant au surplus, j'ai fait, comme vous le verrez, usage de toutes les différentes notes que vous m'avez données en divers temps; je puis néanmoins n'avoir pas tout prévu et je vous serai bien obligé des observations que vous y ajouterez.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, etc.

MONTUCLA.

P.-S. — M. Le Comte m'a chargé de vous demander s'il y auroit moyen de placer deux jeunes gens apprentifs orfèvres; vous m'avez déjà fait part de la possibilité d'en placer un; mais M. le Comte auroit encore un sujet. S'il n'y avoit pas moyen de placer deux orfèvres, je vous serois obligé de me marquer s'il y auroit place dans l'ébénisterie, ou quelqu'autre métier exercé dans les Gobelins, autre que serrurerie, menuiserie. Quant à l'horlogerie, il n'y a pas moyen.

BELLE A MONTUCLA.

Le 23 décembre 1780.

Monsieur,

M. le Directeur général, ainsi que vous vous l'êtes représenté, a à remplacer chez le s^r^ Vittart, orfèvre,

1. *Jacques-Germain Soufflot* était mort le 29 août.

le nommé Effrancès (?). Le talent de cet orfèvre est le petit bijou d'or; les conditions au moyen desquelles Effrancès entra chez lui ne furent autre chose que les 430# accordées à chaque apprentif du Roi, et la charge qu'il dut avoir de former sous ces conditions un élève furent compensées par l'agrément qu'il obtint de M. le Directeur général d'avoir à son choix un compagnon et un second apprentif avec droit à maîtrise l'un et l'autre en remplissant leurs devoirs au désir de l'édit de Sa Majesté.

Ces conditions ayant été le motif de l'installation du sr Vittart, il se fera un devoir de satisfaire de nouveau à cette obligation en acceptant le sujet qu'il plaira à M. le Comte de lui donner. Voicy donc, Monsieur, ainsi que vous vous l'êtes rappelé, une place et un maître.

Un aspirant orfèvre grossier et de talent s'étant présenté à moi, il y a quelques semaines, pour s'informer s'il pourroit parvenir à entrer en qualité de maître à la manufacture, je lui ai demandé les éclaircissemens convenables pour, avant tout, juger si, véritablement, il mérite la protection et les grâces qui dépendent de M. le Directeur général; cela suivant vos vües, Monsieur, et mon devoir.

Je suis de jour en jour dans l'attente au sujet de ce maître, par son talent pouvant faire plus efficacement l'avantage de celui des deux enfants dont les parens peuvent le plus intéresser. C'est cette indécision où je suis encore sur son compte qui a retardé jusqu'à ce moment ma réponse. Néanmoins, Monsieur, j'ai cru ne devoir pas différer davantage à vous instruire de ce contenu.

Si les atestations que j'attends ne me paroissent

pas suffisantes, il y a la resource de M. Franchet; mais le talent de cet aspirant mérite la préférence, et, de plus, il n'i a plus à la manufacture que ces deux maîtres, Franchet et Vittart. C'est pourquoi cet aspirant conviendroit pour remplacer le sr Vergot sorti et dont le laboratoire est vacant.

Si l'un de ces deux enfants se dessidoit pour la profession d'ébéniste, qui, selon moi, est un pain plus sûr que l'orfèvrerie dans le tems présent, il y auroit lieu de le placer chez M. Oeben avec d'autant plus de raison que Turot, placé sous lui, augmentant tous les jours en paresse et en indocilité, il met ce maître au point de n'attendre que le moment de le remettre à son oncle, ne pouvant, par bonnes façons ou rigueur, rien faire de lui. Les conditions qui furent faites pour ce Turot furent de la somme de 800 ℔; les 430 ℔ du Roi, le surplus à payer par sondit oncle. Le sr Oeben représente ne pouvoir se charger de personne à moindre prix.

Aussitost, Monsieur, que j'aurai reçu les renseignemens que j'attends pour cet aspirant orfèvre, j'aurai l'honneur de vous les communiquer; en attendant, par ce contenu, vous jugerés du parti qui pourroit être agréable à M. le Directeur général.

Je suis, très respectueusement, etc.

BELLE A MONTUCLA.

Le 18 janvier 1781.

Monsieur,

L'orfèvre qui s'étoit présenté pour entrer aux Gobelins vient de me faire part de l'impossibilité où il est de profiter du privilège de la manufacture, attendu

que les principaux orfèvres qui l'occupent pour des ouvrages essentiels n'ont point consenti à lui continuer ces entreprises, éloigné d'eux comme il le seroit aux Gobelins. D'après cette réponse définitive, il n'i a point d'autre moyen que celui de placer l'un des deux apprentifs sous M. Franchet. Sur cela, je dois vous observer que, si vous ne trouvez point, Monsieur, d'absolue difficulté à ce que cet enfant commence son apprentissage dans le principal attelier de M. Franchet, où il est continuellement, et cela sur le Pont-au-Change, il y aura plus d'émulation et y sera mieux qu'aux Gobelins, où M. Franchet n'a que des ouvriers. Et, comme cela ne s'arrangeroit pas avec le règlement, il n'i auroit qu'un moyen qui seroit que lorsqu'il seroit avancé, ce qui devra estre au bout de quatre années, il en passeroit six de continuité à la manufacture comme tout compagnon gagnant maîtrise, ce qui satisferoit à l'édit.

Pour ce qui est de celui à placer sous M. Vittart, il n'y a point d'observation à faire parce que, n'étant pas encore maître, il n'a point d'autre attelier que celui des Gobelins.

J'apprends, Monsieur, que la veuve de Noël a apparament pris le parti d'aller vivre avec ses enfants, se trouvant fort éloignée d'eux et en assés mauvais état de santé. Il y a plusieurs jours qu'elle est partie, et elle a déménagé petit à petit sans en rien dire à qui que ce soit. Ce n'est que quelques jours après qu'elle a fait tenir par un de ses enfants ses clefs à Desjardins, qu'elle sçavoit devoir succéder au logement de feu son mary. Ce procédé est assés singulier. Mais j'apprends d'ailleurs qu'elle a agi vis-à-vis de quelques personnes de la maison d'une manière

peu ordinaire. Cette femme et ses enfants n'en sçavent apparemment pas davantage.

Je suis, très respectueusement, Monsieur, etc.

Archives nationales, série O[1].

Belle a Pierre.

Paris, le 14 décembre 1781.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du décès du sr *Tessier*[1], l'un des deux peintres de fleurs de la manufacture; il étoit né aux Gobelins, fils d'un ouvrier tapissier; il est mort à un heure ce matin, et âgé de soixante-cinq ans environ.

Il y a deux ans et plus que le sr *Tessier* maria sa fille au fils du sr Vavoque, dont la probité et le zèle vous sont connus pour le service dont il est chargé, qui consiste à l'entretien et conservation des tapisseries.

Le sr Vavoque fils, et gendre dudit sr *Tessier*, demeuroit avec lui, du moment de son mariage,

1. Les deux peintres de fleurs des Gobelins étaient *Louis Tessier* et *Maurice Jacques*, décédé en 1784, à l'âge de soixante-douze ans. *Louis Tessier* serait mort, d'après la lettre adressée à *Pierre*, le 14 décembre 1781, à une heure du matin, à l'âge de soixante-cinq ans, ce qui placerait sa naissance en 1719 ou 1720. On avait peu de détails sur la biographie de cet artiste très distingué qui passa toute son existence aux Gobelins. Il a laissé des cahiers de bouquets et de corbeilles de fleurs gravés à l'eau-forte dont les épreuves sont aujourd'hui fort rares. Notre Cabinet des estampes n'en possède que peu d'échantillons et j'ai eu beaucoup de peine à en découvrir quelques spécimens pour la bibliothèque de la manufacture. Voir aussi sur les parents de *Tessier*, tapissiers aux Gobelins, les actes d'état civil publiés dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* en 1897.

attendu que son père ne put alors partager avec son fils son logement, trop resseré pour deux ménages.

La perte que sa belle-mère vient de faire le privant des moyens de subsister seule, son mary ne lui laissant presque rien, attendu que le fruit de son travail ne leur fournissoit qu'à peine le moyen de vivre honestement, d'après cela cette brave femme se trouverroit au dépourvu si ses enfants ne la conservoient avec eux.

Cette estimable famille réunie espère, Monsieur, de votre bienfaisance la confirmation de la jouissance de ce logement en faveur du s^r Vavoque fils, et sous la condition de continuer à y loger cette veuve, leur mère, avec eux.

Ce jeune homme, plein de talent pour son état, qui est celui de son père, et aussi zélé que lui pour le bien du service, mérite vos bienfaits, Monsieur, cela au plus juste titre. Pour ce qui est, Monsieur, de l'endroit où travailloit le défunt, et qui est au rez-de-chaussée de mon logement, de son consentement, depuis du tems j'itiends déposé tant ses ouvrages que les tableaux du même genre qui servent aux meubles et allentours de fleurs qui s'exécutent en tapisserie; ces tableaux sont peingt par bandes de rapport et restent sur leurs châssis pour leur conservation, ainsi que leurs traits sur toile, ce qui demande beaucoup de place.

Le bien du service du Roi, Monsieur, demande l'emploi de ce lieu, qui est planchayé et propre à la conservation de ce dépost, et la commodité du service exige que ces tableaux se trouvent toujours réunis ensemble, à mesure qu'il sont exécutés, pour éviter des méprises préjudiciables.

D'après cet exposé, je vous prie, Monsieur, de m'authoriser à tenir ce lieu affecté à cet usage, étant favorable à la conservation de ce dépost ainsi qu'à l'ordre qu'il exige.

Je suis...

BELLE.

RÉPONSE DE M. D'ANGIVILLER A BELLE.

20 février 1782.

Présumant, Monsieur, d'après ce que j'apprens, que vous ne tarderez pas d'être en état de recommencer à vous occuper un peu d'affaires, je vous fais part que j'ai obtenu des bontez du Roi pour la dame veuve du sr *Teissier*, peintre attaché aux Gobelins, une pension de 400 ℔. Je vous laisse le soin de l'en instruire lorsque vous irez aux Gobelins. Il sera à propos que vous la préveniez alors qu'il est nécessaire qu'elle m'envoye son extrait baptistaire légalisé, si elle n'est pas née à Paris, afin que je puisse lui procurer l'expédition du brevet de cette pension.

J'ai différé de statuer sur une autre demande en faveur de la même dame veuve Tessier; c'est la continuation du logement du feu sr *Tessier* en faveur du sr Vavoque fils, son gendre, sous la condition d'y loger la dame Tessier, leur mère, avec lui; j'attendrai ce que vous me marquerez sur ce sujet d'après les éclaircissemens que vous prendrez dans une de vos premières visites aux Gobelins pour prononcer sur cette demande.

Je suis...

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

A Paris, le 21 décembre 1781.

Monsieur,

Je me suis informé au sr Oeben tant de la capacité

que de l'assiduité du nommé Ballet[1], son apprentif; ce maître m'a certifié l'intelligence et l'adresse peu commune de ce jeune homme dans son travail, dont il a tout lieu d'estre satisfait, et il le regarde comme devant faire honneur par son talent au privilège des Gobelins, si vous voulés bien, Monsieur, le lui accorder pour sa maîtrise.

Il y a deux ans qu'il est obligé apprentif sous ce maître, tems qu'il a employé avec un succès qui a peu d'exemple; son avancement est, je crois, Monsieur, dans le cas de lui mériter que vous agréiés ce tems comme fait à son avantage pour accélérer sa maîtrise qui, dans ce cas, pourroit avoir lieu pour l'année 1790, ayant commencé en 1780.

Son père étant aisé et pouvant par là suffire aux frais de son apprentissage et à celui de son établissement ensuite, je croirois que votre bienfaisance pouroit se borner au simple droit de maîtrise, ce qui seroit conforme aux vües d'économie qui vous sont agréables toutte les fois qu'elles ne peuvent nuire au bien d'un sujet méritant comme l'est celui-cy, et comme je ne dois point m'ingérer à borner votre bienfaisance, suivant votre désision, Monsieur, je l'enregistrerai, soit comme simple privilégié de la manufacture, à compter son tems du 1er janvier 1780 et en la qualité d'apprentif à la charge du Roi du moment de votre nomination, si vous jugés à propos de lui accorder la somme d'usage dans ce cas.

Je suis...

BELLE.

1. Il se nommait Louis-Marie Ballet et était âgé de quinze à seize ans en 1781, ainsi que le dit le certificat d'Oeben. L'apprentissage aux frais du Roi lui fut accordé sur les témoignages favorables parvenus à M. d'Angiviller.

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, le 13 octobre 1784.

Monsieur,

L'avantage de vous avoir pour chef, joint à la protection dont vous honorés les artistes, m'avoit fait projetter d'oser vous demander (comme la récompense de mes anciens services pour le Roi) de vouloir bien accorder à mon fils[1], qui, par ses études très suivies, est parvenu au moment où le voyage d'Italie lui devient indispensable, le titre prétieux à tous égards de pensionaire du Roi, comme remplaçant pour cette faveur le jeune *Taraval*, malheureusement défunt, et pour le tems qui lui restoit à passer à Rome. J'étois soutenu dans cet espoir par l'exemple de la grâce que vous daignâtes accorder au s^r^ *Perin*[2], qui n'avoit, ainsi que mon fils, remporté qu'un second prix à l'Académie.

Le prince d'Oria, nonce de Sa Sainteté, qui daigne s'intéresser à mon fils et l'honorer de sa protection, nous avoit promis de vous en faire lui-même la demande; mais ayant appris, Monsieur, depuis l'offre distingué de ce prince en notre faveur, que vous aviez résolu de ne plus accorder cette grâce, et respectant, suivant mon devoir, touttes vos désisions qui feront toujours ma loy, je me borne à vous supplier d'ac-

1. *Augustin-Louis Belle* (voir la note qui le concerne, ci-dessus, p. 48) fut directeur des Gobelins sous la Révolution de 1793 à 1795. Il avait obtenu le deuxième prix à l'Académie de peinture en 1782. La même année, il avait été décerné deux premiers prix à *Charles-Horace Vernet* et à *Taraval*, qui mourut, comme il est dit ici, peu de temps après.

2. *Jean-Nicaise Perrin* obtint, en 1775, un deuxième prix réservé de 1770. L'autre deuxième prix fut décerné à *Regnault*.

corder à mon fils l'honneur de votre protection puissante, dont j'espère qu'il sera digne, et de vouloir bien, pour première grâce, lui donner une lettre au moyen de laquelle il puisse se présenter à Monseigneur le cardinal Debernis comme le fils d'un professeur de l'Académie et qui jouit du bonheur de servir le Roi sous vos ordres immédiats. Je puis, Monsieur, vous répondre de ses mœurs, de sa conduite, de son zèle pour son avancement, et qu'il est incapable de compromettre votre honorable protection qui lui assurera de grands moyens d'avancement dans ce pays.

Daignés, Monsieur, vous représenter que, tenant tout de vous, mon sort et celui de ma famille en dépendent uniquement, et que je ne pourrai suffire aux besoins légitimes, études et voyages de mon fils dans l'Italie sans des secours suivis de votre pars, en acquit de ce qui m'est dû sous votre approbation.

Je suis, etc.

BELLE.

LE COMTE D'ANGIVILLER AU CARDINAL DE BERNIS[1].

Versailles, le 18 décembre 1784.

Monseigneur,

L'accueil dont Votre Éminence veut bien honorer les jeunes artistes qui vont à Rome y cultiver leurs talens m'engage à vous demander vos bontés pour le sr *Belle,* fils d'un peintre du Roy, et des principaux employés de mon département. C'est un jeune homme que son père envoye à Rome à ses frais pour s'y former dans son art par l'étude des grands maîtres.

1. Cette lettre n'a pas été donnée dans la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de Rome avec les Directeurs des Bâtiments du Roi.*

Il a gagné, il y a quelques années, un second prix qui annonçoit des dispositions dignes d'encouragement. Je prie Votre Éminence de vouloir bien lui accorder sa protection, dont j'ai tout lieu de croire qu'il se rendra digne par sa conduite et son application.

Je suis...

LE COMTE D'ANGIVILLER A LAGRENÉE.

Versailles, le 18 octobre 1784.

M. *Belle*, votre confrère, Monsieur, qui a, comme vous le sçavés, un fils qui s'adonne à l'art de la peinture, l'envoyant à Rome à ses frais pour y cultiver ses dispositions par l'étude des grands maîtres, je ne puis lui refuser de vous le recommander, ma sévérité sur l'admission à l'Académie même comme externe ne me permettant pas de lui accorder cette place; je souhaite néanmoins qu'il profite d'une partie des secours qu'elle offre pour l'étude; ainsi vous me ferés plaisir de lui en procurer les moyens, autant que le comportent les règlemens de l'Académie, et de l'aider de vos conseils. Je serai même charmé que vous me marquiés de temps à autre quelle est sa conduite, son assiduité au travail et ce que vous augurés de ses dispositions.

Vous connoissés les sentimens sincères avec lesquels je suis...

BELLE A MONTUCLA.

Paris, 9 juin 1785.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire

en m'adressant l'ordre du comptant qui y étoit joint ne contenant de votre part aucune observation contradictoire à ma pensée sur la prétention du sieur La Selle, maître de feu Genion, non plus que sur la justice que j'envisageois à rendre à M. Genion père, en faisant droit à la représentation que je vous ai également expliquée; sur ce, j'ai jugé que vous, Monsieur, et M. le Directeur général approuvez ma proposition. Sur ce j'ai retenu par devers moi 50 ℔ sur les 400 ℔ que cet ordre renfermoit pour cet apprentissage, lesquelles cinquante livres, jointes au 30 ℔ qui restent à payer lors du solde des mémoires de ces objets, formeront ensemble 80 ℔, sur quoi à remettre à M. Genion 72 ℔ et au sieur La Selle 8 ℔ pour solde de sa prétention qui par là sera réduite à 458 ℔, au lieu de 486 ℔ 13 s. 4 d. qu'il demandoit, prétendant 20 s. par jour pour la pension de ce jeune homme. Ces trois louis remboursés à M. Genion sur les 100 ℔ qu'il a payés de ses deniers le rendront participant au soulagement qu'il avoit obtenu de Monsieur le Comte en nommant son fils apprentif du Roi. Pour ce qui est, Monsieur, de l'autre orfèvre, le sieur Vittart, maître de Michelet, je lui ai payé 400 ℔, au moyen de quoi il ne lui reste dû que 30 ℔ qui seront payables lors du solde des mémoires de ces objets. Ces deux orfèvres, qui ne scessoient de solliciter, doivent être fort contents, et ils paroissent l'être.

En même temps, Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer de la recherche que j'ai faite de mes mémoires dans le bureau de M. *Pierre*.

J'ai trouvé : 1° que le mémoire des frais que j'ai fait pour l'école académique d'après nature pen-

dant les quartiers de janvier et octobre 1780 montant à 471# 16
a été envoyé par M. *Pierre* à M. le Directeur général pendant septembre 1783 ;

2° Que mes mémoires dépenses	1779, 6 mois,	471	3
— —	1779, 6 mois,	926	6
— —	1780, 6 mois,	550	19
— —	1780, 6 mois,	912	7

Ces quatre mémoires ont été pareillement envoyés par M. *Pierre* le 26 novembre 1784.

D'après ces renseignements, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien en faire faire la recherche dans les bureaux et, suivant votre bienveillance pour moi, les comprendre en tous ou en partie dans vos prochaines distributions.

Je suis, respectueusement, Monsieur, etc.

BELLE.

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, le 14 may 1785.

Monsieur,

Je ne puis vous exprimer les sentimens de reconnoissance dont j'ai été pénétré en apprenant par M. *Cochin*, mon cousin, les bontés dont vous voulés bien combler mon fils.

J'espère qu'il s'en rendra digne par son assiduité et par quelques succès dans ses études.

Je n'aurois point osé vous demander une grâce aussi étendüe ; mais l'amitié dont vous honorés deux artistes distingués les a engagé à solliciter cette faveur, dont je sens tout le prix, et ce qui me donne une consolation inexprimable.

Je suis...

BELLE.

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, le 6 septembre 1789.

Monsieur,

Pour vous rendre un compte plus étendu, j'ai dû différer de vous répondre suivant votre dernière lettre concernant le jeune Andrieux, que Mme d'Angiviller a placé sous le sr Varet, et chez lequel elle craint qu'il ne soit pas suffisament soigné.

Cet orfèvre étant veuf, pour répondre aux vües de Mme la Comtesse avec l'intérest que je dois à sa protection, j'ai vu par moi-même à ce qui se passe. Je l'ai reçu à l'école du dessin pour juger de ses dispositions et de sa docilité.

Ce jeune enfant paroist bien élevé et doux; il a de l'aptitude et ses foibles commencemens dans le dessin donnent bonne espérence.

Son maître est un honête homme très rangé; depuis la mort de sa femme, il a pour le soin de sa maison la femme d'un ouvrier tapissier qui est fort resonable et qui demeure dans l'hôtel. Je lui ai recommendé personellement cet enfant, qui, jusqu'à présent, me paroist bien tenu. Touttes fois, Monsieur, pour aller au-devant des inquiétudes de Mme d'Angiviller, j'ai cherché un ouvrier honête et marié qui pût à modique pension se charger de cet enfant. J'ai bien trouvé pour lui ce qui seroit parfaitement bien à tous égards; mais la question est la pension qui, toutte modique quelle peut l'être dans le tems présent, seroit de 400#, et dans ce cas la convention à faire avec l'orfèvre seroit tout différent et fort modique.

Le sieur Varet, que j'ai vu hier au soir, m'a dit avoir reçu du père le lit de son fils et lui avoir écrit en conséquence pour terminer leurs conventions pour

le surplus de la somme à payer par le Roi; suivant ce que j'ai eu l'honneur de vous en écrire, il m'a confirmé son consentement sur la disposition et docilité et bonne éducation.

Pour ce qui est de l'objet de la garde que le sr Varet est tenu, il n'est point soldat; sa qualité est capitaine, auquel grade il a été nommé par le district du quartier. Cette place me paroist plus de décoration que de service pour les patrouilles, et je lui ai demandé comment il s'arrengoit pour son apprentif en cas d'absence; il m'a répondu que, dans ce cas, il veilloit à tout ce qui pouvoit être nécessaire pour que l'enfant n'en souffrît aucun domage ni dérangement, et, à son égard, il va deffinitivement et promptement renvoyer de nouveau son frère, dont il continue d'être mécontent, pour qu'il n'i ait aucune liaison entre lui et le jeune Andrieux.

Soit, Monsieur, que Mme la Comtesse admette la pension proposée chez le tapissier, soit qu'elle laisse les choses dans l'état actuel d'après ces explications, je me fais un devoir de surveiller le tout pour le mieux et suivant son désir.

J'ai l'honneur, etc.

BELLE.

Au moment, Monsieur, où je fermois ma lettre pour la mettre à la poste, je reçois votre dernière et d'hier, qui me confirme les inquiétudes de Mme d'Angiviller, et son nouveau plan au sujet d'Andrieux.

Depuis la mort d'Oeben, nous n'avons plus d'ébéniste que son fils, qui a fini ses dix années, mais qui gagne sa vie en ville, son père ne lui ayant rien laissé; nous n'avons que deux menuisiers, Leschandelle, veuf, et Desjardins, garçon; si la menuiserie

convenoit, il seroit mieux avec Desjardins; mais l'objet des soins à prendre pour l'enfant me paroistroient moins assurés chez ces menuisiers qu'ils ne le sont chez le sr Varet. Tout dépend de la décision de Madame.

En tête de la lettre de *Belle* on lit cette note : « *N. B.* — D'après ces éclaircissemens, Mme la comtesse d'Angiviller a pensé qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de laisser le jeune homme chez le sr Varet. »

BELLISARD, ARCHITECTE.

Au XVIIIe siècle, nos architectes découvrirent l'art grec. Auparavant, les monuments de la Rome antique constituaient la formule exclusive de l'enseignement classique. Seuls, ils étaient admirés et étudiés. Les jeunes pensionnaires de l'Académie française à Rome ne connaissaient que le Colisée, les Thermes de Dioclétien ou de Caracalla, les arcs de Septime-Sévère ou de Titus, le Panthéon et autres vestiges de la ville impériale.

Vers 1750, tout change. Nos artistes ont voyagé; les plus hardis ont parcouru la Grèce, ont poussé jusqu'en Asie Mineure; d'autres se sont arrêtés en Sicile, dans l'Italie méridionale. C'est le cas de *Claude Billard de Bélisard* ou *Belissard*, dont l'humeur nomade a inspiré la lettre qu'on va lire.

Admis à l'Académie d'architecture en 1776, *Belissard* ne tarde pas à se sentir entraîné par un goût marqué pour les explorations lointaines. Le 16 octobre 1781, il sollicite un congé, avec l'intention d'aller étudier en Italie. On sait que les architectes, comme les peintres du Roi, n'avaient pas le droit de s'éloigner de Paris sans une autorisation formelle du directeur des Bâtiments. Le congé accordé à *Bélisart* en 1781 est prolongé en 1782 sur sa demande. En 1783, il part pour la

Sicile, fait une étude approfondie des monuments grecs, dont il constate la remarquable conservation. De là, il remonte dans le nord de l'Italie pour mesurer un arc de triomphe et un amphithéâtre incomplètement décrits. Enfin, en 1790, l'intrépide voyageur se rendait en Espagne.

La date de sa mort est inconnue, comme celle de sa naissance.

Le principal édifice auquel notre architecte ait attaché son nom est le palais Bourbon, dont il dirigea les travaux après la mort de *Girardini*.

Bellisard au comte d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Je profitte avec empressement du renouvellement de la prochaine année pour vous présenter les vœux que je fais pour ce qui peut vous concerner et vous fais l'exposé sommaire de l'employ du tems pour lequel vous avez bien voulu m'accorder la permission de voyager en Italie.

Après avoir terminé à Rome les mesures de différents édifices, telles que celuy de Mars le Vengeur, dont j'ay eu l'honneur de vous instruire, j'ay remarqué que les monumens des plus célèbres qui subsistent encore à Palmire, Spalatro, Balbec, etc., etc..., avoient été levés et publiés par des artistes de réputation, mais qu'il manquoit ceux qui existent encore en Sicile.

Je me détermine à partir de Rome au commencement de cette année avec tous les instruments nécessaires pour mesurer géométriquement ces restes précieux de l'antiquité; feu M. Dalembert, à qui j'avois communiqué mon dessein, m'envoya des lettres de recommandation pour le vice-roy de la Sicile, et, à l'aide de sa protection toute particulière, j'ai levé les

cartes des villes antiques et la position de leurs monumens avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible; je ne me suis pas borné à l'étude toute particulière des développements de l'architecture, j'ai reporté avec moy des échantillons des pierres de chacun de ces édifices, ainsi que de ceux qui concernent les enduits qui formoient les embellissements de leurs parties extérieures.

C'est avec la plus grande surprise que j'ai trouvé ces monumens encore aussi bien concervés et que j'ai reconnu avoir fait une moisson aussi abondante dans un champ qui avoit déjà été parcouru par des artistes de réputation qui avoient voyagé avant moy en Sicile.

Les recherches que j'ai faittes pour ce travail m'ayant fait connoître qu'entre les différentes antiquités qui sont à Pola en Italie, l'on n'avoit dessiné avec exactitude que les deux temples, mais qu'il restoit encore un arc-de-triomphe et un emphithéâtre qui n'étoient connus que dans les descriptions, je me suis déterminé, malgré la saison, à solliciter M. l'ambassadeur afin d'obtenir la permission du Sénat de Venise pour les aller dessiner et mesurer; à mon retour à Paris, je me feray, Monsieur, un devoir de vous soumetre les recherches que j'ai faites pour accroître mes connoissances et vous donner des preuves de l'envie que j'ai de ne faire que ce qui peut mériter votre estime.

Je suis, avec respect, etc...

BELLISARD.

De Venise, le 26 décembre 1783.

BERRUER, SCULPTEUR.

Sans avoir jamais produit une œuvre hors de pair, *Pierre Berruer* mérite d'être compté parmi les artistes consciencieux de son temps. D'après les lettres qui suivent, il ne se serait pas exagéré son talent, et cependant le grade de professeur qui lui fut conféré, en 1785, par ses confrères de l'Académie prouve quel cas on faisait de son mérite. Né à Paris en 1734, *Berruer* avait obtenu le premier prix en 1756; il fut nommé académicien le 23 février 1770, puis professeur, comme on vient de le dire. Presque tous les Salons officiels, de 1765 à 1793, reçurent quelques statues de lui. Il mourut vers la fin de la Révolution, le 4 avril 1796.

Parmi ses principaux ouvrages, il faut citer la statue du chancelier d'Aguesseau, exécutée pour la suite des grands hommes de France, exposée en 1779, dont il parle dans sa lettre de 1788 à M. d'Angiviller[1], les sculptures de l'avant-scène du Théâtre-Français et deux cariatides, *la Comédie* et *la Tragédie*, pour la salle de spectacle de la ville de Bordeaux.

Monsieur,

La perte que les arts vienent de faire par le décès de M. *Coustou* laissent un grand vide par ses talents et une place à remplir, qui est celle de garde de la sale des Antiques; j'ai l'honneur de vous supplier, Monsieur, de vouloir bien m'acorder de me metre aux nombre de ceux de mes confrère qui, comme moi, pouvoit désirer cette place; j'ai l'honneur de vous assuré que s'il faloits des talents supérieur et semblable à ceux de M. *Coustou*, que je gardroit le plus profond silence; mais je croit que de la probité et de l'exactitude sufisent pour la remplir; c'est avec

1. Cf. la lettre de *Berruer* publiée dans les *Archives de l'Art français*, t. I, p. 338.

cette confiance et comme membre de l'Académie que je vous supplit de vouloir bien avoir égard à la requête que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

BERRUER.

A Paris, ce 19 juillet 1777.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par la quel vous voulez bien me remetre en paix avec moi-même en me rassurent contre mon perssonele; mais je vois bien par votre réponce qu'il n'en est pas de même à l'égard de mes talents et que de ce côté j'ai entièrement perdu votre conffience. Cependant, Monsieur le Comte, qu'il me soit permis de vous dire sen trop d'amour-propre, — car il en faut un peu, — que cy j'ai quelquefois incissté sur le désir que j'ai toujours eu d'exécuter ma seconde statue pour le Roi, ce n'a été qu'avec la confiance que m'avoit inspiré Messieurs *Caffieri*, *Pajou*, *Pigal*, *Algrin*, *Vanloo* et plusieurs autres encorre, qui voulurent bien donner quelques éloges à la statue du chancellier d'Aguesseau, et cela bien gratuitement; je suis jaloux de mériter des applaudissements, mais incapable de les soliciter. Je vous avoue, Monsieur le Comte, que, d'apprès ces Messieurs, je crus avoir obtenu quelque succès; quant à ce qui regarde les prétentions au statue, je n'é jamais pensé qu'aucun des artistes dussent avoir des droits direct au travaux dont Sa Majesté veut bien les honorer. Mais vous-même, Monsieur le Comte, qui pour le bonheur de ses mêmes artistes, les aimé et les protégé, vous seriez très fâché de ne voir en eux que de l'insoucience au

lieux de ce noble désir qui élève leurs âmes et les fait distinguer; voilà, Monsieur le Comte, les motifs qui m'ont fait azarder et réitérer mes demandes auprès de vous.

Mais, quoi qu'il en soit, je vous prie de croire que je ne suis pas entièrement attéré; au contraire, votre lettre me rend toute mon énergie, et si jamais je puis avoir un ouvrage de marque, j'ose espérer recouvrer par de nouveaux efforts l'honneur de votre attention et de votre confiance.

J'ai l'honneur, etc...

BERRUER.

A Paris, ce 8 mars 1788.

GERMAIN BOFFRAND, ARCHITECTE.

L'architecte *Germain Boffrand*, fils de *Jean-Baptiste Boffrand,* architecte et sculpteur nantais, naquit à Nantes, le 7 mai 1667, et mourut à Paris le 18 mars 1754.

Collaborateur de *Jules-Hardouin Mansart, Boffrand* a pris part à l'exécution de nombreux travaux, notamment à la construction de la place Louis-le-Grand, devenue place Vendôme. L'œuvre la plus célèbre de notre architecte reste encore la splendide décoration des salons de l'hôtel Soubise, reproduite dans le Livre d'architecture que *Boffrand* fit paraître en 1745.

Une notice, insérée dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, en 1898, par M. le marquis de Granges de Surgères, a résumé tous les travaux antérieurs sur l'architecte nantais, dont la longue carrière avait déjà été étudiée par Lance, Bauchal et Morey.

Les lettres publiées ici sont des dernières années de l'artiste. La première, qui a la prétention de nous révéler le

nom de l'architecte du château de Chambord et qui l'attribue, contre toute vraisemblance, à *Vignole*, ne laisse pas que d'être assez piquante. On conçoit qu'une pareille découverte n'ait pas coûté beaucoup de peine à l'architecte et qu'il n'eut pas de longues investigations à faire pour arriver à ce beau résultat.

La seconde n'est pas moins curieuse, en raison du monument auquel elle se rapporte et de ce singulier projet de construction d'un grenier d'abondance installé près des Tuileries, sur la place où on songeait déjà à ériger la statue de Louis XV.

BOFFRAND A DUCHESNE.

A Paris, 4 juin 1750.

Monsieur,

Je n'ay pas différé pour trouver le nom de l'architecte qui a donné le dessein du château de Chambord. C'est *Jacques-Barozzi de Vignole,* élève du *Primatice* dans le règne de François Ier, et a travaillé sous la conduite du *Primatice* aux bâtimens de Fontainebleau. C'est ausy *Vignolle* qui, étant allé à Rome avec *Primatice*, par ordre de François Ier, en raporta les moules des belles figures du *Belveder* qu'il fit fondre de bronze et qui furent placées dans les jardins de Fontainebleau.

Tome premier de l'Académie des sciences et des arts, par Isaac Bullard, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, contenant les vies et éloges historiques des hommes illustres.

J'ay l'honneur d'être, très parfaitement, Monsieur, etc.

BOFFRAND.

Nos complimens, s'il vous plaist, à notre amy M. Portail.

Adresse à la 4e page : A Monsieur, — Monsieur du Chesne, — prévost des bâtimens du Roy, rue de l'Orangerie, à l'hôtel de Seignelay, rue du Vieux-Versailles.

BOFFRAND A M. DE MARIGNY.

A Paris, 27 janvier 1753.

Monsieur,

Depuis que vous avez donné ordre à l'Académie, de la part du Roy, de travailler au dessein d'une place pour y mettre la figure du Roy au pont tournant, je me suis appliqué à en faire un dessein digne de Sa Majesté; il n'est pas encore sur le papier, mais il est dans ma teste; je n'en ay encore parlé à personne de mon idée, mais je puis y faire travailler dès demain. Tout cet ouvrage est de pierre de taille et sans charpente, pour en faire un grenier d'abondance et tenir le blé au même prix comme à Rome en tout temps.

Je suis, avec un profond respect, etc...

BOFFRAND.

RÉPONSE DE M. DE MARIGNY.

Paris, le 17 février 1753.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 27 du mois passé; vous m'y annoncés un dessein de place pour la statue du Roy que vous n'avés encore que dans l'idée, mais que vous allés réduire sur un plan. On doit s'attendre qu'il répondra à la dignité de l'objet, vos productions étant toujours frappées au coin des grands maîtres. Suivant votre projet, l'ouvrage doit être fait en pierre de taille et sans charpente, vous proposant d'y faire un grenier d'abondance pour tenir

en tous tems le bled à Paris au même prix comme à Rome. J'ay observé, dans le voyage que j'ay fait dans cette ville, qu'il est bien vray que le prix du bled y est toujours le même; mais j'y ay remarqué que le pain est plus petit et n'a pas le même poids dans les années où la récolte n'a pas été abondante; ainsy, le public n'y tire aucun avantage de la valeur constante du grain sur le même prix.

Je suis.

JEAN-JACQUES DE BOISSIEU.

Ce peintre graveur, né à Lyon en 1736, mort dans la même ville le 1er mars 1810, a laissé surtout des dessins et des eaux-fortes. Ses gravures sont recherchées et lui ont valu une réputation qui a dépassé les limites de sa ville natale.

La lettre qui porte la date de 1804 rappelle que l'artiste avait été nommé correspondant de l'Institut. Dans celle qu'il écrit de Lyon à un marchand d'estampes de Nuremberg, le graveur s'occupe du placement de ses œuvres. Il avait alors soixante-douze ans.

BOISSIEU A ...

Lyon, ce 1er fructidor an 12 (19 août 1804).

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire ainsy que l'acte de ma nomination à la place de correspondant de l'Institut national de France, titre qui me flatte et m'honnore infiniment; je ne scay comment exprimer l'étendue de ma reconnoissance à cette réunion d'hommes célèbres qui

composent la classe des beaux-arts de l'Institut national. J'espère, Monsieur, d'après la lettre si honnête que vous avez eut la bonté de m'écrire, que vous voudrés bien être l'organe des sentimens dont je suis vivement pénétré. Ils sont bien fais pour inspirer et donner une nouvelle activité à mon émulation. J'espère vous faire connoître dans deux mois environ quelques nouveaux morceaux que j'auray l'honneur d'envoyer à Monsieur Denon, votre président, qui a tant de bontés pour moy et qui ne pouvoit me donner une mellieure preuve de sa bienveillance qu'en me procurant l'avantage inapprétiable d'être un de vos associés.

J'ay l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, etc.

J.-J. DE BOISSIEU.

(Cet autographe a fait partie de la collection Feuillet de Conches.)

BOISSIEU A FRAUENHOLZ.

Lyon, 16 aoust 1808.

Monsieur,

D'après la lettre que j'eu l'honneur de recevoir de vous du 5 décembre 1807, où vous me témoigné le désir d'acquérir encore deux planches faisant parfaitement pendant aux deux premières, je m'en suis fortement occupé depuis le printems; comme elle vont être entièrement terminée, j'ay l'honneur de vous en prévenir; j'y ai mis tout le soin, tout l'intérêt possible; j'ay fait même des efforts pour tâcher de me surpasser; je crois que vous n'en douterés pas quand vous les verrés, ainsi que de l'envie de faire quelques choses qui vous soit agréable et avantageux. Elles

ont parfaitement réussit et bien mordu à l'effet; les sujets sont riches et très pittoresques, et je crois avec vérité que, si elles n'ont pas de la supériorité sur les premières, elles seront très sûrement à égalité de mérite et ne leurs feront pas tord; j'ay égalisé chaque pendant conformément aux premières et ay cherché des sujets qui puissent bien convenir pour pendant. Si vous êtes toujours dans l'intention d'en faire l'acquisition, je vous prie de me le mander de suite, je vous les enverray bien conditionné après en avoir fait tirer vingt-cinq eppreuves pour moy et vous enverrois aussi vingt-cinq eppreuves au moins de chacune, avec une partie sur papier de soye; j'attendray votre réponse avant que de les mettre en circulation; si vous aviés changé de sentimens, je garderois mes planches et vous en enverrois le nombre d'eppreuves que vous désireriés; j'observerai aussi que je réussiray, comme j'ay fais pour les premières, une œuvre bien complette et bien choisies. Une de ces dernières planches, celle qui fera pendant à la plus grande, c'est-à-dire à celle qui a le moins de marge, représente une vue riche et très pittoresque de l'isle Barbe sur la Saône, à une lieu de Lyon. J'attens avec empressement de vos chères nouvelles et vos volontés à cet égard, auxquels je me conformeray exactement, désirant beaucoup, Monsieur, conserver votre estime et vos amitié; c'est avec ses sentimens que j'ay l'honneur d'être, avec estime et considération, etc.

J.-J. DE BOISSIEU.

Si vous aimiés mieux de mes dessins à l'encre de la Chine faisant pendant, représentant des vues pittoresques des environs de Saint-Chamond-en-Forest, je vous les enverray et même y joindrois le nombre

de mes gravures, belles eppreuves que vous m'indiqueriés. Les dessins peuvent avoir 15 à 20 pouces de largeur sur 11 à 12 de hauteur.

Adresse à la 4e page : A Monsieur, — Monsieur J.-F. Frauenholz et — Cie, marchand d'estampes et autres objets d'arts, — à Nuremberg.

(Communiqué par M. Étienne Charavay.)

LOUIS-SIMON BOIZOT, SCULPTEUR.

Fils du peintre *Antoine Boizot*, *Louis-Simon Boizot* naquit à Paris le 9 octobre 1743 et y mourut le 10 mars 1809. Premier prix de l'Académie en 1762, il fut reçu académicien le 28 novembre 1778 et ne cessa d'exposer aux Salons depuis 1773 jusqu'à son dernier jour.

Tandis qu'*Antoine Boizot* avait été attaché en qualité de peintre et dessinateur à la manufacture des Gobelins, son fils travailla pour la manufacture de Sèvres et lui donna des modèles de vases et de bas-reliefs. Sous la Révolution, *Louis-Simon Boizot* fut appelé à la direction artistique de la manufacture avec le peintre *Lagrenée*. Il avait été chargé, en 1773, d'exécuter une statue du Roi pour la ville de Brest et reçut par la suite la commande des bustes de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Un des fils de *Louis-Simon*, *Antoine-Honoré-Louis Boizot*, capitaine d'artillerie, laissa une certaine réputation comme peintre. Une *Bataille de Jemappes*, exécutée par lui, a été gravée par *Duplessi-Bertaux*.

Le catalogue des œuvres d'art conservées dans les magasins de la manufacture de Sèvres, rédigé en 1889, par M. Champfleury, et inséré dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*[1], énumère diverses œuvres de notre artiste; d'abord trois aquarelles de forme ronde représentant des allégories républicaines, portant toutes trois sa signature; puis une statuette

1. Province, Monuments civils, t. V.

en terre cuite de Racine, réduction de la statue de marbre exposée au Salon de 1787 et qui est aujourd'hui placée dans le vestibule des séances de l'Institut avec une douzaine d'autres figures de marbre ayant fait partie de la suite des grands hommes, commandée aux sculpteurs en réputation par le comte d'Angiviller.

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Ce 15 décembre 1782.

Monsieur le Comte,

La sensibilité de votre cœur m'encourage à vous exposée ma triste situation, plein de confiance dans vos bontés et votre protection; privé de traveaux depuis quelques temps, éprouvant toutes sortes de désagréments pour le payement de ceux que j'ai faits à Saint-Sulpice, ayant été obligé de déménager, des maladies de femmes et d'enfans, après avoir fatigué mes amis, annéantis toutes mes ressources, j'implore votre secours pour que vous daigniez m'accorder soit un nouvel accompte sur ce qui est encore du à feu mon père, soit de m'accorder une demie année d'avance de mes apointements à la manufacture de Sèves, en en faisant la retenue par quart dans le courant de l'année, soit enfin de quelle manière il vous plaira de m'aider.

J'ai appris que vous étiez dans l'intention de faire faire un tableau pour l'autel de la chapelle de la manufacture; il seroit peu-estre égal d'y placer un bas-relief. Si vous daigniez m'en charger, je ferois mes efforts pour mériter votre suffrage, soit en plâtre, soit en pierre; je me trouve mesme pour le présent un morceau de pierre de Tonnere chez moi convenable pour la mesure. J'attendrez avec beaucoup

d'impatience l'honneur de votre réponse, car vous pouvez estre persuadez, Monsieur le Comte, que ce n'est qu'à l'extrémité que j'ai pu me déterminer à me rendre importun de tel manière; malgré cela, je tâche de ne rien faire qui puisse m'attirer les reproches du corps respectable dont j'ai l'honneur d'estre enfans et membre; c'est une attention que j'aurai toute ma vie, comme la plus vive et la plus respectueuse reconnoissance de l'honneur de votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être...

BOIZOT.

En note de cette demande, Montucla a écrit : M. le Comte a préféré de faire payer un nouvel acompte sur ce qui reste dû à la succession de feu M. Boisot.

RÉPONSE DE M. D'ANGIVILLER.

19 décembre 1782.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous m'exposés les embaras dans lesquels vous vous trouvez et me priez de venir à votre secours, soit en faisant donner à la succession de feu M. votre père un nouvel acompte sur ce qui lui restoit dû au moment de sa mort, soit en vous faisant payer deux quartiers d'avance de vos appointemens en qualité de sculpteur de la manufacture de Sèvre, lesquels seroient retenus par quart sur les quatre quartiers de 1783. Ce dernier moyen m'a paru trop contre la règle et l'usage pour pouvoir être adopté; mais j'ai facilement adopté le premier, scavoir de vous aider sur ce qui est dû à la succession de feu M. *Boisot*, et j'ai témoigné à M. Cuviller mes intentions, qui seront effectuées avant la fin de l'année.

Je suis...

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur le Comte,

Je vous suplie de vouloir bien venir à mon secours en me faisant ordonner un accompte sur la figure dont je suis chargé par vous pour le conte du Roy. Depuis le mois passé, je suis après le marbre ; c'est le moment dispendieux, surtout après avoir refait presque un nouveau model ; ma situation ne me permettant pas de faire de fortes avances, j'espère que vous voudrez bien avoir égard à ma demande le plutôt qu'il sera possible, ce sera un nouveau motif d'encouragement que l'honneur de votre bienveillance.

J'ai l'honneur, etc...

BOIZOT.

De Paris, ce 5 aoust 1786.

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

A mon arrivée à Paris, j'ai appris qui y avoit quelque places de vacantes dans l'École des élèves que vous avez établie ; depuis longtems, je désirois trouver cet occasion pour vous prier de vouloir bien m'en accorder une pour un de mes fils ; l'aîné, ayant quatorze ans, n'est plus dans le cas d'y prétendre, à ce que Monsieur Pierre, que j'ai eu l'honneur de voir, m'a dit ; mais le second, âgé de douze ans, et qui paroist désirer suivre mon état, seroit celui pour lequel je réclame vos bontés. Monsieur Pierre m'a dit qu'il auroit l'honneur de vous écrire à ce sujet. Je désire ardemment mériter cette nouvelle preuve de votre protection ; j'ose espérer que l'enfant sera

bientôt en état de sentir combien ce sentiment est fondé dans mon âme ; son éducation me coûte ; il est depuis deux ans et demie dans une pension à Picpus ; j'ai retiré son frère cette année parce que cela me genoist beaucoup, étant chargé, en outre de mes trois enfans, de deux nièces après la mort de leurs père et mère.

J'ai l'honneur d'être, dans l'espoir de vos bontés, etc...

BOIZOT.

Ce 28 décembre 1786.

RÉPONSE DU COMTE D'ANGIVILLER.

Versailles, le 31 décembre 1786.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous me demandez pour le second de vos fils, qui paroist avoir le goût de la sculpture, une des places qui viennent de vaquer à la pension des jeunes artistes protégés par le Roy. Très satisfait du zèle et du talent que vous déployés pour le bien de la manufacture de Sèvres, je me fais un plaisir de vous accorder cette demande. Vous pouvés donc faire les arrangements nécessaires pour placer votre fils dans cette pension. J'écris à M. Pierre[1] que je fais cette disposition de la place qui restoit à remplir.

Je suis, etc...

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur le Comte,

J'ai prié M. Pierre de vouloir bien vous mettre

1. Voyez la lettre de *Pierre* relative à la demande de *Boizot*, publiée par M. Furcy-Raynaud dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* de 1906, p. 190.

sous les yeux le besoin où je me trouve de quelques secours d'argent en accompte sur la statue que vous m'avez confiez pour le Roy et dont le model a été exposé cet année au Salon. Ayant été occupé cet été à cet objet, je n'ait pu me procurer des moyens lucratif; j'espère que vous daignerez avoir égard à ma demande, le motif étant fondé sur la nécessité; j'y ait joint ma prière pour obtenir le plus promptement possible un bloc de marbre pour l'exécution, n'y ayant jamais trop de temps.

J'ai l'honneur, etc...

BOIZOT.

Ce 20 décembre 1788.

JOSEPH BOZE.

Peintre breveté du ministère de la Guerre, *Joseph Boze*, né aux Martigues, près de Marseille, en 1744, mort à Paris le 17 janvier 1826, avait fait étalage d'un tel dévouement au Roi et à sa famille qu'on le nommait le peintre monarchique; ce qui ne l'empêche pas d'envoyer au Salon de 1791 des portraits de Robespierre, de Target et de Mirabeau, et à celui de 1817, celui de Berthier, prince de Neufchâtel. Comme il serait intéressant de retrouver cette effigie authentique de Robespierre exécutée par un artiste de talent!

La pièce suivante, — elle a passé par la collection Dubrunfaut, — fait connaître une répétition du portrait du Roi et de celui de la Reine exécuté pour la compagnie des notaires de Paris, qui s'empressa sans doute de faire disparaître pendant la tourmente révolutionnaire ce témoignage compromettant de ses sentiments monarchiques.

BOZE AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Je m'étois proposé de vous faire voir les portraits

du Roi et de la Reine avant de les faire porter chez M. Dufrainoy, qui les aura cet après-midy, d'après vos désirs et les siens.

Le prix de ces deux portraits est de 600 livres et 400 livres les bordures.

Je désire, Monsieur, que vous soyez aussi satisfait de ces deux portraits que M. Dufrainoy m'a paru l'être, et je réclame la continuation de vos bontés.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

BOZE,
Peintre du Roi.

Paris, le 6 décembre 1788.

En tête se trouve la note suivante : Il faudra expédier l'ordonnance de 1,000 livres que le Roi a donnés à la compagnie des notaires.

NICOLAS-GUY BRENET, PEINTRE.

Né le 30 juin 1728 à Paris, mort le 21 février 1792, dans la même ville, *Brenet* était élève de *Boucher*. L'Académie l'admit comme agréé le 27 novembre 1762 et le reçut académicien le 25 février 1769.

Cet artiste avait acquis une certaine réputation dans la composition des scènes historiques et religieuses. *La mort de Duguesclin devant Châteauneuf-de-Randon*, dont il est question dans sa lettre de 1778 et qui avait été exposée en 1777, reste une de ses toiles les plus vantées. Elle est conservée dans les galeries de Versailles.

Son morceau de réception à l'Académie, *Énée recevant de Vénus les armes de son père*, se trouve au Musée du Louvre. N'oublions pas que *Brenet* fut le maître de *François Gérard*.

BRENET AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

J'ai fait part de vos intentions à mes confrères relativement aux copies de la *Gallerie de Rubens*. Je saisis cette occasion pour vous informer qu'ayant projetté il y a quelque tems de ralonger le tableau du *Guesclin*, et dont j'ai eu l'honneur de vous parler, après avoir jetté mes idées sur le papier, j'en causai avec M. *Pierre*, qui m'a dit que ce ralongement n'auroit point lieu pour le grand. Sur l'avis de quelques amis, je me déterminai à l'exécuter en petit pour ma propre satisfaction. Le tableau est fait, et je serois charmé, Monsieur, que vous voulussiez bien le venir voir ou m'indiquer le jour ou je pourois avoir l'honneur de vous le montrer. C'est toujours pour moi un devoir que j'aime à remplir que celui de vous faire part de mes travaux.

Je suis, etc...

BRENET.

Ce 27 septembre 1778.

RÉPONSE DE M. D'ANGIVILLER.

30 septembre 1778.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous m'informez avoir achevé le tableau que vous avés fait en petit pour montrer l'effet du rallongement que vous aviez projetté pour votre grand tableau de *Du Guesclin*. Je le verrai très volontiers et je saisirai pour cela l'occasion du premier voyage que je ferai à Paris. Comme votre grand tableau est un de ceux qui me plurent

davantage, je m'intéresse beaucoup à tout ce qui peut servir à y ajouter un nouveau mérite.

Je suis, M., etc...

Réclamation de Brenet au sujet de la pension de ses élèves.

Ce 8 juin 1780.

Monsieur,

Depuis le 1er octobre 1777, je suis chargée de cinq élève, qui sont les nommé *Œullier, Gaudfroy*, *Renou*, *Taravel*, *Protain*[1]; au pris de 12 livres par mois, cela fait la somme de 720 livres par an; ainsy, au 1er octobre 1780, il me sera du trois ans, qui font la somme de 2,160 livres.

J'ai l'honneur d'aitre...

Brenet.

Brenet au comte d'Angiviller.

Du 13 septembre 1785.

Monsieur,

Les témoignages de bonté dont vous avés bien voulu m'honorer jusqu'à présent et celui que vous me donné en ce moment en m'annonçant la nouvelle grâce que Sa Majesté veut bien m'accorder[2] me pénètrent de reconnoissance et sont bien propres à redoubler mon émulation et mes soins pour m'en rendre digne de plus en plus.

1. Il faut lire *Potain* au lieu de *Protain*. Mais nous n'avons pas trouvé quel artiste désignait ce nom de *Œullier*.

2. *Brenet* venait de recevoir une augmentation de 200 livres portant la pension dont il jouissait de 600 à 800 livres (voy. la *Correspondance de M. d'Angiviller*, publiée par M. Furcy-Raynaud dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, p. 131).

J'ay l'honneur de vous faire passer mon brevet et prends en même tems la liberté de vous prier, s'il est possible, de faire suivre la même époque de payement dans le nouveau qui va être expédié.

Je suis, etc...

BRENET.

CHARLES-ANTOINE BRIDAN, SCULPTEUR.

Les pièces suivantes font passer en revue les principales étapes de la carrière de ce sculpteur estimable qui eut la mauvaise fortune d'être chargé de placer sur le maître-autel de la cathédrale de Chartres une œuvre de la fin du XVIIIe siècle. S'il n'est pas le plus coupable dans cette affaire, son nom n'en reste pas moins chargé d'une lourde responsabilité. A part les incidents concernant l'*Assomption* de Chartres[1], le *Vulcain* du Luxembourg, le *Vauban* et le *Bayard* de Versailles, la correspondance qui suit donne de précieux renseignements sur la difficulté de trouver à Carrare de beaux marbres et sur les précautions qu'on était obligé de prendre contre les fraudes des marchands. Les choses ont-elles beaucoup changé depuis lors ?

La lettre de *Pierre* de 1779 fait savoir que notre sculpteur avait dû séjourner deux ans à Carrare, où il s'était surtout occupé de son *Assomption*. Encore aujourd'hui, les sculpteurs qui se chargent d'exécuter de grands travaux à forfait vont souvent, sur la carrière même, faire dégrossir leurs marbres, dont le transport devient ainsi beaucoup moins onéreux et moins embarrassant.

Né à Ravières (Yonne), en juillet 1730, *Bridan* mourut à

1. Voy. la lettre de *Cochin* publiée par M. Furcy-Raynaud à la date du 27 juin 1768 (*Nouvelles Archives*, 1905, p. 153).

Paris le 28 avril 1805. Après avoir étudié sous la direction de *Vinache*, il obtint le premier prix de sculpture en 1754; le sujet du concours était le *Massacre des Innocents*. Agréé à l'Académie le 30 juin 1764, il fut reçu académicien le 25 janvier 1772; nommé adjoint à professeur à la fin de l'année 1773, il devint professeur le 30 décembre 1780. *Fr. Viel*, architecte de l'Hôpital Général, lui a consacré une notice biographique, lue à la Société des sciences, lettres et arts de Paris (octobre 1807; in-4°, avec 3 planches).

Bridan au comte d'Angiviller.

Monsieur,

Je n'ai jamais eu de moment plus heureux que celui où M. Pierre m'a annoncé par vos ordres et comme absolument décidé que j'aurois une figure à faire pour le Roy. J'ai eu lieu d'en conclure que vous aviés reçu favorablement la requête que j'avois pris la liberté de vous présenter sous les auspices de M. le duc de Fleuri. J'ai ressenti avec d'autant plus de sensibilité cette faveur que j'avois été humilié d'avoir vu passer avant moy trois académiciens et que, jeune encore et n'ayant jamais eu de travaux pour le Roy ni pour la capitale, je voyois échaper une si belle occasion.

J'ai toujours dirigé mes études pour me faire honneur et à l'Académie. Le morceau qui m'y a fait admettre est de la plus grande étendue et j'en ai été récompensé : l'honneur que la Compagnie m'a fait en me faisant monter à la place d'adjoint à professeur. Dans cette circonstance, quelle est ma surprise quand M. *Pierre*, après m'avoir assuré mon bonheur comme une chose faite, après me l'avoir assuré par

deux fois et en présence de M. *Lagrenée*, me dit que cette affaire est remise à un autre tems, que j'ai eu tort d'en parler et que M. *Caffieri* peut prétendre. Je n'ai parlé, Monsieur, que sur votre parole que M. *Pierre* m'a porté de votre part et m'a dit être positive; j'ai cru pouvoir sens indiscrétion satisfaire à l'intérest que plusieurs de mes confrères me témoignoient de ce que je n'étois point annoncé en leur faisant part de vos bontés pour moy. Si ce que M. *Pierre* m'a dit de nouveaux, à son exécution, je suis réduit à regretter mon premier sort, et le chagrin que cette affaire me cause est d'autant plus sensible qu'indépendament de ma place dans l'Académie, qui me faisoit espérer, je suis dans le même cas que ceux qui ont été nommé; je n'ai pas plus d'ouvrage qu'eux; mais j'ai fait plus de sacrifices qu'eux et le zèle pour travailler me seroit devenu totalement ruineux, sans le procédé plin d'humanité de M^rs du chapitre de Chartres.

Je pourrois ajouter, si cela n'étoit étranger au talent, que je suis chargé d'une très grande famille, et malgré ce soin de tous les jours, je n'ai point négligé l'étude, et je trouve le moyen de sacrifier mon tems sans aucun intérest à un nombre assez considérable d'élèves qui m'ont été adressés par plusieurs de mes confrères et qui montrent à l'Académie le fruit de mes soins, ayant tous mérité des récompenses de sa part. L'amitié que vous avez toujours témoigné aux artistes m'enhardit dans ce moment à vous importuner. Je vous adresse mon chagrin en vous ouvrant mon cœur, et si votre bonté que je réclame instamment veut bien escuser ma démarche comme je l'en suplie,

vous calmerés mon extrême douleur, que je ne puis vous exprimer.

J'ai l'honneur d'être, etc...

BRIDAN.

De Paris, le 14 avril 1776.

La demande de l'artiste fut entendue. Il exposait au Salon de 1777 une statue de plâtre représentant Vulcain présentant à Vénus les armes d'Énée, dont le marbre avait été commandé pour le Roi.

PIERRE AU COMTE D'ANGIVILLER.

20 octobre 1779.

Monsieur,

La signature dont j'ai cru devoir fortifier la réponse au mémoire que j'eus l'honneur de vous adresser hier m'a procuré l'occasion d'entrer dans des détails avec M. *Bridan* sur tout ce qui concerne les marbres.

Comme il a passé deux ans à Carrare et qu'il est très au fait, je ferai un résumé de ses connoissances et de celles que j'auray d'ailleurs ; il pourra être utile dans des circonstances pareilles à celle qui m'a fait faire tant de courses.

En parlant des marbres que vous attendés de Rouen, M. *Bridan* m'a dit en avoir un en société avec un particulier qui étoit parfaittement juste aux mesures de son *Vulcain;* le prix de 1,873 livres m'ayant paru fort au-dessous des 3,000 livres demandées pour un autre bloc m'a déterminé à envoyer la notte des mesures que M. *Bridan* m'a remise.

Comme je suis incertain, Monsieur, de la décision que vous donnerés, j'ay regardé comme inutile de pressentir si les 1,873 liv. ne pourroient pas être diminuées ; l'a-compte de 1,200 livres que vous vous pro-

posés d'accorder à M. *Bridan* me mettra à même de sonder lorsque je luy remetrait l'ordonnance.

Je suis...

PIERRE.

Monsieur,

Voilà la note du bloc de marbre dont j'ai eu l'honneur de vous parlés pour le *Vulcain.*

Cube : 46 pieds 10 pouces.

Le prix du pied cube est de 40 livres, qui font la somme de 1,873 livres 6 sols 8 deniers.

BRIDAN AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Je prend la liberté de vous écrire pour vous faire mes remerciement de la bonté dont vous avés bien voulu m'onoré en me donnant à faire une figure des grand homme[1]. C'est la seule choze que j'ai toujours désiré depuis que vous avez honnoré l'Académie de votre présence et de vos bienfaits; c'est une grand satisfaction pour moy d'estre du nombre; ce n'est pas peut contribué à ma santé; je feré tout ce qui dépendra de moy pour répondre à vos bontés.

J'ai l'honneur d'estre, etc.

BRIDAN.

De Paris, ce 28 juin 1782.

Si j'ai toujours tardé à vous en faire mes remerciement, c'est que j'aisperrois de vous les faire de vive vois.

1. Le directeur des Bâtiments avait demandé à *Bridan* la statue de Vauban; le modèle fut exposé au Salon de 1783 et le marbre à celui de 1785. Cette figure serait au Musée de Versailles, d'après Bellier de la Chavignerie; mais le Catalogue d'Eudore Soulié n'en parle pas.

BRIDAN AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Votre serviteur *Bridan* a l'honneur d'écrire à Monsieur le Conte pour lui dire qu'ayant été nommé pour faire un des group de la place de Montpellier, ayant été sur les lieux, ils ont été donnés à quatre de mes confrères[1]. L'on a fait entendre que Monsieur le Conte m'avoit nommé pour les travaux de Versailles et que je ne pourrois faire autre chose; c'est pour cela que je n'ai point été en avant; tout cela s'a pacé dans le temps que vous aviés jeté des vûe sur moy pour Versailles. N'ayant plus d'ouvrage, désirant travaillé, je me recomande à Monsieur le Conte pour vouloir bien continué ces bonté enver moy pour un figure de grand hommes[2]; c'est la dernière fois que je prendré la liberté d'importuné Monsieur le Comte, ayant reçu tant de marque de bienfessance; c'est dans ces sentiment que je vous prie de me croire etc...

BRIDAN.

A Paris, le 16 décembre 1785.

Je prie Monsieur le Conte de me pardonné de tant de liberté que je prend.

1. *Clodion* était chargé des statues de Turenne et de Condé, *Pajou* de celles de Duquesne et de Colbert (*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. I, p. 387-391).

2. *Bridan* reçut peu de temps après la commande d'une statue de Bayard, dont le plâtre fut exposé en 1787 et qui ne paraît pas avoir été exécutée en marbre.

MARIE-RENÉE-GENEVIÈVE BROSSARD DE BEAULIEU

PEINTRE-GRAVEUR.

Fille d'un peintre-graveur né à La Rochelle, dont les biographes parlent peu[1], Mlle *Brossard de Beaulieu*, élève de son père et de *Greuze*, aurait possédé, de l'aveu même de *Pierre*, un certain talent. Née en 1760, elle n'avait guère de titres pour obtenir la faveur d'un logement au Louvre; aussi, sa requête ne paraît-elle avoir eu aucun succès. Elle ne se décourage pas pour cela et continue à se livrer à la peinture. Les Académies de Rome et de Lyon l'avaient admise au nombre de leurs membres. Le statuaire *Dupaty* fut son élève; mais ce qui doit recommander par-dessus tout la mémoire de cette artiste, c'est la fondation à Lille d'une école gratuite de dessin pour les jeunes filles.

Mlle Brossard de Beaulieu au comte d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Comme ministre et protecteur des arts, je m'adresse directement à vous pour vous exposer ma peine que vous ne pouvés ignorer, puisque je suis assuré que Mme la marquise de la Billarderie vous en a fait passer un tableau assés frappant...

Je viens encore d'essuier depuis le deuxième jour de cette année une maladie très grave occasionné par le deffaut d'air qui me fait périr tous les jours, et je suis dans l'impossibilité de me procurer un autre logement, faute de faculté; je travaille cepen-

1. Dans ses *Artistes oubliés et dédaignés*, Émile Bellier de la Chavignerie donne la liste des portraits et tableaux envoyés par *Brossard de Beaulieu* aux expositions de la Jeunesse et au Salon de Correspondance en 1782, 1783 et 1787.

dant autant que mes forces me le permettent et je n'opère qu'avec peine, faute de jour...

Monsieur le Comte, si vous doutés de la vérité de cet exposé, faites-moi la grâce de me venir visiter, il n'y a qu'un pas de votre hôtel à mon appartement; vous jugerés par vous-même si mes plaintes sont raisonnables; de grâce, Monsieur le Comte, daignés visiter ma demeure, et vous jugerés quel effort j'ai dû faire pour produire, ce qui prouve qu'avec plus d'aisance je peux faire mieux.

Dois-je présumer, Monsieur, que vous serés toujours insensible à ma triste position? Cependant, vous aimez à faire le bien; tous les jours vous le faites éprouver à différents individus; on m'avoit flatté de l'espoir d'être du nombre de ces heureux; on avoit même ajouté que cela ne seroit pas éloigné, que vous en aviés donné votre parole en prodiguant pour moi les choses les plus flatteuses, et cependant le tems s'écoule, ma santé s'affoiblit, et je me vois dépourvu de tout. Je ne puis ni ne dois m'addresser à d'autres qu'à vous, Monsieur, puisque vous êtes le dépositaire des grâces; il ne dépend que de vous de me rendre la force et la vie. Donnés-moi un logement, vous le pouvés, puisqu'il y en a un nombre qui vacque dans ce moment; savoir ceux de MM. Thomas, *Vatelet*, *de la Tour*, et tant d'autres que je ne connois pas; donnés-moi un laboratoire où, éloigné du bruit de la rue et de voisins encore plus incommodes, je puisse opérer tranquillement en respirant un plus grand volume d'air, je puisse travailler avec moins de danger, où enfin, ayant un plus beau jour, je puisse faire avec plus de facilité des ouvrages dont je trouverai plus aisément la défaite, pouvant les

montrer avec plus d'avantages que dans mon étroite prison, qui contient à peine quatre personnes, et dont l'entrée est faite pour rebuter les moins délicats.

Je vous supplie, Monsieur le Comte, de ne pas vous contenter de jetter un léger coup d'œil sur cette lettre; daignés y prêter quelque sérieuse attention et m'accorder une réponse qui, en me ranimant, me mette à même de publier par tout que c'est au ministre des arts, à Monsieur le comte d'Angiviller, qui les encourage d'une manière si distinguée, que je dois tout mon bonheur; ce seront les sentiments de celle qui sera toujours avec reconnoissance et qui est, avec respect, Monsieur le Comte, votre très, etc...

BROSSARD DE BEAULIEU,
De l'Académie de peinture de Rouen.

Cloître Saint-Nicolas du Louvre, ce 21 janvier 1786.

DE LA MAIN DE M. PIERRE
A M. D'ANGIVILLER POUR RÉPONDRE.

M. *Beaulieu*, peintre de province et médiocre, n'a pas pu être fort employé. Sa demande ne quadre ny avec son talent ny avec son âge, qui n'est susceptible d'aucun encouragement.

Mlle *Beaulieu*, sa fille, élève de M. *Greüse*, a quelque talent; mais, sachant qu'il n'y a que quatre places féminines à l'Académie, elle s'étoit munie de certificats de tous les membres académiques. M. *Pierre*, voulant l'obliger, proposa dans une assemblée de lui donner un certificat, signé *Renou*, et supprima tous les chiffons. La petite personne imagina de faire signer ce papier authentique par d'anciens académiciens.

Quelle est la plus grande gaucherie, de la part de la petite personne ou de celle des académiciens?

Il existe un oncle paternel ou maternel, prestre de son état, qui paroît entendre ce qu'on luy dit de raisonnable et n'en tient nul compte..., il va. C'est le faiseur de placets, de lettres à la cour, à la ville, que les demandes soient fondées ou non fondées.

LETTRES DE PIERRE

PREMIER PEINTRE DU ROI

AUX DIRECTEURS DES BATIMENTS

ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

DE 1770 A 1789.

Les lettres de *Cochin* et de *Pierre* sur l'administration des beaux-arts pendant la direction de M. de Marigny, de l'abbé Terray et du comte d'Angiviller viennent d'être recueillies et imprimées par M. Furcy-Raynaud. Ce travail, quelque étendu qu'il soit, n'a pu donner toute la correspondance administrative conservée dans les cartons des Archives nationales. Si les rapports de *Cochin*, toujours intéressants et rédigés avec tant d'esprit et de finesse, ont été intégralement reproduits, on a dû laisser de côté un certain nombre de lettres de *Pierre* dont l'intérêt avait paru secondaire ou qui étaient relatives à des faits connus par d'autres documents. Sans ce triage, la publication eût pris des proportions démesurées. Toutefois, le choix, en pareil cas, présente toujours de sérieux inconvénients, et, tandis qu'on admet des billets presque insignifiants, il arrive souvent que des documents bien plus significatifs échappent à l'attention de l'éditeur. Nous avions projeté, il y a bien longtemps, le travail que vient de terminer M. Furcy-Raynaud, et les copies faites aux Archives dans ce dessein, maintenant inutiles, contenaient certaines pièces qui auraient dû trouver place dans la Correspondance de *Pierre*. C'est donc en quelque sorte un supplément à la publication de M. Furcy-Raynaud que nos lecteurs trouveront ici. Il importait de le donner le plus tôt possible pour qu'il ne fût pas trop séparé de l'ensemble des lettres de *Pierre*. M. Furcy-Raynaud avait cru

devoir écarter les documents paraissant faire double emploi avec les Procès-verbaux de l'Académie de peinture ou avec la Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome. Une lecture attentive des originaux lui aurait peut-être révélé que ces pièces officielles, bien que destinées à n'être lues que par le chef hiérarchique auquel s'adressait l'artiste, contenaient parfois des révélations piquantes sur les délibérations du corps académique. Évidemment, les procès-verbaux officiels ne devaient pas garder trace d'un incident survenu à la séance académique du 24 septembre 1785. *Pierre* nous apprend, dans sa lettre datée du 25, qu'à cette réunion, où *Bilcoq* fut agréé comme peintre de genre, un certain peintre d'histoire, nommé *Bourgoin,* fut refusé unanimement, et il ajoute : « Depuis quarante-trois ans, voilà le premier que je vois renvoyé de cette manière. » Certes, le fait méritait bien d'être connu; on l'ignorerait sans la lettre de *Pierre.*

Un autre passage de la nouvelle Correspondance donnée ici nous révèle des incidents d'une gravité exceptionnelle survenus dans le concours du prix de Rome. Les procès-verbaux académiques des mois d'avril et de mai 1787 laissent bien pressentir l'émotion des concurrents et les mesures prises contre la fraude; mais il faut lire la lettre de *Pierre* du 25 avril 1787 pour apprendre que, parmi les concurrents, figuraient deux des élèves de *Louis David*, *Favre* et *Girodet;* que ce dernier, l'élève préféré du maître, avait reçu pour l'exécution de son tableau de concours les conseils et les corrections de *David*, ce qui avait soulevé des réclamations unanimes; que l'Académie avait exclu le jeune concurrent incriminé; que d'ailleurs le fait en lui-même n'était pas nouveau, puisque, d'après *Pierre*, « M. *Boucher* s'était emparé du premier prix et n'y mettait pas de finesse, car il travaillait dans la loge. Aussi, excepté feu *Deshays,* pas un de ses élèves n'est venu jusqu'à l'agrément. » Cette révélation ne manque pas de piquant, et jusqu'ici de pareils abus n'étaient que soupçonnés. Le supplément à la Correspondance de *Pierre* apporte, on le voit par les exemples que nous venons de citer et que nous croyons inutile de multiplier, des détails nouveaux et curieux sur la vie intime de l'Académie de peinture et de sculpture.

J.-J. G.

I.

Modèle proposé a l'Académie.

Le nommé *Biajay* a été examiné plusieurs fois par égard aux recommandations qu'il a présentées; on ne l'a jamais trouvé assés beau pour être engagé au service suivi de l'Académie; cependant, on l'a employé pour suppléer aux autres modèles dans des circonstances qui l'exigeoient. L'on doit observer que trois ne peuvent pas suffire au service, qu'il y en a ordinairement quatre payés par le Roy; depuis quatre ou cinq ans, on a perdu un très beau modèle. Il s'en est présenté un nombre considérable, qui tous ont été refusés.

Il se peut que des artistes se soient contentés de *Biagay* pour des études qui exigeoient un certain caractère; mais ces MM. sont très en état de distinguer un modèle propre pour un besoin particulier et momentané d'avec un homme qui doit rassembler des qualités générales, et, dans une école de deux cents élèves, souvent trop peu avancés, pour faire un choix entre les beautés et les deffauts.

Mais, dira-t-on, l'un des trois modèles est malade. Pourquoy préfère-t-on un nommé *Bidaut*, qui n'est pas très beau, à *Biagai*, qui est reconnu pour tel par un habile peintre? Sans entrer dans les raisons de l'artiste, on répondra à cette question par une autre. Pourquoy le général des professeurs préfère-t-il *Bidaut* à *Biagay?* Ces MM. ont certainement de bonnes raisons pour motiver cette préférence, puis-

qu'ils sont les maîtres de prendre l'un ou l'autre comme remplacement.

Tout s'arrangera, le modèle malade ne pourra pas continuer le service, puisqu'on le croit sujet à l'épilepsie. *Bidaut* et *Biagey* serviront tous deux en attendant mieux, et cette attente peut être longue.

Le choix momentané de ces deux hommes est fondé sur ce que, dans le nombre des aspirans dont il a été parlé cy-dessus, ils ont été trouvés les moins défectueux.

Mais, pour qu'un modèle soit admis et fixé aux gages de l'Académie, il faut l'approbation générale de la Compagnie.

II.

Pierre a Marigny.

M., — J'ignore si c'est un usage établi de pretter les tableaux du Roy sur le récépiscé des personnes qui désirent des copies ou qui s'intéressent à des jeunes élèves. Cette facilité, si elle existe, n'est accordée dans aucun autre cabinet. Comme, au moins, elle exige beaucoup de précautions, lorsqu'elle regarde les gens du monde qui peuvent confier des morceaux précieux à des copistes fort capables de les gâter, je ne sens pas bien l'impossibilité de copier au Luxembourg les jours que cette exposition n'est point publique. Ce seroit, au contraire, un objet d'étude à désirer que la comparaison des belles choses qui y sont réünies, et une occasion d'examen journalier pour ceux qui sont chargés d'y veiller.

Cependant, Monsieur, dans le cas présent, le mérite et les connoissances des deux artistes qui demandent

la *Magdeleine* de *Santerre* sont de si bons garands qu'ils pourroient espérer d'obtenir de votre bonté une condescendance momentanée qui ne tireroit point à conséquence pour la suite, si vous jugiés à propos de donner des ordres relatifs à de nouveaux règlemens.

Cette seule bonne volonté de votre part, Monsieur, lève toutte difficulté. M. *Cochin* et M. *Vien* sont très capables de parer les inconvéniens en suivant le travail du copiste. Ils n'oublieront point certainement la deffence absolüe des huiles, verniz et notamment de l'eau pour éclaircir les endroits noircis. Ce dernier moyen, regardé comme le plus simple, est la source de la ruine totale et souvent ignorée des tableaux qui tombent par écailles.

Je suis, avec respect, etc.

PIERRE.

Le 19 juin 1770.

Pierre venait d'être nommé premier peintre du Roi, en remplacement de *Boucher,* mort au commencement du mois de juin. Il travailla sans cesse, à partir de ce moment, à réunir toutes les attributions que la nonchalance de son prédécesseur avait abandonnées à des confrères et à supplanter notamment *Cochin*. (Cf. les lettres des 3 et 4 juin 1770, dans Furcy-Raynaud, nos 677, 678.)

III.

PIERRE A MARIGNY.

Monsieur, — L'Académie fut si satisfaitte dans l'assemblée destinée à l'examen des ouvrages du concours, qu'elle résolut d'ajouter aux prix de cette année ceux qui étoient en réserve depuis 1770[1].

1. Cf. *Procès-verbaux* imprimés, t. VIII, p. 106.

Il se trouvoit donc deux premiers prix de peinture et un second, un premier prix de sculpture et deux seconds.

La Compagnie a rempli son projet à l'égard de la sculpture; mais elle a été forcée de réserver le second prix de peinture, parce que, les deux premiers prix ayant été donnés, l'élève qui méritoit le second en avoit déjà remporté un second l'année passée, et que les autres tableaux se sont trouvés trop foibles; une séduction momentanée qui a contrarié un nombre de votans a causé ce changement.

Voicy, Monsieur, le jugement d'aujourd'uy : le premier prix de peinture au s^r^ *Pierre-Charles Jombert,* âgé de 23 ans; il y a longtemps qu'il n'y a eu un si bon prix. L'élève est honnête et bien né.

Le deuxième prix de peinture, réservé en 1770, au s^r^ *Anicet-Charles Le Monier*, âgé de 27 ans; son tableau indique des dispositions pour l'harmonie (ce qui a séduit), d'ailleurs un peu foible.

Le premier prix de sculpture au s^r^ *André-Nicolas De Laistre*, âgé de 27 ans. Bas-relief bien composé, correct; les fonds un peu trop rendus.

Le second prix de sculpture au s^r^ *André Segla*, qui a eu beaucoup de voix pour le premier prix.

Le deuxième second prix de sculpture, réservé de 1770, au s^r^ *Louis le Verd*, âgé de 27 ans.

M. *Roslin* est bien inquiet; il a reçu de nouveaux ordres par la voye de M. le comte de Greüse, au sujet du portrait de Sa Majesté danoise, dont le ministre n'arrivera que lundi après-demain. M. *Roslin* est dans la position la plus cruelle. La perte prochaine de sa femme nous accable de la plus sincère douleur; les médecins ont prononcé l'arrêt; il est bien malheureux.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de donner vos ordres pour l'expédition des brevets des deux élèves qui doivent sortir de l'École de M. *Vien* et pour la gratification que vous avés celle de leur accorder.

Je suis, avec respect, etc.

PIERRE.

Paris, ce 29 aoust 1772.

IV.

PIERRE A L'ABBÉ TERRAY.

Monsieur,

Ce n'étoit pas assés des inquiétudes chagrinantes et des embarras que me cause la situation de mon frère le chanoine; mon cadet arrive du Nivernois, et, deux jours après, tombe en apoplexie-paralysie. La teste, frappée, est perdüe depuis deux jours, et les médecins ne me donnent que de foibles espérances.

Je terminois un des tableaux de Choisy; me voilà un peu reculé.

Le Roy ayant parlé de ces tableaux, j'ay répondu qu'il y en avoit un de très avancé et que, si Sa Majesté le préféroit, on pourroit les placer successivement à mesure qu'ils seroient faits. Ainsi, Monsieur, vous déciderés les ordres que je suivray; dans l'état où est l'ouvrage, je peux espérer d'être prest à la fin du voyage de Fontainebleau.

Je suis bien malheureux, Monsieur, dans le tems que l'Académie vous doit la plus vive reconnoissance, que je me fais un plaisir d'aller à Fontainebleau pour en être l'organe, que j'ay des détails qu'il m'est impos-

sible d'écrire, et que j'ay pris un engagement flatteur; tout est suspendu...

Je suis, avec respect...

PIERRE.

Paris, ce 4 octobre 1772.

V.

OBJETS RELATIFS AUX ARTS PRÉSENTÉS A MONSIEUR LE DIRECTEUR ET ORDONNATEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS PAR LE PREMIER PEINTRE.

31 mars 1776.

M. *Lagrenée* exécutera, sous le bon plaisir de Monsieur le Directeur général, le sujet de l'histoire romaine[1] : *Fabricius, environné de sa famille, refuse les présens que les ambassadeurs de Pirrhus avoient ordre de luy offrir.*

M. *Bridan* pourroit faire un *Mars*, pour faire le pendant de la *Vénus,* ordonnée à M. *D'Huès*. Cette figure remplaceroit le *Vulcain*, qui ne s'exécute point.

M. *Robin*, agréé, est chargé de peindre le plafond de la salle de spectacle construite à Bordeaux sur les desseins de M. *Louis*. L'esquisse et les études de cet ouvrage sont faittes, et l'auteur supplie Monsieur le Directeur général d'avoir la bonté d'y donner son approbation lors de son premier voyage à Paris. Mais M. *Louis* ayant mandé à M. *Robin* qu'il ne pourroit commencer qu'à la fin de juillet, ce dernier voudroit obtenir un congé pour voir l'Italie pendant cet inter-

1. Cf. F. Engerand, *Inventaire des tableaux commandés et achetés par la direction des Bâtiments du Roi* (1709-1792), Paris, 1901, in-8°, p. 251 et *passim*.

vale. Il désireroit même partir dans la semaine de la Quasimodo.

M. *Coustou* terminera cette année 1776 le tombeau de feu Monseigneur le Dauphin[1]. Il supplie Monsieur le Directeur général de donner des ordres pour l'examen de la cave construite dans le chœur de la cathédrale de Sens, surtout des murs et de la voûte, afin de constater si l'on peut bâtir au-dessus et avec sûreté le massif dudit tombeau. Il seroit convenable d'établir ce massif le plus tôt possible pour que la bâtisse en fut consolidée au point de ne pas craindre les mouvemens dans les marbres qui seront posés et adaptés sur ledit massif.

M. *Muller*, graveur, fut agréé hier et reçu tout de suitte, sans aucune voix contraire.

M. *Duplessis* aura une séance de Mme la Duchesse de Chartres mercredy prochain et attend les ordres pour se rendre à Versailles.

Il s'est dit que M. de Malsherbes craignoit que la suppression de l'école de la maîtrise ne fît tort à l'avancement de la jeunesse; il a été mis sous les yeux de Monsieur le Directeur général des nottes en réponse à une lettre de M. le marquis de Paulmy à ce sujet. L'Académie royale remplacera par une seconde école, et avec fruit, celle qui étoit plus capable de nuire que d'être utile.

Le premier peintre demande une lettre qui confirme l'ordre au sr Buteux de faire une bordure au *Salvator Rosa*, représentant l'*Évocation de l'ombre de Samuel*, une bordure pour le médaillon de feu M. Turgot,

1. Voy., sur ce tombeau et ses vicissitudes, l'ouvrage de M. l'abbé Chartraire, intitulé : *la Sépulture du Dauphin et de la Dauphine dans la cathédrale de Sens*, Sens, 1907, in-8°, pl.

ancien prévost des marchands, et une nouvelle bordure pour le tableau d'autel du petit Trianon. Ces trois ouvrages sont commencés sur l'ordre verbal de Monsieur le Directeur général.

VI.

Pierre a d'Angiviller.

Objets présentés à Monsieur le Directeur et ordonnateur général des Bâtiments par le premier peintre.

Ce 7 may 1776.

Les cinq tableaux peints par M. *Vanloo* pour les Gobelins sont restés dans la Galerie d'Apollon depuis la dernière exposition. Il paroist convenable d'ordonner le transport à leur destination.

M. *Duplessis* attend les habits royaux pour pouvoir commencer; il a donné un détail à M. Montucla; à tout événement, voicy ses demandes :

Le manteau royal qui a servi au sacre;

Tous les accessoires, comme vêtemens de dessous, les grands colliers, la couronne, le sceptre, la cravatte de dentelle, les souliers, etc..., etc...;

Plus l'habit de novice de l'ordre du Saint-Esprit.

Les barraques, depuis le Pont-Royal jusqu'au guichet de la rüe Froidmanteau, seront détruites suivant l'ordre reçu le 4 may. Monsieur le Directeur général est néanmoins supplié d'agréer une représentation sur l'époque de la destruction, fixée au commencement de septembre. Comment tous les marchands peuvent-ils louer avant le terme d'octobre?

Et que deviendront-ils pendant trois semaines? En fixant leur sortie au dernier septembre, ils n'éprouveroient aucune perte, et, pendant les huit premiers jours d'octobre, toutes les barraques seroient enlevées.

M. *Saly*, chevalier de l'ordre du Roy, ancien professeur de l'Académie, mourut hier[1]. Cette perte ne dérange rien dans la classe des officiers, parce que le grade dont il jouissoit ne luy avoit été accordé qu'à titre de vétérance.

Les échaffauts nécessaires pour la reconstruction du pavillon du Louvre, au-dessus de l'apartement de M. Watelet, vont occuper l'atelier de M. *Mouchy*, chargé d'une des quatre figures de la dernière distribution. Son modèle est commencé; on luy dit qu'il peut encore travailler quelque tems, s'il veut courir le hazard des accidents.

La mort de M. *Saly* laisse un atelier vacant. Si Monsieur le Directeur général vouloit l'accorder au s^r^ *Mouchy*, il seroit plus tranquille pendant son travail, et les ouvriers plus à l'aise dans leurs opérations.

La collection des desseins hollandois et flamands annoncée il y a quelque temps est arrivée et a déjà été examinée par MM. Lempereur père et fils. Elle est comme toutes les collections du bon et de la bourre. Il y aura des dessins médiocres poussés à des prix fous. Lorsqu'il sera question de la vente, Monsieur le Directeur général voudra bien envoyer ses ordres pour un examen plus recherché, s'il juge à propos d'acquérir des morceaux dignes de la collection du Roy.

1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 221.

VII.

Notes du Directeur adressées au premier peintre.

M. *Vien* a jugé que les vacances accordées précédemment au modèle depuis Pâques jusqu'à la Pentecoste étoient un tems précieux pour le travail. En conséquence, il les a supprimés. Le modèle demande une gratification pour ce surcroît de travail. M. *Vien* regarde comme une justice ce supplément de paye; mais il ne croit pas que Monsieur le Directeur général doive accorder à ce même modèle une seconde demande qu'il fait d'un logement dans le palais. M. *Vien* appuye son refus sur la mauvaise conduite dudit modèle, dont il ne se servira vraysemblablement que jusqu'à ce qu'il ait trouvé un aussi bel homme, mais plus honnête.

Son Éminence M. le Cardinal de Bernis a désiré un plâtre de l'*Écorché* de M. *Houdon*. M. *Vien* a cru devoir donner cette satisfaction au ministre du Roy et espère l'approbation de Monsieur le Directeur général sur cette démarche, et attend les ordres sur ce qui regarde les deux articles qui regardent le modèle.

VIII.

Jeaurat a d'Angiviller.

A Versailles, ce 28 may 1778.

Monsieur, — Vous m'avés fait l'amitié de me gronder de ne m'être pas addressé à vous directement pour les petites demandes que j'aurois à faire pour

objets dépendant de vous; je me flatte, Monsieur, que vous ne désaprouverés pas ma démarche; je n'ay appris qu'hier le décès de M. *Le Moine*[1] qui laisse à votre disposition une pension assés forte; je sens qu'il y a beaucoup d'artistes qu'il est juste de récompenser; mais ne seroit-il pas possible que vous puissiés faire une distraction sur la pension vacante, qui me rendroit la jouissance de celle de 500 livres que j'avois et qui me fut ôtée il y a quelques années?

Je ne vous déguiseray pas que je tiens cette grâce à honneur, la regardant comme notre croix de Saint-Louis, pour les services que j'ay rendus à l'Académie pendant 22 ans en qualité de professeur et depuis 18 ans dans la place que j'occupe icy[2].

Mon grand âge vous est assés connu pour espérer cette grâce qui me confirmera toutes les bontés dont vous m'avés toujours honoré.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

JEAURAT.

IX.

RÉPONSE A LA LETTRE DE JEAURAT.

J'ay vu avec peine, M., l'exposé de vos demandes, parce qu'outre qu'elles ne me paroissent pas fondées, vous me proposés des moyens qui me prouvent que vous n'êtes pas instruit des intentions du Roy sur l'employ de l'augmentation de ses bienfaits. La place

1. *Jean-Baptiste Le Moyne*, sculpteur, venait de mourir le 25 mai, aux Galeries du Louvre, dans sa soixante-quinzième année (cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 334).

2. *Étienne Jeaurat*, né en 1699, était garde du Cabinet du Roi à Versailles, où il mourut en 1789.

de trésorier que vous avés occupée, ainsi que toutes celles de l'Académie, avoit des honoraires proportionés aux foibles revenus que la Compagnie possédoit; vous étiez donc de pair avec les autres officiers, et la trésorerie n'étoit pas un office distinctif pour obtenir des grâces particulières et séparées de celles que Sa Majesté acorde aux artistes qui se distinguent par le talent. Vous n'avés point à vous plaindre du traittement qui vous a été fait successivement. Lorsque l'administration s'est occupée de vous dans cette dernière partie, vous jouissiés depuis longtemps d'un logement et de la pension la plus forte qu'il y ait dans l'Académie.

Lorsque Sa Majesté me confia ses Bâtimens, je ne m'étois pas encore fait représenter l'état des pensions, lors de la gratification que je vous acorday à votre retraitte; joint à cela que vous me la demandates avec un empressement qui me fit craindre un besoin urgent, et tel que je me crus obligé de vous faire accorder de nouveaux secours. Je me suis mis à portée de comparer votre traittement avec celuy des autres officiers. Les plus anciens et les plus élevés en grade, la plupart, ne jouissoient que de 5, 6 ou 800 livres de pension, tandis que la vôtre avoit été portée très rapidement jusqu'à 1,400 livres. Si vos ouvrages prouvent les soins qui vous ont mérité une réputation dans un genre, vous devez sentir que l'on doit la même justice à vos confrères, et vous devez convenir qu'à travail égal, vos études n'ont jamais comporté de frais aussi dispendieux ny des pertes de tems aussi considérables que celles de MM. vos confrères qui ont suivi les grands genres. L'on peut même leur sçavoir gré du désintéressement, car, si leurs prétentions se

montoient en raison de leur fatigue, l'administration ne seroit pas en état de les satisfaire. C'est après de mûres réflections que je me suis déterminé à mettre plus de proportion dans la distribution des grâces, et c'est par justice que je me suis occupé des retraittes accordées aux recteurs. Je n'ay point ignoré la façon de penser de votre Compagnie sur le zèle et l'exactitude dont vous estiés capable; mais vous m'étonnés en m'aprenant que l'Académie avoit nommé un subalterne pour remplir une place de confiance. Lorsque les statuts nommoient un membre académicien, comment avoit-on pu risquer d'être trompé et comment ne surveilloit-on pas un mercenaire, puisqu'excepté les dépenses fixes et courantes, le trésorier même n'a pas le droit de faire des dépences extraordinaires sans l'avœu général de la Compagnie, ou au moins sans le concours des principaux officiers qui la représentent. Épargnés-moy le désagrément de vous refuser par la suitte. Vos dernières demandes ne sont pas justes et peuvent tendre à des abus que je dois non seulement arrêter, mais même prévenir. Il seroit déplacé d'intervertir la destination des fonds qui pourroient rester en caisse et qui ont un employ, puisque la bienfaisance du Roy en a accordé de particuliers pour les pensions et que, de toutes les Académies, celle de peinture et sculpture est la plus favorisée.

(Cette minute est de la main de Pierre.)

X.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — L'Académie apprit samedy dernier

la mort de M. *Dumons*[1], académicien, âgé de 91 ans; il avoit succédé à MM. *Oudry Boucher, Deshayes* et même à M. *Le Prince,* lors de sa démission, dans la place de directeur de la manufacture de Beauvais. Ce poste a toujours été occupé par un membre de l'Académie, sauf de petittes lacunes. M. *Dumons* est mort dans le mois de janvier. Nous n'avons été informé du fait que la semaine dernière, et sans doute il est un peu tard pour y penser. De plus, j'ignore si, à la mort de M. Trudaine, la manufacture de Beauvais a été distraitte des ponts et chaussées. M. Mignot de Montigny avoit une espèce d'inspection en second, je verrai à le joindre, ne fut-ce que pour éclaircir, car cette direction seroit bien le fait de M. *Brenet;* il y a un fixe par an, sous la clause de donner quelques tableaux tous les trois ans. Le nom de M. *Brenet,* qui fera, si je ne me trompe, de la poussière au Salon, me dispence d'intercéder pour luy obtenir vos bontés et votre protection.

Je suis, etc...

PIERRE.

Paris, 10 juillet 1779.

Cy-joint, Monsieur le Comte, le manuscrit du Salon que l'on ne peut donner à l'imprimeur, sans votre bon...

XI.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — La lettre adressée, aujourdhuy 20, à

1. *Jean-Joseph Dumons,* né en 1687, avait été placé à la tête des manufactures d'Aubusson en 1731, et avait remplacé *Oudry* comme directeur de la manufacture de Beauvais en 1755.

M. *Cochin*, artiste, devoit l'embarrasser, puisqu'il n'est point au fait de la demande de M. Angran, qui paroît avoir confondu l'ancien intendant des finances, M. Cochin, avec M. *Cochin,* secrétaire de l'Académie. Quand bien même ce dernier auroit participé à l'affaire, le certificat dont il paroît que M. Angran fait mention seroit de M. *Coustou,* alors trésorier, ou de moy; mais je soupçonne que M. Couture, architecte du domaine, recevant l'ordre de M. Cochin, intendant, pour nous livrer les tableaux, il peut avoir demandé une reconnoissance.

Voicy, Monsieur, toute la marche; l'on fit des réparations au palais et on mit en dépôt chez l'architecte du domaine les tableaux qui étoient placés dans différentes chambres, entre autres une *Susanne,* par *Le Brun*, et la *Femme adultère,* par *Bourdon*. Feu M. l'abbé Terray me pria de les voir afin d'en sçavoir le mérite et le prix; on luy avoit dit qu'il en avoit été offert quinze mille livres, ce qu'il auroit autant aimé que les tableaux. M. Cochin, l'intendant des finances, m'écrivit de la part de M. l'abbé Terray; je répondis, et, sur mes prix, l'on ne pensa plus à la vente.

A quelque tems de là, je demandai le dépôt de ces deux morceaux dans l'Académie, qui ne possédoit rien de capital de ces deux maîtres; les ordres furent donnés et nous les reçûmes; mais il ne reste aucune trace de reconnoissance; au reste, en donnant, donnant.

Depuis près de sept ans, Monsieur, M. le président Angran me demande les deux tableaux, comme apartenant à sa chambre; j'ay toujours badiné de ce prétendu vol que nous avions fait, mais surtout bien qu'il faudroit les vendre, notament mardy dernier

qu'il vint chez moy; je convins avec luy d'avoir l'honneur de vous en parler, pour terminer; enfin, il vient de vous écrire et ne s'est point expliqué clairement; rien d'étonnant dans sa lettre, si l'on sçait qu'il n'a jamais sçu que feu M. l'abbé Terray vouloit vendre cette propriété de la chambre à laquelle il préside, que M. Cochin, l'intendant, a été un agent de cette affaire.

Pour finir, M. le Comte, il est nécessaire de m'écrire une lettre par laquelle vous ordonnés que les deux tableaux de *Le Brun* et de *Bourdon*, qui appartiennent au domaine et placés à l'Académie par ordre de feu M. l'abbé Terray, soient remis à M. Angran ou à M. Couture, architecte du domaine, sur leur récépissé, et tout sera arrangé.

Je suis, etc...

PIERRE.

20 janvier 1781.

XII.

COCHIN A MONTUCLA.

Monsieur, — Ce dépost de deux tableaux de *Bourdon* et de *Le Brun* à l'Académie s'est fait sous la direction générale de M. l'abbé Terray et par l'entremise de M. *Pierre*. Je n'ay scû de cette affaire, sinon que M. *Pierre*, ayant remarqué qu'il n'y avoit point à l'Académie de tableaux ni du *Bourdon*, ni de *Le Brun*, avoit conseillé à M. l'abbé Terray d'y déposer ceux-cy; mais nous fumes prévenus en même temps que l'intention de M. le Directeur général étoit que nous les rendrions s'il nous en donnoit l'ordre. J'envoye dans ce même instant à M. *Pierre* la lettre dont

vous m'avez honoré à ce sujet, afin qu'il puisse vous rendre un compte plus exact d'un fait dont lui seul a une véritable connoissance.

Permettés-moy, Monsieur, de joindre icy mes très humbles remerciemens de la faveur que vous m'avés faite en remettant au Roy et à la famille royale les portraicts de Louis XV. J'ay remis à Mme Louise le sien, et elle m'a honoré d'un accueil très favorable.

Je suis, etc...

COCHIN.

Ce 20 janvier 1781.

XIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Le sr *Beaufort* a pris scéance parmy les conseillers[1]. M. *Gabriel*[2] mourut hier, et M. *Perignon* avant-hier; ce dernier est péri très promptement. Il a été question de l'affaire de Mlle Le Prince, et j'auray l'honneur de vous adresser l'arrêté qui en a été rédigé, afin qu'il soit rectifié, s'il en est besoin, avant qu'il soit transcrit sur les registres. Le reste de la scéance a été occupé à la lecture des lettres de bonne année.

Je suis, etc...

PIERRE.

5 janvier 1782.

1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 95.

2. *Jacques-Ange Gabriel,* le plus illustre représentant de cette dynastie d'éminents architectes, né en 1698, était mort le 2 janvier 1782. On peut se reporter aux recherches publiées dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, par H. Lot et Lance en 1876, p. 316.

XIV.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Le mémoire que M. *Bellengé* a présenté pour le tapis de pied de l'apartement de Mme la comtesse d'Artois[1] et que vous m'avez renvoyé a dû se trouver dans les papiers de M. *Soufflot*, parce que je crus devoir renvoyer M. *Bellengé* à M. *Soufflot*, alors vivant. Depuis sa mort, j'en ai reçu deux qui sont en ordre et auxquels je joindrai ce dernier, lorsque j'aurai l'honneur de vous adresser tous les mémoires de MM. les artistes qui ont travaillé pour le Roy et l'exposition du dernier Salon.

La crainte de blesser la délicatesse de M. *Soufflot* et ensuite le besoin d'une autorisation de votre part sur la manufacture de la Savonnerie m'avoient fait suspendre jusqu'à des ordres ultérieurs.

Les sculptures des élèves de l'Académie de Rome étant arrivées depuis plusieurs jours, le sr Hacquin les a transportées dans la gallerie d'Apollon, où elles seront vues samedi, jour de l'Assemblée, pendant laquelle M. d'Aguesseau de Fresne prendra séance; les esquisses des jeunes élèves qui concoureront aux grands prix seront jugées, et l'on procédera à l'agrément de M. *Rolland*, sculpteur, de M. *Renaud*, peintre et ancien pensionnaire, de M. *Nivard*, peintre dans le genre de feu M. *Perignon*, et de M. *Henriquez*, graveur[2].

1. L'architecte *François-Joseph Bélanger* était depuis 1775 premier architecte du comte d'Artois; c'est pour ce prince qu'il construisit Bagatelle en 1780. Né en 1744, il mourut en 1818.

2. Les *Procès-verbaux de l'Académie* (t. IX, p. 102) nous apprennent que M. d'Angiviller présida cette séance du 2 mars.

Permettez-moi, Monsieur, de vous remercier, au nom de l'Académie, de la continuation de vos bontés pour M. de Clermont et pour le malheureux Le Maire.

Je suis, etc...

PIERRE.

Paris, 27 février 1782.

P.-S. — Je n'ai point eu l'honneur, Monsieur le Comte, de vous parler d'une demande de M. *Dandré-Bardon* relativement à son logement, parce que je n'ai pas été à portée d'aller voir le local par moi-même; je présume que vous aurez chargé M. Brébion de prendre connoissance de cette demande; mais, en général, j'y entrevois beaucoup de difficultés.

M. *Danlou* est venu, l'instant d'après la renonciation de M. *Pajou*, me demander si vous écouteriés des recommandations puissantes pour le laisser jouir du logement de M. *Pajou* pendant quelque tems; je luy ay opposé d'excellentes raisons pour le détourner de ce projet; après-demain les détails.

XV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Il ne s'est rien passé d'intéressant aux dernières assemblées. Celle qui précédera le jour de l'an sera aussi dénuée d'affaires. Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en datte du 4 décembre[1], vous me faites celuy de me demander des détails sur les ouvrages qui paroîtront au premier Salon.

1. La lettre du 4 décembre ne fait pas partie de la publication de M. Furcy-Raynaud.

En commençant par la sculpture, vous avés promis à M. le marquis de Ségur une figure à exécuter par M. *Monot*. Son *Sacrificateur* au Salon vient à l'appuy de ses protecteurs; ainsi, une figure.

M. *Pajou* vous sollicite pour son élève, M. *Roland*. Sa démarche, que l'on ne pourroit attribuer qu'au sentiment d'un maître envers son élève, est cependant soutenue par un bon bas-relief qui a réussi au Salon, et la nécessité de ranimer la modestie de M. *Peyron*, qui n'est qu'agréé ainsi que M. *Clodion*, lèveroit les difficultés envers M. *Roland*.

M. *Boizot* n'est pas en état de faire une figure.

M. *Le Comte* ne réussit que dans une proportion médiocre; son évêque ou archevêque de Cambray n'a pas réussi.

Il reste donc deux figures à donner. La conduitte sage, désintéressée et même touchante de M. *Pajou* l'exclut; ainsi, on pourroit donner les deux autres à M. *Gois*, qui s'est fait honneur par sa figure du chancelier d'Aguesseau, qui est un bon professeur, attaché aux formes académiques; l'autre à M. *Berruer*, qui a fait une bonne figure, sans être du merveilleux.

Quant à la peinture, vous vous rappellerés, Monsieur le Comte, que j'ay eu l'honneur de vous parler de l'attention que j'avois eue de demander à tous les artistes si quelque sujets ne les piquoient pas dans leurs lectures. Le grand nombre a toujours préféré d'exécuter un sujet donné; tout artiste qui a du génie préfère une décision, parce que si on le laisse le maître, il fait vingt esquisses et de vingt sujets différens, sans pouvoir se décider sur le choix, tandis qu'il fait vingt esquisses sur un sujet donné et qu'il est certain que le dernier de ces esquisses est le meilleur. Le plus

mauvais tableau au dernier Salon étoit un sujet choisy par l'artiste. Le pourquoy est bien simple à deviner. Sans génie pittoresque, la paresse luy avoit fait demander l'exécution d'une vieille pensée, qui luy a épargné la peine de se *retourner* (pour me servir d'une expression d'atelier).

En faut-il moins proposer aux artistes de choisir un sujet qui les anime; non, sans doute! Aussi, l'a-t-on fait et continuera-t-on à le faire, parce que ce qui ne réussit à un génie froid, peut très bien produire un excellent ouvrage de la main d'un artiste susceptible de chaleur.

Voicy maintenant, Monsieur le Comte, la liste des artistes qui ont travaillé au dernier Salon, avec les réflections que l'on peut faire, sans entrer dans le détail des causes de changemens que l'on peut faire.

M. *Vien* . . . . . qui n'en fera plus d'aussi grands.

M. *Lagrenée* . . . . . qu'il faut occuper à Rome.

M. *Vanloo*. . . . . au secours duquel il faut venir.

M. . . . . que l'on peut remettre au premier Salon.

M. *Calet*. . . . . qui mérite d'être employé.

M. *Ménageot* . . . . . que l'on peut encore essayer.

M. *Vincent* . . . . . qui est très méritant quoyqu'occupé aux tableaux de M. le Comte.

M. *Lépicié* . . . . . douteux, vu l'avantage de ses petits tableaux.

M. *Brenet*. . . . . bon peintre, solide.

M. *Durameau*. . . . . se bat avec sa toile, faute de querelle à faire, d'où des tableaux inutiles.

M. *Lagrenée* le jeune. . excellent dans les petites choses.

M. *Taraval* . . . . . aura bien de l'ouvrage aux Gobelins.

M. *Jolain* . . . . . .

M. *Barthélemy* . . . . . comme amateur.

M. *Le Barbier* . . . . . est bien froid et s'échauffera peut-être.

M. *Beaufort* . . . . . s'il va à Versailles, peut faire une place au premier Salon.

M. *Renou* . . . . . n'a pas pu exécuter le tableau commandé, à cause de son tableau de la Comédie Italienne. Ainsi, il est toujours nommé.

M. *David* . . . . . a préféré faire son morceau de réception; ainsi, il est toujours nommé. Son sujet est de son choix.

Lorsque vous aurez décidé, M. le Comte, les artistes de la présente liste qui doivent travailler, en y ajoutant MM. *Peyron* et *Renaud*, je reprendrai ma marche ordinaire; je leur offrirai donc de me donner les sujets qui leur agréeront; j'en donnerai à ceux qui préféreront d'en recevoir, et j'auray l'honneur de vous en adresser l'état.

Je suis, etc...

PIERRE.

8 janvier 1783.

XVI.

Pierre a d'Angiviller.

En conséquence des plans que vous avés projetté dans la circonstance présente, j'ay vû M. *Pajou*. Il n'est pas le maître de jouir de la grâce que vous luy aviés accordée et la remet dans l'espérance d'une récompense de 600 livres en pension.

Ainsi, Monsieur le Comte, vous remplirés vos vües en donnant à M. Montucla le logement de feu M. Loriot.

M. *Caffiery*, le logement de M. *Allegrain*, qui le remet.

M. *L'Épicié*, celuy de M. *Pajou* idem.

A l'Académie des sciences, celuy du géographe M. Danville.

M. *Renou*, secrétaire, aura l'appartement attaché à sa place; à la rigueur, il n'y a pas d'atelier; mais celuy du Louvre qu'il quittera est disposé de façon qu'ayant deux entrées, l'atelier peut en être détaché, surtout si le reste des pièces est accordé à un artiste de genre, comme un graveur. L'infortune de M. *Tardieu* et son ancienneté pourroient parler en sa faveur.

Le papier que j'eus l'honneur de vous envoyer dernièrement étoit fautif, par ma précipitation à le faire partir. Les pensions actuellement vacantes montent à . . . . . 2,200 l.

Vous pouvez donc, Monsieur, faire plusieurs heureux.

A M. *Allegrain*,	qui a	1,000 liv.	500,	feront	1,500 liv.
M. *Pajou*,	—	800	. 600	—	1,400
M. *Tardieu*,	—	300	. 200	—	500

M. *Machy* n'a rien . . . . 500, feront 500
M. *Beaufort,* idem . . . . 400 — 400

Je dois cependant, Monsieur le Comte, parler de M. *Duplessis.* D'un côté, cet artiste vient d'éprouver des pertes; de l'autre, il n'est pas aussi à plaindre que MM. *Beaufort* et *Tardieu*, puisqu'il travaille. Il faudroit réunir les deux sommes de ces derniers artistes pour former une pension de 600 liv. à M. *Duplessis.* Enfin, si l'on pouvoit permettre de calculer sur la marche de la nature, on prévoyroit 1,500 livres de pension vacante; cette observation, pour et contre ces trois artistes, ne tend qu'à vous rappeller les différentes promesses que vous auriés pu faire[1].

Je suis, etc...

PIERRE.

20 avril 1783.

XVII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Je laissai partir hier ma lettre sans y ajouter les détails que comportoit l'affaire de M. *Henriquès*, puisqu'après l'assemblée plusieurs personnes qui ne se hazardent pas à parler en public me firent sentir les inconvéniens de ces privilèges exclusifs qui donnoient le droit de graver les ouvrages d'un académicien qui souvent regarde le graveur comme médiocre et repousse un traducteur infidèle. J'avouai de bonne foi mon oubli momentané du statut très sagement ordonné, et je ne pouvois disconvenir de

1. Cf. les lettres de d'Angiviller en date du 29 avril et du 16 mai (Furcy-Raynaud, nos 428 et 434).

la justice des plaintes de M. *Vernet*, lorsque l'autorité fit graver ses Ports de France sans qu'il s'en doutât.

M. *Houdon* m'occupa hier principalement et le matin. M. son frère est venu me bien éclaircir la position de son frère le sculpteur ; en conséquence des informations que j'avois pris de l'élève, M. *Houdon* le sculpteur a un rhumatisme gouteux et inflammatoire. M. Malouët le voit, et sa guérison ne peut s'espérer qu'aux festes de Pâques. Je le verrai avant cette époque.

M. le comte de Paroy, cousin de M. de Vaudreuil, jeune amateur spirituel et plein de zèle, m'est venu proposer une médaille de trois cents livres comme prix d'un concours pour l'élève qui seroit couronné au jugement de l'Académie sur une teste d'expression quelconque. Je luy observay que nos formes n'étoient pas celles des autres Académies, et qu'en approuvant et même étant touché de son amour sincère pour les arts, je ne pouvois me dispenser de vous faire part de son plan que vous approuverés ou non, Monsieur le Comte. D'ailleurs, je luy ai cité les exemples de pareils dons qui ont exigé un ordre du Roy.

L'Académie remet à samedi prochain[1], suivant l'usage, la nomination de l'amateur qui doit remplacer feu M. Bergeret. Je ne vois, pour le présent, que trois concurrents : M. le marquis de Turpin, véritable amateur praticien, M. d'Anthon, fauteur actif d'une nouvelle Académie, dont je vous ferai part, et M. d'Argenville, qui n'occupe pas beaucoup. L'Académie d'architecture ne l'a guères mieux traité lors

1. Le samedi, 28 février 1784, le maréchal de Ségur, ministre de la Guerre, fut nommé honoraire associé libre en remplacement de l'abbé Pommyer (*Procès-verbaux*, t. IX, p. 187).

de l'examen de son manuscrit sur la vie des architectes. Nous lisons actuellement un pareil manuscrit sur celle des sculpteurs; vraisemblablement nous suivrons la marche sage de notre sœur qui a chargé son secrétaire de remettre le manuscrit avec politesse et de ne rien écrire[1].

L'esquisse du sr *Millot*, sculpteur, a été agréée pour son morceau de réception. M. *Pajou* vous a rendu compte de son voyage à Compiègne.

Il n'est pas bien sûr, Monsieur le Comte, que la planche du portrait de Louis XIV ait été faite aux frais du Roy; on a lieu de croire qu'à la mort de *Drevet* (le grand *Drevet*), elle a été acheptée, et que cet artiste l'avoit faite pour son compte, sauf à en remettre au prix fixé la quantité d'épreuves que les différens départemens demandoient. L'on connoissoit peu alors l'usage des souscriptions, trop multipliées actuellement; aussi, feu M. *Drevet* en avoit-il peu vendu; mais, au moins, en avoit-il distribué à des particuliers dont l'état ne permet pas une demande à l'administration, et, dans le vray, un portrait de cette nature est fait pour tout le monde entier.

M. *Cochin* a fait graver, il y a environ deux ans, un portrait en pied du Roy, et par souscription; l'ouvrage n'a pas réussi et ne pouvoit pas réussir; mais sa démarche n'est citée que comme un exemple qui peut lever l'espèce de répugnance contre cette façon de faire graver le portrait du Roy par souscription. Actuellement, M. *Bervic* est autorisé par le

1. Antoine-Nicolas Dargenville, fils d'Antoine-Joseph, qui avait publié les *Vies de peintres* (1745-1752), donna les *Vies des fameux architectes et sculpteurs*, en 2 vol. in-8°.

département des affaires extérieures à faire en son nom le portrait du Roy régnant[1].

Ce M. *Bervic* désireroit qu'il luy fût permis de transporter à ses frais, dans le logement que vous luy avés accordé, un plancher qui est dans la pièce du nord, de celle qui est exposée au midy, parce que le nord est plus favorable à la gravûre, et que ce plancher donne un jour très bas. M. *Brébion* n'y trouve pas sans doute d'inconvénient, puisqu'il luy a dit qu'il ne luy falloit que l'ordre d'usage, lorsqu'il falloit travailler dans les Bâtimens.

Je suis, etc...

PIERRE.

27 février 1784.

XVIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Je me contentai à Compiègne de vous nommer les élèves qui avoient remporté les premiers prix, la circonstance d'un voyage ne permettoit pas d'autres détails; mais, aujourduy qu'il est question des brevets et des passeports, j'ay l'honneur de vous adresser les noms des élèves.

Germain Drouais, peintre, né à Paris, âgé de 20 ans, successivement élève de MM. *Brenet* et *David*, a remporté le 1er prix de peinture.

Louis Gauffier, peintre, né à Rochefort, âgé de 21 ans, élève de M. *Tarraval*, a obtenu un 1er prix qui étoit en réserve, vu la foiblesse des concurrens des années précédentes.

1. D'après *Callet*.

Antoine Chaudet, de Paris, âgé de 21 ans, élève de M. *Gois*, a remporté le 1er prix de sculpture.

Les seconds prix de peinture ont été donnés à *Guillaume le Thierre*, de la Guadeloupe, âgé de 24 ans.

A *Auguste-Louis-Jean-Baptiste Rivière*, né à Paris, âgé de 21 ans.

Les seconds prix de sculpture ont été accordés à *Henry-Victor Roguier*, de Bezançon, âgé de 26 ans.

A *Jacques Oger*, de Paris, âgé de 22 ans.

Voilà, Monsieur le Comte, deux places de peintre remplies sur les quatre actuellement vacantes à l'Académie de Rome. Je vous supplie de me faire connoître votre volonté par rapport à M. *Tonnay*[1], à qui la teste tourne depuis l'ouverture que M. *Vien* luy a fait par votre ordre; malgré son agrément à l'Académie, il demande à être pensionnaire dans toute l'étendue de l'état d'élève.

Si vous l'agréés, Monsieur, ce seront trois places, et, comme vous ne voulés pas donner des pensions aux seconds prix et qu'il faut cependant remplir la quatrième place vacante, le sr *La Chaise*, actuellement à Rome, qui a montré beaucoup d'amour pour le travail et l'étude, rempliroit peut-être nos vuës, quoyqu'indirectement, car un fait qui se passe à trois cent lieues ne frappera pas comme la nomination d'un second prix, favorisé à Paris sous les yeux de tous les artistes.

J'ajouterai que M. *La Chaise*, étant à son second voyage d'Italie, pourra bien ne pas completter ses quatre années à la pension et faire place à l'un des deux premiers prix de l'année prochaine.

1. *Taunay*.

Il est à prévoir qu'il y aura deux premiers prix de peinture l'année prochaine[1]; donc, à prendre dès à présent, il faut calculer comment l'on placera les prochains premiers prix, et l'on ne peut y pourvoir qu'en plaçant des jeunes artistes avec lesquels on pourra mesurer le tems de leur séjour.

Quoyque ce ne soit pas un droit des élèves de rester quatre ans à Rome, néanmoins l'usage a prévalu.

M. *Vincent* vient de terminer le second tableau de la suitte destinée au comte du Nord; il paroît supérieur au premier; mais, comme ce travail, réuni à celuy du grand tableau pour le Roy, ne donne pas les moyens d'alimenter le coffre-fort, *M. Vincent* se trouve très gêné. Vous pourriés, Monsieur le Comte, luy faire ordonner un à compte sur les deux tableaux de Henry quatre, et l'on peut aller jusqu'à 2,000 écus, en attendant que vous ayés fixé les prix.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 septembre 1784.

Les tableaux, nouvelles acquisitions, sont rangés dans les magazins du Louvre.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XIX.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'Académie a nommé M. *Mouchy* professeur à la place de feu M. *L'Épicié*. — Confirmation.

1. L'Académie décerna en effet deux premiers prix en 1785 : l'un à *Potain*, l'autre à *Desmarets*.

Les médailles de quartier ont été adjugées; ensuite on a procédé au jugement du prix de M. *de la Tour;* il s'agit d'une demie-figure peinte d'après nature.

Le sr *Rivière* a eu le premier prix.

Quelqu'un, dont vous avés reçu, Monsieur, une lettre au sujet des mesures des blocs de marbre, a fait des difficultés sur les honoraires du professeur en exercice pour le prix de M. *de la Tour,* qui n'ont point du tout réussi. Ce scribe éternel prétendoit que les honoraires fixés pour les professeurs à 200 écus pour douze jours étoient trop foibles; il a été hué.

Il n'en a pas été de même à la lecture de la lettre dans laquelle vous expliqués vos intentions sur les places de l'Académie de Rome et sur votre façon de penser au sujet de la démarche des élèves qui ont accepté des dons. Un applaudissement général a prouvé que, si d'anciens courent après des rognures de marbres, la masse pense un peu plus noblement.

On a remis à l'adresse des chefs de l'Académie des lettres anonymes contre la sévérité fondée de la dernière assemblée. Il ne s'agit pas moins que d'être assommés; l'on nous donne cependant rendés-vous au premier Salon. Je suis pour ma part dans le cas de dire : *attendés-moy sous l'orme.*

Demain matin, l'examen des figures qui concourent pour les places; en sorte que je ne pourrai aller à Versailles que l'après-midy. J'irai cependant à Sèvres pour conférer avec M. Reignier qui m'a écrit.

J'ay été aux Gobelins toute la matinée; mais l'Académie a fini si tard, que c'est tout ce que je puis faire afin que ma lettre arrive à tems pour la confir-

mation, quoyque la première assemblée ne soit qu'à la fin du mois.

Je suis, etc...

PIERRE.

2 octobre 1784.

La caisse qui est arrivée de Rome et que j'ay fait ouvrir ne contient que l'envoi des élèves architectes.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XX.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'agréement de M. *Dupré* constaté, la remise de lettres à M. *Vanloo*, quelques détails sur l'École concernans le choix de la semaine du concours pour les petittes médailles, ne sont pas des objets intéressans.

M. d'Hervelay m'a parlé de la cession d'un tableau d'*Isaac Ostade*, qu'il n'a point enchéri par égard et dont il brûle d'être possesseur. Je luy ai promis d'avoir l'honneur de vous en rafraîchir la mémoire et de luy donner des nouvelles à mon retour de Versailles jeudi prochain.

Je suis, etc...

PIERRE.

27 novembre (1784).

M. *Guibal*[1] est mort à Stuttgard.

Archives nationales, O[1] 1925b.

1. Le peintre *Nicolas Guibal*, fils du sculpteur de ce nom, né à Lunéville, le 25 novembre 1725, mourut à Stuttgart, le 3 novembre 1784, premier peintre du duc de Wurtemberg et directeur de la galerie ducale. Il avait été reçu académicien le 16 janvier 1784.

XXI.

Académie royale de peinture et sculpture.

Assemblée du 5 mars 1785.

L'assemblée fut nombreuse et garnie d'amateurs. Après l'expédition des détails sur les esquisses des concurrans aux prix, on fit la lecture de la lettre de M. le Directeur général[1], relative à l'affaire de M. *Henriqués;* le premier peintre prépara la matière.

Premier avis.

Nous ne nous assemblons que pour concourir au bien par le maintien de l'ordre appuié par les statuts et dont la négligence feroit tout écrouler. Le vœu de M. le comte d'Angiviller est expliqué par sa lettre; je dirai même qu'il est confirmé par sa conclusion : *il luy a été assuré que M. Henriqués s'étoit mis en règle;* sa permission étoit conditionnelle. L'Académie doit donc, pour remplir ses devoirs, discuter le fait des conditions et prendre la marche la plus simple et la plus claire, je veux dire la déclaration des artistes intéressés, afin que l'Académie rende un compte exact à M. le comte d'Angiviller.

Deuxième avis.

Si je possédois un tableau de l'un des membres de l'Académie, que je voulusse le faire graver, quoyque je fusse parfaitement libre envers l'artiste qui l'auroit

1. Cf. la séance dans les *Procès-verbaux* imprimés, t. IX, p. 229, et ci-dessus la pièce XXVII.

fait, il n'en est pas moins certain que je luy ferois part de mon projet, et que je ne manquerois pas aux égards dus à un confrère; mais je ne crois pas qu'un particulier isolé ne soit le maître de disposer d'un tableau qu'il auroit bien payé. C'est sa propriété, et la propriété est sacrée; le cas présent est différent. Le Roy, protecteur des arts, veut que l'Académie illustre la nation; d'un autre côté, sa volonté sur le sort des tableaux qui luy appartiennent doit être une loy; il ordonne néanmoins, en même tems, à son Académie de veiller sur l'honneur de la nation par l'article des statuts, en empêchant que les ouvrages de ses peintres et de ses sculpteurs ne soient déshonorés par des traductions infidelles. La lettre de M. le comte d'Angiviller trace la marche de la Compagnie en se conformant à ses règles.

Troisième avis.

Ce que viennent de dire ces MM. me paroît d'autant plus juste qu'ils distinguent la permission du supérieur et les conditions auxquelles elle a été accordée, puisqu'elles sont rapellées dans la lettre; mais, si vous me le permettés, je dirai qu'il me semble qu'outre les honoraires convenus pour un tableau, le peintre se réserve encore des arrangemens de confiance avec le graveur; je ne vois pas pourquoy on détruiroit cet usage par des permissions qui le diminueroient.

Quatrième avis.

Permettés-moy, MM., de vous observer que les estampes passent dans le pays étranger; on doit donc

apporter la plus grande attention de prévenir les jugemens défavorables aux arts de la nation. La lettre de M. le Directeur général suspend sa décision, mais invite à la décider.

J'ajouterai sur la propriété des particuliers qu'elle ne s'étend pas sur l'intérêt que l'artiste met à sa gloire. De plus, on pourroit luy démontrer que l'article des statuts regarde sa propriété, en ce qu'il en soutient la valeur, par son opposition à la tache que luy imprimeroit une mauvaise copie.

Cinquième avis.

Je crois qu'il seroit convenable de supplier M. le Directeur général de ne plus permettre ces entreprises exclusives qui privent les autres graveurs de s'exercer d'après les différens maîtres. De plus, souvent, elles dégradent les auteurs parce qu'elles finissent par la négligence. Elles rendent nul l'auteur le plus intéressé à la chose. On vient chez un artiste avec un ordre, auquel il est forcé de se soumettre, en sorte que l'on présente au supérieur une déférence gênée pour un consentement volontaire, encore trop heureux lorsque dans pareil cas on ne cite des réticences polies d'un ancien artiste pour des éloges.

Après beaucoup d'autres observations, on a appellé M. *Ménageot*[1], auquel le directeur a dit : la discussion présente n'exige de vous, M., que le simple exposé des faits.

1. Les avis de *Ménageot* et de *Brenet*, défavorables à la gravure de leurs œuvres sans leur autorisation, sont consignés au procès-verbal. Il y a là une question de propriété artistique de haute gravité.

La réponce... voir les observations.

M. *Brenet* a parlé, idem.

Un ancien officier a représenté...

M. *Vincent*, idem.

Les autres étoient absens.

Le directeur a été obligé de faire des liaisons et de rectifier des faits; mais sa plus grande attention a été :

1° D'éloigner toute mention du talent de M. *Henriqués*, quoyqu'il sentît bien combien il influoit dans l'affaire, parce qu'il luy paroissoit plus doux et plus utile de ne donner qu'un tout dépendant des égards.

2° De ne pas accorder la permission dont la suspension étoit ordonnée par la lettre qui présupposoit les conditions remplies.

Ce jourduy, 6 mars, M. *Henriqués*, informé de ce qui s'étoit passé à l'Académie, est venu remercier le directeur de la forme qui avoit été suivie et le prier d'être persuadé qu'il renonçoit à son plan. Le directeur l'en a félicité et luy a prouvé la sagesse de cet abandon par toutes les raisons qu'il luy en avoit donné précédément; ils se sont quittés sans toucher la véritable corde. Du talent, et tout auroit été non seulement acueilly, mais même désiré. Dans le vray, lorsque la permission fut accordée, il fut dit qu'il étoit permis à tout le monde de mettre son bien sur mer; mais on avoit oublié qu'il se trouvoit des gens occupés d'un intérest bien vif, l'amour-propre.

Voilà bien une affaire finie. Quels orages à la première assemblée.

M. *Bervic* présentera mercredy le dernier mot; on luy a bien expliqué le contenu de la lettre à ce sujet.

XXII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — J'ay été bien étonné ce matin par un homme qui m'a parlé de la pension de feu Mme Vanloo. Je luy ay répondu que cette pension n'entroit pas dans la masse des pensions qui sont accordées aux artistes, que c'étoit une grâce personnelle qui tomboit à la mort du titulaire.

Il est vray que, si l'on vouloit faire une chose convenable, ce seroit d'augmenter Mme *Boucher* de cinquante louis afin de la mettre au taux de feu Mme de Vanloo. J'avois trouvé jadis M. de Marigny très opposé aux propositions que je luy faisois dans le tems; depuis, j'en avois parlé à M. son gendre; tout cela est resté en suspens.

Vous ne m'accuserez pas, Monsieur, de mettre un intérest personnel dans ma dernière réflection; mais une marche juste et convenable m'est revenue dans l'esprit par suitte du propos de la personne peu instruite qui est venue ce matin.

Je suis, etc...

Pierre.

20 avril 1785.

Archives nationales, O1 1918.

XXIII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Le comité d'hier matin fut occupé de la reddition des comptes. L'après-midi, l'assem-

blée fut assés longue pour m'empêcher de partir le soir, et, comme demain se rencontre le jour de notre chapitre, j'ay préféré de remettre mon voyage à samedy prochain, d'autant que je pourrai être utile le jour de la Pentecoste à des curieux.

M. d'Anthon prit séance.

M. *Houdon* me dit avoir rencontré M. Cuvilier et luy avoir donné les mesures du marbre pour M. le comte d'Oëls.

Pendant l'examen des comptes[1], on parla des cinq années de médailles qui ne sont point distribuées; on observa qu'il arrivoit de ce retard le vide des jours que vous les donnés[2]. Il est certain que, pendant le cours de cinq années, des élèves gagnent des grands prix et vont à Rome; d'autres, renonçant à la grande carrière, courent la province; si l'on ajoute les malades et ceux qui ne sont point informés à tems, le nombre des absens ne doit point étonner, quoyqu'il produise un mauvais effet, surtout lorsqu'il se trouve des étrangers.

Un autre objet, Monsieur le Comte, a été mis sur le bureau. Il regarde les adjoints à professeurs; mais, comme il s'est passé des choses que je n'aime pas détailler, principalement lorsqu'elles sont oubliées et n'ont point eu lieu depuis mon bail, j'attends d'avoir l'honneur de vous en parler de vive voix. En général, c'est la demande d'un petit honoraire en faveur des-

1. Il n'en est pas question au procès-verbal imprimé, t. IX, p. 236.

2. Cf. la réponse, en date du 10 mai, dans Furcy-Raynaud, p. 113. Voy., aux *Procès-verbaux* imprimés, à la date du 1er octobre 1785 (t. IX, p. 260), la distribution de toutes les médailles et prix depuis 1779 jusqu'en 1785.

dits s^rs^ adjoints que l'Académie désireroit que vous approuvassiés.

Une règle, qui étoit ballotée depuis des années, a enfin été constatée. Voicy son objet. Les nouveaux académiciens ont pris l'usage de faire de grands tableaux de réception, — souvent deux figures en font les frais, — et ne peuvent être blâmés, parce que l'excuse de faire du grand sert de passeport. On a donc décidé que nul peintre d'histoire n'excéderoit plus la grandeur de morceaux de feu MM. *Le Moine* et *Boucher*[1]. Par là, on gagnera : 1° d'avoir des figures d'une proportion telle que les artistes traiteront des sujets qui, étant plus étandus, présenteront davantage les parties de l'art au jugement des électeurs; 2° nous ne nous trouverons plus dans l'embarras de placer les morceaux de réception; à la longue, le Louvre n'y suffiroit pas. Il est vray que l'on peut m'imputer l'abus que l'on s'est cru obligé d'arrêter. Car, quoyque l'on mette toujours sur le registre après un agrément : « Et M. le Directeur donnera le sujet du morceau de réception, » j'ay cru devoir abandonner un droit retenu par quelques-uns de mes prédécesseurs, présumant faciliter les artistes en sacrifiant une prétention à un mieux; mais où les abus ne vont-ils pas se nicher?

Je suis, etc...

PIERRE.

8 may 1785.

Archives nationales, O^1^ 1925b.

1. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 237.

XXIV.

Pierre a d'Angiviller.

Je croiois m'être mieux expliqué, Monsieur le Comte. Ce ne sont point des fonds pour acheter les médailles que l'Académie sollicite. Elle vous représentoit qu'elle avoit cinq années de médailles à distribuer; que vos affaires ne vous ayant point permis de donner un jour, il arrivoit que l'assemblée indiquée, après un si long tems, se trouvoit dégarnie des vainqueurs. J'ay eu l'honneur de vous parler plusieurs fois pour que vous voulussiés bien donner un jour; mais j'ay senti le surcroît d'occupation occasionné par Rambouillet; j'en avois même parlé au comité.

Je vous supplie d'agréer, etc.

12 may (1785).

A distribuer : 13 ou 14 médailles d'or; 24 ou 25 médailles d'argent. Le tout chez le trésorier.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXV.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — L'Académie a jugé les médailles du quartier à l'ordinaire, ensuitte le prix de l'expression fondé par M. le comte de Caylus. L'élève *Gounot* l'a obtenu pour la troisième fois et ne concourera plus, aux termes de la fondation.

M. *Voiriot*, conseiller, a pri séance[1].

Les autres officiers confirmés étoient tout placés.

M. de Paroy est à son régiment.

On a procédé à l'élection des deux adjoints aux professeurs.

M. *Le Comte* a eu la pluralité; M. *Vincent*, idem. — Confirmation.

M. *Bourgoin*[2], peintre d'histoire, a été refusé unanimement. Depuis 43 ans, voilà le premier que je vois renvoyé de cette manière.

M. *Bilcoq*[3], peintre de genre, a été agréé; il promet beaucoup pour les parties qui laissent à désirer, d'autant que les tableaux qu'il a présenté prouvent le bon usage qu'il a fait des bons conseils qu'on luy donna il y a huit mois.

On a remis à M. *Amédée Van Loo* les jettons que vous aviés autorisé l'Académie à luy offrir.

Ensuite, il a été question des moyens de ranger les tableaux comme vous le désirez : M. *Amédée Van Loo* a demandé quatre jours au moins. Ce qui a déterminé à fermer le Salon demain au soir 24, suivant l'usage. Les cinq jours de grâce, qui s'accordoient suivant les circonstances, seront remplacés par les huit jours annoncés par votre lettre. Je ne partirai que lundi matin pour me rendre lundi matin au rendés-vous avec M. *Heurtier*, afin de donner le tems à l'exprès d'arriver. S'il y avoit quelques changemens, MM. *Vien* et *Robert* sont prêts à faire place aux autres.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 257.

2. Est-ce *François-Jules Bourgoin*, qui exposa aux Salons de 1796, 1808, 1810 et 1812?

3. *Louis-Marc-Antoine Bilcoq*, né à Paris en 1755, décédé en 1838. Il fut reçu académicien le 27 juin 1789.

Les trois brochures d'aujourduy ne font pas désirer de prolongation.

Je suis, etc...

PIERRE.

24 septembre 1785.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXVI.

LAGRENÉE LE JEUNE A D'ANGIVILLER.

Monsieur le Comte, — Ayant toujours désiré avec la plus grande ardeur d'exécuter un grand tableau pour le Roy, je me suis vu ancore cette année éloigné avec douleur du plaisir de me satisfaire; mais, si j'osois espérer que vous voulussiés m'accorder la permission d'exécuter d'une grandeur de treize pieds un sujet que j'ai trouvé et que l'on n'a pas encore traité, je serois au comble de mes vœux. Vous pouriez même, en me fésant l'honneur de jetter un coup d'œil sur l'esquisse que j'en ai faite, être persuadé qu'il faut un grand champ pour un tel sujet.

Le sujet est tiré de l'*Odissée* d'Homère. C'est Ulisse, si connu, si intéressant, étant abordé, naufragé, à l'isle des Phéaciens, nud, sans espérance, fut secouru par Nausicaa, fille du Roy. Elle lui donna des habits, de la nourriture et lui conseilla d'aller embrasser les genoüils de sa mère, Arétié, et de son père, Alcinoüs, et lui montra le chemin du palais. J'ai pris le moment où Ulisse, étant entré dans le palais couvert d'un nuage dont Minerve l'avoit envelopé pour le dérober aux insultes des Phéaciens, se jette aux pieds d'Arétié. Dans le moment, le nuage se dissipe; tous les princes, qui étoient à faire des libations à

Mercure avant de se retirer, sont étonnés de voir un étranger d'une mine haute en posture de supliant. Il ne quitte pas les genoüils de la Reine qu'on ne lui ait accordé l'hospitalité et les moyens de retourner dans sa patrie[1].

J'espère aussi que vous m'accorderez les moyens de me faire honneur en me donnant la satisfaction de pouvoir traiter dignement ce sujet, qu'il est comme impossible de resserrer dans une petite toile de huit pieds. Aucun autre intérest que celuy de la gloire et d'ajouter à ma foible réputation n'est capable de me guider dans cette démarche. Je conserverai une éternelle reconnoissance pour cette marque de bienveillance ajoutée à touttes celles dont vous m'avez honoré jusqu'à présent.

J'ay l'honneur, etc...

LAGRENÉE.

Ce 5 mars 1786.

Archives nationales, O[1] 1919.

XXVII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — le 20 février dernier, je reçus le brevet de M. *Desmarais*, peintre, nommé pensionnaire à Rome; son passeport, de même datte, étoit joint; en sorte que, s'il tarde à partir, son passeport, qui n'est que pour deux mois, sera expiré. La note incluse dans l'enveloppe de ces deux pièces annonçoit l'arrivée prochaine de l'ordonnance accordée

1. *Jean-Jacques Lagrenée* le jeune exposa le tableau dont il décrit ici la composition au Salon de 1791.

pour le voyage, trois cent livres. Je le sonderai pour sçavoir si sa position luy permet de partir sans l'ordonnance, dont on luy fera toucher le montant en route ou à Rome.

La lettre qui intéresse le jeune *Million*, protégé par Mme la duchesse de Liancourt[1], ne demandoit de réponce qu'au mois d'octobre prochain, tems auquel il se trouvera deux places vacantes, peut-être plus, puisqu'il y a un ordre pour examiner et faire choix des élèves susceptibles de profitter des grâces accordées à cette École.

Néanmoins, l'on pourroit trouver une note, par laquelle j'indiquois une réponce à M. le marquis de..., venu de la part de Mme la duchesse de Liancourt, et au sr Million père, auxquels j'avois fait part de vos intentions; il sera possible et par conséquent encore tems de rassurer Mme de Liancourt sur la promesse faitte et réitérée.

M. *Monot*, sculpteur, vous supplie, M. le Comte, de luy accorder une lettre adressée à M. de la Ponce aux Invalides et en voicy l'objet :

Il ne se trouve point, parmi les blocs arrivés, un bloc de marbre assés large pour l'exécution de la figure ordonnée à M. *Monot*. Son *Duquêne* a le bras droit très étendu. Les blocs n'ont que trois pieds d'épaisseur; la hauteur pourroit d'ailleurs convenir; mais il s'en trouve un aux Invalides que M. de la Ponce consent à livrer à M. *Monot*, si vous avés la bonté d'assurer par une lettre qu'il sera remplacé. Si vous décidez, M. le Comte, en faveur de cette proposition, il sera convenable de faire marquer ce que vous ordon-

1. Cf. la lettre du 19 mars dans Furcy-Raynaud (p. 162).

nerés, afin d'éviter la perte forcée sur le bloc de marbre des Invalides, puisqu'il aura près de deux pieds plus haut que les blocs ordinairement destinés aux statuës. Ces derniers portent six pieds six pouces de haut, et celuy des Invalides a huit pieds forts. Je me rappelle que M. *Caffiery* m'a dit avoir obtenu votre abandon des réflections que nous avoient fait naître la perte dans de certains blocs.

Les élèves qui concourreront aux grands prix feront samedy prochain les esquisses qui doivent constater leur entrée dans les loges fermées. J'avois eu l'honneur de vous mander qu'il s'étoit trouvé plusieurs esquisses-épreuves qui avoient fait beaucoup de plaisir. J'oubliai de parler des académies peintes, secondes épreuves. Il s'en est trouvé plusieurs dont on a été fort content, entre autres celle de M. *de Tiers*[1], protégé par M. le comte de Vergennes. Ce jeune élève a remporté successivement tous les prix. L'on espère beaucoup de son tableau du concours.

L'hôtel de Bullion a présenté une vente supérieure à plusieurs de celles qui l'ont précédées. Ma course à Versailles, puis l'oubli à mon retour m'ont empêché de les voir. J'avois prié M. *Vien* d'y aller; plusieurs articles luy ont fait plaisir; son coup d'œil a été très satisfait, sans que son récit distinguât rien de très majeur.

Je suis, etc...

PIERRE.

29 mars 1786.

P.-S. — Enfin, le malheureux Joullain, marchand d'estampes, a manqué par son libertinage caché;

1. Lisez : *Lethière.*

sauvé à Londres, il a laissé sa femme avec trois petites-filles et rien; le peu d'effets sur lesquels les créanciers se sont jettés et ont fait vendre par autorité de justice n'auront peut-être pas payé les frais. L'Académie fit une queste pendant la dernière assemblée pour cette infortunée femme, fille de M. *Le Clerc*, professeur de perspective, et petite-fille du célèbre *Sébastien Le Clerc;* elle veut offrir à l'Académie le portrait peint et gravé de *Sébastien*. Le plan de la Compagnie est d'y mettre un prix, et alors j'auray l'honneur de prendre vos ordres.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXVIII.

Pierre a d'Angiviller.

L'Académie, Monsieur le Comte, a mis en loge les élèves concourans au grand prix et jugé les médailles de quartier.

M. *de Joubert* a pris séance et M. *Mouchy* installé[1].

Le portrait de M. *Sébastien Le Clerc* et la planche du même portrait, ainsi que les épreuves ont été estimés 600 écus, ce qui demande confirmation.

Les maîtres ont fait une saisie fort déplacée; mais cette démarche mérite une autre explication. Je ne pourrai pas aller demain à Versailles, Monsieur le Comte; le jugement des places m'arrêtera.

Je vous supplie, etc...

Samedy, 1er avril [1786].

Archives nationales, O[1] 1925b.

1. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 280.

XXIX.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Il doit se trouver dans les bureaux le dernier état des tapisseries de haute et basse lisse, dont j'ay le double. Ce qui est entré dans le magazin depuis le 1er juillet 1785 est peu de chose; mais, pour éviter des erreurs, j'ay demandé la totalité, que je recevrai demain matin et que je porterai dimanche à Versailles. L'on trouvera plus facilement à s'arranger avec les fonds cramoisy, soit pour la tenture, soit pour les meubles; je verrai l'état des articles de la Savonnerie, dont j'ay remis un original au commencement de l'année.

M. *Renaud*[1] a terminé les deux dessus de portes de l'apartement de la Reine. Je crois, cependant, qu'il est utile de luy accorder une semaine pour quelques réflections.

M. *Robert* aura eu l'honneur de vous informer de l'effet qu'ont produit les trois nouvelles acquisitions de M. *Boschaert*. Ce sera demain une grande journée; un peintre d'histoire et un peintre de paysage se présenteront.

Je suis, etc...

Pierre.

26 may 1786.

Archives nationales, O1 1969.

1. M. Furcy-Raynaud a donné la fin de cette lettre, depuis M. *Regnault a terminé*, mais non le début (n° 642).

XXX.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Les officiers, du nombre desquels j'étois, lorsque l'on vit le prix, ne parurent pas en général trop contens, et je prévis, dès ce jour, qu'il y auroit différens avis. En effet, lorsque j'arrivai hier, l'air du bureau n'étoit que rien moins favorable pour les élèves; la Compagnie réunie, une seule personne parla de prix, et même de premier prix; une seconde se joignit, en sorte que je proposai le scrutin, qui donna l'exclusion par quinze voix contre douze[1]; encore, faut-il ne pas compter, dans les douze, trois amateurs, les deux intéressés qui s'étoient mis en avant; le reste a été donné par les maîtres ou les amis des maîtres.

Une chose bien singulière, c'est l'étonnement de quelques artistes, comme si le fait arrivoit pour la première fois, et qui voient tous les ans la même assemblée avant le jugement tenue exprès pour décider si les tableaux méritent le prix et s'ils seront exposés le jour de la Saint-Louis; de même qu'il ne seroit pas raisonnable d'exiger des prix annuellement de la grande force, de même il seroit trop bonhomme de se croire obligé de donner bien régulièrement des couronnes non méritées, car, sans entrer dans la discussion pour décider si la sévérité décourage ou ranime l'émulation, il faut s'en tenir à un fait certain, qui est que les élèves ont une année de plus pour se fortifier, soit à Paris, soit à Rome, si l'on suspendoit

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 292.

le retour des élèves de Rome, en attendant qu'on les pût remplacer.

J'ay l'honneur, Monsieur le Comte, de vous adresser deux placets, que je croiois avoir portés à Versailles : l'un intéresse M. *Houdon*[1], et j'ignore absolument l'usage en pareil cas; l'autre, de la dame veuve Pinçon, et qui me paroît intéresser les arts, m'a mis à portée de répondre à M. *Brébion* qu'il n'y avoit point de place actuellement, mais que j'enverrois le placet et que je m'informerois de M. *Vincent*, chez qui étudie l'élève, de sa conduitte et de ses dispositions.

M. *Mouchy* m'a donné la note cy-incluse; c'est un arrangement dont il a déjà été question.

M. *Spaendonck* désireroit le payement du mémoire qui a été fourni pour avoir refait un fond à un tableau de *Vanhuisein*[2]. Le mémoire a été fourni.

Je suis, avec, etc...

PIERRE.

24 aoust 1786.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXI.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Les ordres que vous deviés envoyer à votre hôtel pour faire transporter les présens de la Savonnerie et des Gobelins chez M. le comte de Bely ne sont point arrivés, en sorte que, les attendant

1. Il s'agit de la veuve Houdon, mère du sculpteur. Voy. la réponse que M. d'Angiviller fit à sa requête par lettre du 2 septembre 1786 (Furcy-Raynaud, n° 656).

2. *Van Huysum.*

journellement, le concierge ne vouloit rien faire de son chef. De mon côté, j'ignorois la marche qui pouvoit arrêter. Le sr Delorme, emballeur, est venu deux fois.

Au reste, en envoyant l'ordre demain par un exprès, l'on remettroit lundi de bon matin à l'emballeur qui se mettroit tout de suitte à l'ouvrage.

Jeudi dernier, MM. les syndics de la rivière des Gobelins se trouvèrent à l'hôtel; nous lûmes le placet qu'ils vous avoient adressé, les notes nouvelles qui constatent ce qui a été fait depuis en bien ou en mal. Ces MM. ont dû envoyer le garde pour établir l'état présent, former un autre mémoire, que j'aurai l'honneur de vous communiquer avant qu'ils le remettent à M. le grand maître. Ces MM. m'ont dit qu'ils avoient frappé à toutes les portes et qu'ils croient l'intervention de M. Desforges absolument nécessaire, malgré la bonne volonté de M. de Cheyssac.

L'éloignement des blanchisseuses seroit un grand bien, mais ne seroit pas le mieux, parce qu'une rivière aussi foible n'a pas assés d'étendue ni de volume d'eau pour diviser les immondices.

La citerne a été netoyée, mais sans aucun fruit, parce que le curage de la rivière a fait refluer l'infection.

J'ay fait la distribution de la gratification de M. le comte de Bely.

Les ouvrages que le sr *Rançon* avoit faits ont été réglés par MM. *Belle* et *Peyron*. Sitôt que le mémoire sera en règle, je l'enverrai à Versailles. Par le coup d'œil, je vois que M. Rançon se plaindra. Aujourduy, il prétend qu'on l'a détourné de ses autres travaux, et nous prétendons tous que cette besogne ne luy a été

accordée qu'à la suitte de sa demande et de celles de ses amis de la maison.

Il paroît que la teinture marche.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 septembre 1786.

Archives nationales, O[1] 1919.

XXXII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Lorsque l'on plaça un dessinateur des traits aux Gobelins, l'on accorda 2,000 livres, le logement et rien de plus, parce que M. *Boizot*, premier titulaire, devoit faire les traits dans son atelier. Aujourduy, M. *Peyron*, chargé de cette partie, a un atelier *ad hoc*, y occupe son élève ou dessinateur. Il paroît donc juste de luy accorder trois ou quatre voies de bois pendant son hiver. Le poële est posé, et M. *Peyron* n'a que 800 livres pour cette suitte de travail. A la mort de M. *Boizot*, feu M. *Le Clerc*, malgré sa santé et son incapacité, le remplaça. Les choses alloient ainsi; aussi, M. *Neilson* fesoit faire ses traits. MM. *Audran* et *Cosette* employoient les ouvriers intelligens pour remplacer feu M. *Le Clerc*, qui, ne fesant rien l'été, travailloit encore moins l'hiver; au reste, il n'étoit commis que par intérim, et ses honoraires étoient foibles.

La demande de M. Michelet père, dont j'ay l'honneur de vous renvoyer le mémoire, peut être accordée : 1° parce que l'apprentif pouvant terminer son tems d'aujourduy à six mois, ce seroit mettre une rigueur inutile dans un cas qui ne se rencontrera

peut-être jamais; 2° parce que l'apprentif, sorti de chez les Vitard, son maître, sera obligé de revenir passer quatre ans dans les Gobelins, sur le pied de compagnon, afin d'obtenir son brevet de maîtrise; 3° M. Michelet ne fait point une demande aussi indiscrette que celle de la veuve Obine[1], qui répugnoit absolument aux règlemens.

Le placet des élèves de basse lisse aux Gobelins est vray quant au fond. Depuis du tems, il existe une nombreuse (suitte de) plaintes sur ce défaut de payement; mais, anciennement, M. *Neilzon* répondoit qu'il ne touchoit pas de fonds. Alors, le travail de ces élèves tournoit à son profit, et les parens prétendoient devoir y participer; depuis le 1er octobre 1783, le travail des élèves est au profit du Roy; le séminaire devoit passer sous la direction du surinspecteur, auquel on devoit faire les fonds nécessaires. Le retard de tous les arrangemens projettés a laissé M. *Neilzon* dans la même position, en l'autorisant néanmoins à répondre que le séminaire ne le regardoit plus.

Si la dette est fondée, il n'en est pas moins vray que les parens, peut-être soufflés par quelques ouvriers, ont fait une démarche de gens qui ne connoissent pas l'état des choses.

Dans le nombre de ces élèves, les uns sont créanciers de M. *Neilzon* avant l'époque, 1er octobre 1783; les autres participent au tems de M. *Neilzon* et à celuy qui s'est écoulé depuis le 1er octobre.

Il faut donc examiner les livres de M. *Neilzon*, qui, par malheur, n'est pas bien au moral et au phisique. J'ay recommandé à M. *Belle* de préparer la

1. Lisez : *Oeben*.

matière avec ménagement, et luy ai dit que je me rendrois aux Gobelins samedy prochain.

Quoyque je connoisse ce détail, je garde cependant le mémoire des élèves qui accompagnera les éclaircissemens nécessaires.

Deux ouvriers se sont engagés; l'on a laissé courir celuy qui est connu pour mauvais sujet; l'on a dégagé le bon ouvrier. Cette équippée produira des changemens dans les logemens; mais je n'aurai l'honneur de vous les présenter qu'après avoir été aux Gobelins.

Je suis, etc...

PIERRE.

8 novembre 1786.

En cachetant ma lettre, le mémoire s'est un peu brûlé; je l'ai approprié de mon mieux. Le principal est sauvé.

Archives nationales, O[1] 2051.

XXXIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'Académie s'est occupé d'un mémoire de M. *Duplessis* sur la perte des anciennes laques et sur les recherches qu'il a fait pour en obtenir de bonnes et surtout de solides[1]. La garance luy ayant procuré des résultats dont il espéroit plus de solidité que de la cochenille, il s'est adressé à M. d'Arcet qui l'a confirmé dans ses aperçus. La matière a été débattue et l'on a terminé en nommant des commissaires.

La négligence et la cupidité ont tout fait dégénérer.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 300.

C'est donc un bien qu'il y ait des hommes qui s'occupent du renouvellement des choses perdues.

M. *Roslin* a ensuite rendu compte de la commission dont il avoit été chargé avec M. *Robert;* un M. Demarest avoit présenté un bleu de Prusse, MM. les commissaires l'avoient trouvé bon; par surcroît d'attention, M. *Roslin* l'avoit remis à M. Sage. Le rapport a été favorable; mais, terminant, M. Sage ignore l'effet de l'huile. En conséquence, MM. les commissaires ont été priés de continuer leurs épreuves et le tems décidera; un beau soleil sera avantageux; mais il est rare que l'on en jouisse souvent.

Le tableau extraordinaire du *Calvaire* est bien fait pour être dans le Musée; quant au joli cabinet de M. le chevalier de Claive, actuellement en vente, j'ay trouvé un *Van Velde* et son pendant très beaux, surtout le *Van Velde*, n° 17, plus un *Guipe*[1], n° 20, mais *pour un cabinet particulier;* plus le joly *Subleyras*, qui représente le *Repas chez la Pharisienne*, n° 57. Ce dernier peut prétendre à la grande galerie. Un amateur le croit un peu frotté, mais il le sera bien plus avec le tems, si on le laisse, etc., ... un *Théaulon*, n° 72, qui présente une teste de petite fille, montre trop le tâtonage d'un jeune homme, point d'ensemble, et caractère mesquin.

L'on m'a apporté ce matin une suitte d'estampes dont les planches sont à céder par le marchand avec une condition honeste.

La planche seroit payée sur le pied du prix acheté et marchand de 100 écus; ainsi, une estampe à 20 sols donnera 100 livres, valeur de la planche.

1. Il faut lire *Cuyp* et plus haut *Van de Welde.*

La plupart des articles proposés conviennent au fond de l'Académie par leur genre. C'est moins pour en tirer parti que pour sauver du chaudronier de belles choses; pour exemple les cartons d'après Raphaël, qui sont à Hamptoncourt, gravés par *d'Origni;* j'enverrai le tout à M. *Cochin*, afin qu'il rende compte à l'Académie de l'état des planches.

Je suis, etc...

PIERRE.

2 décembre 1786.

Je n'iray pas demain à Versailles parce que M. *Vien*, M. *Pajou* et moi signons l'acte de la rentrée dans la chapelle de M. *Le Brun*. Lundi, chapitre.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXIV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Mercredy, ma position me fit oublier le jeune élève *Huin*[1]. Quel jugement porter sur les dispositions d'un malheureux enfant qui a toujours été malade depuis qu'on l'a destiné à l'étude. Ses parents m'ont dit qu'il avoit quatorze ans et demi, à peine en démontre-t-il neuf à dix, et encore a-t-il un air de langeur qui pourra néanmoins se dissiper si, au lieu de le soumettre aux foibles études de l'école, on le laisse un peu libre pendant les six premiers mois.

Le fils du s^r^ Million sçait que Mme la duchesse de Liancourt a de bonnes nouvelles; il n'attend plus que son installation.

1. Cf. la lettre du comte d'Angiviller, du 20 novembre, dans Furcy-Raynaud, p. 185, n° 660.

M. Guibert, qui paroît si regretté, avoit reçu le portrait du Roy depuis six à sept jours. Celuy de la Cour des aydes est prest depuis longtems; l'on avoit suivi les mesures données par MM. Desmaisons et Antoine; la décoration de la chambre devant être changée, la bordure étoit indécise; depuis, elle est totalement suspendue parce que M. le premier président est content de la décoration de la chambre, et la préfère à ce que l'on propose; il faut donc attendre.

MM. les Chartreux ont reçu leur portrait. Quant aux Feuillans, ils sont soumis aux formes et aux grandeurs des anciens portraits qu'ils ont reçus. Le sr Buteux a pris ses mesures.

M. *Monot* se recommande toujours pour sa selle écrasée, ce qui l'arrête.

Je suis, etc...

PIERRE.

9 décembre 1786.

P.-S. — Voilà, Monsieur le Comte, deux élèves sculpteurs et un élève peintre qui sortent de la pension. Si l'on ne nomme pas au moins un sculpteur, l'École n'en aura plus, puisque les srs *Million* et *Huin* ont déjà deux places.

On parle beaucoup d'un jeune sculpteur, élève de M. *Dejoux*, nommé *Le Mot*[1].

M. *Julien* m'a dit à l'assemblée des biens infinis de ce jeune *Le Mot*.

D'ailleurs, il n'a été question que de la réduction de l'acte concernant la chapelle, que le secrétaire mettra au net.

Archives nationales, O1 1925b.

1. Voy., sur *Le Mot*, les pièces publiées par M. Furcy-Raynaud (nos 666, 667 et 668).

XXXV.

Pierre a d'Angiviller.

31 mars 1787.

L'assemblée a été fort longue parce qu'elle étoit composée de 27 votants[1].

M. *Valenciennes* a été agréé tout blanc; il a fallu résister à l'engouement du moment qui portoit à une réception suivie.

M. *Denon* a été agréé et n'a eu que trois ou quatre boules noires sur 31 votants; mais il l'ignore et se trouveroit bien dédommagé par l'accueil qu'il a reçu.

L'on a choisi les sept élèves peintres qui concoureront cette année pour le grand prix.

Les sculpteurs se sont trouvés si foibles qu'ils n'ont pas pretté à un choix; mais, pour ne pas les dégoûter totalement, l'on a indiqué un autre concours au commencement de may; un mois d'étude de plus produira peut-être quelque chose.

M. Valade a dû ou doit avoir l'honneur de vous anoncer deux *Rotchamen*[2]; ma répugnance à me rendre chez un homme taré m'a engagé à prier le sr *Robert* de les aller voir. Ce qu'il a fait. Ces deux tableaux ne sont pas dignes du cabinet du Roy.

Agréés, Monsieur le Comte, etc...

Il est bien tard[3].

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 314.
2. Lisez : *Rottenhamer*.
3. A cette note se trouve jointe une lettre de *Valenciennes* avisant M. d'Angiviller de son agrément et ajoutant que le vote de l'Académie a été extrêmement flatteur pour lui.

Noms des élèves peintres admis au concours : MM. *Fabre*, *Thevenin*, *Meynier*, *Girodet*, *Garnier*, *Mérimée*, *Tardieu*.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXVI.

Pierre a d'Angiviller.

J'ay l'honneur de vous présenter, M. le Comte, les assurances de mon profond respect et de vous informer de l'arrangement et du troc que M. *Lagrenée* fera du tableau du *Chevalier danois* avec celuy de *la Vieillesse consolée par l'Amitié*.

Mais voicy une aventure désagréable :

Les concourans pour le grand prix de peinture sont au nombre de sept, parmi lesquels il y a deux élèves de M. *David : Giraudet* et *Fabre*. L'élève *Giraudet* est le favori du maître commun et destiné à remporter la palme.

Ce favorisé n'est point entré en loge avec les autres; ses camarades prouvent assés bien qu'il a passé le tems de ses absences à faire des études chez M. *David*. Il convient d'avoir pris seulement des conseils; le maître convient qu'il en a donné; le concierge a saisi des desseins faits hors de l'Académie, me les a apportés.

J'ay fait venir cette jeunesse. *Giraudet* a récriminé contre la marche de ses camarades, mais a avoué son tort. En conséquence, je suis monté dans les loges, et n'ai trouvé qu'un dessein douteux dans le portefeuille du s[r] *Giraudet*, sans compter les desseins saisis.

J'ay proposé à la jeunesse de laisser tomber une

inconséquence, sauf à redoubler d'attention de la part du concierge; j'ay vu M. *David* qui avoue les conseils donnés et se défend de la retouche.

L'on a imaginé de faire traitter un autre sujet par le sr *Giraudet;* mais la jeunesse craint les mêmes manœuvres, prétend qu'il est exclu du concours par le fait même, et elle a raison[1].

Cependant, j'ay fait revenir aujourd'uy les plaideurs, j'ay invité M. *Vien* à se trouver au plaidoyer; il condamne aussi *Giraudet*, qui consent à se retirer, si l'Académie l'ordonne.

M. *Vien* et moy ne sommes pas d'avis de porter cette rixe à l'assemblée, à cause des suittes. En sorte que nous vous supplions, Monsieur le Comte, de donner votre décision, et un peu promptement, car tous resteront en stagnation.

Cette jeunesse qui se trouve et se dit découragée, parce qu'elle ne veut pas avoir à concourir contre M. *David*, a été plus loin qu'elle ne vouloit; car elle démontre assés que le prix de *Drouais* a été retouché, et elle s'appuye sur le tableau envoyé dernièrement de Rome. Que diroient les amateurs et les belles dames, si des morveux dans l'art leur dévoilaient la parfaite ignorance des admirateurs?

Cette jeunesse se piette[2] en disant : nous voulons concourir les uns contre les autres, mais non contre M. *David*, qui favorisera tous les ans un protégé; il nous faut donc renoncer à jamais à l'espérance de gagner un prix.

1. *Note en tête de la lettre :* « Affaire arrangée par la renonciation de *Giraudet* au prix. »

2. Ce mot est inintelligible; on ne peut lire autre chose que *piette*.

Dire que cette jeunesse a totalement tort, ce seroit être injuste, d'autant qu'elle sçait par tradition que M. *Boucher* s'étoit emparé du premier prix; il n'y mettoit pas de finesse, car il travailloit dans la loge; aussi, excepté feu *Deshayes*, pas un de ses élèves n'est venu jusqu'à l'agrément[1].

25 avril 1787.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXVII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — J'avois pris la précaution de faire sonder le terrein afin de ne pas blesser Mme Belanger; mon agent a trouvé de l'étonnement sur la connoissance des confidences; néanmoins, Mme Belanger a sçu gré à Mme Duc d'avoir fait la démarche, parce qu'elle se trouvoit embarassée pour remplir le dessein d'envoyer son mari passer quelques mois à Roüen, afin d'essayer l'effet de l'air natal.

Après la lecture de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à ce sujet[2], ces MM. se sont trouvés confirmés dans l'idée de la position fâcheuse du s^r^ *Belanger*, dont l'extérieur n'annonçoit pas une détresse, qui ne pouvoit qu'être soupçonnée; en même tems, ils n'ont pu concevoir la perte de toutes ressources, tel foible que soit le talent dans un homme de son âge.

1. Il n'existe pas trace dans le procès-verbal officiel des séances de l'Académie de ces irrégularités si graves (cf. t. IX, p. 316 et suiv.). Le prix de 1787 fut décerné à *Fabre*, alors âgé de vingt-un ans (p. 337).

2. La lettre de d'Angiviller est du 27 avril (Furcy-Raynaud, n° 678).

Je passe, M. le Comte, l'exposé des moyens qui ont été détaillés par le comité, d'où cependant ces MM. ont conclu qu'une pension de 400 livres, dont 200 reversibles à la femme, seroit un début honeste, susceptible d'une augmentation qui deviendroit nécessaire ; l'on m'a demandé si vous n'aviés rien fixé en particulier. Quoyque la lettre ne l'expliquât pas, je parlai alors des six cents livres. Le comité, en convenant que c'étoit un ordre, m'a chargé de mettre sous vos yeux leurs observations avant de rien constater sur les registre, et principalement la crainte fondée de voir tous les paresseux alléchés par l'espoir d'une pension.

Cette façon de voir, Monsieur le Comte, est naturelle et conséquente à des hommes accoutumés à travailler toute leur vie, à se préparer des ressources pour la vieillesse, quoyqu'ayant commencé avec rien.

Un M. Ranc, aujourd'huy étranger à l'Académie, est toujours cité avec honneur parce que son père ou grand-père, ayant fait ses affaires en Espagne, tout a été dissipé par la paresse ; l'on m'objecte dans l'occasion que, si l'Académie étoit obligée de suivre les générations, les fonds n'y suffiroient pas ; je fais patte de velours, parce que j'ay mis de la chaleur, quoyque certain des torts réels des pensionnés.

M. *Gois* a terminé depuis deux ans son modèle de la figure pour le Salon, et il n'a pas oublié l'acompte de 1,200 écus qu'il avoit reçu lors de sa première figure.

Mme la veuve Adam m'a remis un avertissement cy-inclus pour les vingtièmes de la maison du Roy qui luy a été accordée en jouissance. C'est la première fois qu'elle en reçoit ; des voisins sont tranquilles ; il est

vray que M. *Cochin* ne fit aucune démarche à la première semonce et paya. Fit-il bien? Fit-il mal?

Plusieurs membres de l'Académie ont reçu des avertissemens pour la capitation[1]; quelques-uns ont été chez les receveurs avec leurs quittances; certains receveurs ont dit qu'il falloit écrire à M. le prévost des marchands. Si ces semonces se multiplioient, il seroit temps d'agir. Car peut-être n'est-ce qu'une erreur de nouveaux receveurs.

Je suis, etc...

PIERRE.

9 may 1787.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXVIII.

NOTE SUR LE PORTRAIT DE MARIE-ANTOINETTE PAR Mme LE BRUN.

Si le portrait de la Reine a été ordonné par le Roy, il est conséquent qu'il soit transporté au cabinet et que, pour avoir des copies, l'on s'adresse à M. le Directeur général, qui prendra les ordres de la Reine en suivant la forme qu'il tient pour le portrait du Roy.

Si le portrait a été ordonné par la Reine, Mme *Le Brun* doit suivre la marche qu'elle a tenüe précédemment pour les autres portraits de Sa Majesté.

Quant à la demande de l'auteur, on pourroit luy faire sentir qu'un portrait lié avec des accessoires ne

1. Cette question de la capitation avait fait l'objet d'une délibération de l'Académie dans les séances du 28 avril et du 5 mai (t. IX, p. 317-318).

réussiroit point s'il en étoit détaché et que, sans doute, Mme *Le Brun* n'a entendu consentir qu'à la gravure d'un portrait en buste. Au reste, elle est à la campagne pour quelques jours, et l'on sera mieux instruit, lors de son retour, sur ce qu'elle a cru devoir consentir.

XXXIX.

Pierre a d'Angiviller.

Il est vray, Monsieur le Comte, que je devois prendre des lumières sur les vues de M. *Pajou;* non seulement il en fera une [statue] avec beaucoup d'empressement; il en auroit fait les années précédentes si on luy en avoit proposé. Je suis resté stupéfait, n'ayant pas oublié ce qui s'étoit passé.

J'attendois, Monsieur le Comte, que vous me fissiés l'honneur de me parler sur les artistes des deux genres.

Nous avons icy une motion.

M. Montucla a demandé à M. *Lagrenée* son brevet de 800 livres de pension pour, avec 1,200 écus, former les 2,000 écus de retraitte.

L'on avoit voté à M. *Vien* 500 livres à son départ; on l'a oublié à celuy de M. *Lagrenée*.

En sorte que l'on croit que M. *Lagrenée* aura 2,800 écus; dès lors, les étonnemens. Pourquoy 800 écus de plus à un homme qui a défait ce que celuy de 2,000 livres avoit fait?

Je me suis bien gardé de l'usage qui est que lorsque le Roy dit 2,000 écus de pension, il n'entend

pas qu'il en ait 2,800; je me serois trouvé entre deux feux; l'arrangement en règle me donnera la paix.

Agréez, Monsieur le Comte, etc...

5 décembre 1787.

XL.

Pierre a l'Académie de Marseille.

Messieurs, — Je désirerois de tout mon cœur qu'il fût en mon pouvoir de mériter les remercîmens dont vous m'honorez; il ne me seroit pas possible de rester aussi inutile si la capacité et le zèle de M. *Bachelier* ne me rassuroient. Pénétré des choses obligeantes dont votre lettre est remplie, mes remercîmens devroient les égaler. J'ose au moins me flatter que vous rendrés justice à ceux que me dictent les sentimens de mon respectueux attachement.

J'ay l'honneur d'être très parfaittement, Messieurs, etc...

Pierre.

24 janvier 1788.

Tout le monde ne peut qu'applaudir le choix de M. d'Angiviller.

(Lettre adressée aux membres de l'Académie de Marseille.)
(Vente du 11 décembre 1775. Ét. Charavay expert, n° 159.)

XLI.

Note sur la séance de l'Académie du 29 mars.

M. *Giroust*, peintre, a été reçu. — Confirmation.
M. *Giraud*, sculpteur, a été agréé.

M. *Van Spaendonck* élu conseiller. — Confirmation[1].

Les figures d'épreuves peintes ont étonné par leur beauté.

Celles modelées ont fait douter sur leur admission.

Demain dimanche, 30, jugement des places, ce qui n'empêchera pas d'aller prendre les ordres de Monsieur le Directeur général après la confection de la liste.

Mme la veuve Desportes est morte, femme estimable qui, par sa tendresse, a fait son malheur et celuy d'un fils.

En calculant le tems de la jouissance du mari et de la femme, le Roy a payé les études du fameux *Desportes* un prix raisonnable, vraiment presque pour rien, car cette pension de 1,000 livres sur le mari et 800 livres après sa mort sur la femme ont à peine duré trois ans.

Archives nationales, O1 1925b.

XLII.

Pierre a d'Angiviller.

M., — La mort de M. *Neilzon*[2] étoit pour moy un

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 353. Nous retranchons ici la liste des élèves admis au concours des prix, qui se trouve au procès-verbal de l'Académie; mais la note qui suit cette liste méritait d'être reproduite.

2. *Jacques Neilson* était à la fois chef d'atelier de tapisserie et entrepreneur de teinture aux Gobelins. Une notice a été consacrée à cet artiste très distingué, en 1878, par un des descendants de son gendre, M. Albert Curmer, détenteur des papiers de la famille. Cette notice a paru sous le patronage de la *Société de l'Histoire de l'art français*.

incident tout nouveau ; les informations sur ce qui se pratiquoit en pareil cas n'étant pas satisfaisantes, j'ay calculé avec les surinspecteur et inspecteur la démarche utile ou inutile de faire mettre les scellés. M. Curmer, gendre de M. *Neilzon*, est arrivé. Je luy ai dit que je croiois que, pour sa propre satisfaction, il devroit faire mettre les scellés, non comme nécessité pour un entrepreneur qui n'étoit dans cette qualité qu'un être isolé, mais comme un fournisseur et un chef de teinture. M. Curmer a débuté par m'assurer qu'il feroit tout ce que je désirerois, en m'observant cependant que les intérêts du Roy étoient à couvert par les états remis aux bureaux sur ces deux articles et que, puisqu'il étoit encore dû à son beau-père, l'administration étoit nantie en cas d'erreur ; qu'il me prioit d'observer aussi que sa femme étant seule héritière, il ne vouloit pas se jetter dans des frais qui deviendroient trop considérables, vu que, pour une petitte partie qui pourroit intéresser le Roy, tout le mobilier seroit compris sous la masse des scellés. Après plusieurs examens, l'article de la teinture s'est présenté. En élaguant les travaux de M. *Neilzon* et [après] avoir fait sentir que M. *Neilzon* avoit été remboursé et récompensé par le Roy des frais de toutes les expériences faites sous les yeux de deux chimistes et du teinturier comis, l'on a conclu que les résultats apartenoient au Roy.

M. Curmer, sans trop insister sur la part que M. *Neilzon* avoit eu aux opérations, a dit : « Je sens que ce qui intéresse le plus la manufacture consiste dans tout ce que M. *Neilzon* peut avoir d'observations et d'écrits sur cet article ; je vais les remettre ou à vous ou à MM. les inspecteurs, en donnant ma parole

d'honneur de remettre tout papier relatif qui se trouveroit confondu parmi les papiers de famille. Mais je crois que vous devés me promettre de me rendre ce que je confie à ces MM. dans le cas où l'ordre de mettre les scellés arriveroit, afin que tout y fût compris. »

Cette proposition m'a parue honeste et, en conséquence, la totalité a été aporté chez M. *Belle* en ma présence ; luy et M. *Peyron* vont en faire un dépouillement signé qu'ils me remettront.

Les scellés jugés inutiles, on a passé à divers intérêts de M. *Neilzon*. L'article du magazin a été regardé comme devant être pris par le Roy, suivant l'usage. J'ay combattu la réalité de l'usage. J'ay répetté ma façon de penser sur les magasins, et j'ay dit que le successeur de M. *Neilzon* devoit s'en charger et s'arranger avec la famille comme affaire de commerce.

M. Curmer, qui avoit sans doute consenti mes assertions, n'a demandé qu'une caution de l'administration si le successeur ne luy inspiroit pas la confiance de la solvabilité. J'ay approuvé la caution sans la désigner et ai parlé d'arrangement à terme pour le successeur.

M. Curmer, après avoir répetté qu'il feroit ce que les ordres ultérieurs indiqueroient, s'est expliqué très clairement sur le désir de voir l'un de ses enfans placé, si rien n'étoit décidé ; que son état, étant très éloigné, il feroit exercer. Ce n'étoit pas le moment de chicaner sur ce qui avoit été avancé d'abord du peu de fortune de M. *Neilzon*. Ce qu'on doit conclure, c'est qu'un homme honeste peut être bien dans une pareille place.

Il est trop tard pour aller plus loin, ma journée a été bien employée aux Gobelins; ainsi pour demain.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 mars 1788.

Archives nationales, O[1] 2052[a].

Copie du pouvoir laissé à M. Ranson.

Nous, premier peintre du Roy, directeur de la Manufacture royale des Gobelins, commetons le s[r] *Rançon*, contremaître de feu M. *Neilson*, pour suivre les travaux et veiller aux intérêts du Roy jusqu'au tems où M. le Directeur général enverra des ordres sur la forme qu'il aura décidée.

Au-dessous :

MM. les surinspecteur et inspecteur se rendront demain dans les ateliers pour signifier aux ouvriers d'obéir à M. *Ranson* jusqu'à nouvel ordre.

XLIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Aujourduy, l'on a arrêté dans le comité de ce matin les comptes de M. *Pajou*, année 1787. L'on a rendu les détails cet après midy dans l'assemblée[1].

Lecture a été faite de l'approbation que vous avés donnée au prospectus des sujets que MM. les artistes

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 359.

exécuteront pour le Salon de 1789. La note sur M. *Dumont*, peintre en mignature, a fait proposer de recevoir pour son morceau de réception mon portrait. J'ay dit à cela que, si l'Académie l'agréoit, je vaincrois des raisons de ma part, raisons qui n'ont lieu que de M. *Dumont* à moy, qui ne voulois pas qu'il me peignît avec tant d'accessoires, raisons qui m'étoient personnelles et qui n'intéressoient pas l'Académie. Ces MM. ont marqué un désir si obligeant que je me suis soumis à décider à la fin du mois[1].

Je reçus avant-hier une lettre accompagnée d'un prospectus et d'une lettre adressée à l'Académie, par laquelle le fondateur d'une Académie universelle projetée et même commencée dans les États-Unis de l'Amérique demande l'association de notre Académie, ainsi que l'Académie des sciences et celle des inscriptions l'ont accordée[2].

Je voulois suspendre jusqu'à mon retour de Versailles pour en parler à l'Académie après avoir pris votre approbation; mais tant de personnes étoient prévenues que j'ay cru pouvoir faire lire la lettre, nommer des commissaires qui diront oui ou non, suivant ce que vous aurés décidé, quoyque dans le fond la démarche ne tire point à aucune conséquence en suivant la marche des deux autres Académies. Demain, je porteray avec moy le prospectus et la lettre, ainsi qu'une estampe gravée par M. *Le Vasseur* d'après le tableau

1. Dans la séance du 31 mai, *Dumont* fut reçu académicien sur ce portrait de Pierre (p. 361).

2. M. d'Angiviller répondit qu'il convenait d'accueillir favorablement les ouvertures de l'Académie des sciences et beaux-arts des États-Unis d'Amérique.

de *Léonard de Vinci*, suivant la permission que vous luy aviés accordée.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 may 1788.

P.-S. — J'ay l'honneur de vous adresser par ce courier un placet du nommé Sabin, qui a été malade, avec le certificat de M. Greusard. Ce placet a été un peu retardé, parce que j'ay voulu un certificat détaché, ce qui est plus décent que lorsqu'il est sur le placet même.

Tous les renseignemens présentent le sr Sabin comme un bon ouvrier et même le meilleur et sur lequel il n'y a aucun reproche à faire quant aux mœurs et à la conduitte.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLIV.

NOTE SUR L'ACADÉMIE DES ÉTATS-UNIS.

A Messieurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture, à Paris.

Messieurs, — Né avec un génie ardent et une constance à l'épreuve des plus grandes difficultés, M. le chevalier Quesnay de Beaurepaire ajoute à l'éclat d'un nom déjà rendu fameux par les lumières et les écrits d'un ayeul célèbre; fondateur-président d'une Académie naissante en Amérique, il intéresse à la fois les deux mondes. Cette institution, également vaste dans son étendüe et dans son objet, qui embrasse à la fois les sciences et les arts, ne se prescrit d'autres

limites que celles de l'esprit humain, ne connoîtra, Messieurs, d'autres bornes que celles posées par les mains de la nature sur la surface de notre globe.

Le plan qu'il a conçu et exécuté a mérité à son établissement l'honneur de l'association avec l'Académie royale des sciences de Paris, celle des inscriptions et belles-lettres et autres Compagnies distinguées.

Il attend de vous, Messieurs, la même faveur et vous prie de lui accorder vos suffrages auprès de M. le Directeur de notre Académie françoise de peinture et de sculpture à Rome. Déjà, j'ai essayé de le faire pressentir par les correspondans dont j'emploie le ministère pour les relations que mon état me procure avec le Saint-Siège.

Interprète de ses vœux et tributaire envers vous des mêmes sentimens d'estime et d'admiration qu'inspirent les plus rares talens, je suis, avec respect, etc...

BASSUEL DU VIGNOIS,
Secrétaire général de l'Académie des sciences et beaux-arts des États-Unis de l'Amérique, à Paris.

Le 1er may 1788.

Archives nationales, O1 1925b.

XLV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

M., — J'avois eu l'honneur de vous parler, lors de votre dernier voyage à Paris, de la conduitte du sr *Girard*[1], qui avoit quitté M. *Brenet* depuis près de

1. Cf. la lettre de d'Angiviller du 9 mai dans Furcy-Raynaud (n° 720).

trois mois, sans luy faire part du choix qu'il avoit fait de M. *David*. Le père de ce jeune homme devoit venir me dire ses raisons; enfin le jeune élève a fait sçavoir à M. Plongenet, le maître de pension, qu'il quittoit la pension, son tems étant presque fini; il étoit entré en novembre 1782, ce qui ne complette pas les six années. Au reste, l'on doit s'accoutumer à tout ce qui passe.

Ainsi, Monsieur le Comte, vous estes à même de nommer un nouveau sujet.

Je vous supplie de vouloir bien me faire sçavoir votre décision sur le projet et la demande de M. Quesnay de Beaurepaire. C'est une chimère qui peut réussir ou tomber; de là, nulle importance dans la démarche de l'Académie, telle qu'elle soit.

Je suis, etc...

PIERRE.

6 may 1788.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLVI.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Assemblée de l'Académie royale de peinture et sculpture.

28 juin 1788.

M. *La Vallée Poussin* a été agréé comme peintre d'histoire; il a présenté un grand tableau qui représente une *Nativité*[1].

Il auroit été à désirer qu'il eût pu être témoin de la réussite de son ouvrage avant l'ouverture de la

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 363.

séance. L'on s'est bien aperçu qu'il a étudié les grands maîtres en homme d'esprit.

M. *Le Guillon*, de Bruges, a été reçu avec le même applaudissement dans le genre des animaux et du paysage ... manière flamande.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLVII.

Pierre a d'Angiviller.

Assemblée du 26 juillet.

L'Académie a agréé M. *Forti*, peintre d'histoire, dont le tableau est dans un style singulier et a des beautés; M. *Boichot*, sculpteur, trop déprimé et trop loué. Elle a ensuite procédé au jugement du prix fondé par M. *De La Tour* pour une figure peinte, d'après nature, et un dessein d'après l'antique[1].

Tous les concourrans ont, en général, bien fait; mais deux d'entre les autres se sont distingué au point que les voix se sont réunies pour partager le prix en deux. Le scrutin a rempli le vœu général, et le s[r] *Garnier* et *Giraudet* ont été couronnés.

Il est bon de rappeler que le s[r] *Giraudet* est élève du s[r] *David*, et le s[r] *Garnier* élève commencé par M. *Durameau* et continué par le s[r] *Suvée*. Ce qui n'empêchera pas les hâbleries qui seront débitées le 30 du présent mois à Versailles.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 367.

XLVIII.

Pierre a d'Angiviller.

23 avril 1789.

Monsieur, — L'Académie a reçu académicien M. *Jean-Marin Moreau*[1], graveur, avec applaudissement. — Confirmation.

M. *Spandink*, peintre de fleurs. — Agréé.

M. *Fortin*, sculpteur, neveu de M. *Le Comte* et sculpteur. — Aussi agréé.

Quant à l'artiste qui s'est obstiné, malgré les bons avis, il a éprouvé le sort qu'il méritoit; ses ouvrages étoient des plus foibles[2].

M. Haquin vient pour la seconde fois pour vous supplier de luy accorder un acompte et redoute le 30 de ce mois, où il lui faut trouver 500 livres pour n'être pas perdu.

Je suis, etc...

Pierre.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLIX.

Lettre de Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Quatre artistes comptent se présenter samedy prochain; dans le nombre, M. *Descarssins*,

1. *Jean-Michel Moreau*, dit *Moreau le Jeune*.

2. A la séance de 23 avril, il n'est pas question de l'artiste refusé. C'est d'ailleurs la tradition constante de ne jamais mentionner les refus au procès-verbal.

peintre en portrait, devient embarassant, abstraction faitte de son talent, qui sera agréé ou renvoyé.

Mais il a deux demoiselles assés virtuoses pour avoir joué de la harpe au concert spirituel, plus le sr *Descarssins*, qui est assés actif, a fait donner au Panthéon un concert payant à leur profit.

Ces deux faits répugnent à plusieurs personnes de l'Académie; en accordant qu'à la rigueur le concert spirituel n'est pas un théâtre, elles insistent sur ce concert payé et ce qui peut faire craindre qu'un agrément heureux donneroit carrière pour des démarches plus hazardées.

M. *Descarssins* m'a confié, pour motiver son empressement, les bontés de la Reine en faveur de sa fille aînée; mais je crains que, malgré mes observations, il ne sente pas assés que cette grâce regarde absolument les talens de Mlle sa fille et que son refus luy feroit un tort réel, puisque l'on pourroit bien laisser le portrait en pied qu'il compte présenter. Comme les observations sur l'état douteux des demoiselles Descarssins se sont étendües, il est à craindre qu'une explosion inattendue ne se fasse dans l'instant où l'on procédera sur les ouvrages du père et que l'on attende pas le refus presque sûr, autant que les manœuvres n'agiront point.

Laissera-t-on aller les choses, Monsieur le Comte, ou suspendra-t-on toutes les réceptions jusqu'à la première assemblée, afin d'éclairer le degré de répugnance ou celuy de l'indulgence.

Je vous supplie de m'envoyer une décision très promte, parce qu'il faut faire les billets.

Je suis, etc...

PIERRE.

20 aoust 1789.

L.

Avis de la mort de Pierre.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous rendre compte de la mort de Monsieur *Pierre*, premier peintre du Roi, décédé au Louvre le 15 de ce mois, à neuf heures du soir, dans le logement anexé à la place qu'il occupoit[1].

Je suis, avec respect, etc...

De Rebourceaux,
Inspecteur du Louvre en survivance.

Au Louvre, le 16 may 1789.

1. La séance du 30 mai de l'Académie (t. X, p. 12) constate que *Vien* avait été immédiatement nommé premier peintre du Roi et fut acclamé directeur de l'Académie en remplacement de *Pierre*.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

MÉNAGEOT

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

AU COMTE D'ANGIVILLER

(30 juin 1790).

Cette lettre aurait dû se trouver à sa date dans la publication entreprise par le regretté Anatole de Montaiglon et M. Jules Guiffrey de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, dont le volume XV, qui va de 1785 à 1790, vient de paraître. Par quel hasard est-elle sortie du fonds des Archives nationales, où elle reposait vraisemblablement et d'où sont tirées les missives du directeur de cette époque ? Je n'en sais rien; mais, ce qui est certain, c'est qu'elle me vient par voie d'acquisition de la maison Charavay, qui l'a cataloguée sous le n° 108 d'une vente publique récente[1]. Sa publication comble une des rares lacunes de la correspondance des directeurs, et elle y manque d'autant plus que la lettre insérée au recueil sous le n° 9097, écrite par d'Angiviller à *Ménageot*, est en tous points la réponse à la présente. Pour comprendre bien le sens du n° 9097, il faut se reporter à notre document, qui, s'il avait été connu des savants éditeurs de la *Correspondance*, aurait occupé, par voie de date, le n° 9094. Il y est question de plusieurs jeunes pensionnaires du roi, dont certains, plus tard, parvinrent à la notoriété, comme *Desmarais*, et à la célébrité, comme *Percier* et *Girodet*. Il n'y a là que des détails sans doute, mais ces détails que nous aimons complètent et précisent toujours les biographies qu'on est en droit d'attendre de l'avenir et pour lesquelles des publications comme celle

1. Du 15 décembre 1906.

des directeurs de l'Académie de France sont si précieuses. A cet égard, nous sera-t-il permis d'émettre ici un vœu, c'est qu'un jour ce beau monument de la *Correspondance* trouve un érudit éditeur de bonne volonté pour entreprendre la suite qui va être interrompue.

L'histoire de l'Académie de France ne s'arrête pas à 1793. Si l'Académie de France à Rome dut, par suite de certains événements politiques, suspendre quelques années son cours glorieux, elle ressuscita en 1803. Elle a parcouru durant tout le XIXe siècle une carrière également brillante. Les directorats de *Suvée*, de *Lethière*, d'*Horace Vernet*, d'*Ingres*, de *Schnetz* restent à connaître, et rien ne peut mieux nous les apprendre que la divulgation de ces pièces de tout premier ordre qui s'appellent les lettres des directeurs. La période d'années qui va de 1803 à 1809, époque où Rome fut déjà sous une sorte de dépendance de notre pays, celle qui s'étend de 1809 à 1814, où Rome devint seconde ville de l'Empire français, sont susceptibles de réserver à l'amour-propre national plus d'une découverte intéressante. On s'occupe beaucoup alors, entre autres choses, de dégager le Forum, et il est honorable pour notre pays de rechercher tous les souvenirs qui s'y rattachent.

Paul MARMOTTAN.

A Rome, le 30 juin 1790.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu, avec votre lettre du 14 juin, le rapport de l'Académie sur les ouvrages des pensionnaires peintres et sculpteurs ainsi que celui de l'Académie d'architecture sur les desseins du sieur *Percier*[1], dont elle paroît parfaitement contente; je leur ai fait part de ces observations et leur ai donné une copie de leurs articles chacun en particulier afin qu'ils en fassent leur profit.

1. *Charles Percier*, le célèbre architecte, né à Paris en 1774, décédé en 1838.

Quelqu'un a écrit au sieur *Desmarais*[1] qu'on avoit répandu le bruit à l'Académie que sa copie d'après le *Dominicain* avait été commencée par M. *Drouais* et qu'il n'avoit fait que la finir. Vous savez, Monsieur le Comte, que j'eus l'honneur de vous proposer cette copie l'année dernière et que ce n'est que d'après votre approbation qu'il s'en est occupé; ainsi il l'a bien faite toute entière et a employé beaucoup de temps à cette copie que j'ai considéré sous deux rapports : l'un de faire faire une grande étude de dessein au sieur *Desmarais*, dont il avoit essentiellement besoin, et l'autre de nous procurer en France un ouvrage dont le sublime original se détruit chaque jour et qui n'existera plus dans dix ans. Je sais qu'un des membres du comité a trouvé que ce travail pouvoit lui être nuisible pour la partie de l'harmonie, mais, comme j'ai vu que le pensionnaire avoit particulièrement besoin de dessiner, d'acquérir de la correction et de la pureté, dont il étoit bien loin quand il est arrivé ici, j'ai cru qu'il falloit aller au plus pressé. Au surplus, j'ai agi en cela comme en toute chose, d'après le sentiment de ma conscience et j'ai fait pour le mieux selon ma manière de voir.

Ce travail a pris une grande partie du temps de la pension au sieur *Desmarais* qui, d'ailleurs, n'a aucun secours ici et qui a été privé de faire par là quelque ouvrage qui l'auroit aidé. Je prends la liberté, Monsieur le Comte, de mettre cette considération sous

1. *Frédéric Desmarais* fit toute sa carrière en Italie, notamment à Carrare, où, dès 1807, il fut nommé professeur de dessin à l'Académie. Pour tous détails sur lui, voy. notre ouvrage : *Les arts en Toscane sous Napoléon*, *passim*.

vos yeux dans le cas où vous seriez disposé à lui accorder une gratification pour cet objet.

Comme on se plaît à écrire ici des mensonges de tout genre et qu'on ne manqueroit pas à plus forte raison d'amplifier des choses qui ont quelques fondements, je dois vous prévenir de ce qui est arrivé au sieur *Girodet*. Il étoit tranquillement avec le sieur *Lefaivre*[1], architecte, son camarade, à voir le feu de la Saint-Pierre près du pont Saint-Ange; dans un reflux de la foule, qui a été derrière lui, il a été porté sur un soldat factionnaire qui l'a poussé violemment avec son fusil sur sa poitrine; le premier mouvement du sieur *Girodet* a été de le repousser; le soldat, qui s'est cru insulté par le mouvement, l'a arrêté et conduit au château Saint-Ange. Le sieur *Le Faivre* est venu tout de suite m'en instruire et je me suis transporté sur-le-champ au château Saint-Ange, où l'on m'a dit que le commandant, que je connois assez particulièrement, l'avoit fait relâcher dans l'instant, ayant su qu'il étoit pensionnaire du Roy. Je n'ai pu, dans le moment, remercier le marquis Ottoboni de l'empressement qu'il a mis à le faire relâcher parce qu'il étoit dans son lit, malade, mais je lui ai écrit ce matin, il punira sûrement le soldat. Personne n'est à l'abri de ces choses-là, car le même jour, les Suisses de Saint-Pierre ont repoussé violemment deux cardinaux. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les tenir toujours éloignés de ces machines brutalement organisées.

1. *Faivre* ou *Le Faivre (Jean-Baptiste-Louis)*, né à Paris le 13 avril 1766, mort dans la même ville le 18 germinal an VI; élève de *Pâris;* premier grand prix de Rome pour l'architecture en 1789.

Le sieur *Caraffe*[1], qui a été quatre mois à la pension pour compléter les quatre années de M. *Drouais*, m'a écrit du lazaret de Marseille, où il fait quarantaine, après avoir parcouru l'Égypte, l'Arabie, etc. Ce voyage, qui peut être fort curieux pour quelqu'un qui n'est pas dans le fort de ses études, lui aura fait beaucoup de tort relativement à son art. Il m'a demandé s'il ne pourroit pas espérer sa gratification pour le retour, je lui ai répondu que S. M. ne l'accordoit qu'à ceux qui étoient envoyés de Paris avec le brevet de pensionnaire et qui avoient rempli le temps de leur pensionnat. Si vous aviez d'autres intentions sur cela, Monsieur le Comte, vous voudrez bien avoir la bonté de m'en faire part.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

MÉNAGEOT.

1. *Caraffe (Armand-Charles)*, peintre, élève de *Lagrenée* et *David* (1762-1822).

UNE LETTRE

DE

QUATREMÈRE DE QUINCY

Cette lettre fut adressée à mon père, alors secrétaire de l'Académie de France à Rome. Quatremère, né en 1755, avait, en 1828, soixante-treize ans; il vécut jusqu'en 1849. On retrouve bien à la fin de la lettre quelque chose du Quatremère des *Éloges académiques*, de 1816 à 1834.

H. Lemonnier.

Paris, ce 13 juin 1828.

Monsieur,

Je réponds un peu tard à votre obligeante lettre du 10 mai. Je confesse qu'un de mes nombreux défauts est d'être parcimonieux en fait de correspondance. Il m'est devenu assez difficile de m'en corriger, parce que plus je vais, plus mes relations se multiplient et, par contretems, plus mon activité diminue. Lorsqu'on approche du terme de la vie, on devient aussi plus avare de ses momens. Ce qui m'en reste, j'ai résolu de le refuser à la société, aux affaires et à beaucoup de convenances du monde, et de le réserver à terminer trois ou quatre fort longs ouvrages, entrepris depuis longtemps[1]. Pourquoi faire,

1. Il s'agit de l'*Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe*, publiée en 1830; du *Dictionnaire historique d'architecture*, publié en 1833, et de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange Buonarotti*, publiée en 1835.

me direz-vous? Il se forme un nouveau monde autour de vous, qui ne saura pas même ce que vous avez fait. Je le sais. Mais je ne raisone pas sur tout cela plus que l'arbre, qui donne toujours des fruits, quoiqu'il y en ait de trop. Que ferois-je d'ailleurs (disoit cet autre), si je ne faisois rien?

En voilà trop sans doute, et j'ai peur que l'excuse ne soit déjà pire que la faute.

J'aurois dû commencer par vous faire mes remerciemens de l'obligeance que vous avez mise à satisfaire les désirs que je vous avois communiqués. Je serai enchanté d'avoir une esquisse de Canova, et je ne saurois trop vous remercier des démarches que vous avez bien voulu faire à cet égard. Je me reproche effectivement de n'avoir pas écrit à Mgr Canova depuis la mort de son frère[1]. Mais vous savez qu'il y a toujours deux raisons pour ne point écrire de lettres, l'une parce qu'on n'a rien, l'autre parce qu'on a trop à dire. Or, il est rare que ma paresse ne trouve pas d'un côté ou de l'autre quelque bonne raison pour s'abstenir. Cependant, me voilà déterminé et, Esquisse ou non, je veux réparer mon tort vis-à-vis l'excellent frère de notre si bon, si grand, si simple, si admirable Canova, dont la mémoire m'est toujours présente et dont la perte m'a laissé dans le cœur, un vuide que je ne saurois remplir.

Autres remerciemens pour les envois du Nibby[2]. Je

1. Quatremère pouvait « effectivement » s'adresser ce reproche, puisque Canova était mort en 1822, c'est-à-dire depuis six ans! Cependant, il avait lu à l'Académie des beaux-arts, en avril 1823, un *Éloge historique de Canova*, « extrait d'un futur ouvrage », qui ne parut qu'en 1834-1835 : *Canova et ses ouvrages*.

2. Ce peut être ou la *Descrizione della Villa Adriana*, Roma, 1827, ou les *Elementi di archaeologia*, Roma, 1828, ou *Pianta delle vestigia di Roma*, 1826.

suis charmé que vous me l'adressiez dans la caisse des ouvrages des pensionnaires. J'en rembourserai le montant à M. *David*[1] pour le compte de M. *Guérin*, qui, comme je le pense, aura bien voulu me faire cette petite avance en vous remboursant.

Nous sommes enfin sortis du déluge de l'exposition publique[2]. Si jamais les hommes pouvoient se dégoûter de l'anarchie, de la confusion et des abus de la licence, ce Salon auroit produit dans le public l'effet d'une espèce d'indigestion. Plusieurs ont réveillé le projet que je donnai, il y a sept ou huit ans, à l'Académie[3], pour obtenir une limitation au droit d'exposition du Louvre. Mais à qui parler de celà? Y a-t-il un ministre aujourd'hui qui puisse ou y veuille entendre?

Et puis, il y a bien d'autres anarchies plus pressées. Mais ici on attend toujours *in extremis*.

Dites, je vous prie, à M. *Guérin*[4] que nous nous

1. Sans doute Pierre David, consul en Orient, puis député. Il était lié avec *Guérin* et, dans un poème, l'*Alexandréide*, qu'il fit éditer, il inséra des *Réflexions sur le goût*, que *Guérin* avait lues à l'Académie.

2. C'est le Salon de 1827, qui ne ferma qu'en avril 1828. Delacroix y avait envoyé en janvier le fameux *Sardanapale*, qui ne contribua pas peu à l' « anarchie » parmi les artistes et les salonniers. Voir aussi le *Discours de l'invention et de l'innovation dans les ouvrages des beaux-arts*, lu à la séance publique de l'Académie des beaux-arts, le 24 avril 1828.

3. Notre confrère M. Schneider, professeur à la Faculté des lettres de Caen, qui s'occupe d'un travail sur Quatremère de Quincy, et qui a eu l'obligeance de me signaler les deux discours de Quatremère en 1823 et 1828, me dit ne rien connaître de ce projet de limitation du droit d'exposer, mais il fait observer que c'est Quatremère qui, en 1791, contribua à faire déclarer le Salon libre et public!

4. *Pierre-Narcisse Guérin* avait la direction de l'École de Rome depuis 1822. Il était découragé, malade, mélancolique; un portrait de lui par *Bouchot*, vers cette date de 1828, montre des traits altérés par la souffrance, les yeux caves, les joues creusées. A la fin de 1828, il quitta l'Ecole, où il eut *Vernet*

occupons activement de son rappel. J'écris aujourd'hui même au Ministre pour l'inviter à s'occuper, au plus tard dans le mois de juillet, du choix d'un nouveau Directeur. Il faut qu'il parte en octobre pour pouvoir arriver à peu près au commencemment de décembre. J'entends dire que M. *Guérin* ne seroit pas fâché de faire une petite excursion à Naples avant de regagner la France.

. . . . . .

Permettez-moi, Monsieur, de vous réitérer l'assurance de mon sincère attachement et de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

pour successeur; il revint à Paris, puis retourna en Italie, où il espérait retrouver la santé. Il mourut à Rome le 16 juillet 1833. On l'enterra à la Trinité-du-Mont, auprès de *Claude Lorrain*.

UNE LISTE D'ŒUVRES

DE

J.-A. HOUDON

RÉDIGÉE PAR L'ARTISTE LUI-MÊME VERS 1784.

Le document que nous publions ci-dessous fait partie des papiers conservés chez les héritiers directs de *Houdon* : M. Auguste Perron, qui a bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à le reproduire ici, est le petit-fils de Sabine Houdon, l'aînée des filles du sculpteur[1].

Ce document avait déjà du reste été communiqué il y a une cinquantaine d'années, ainsi qu'un certain nombre d'autres papiers de famille, à MM. Délerot et Legrelle, avant la rédaction de leur *Notice sur J.-A. Houdon* qui parut dans les *Mémoires* de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise en 1856. Mais ces auteurs avaient simplement utilisé ce *catalogue manuscrit de Houdon* (c'est ainsi qu'ils le désignent) pour compléter leur « Liste des œuvres principales de l'artiste », sans en donner le texte *in extenso*, sans en indiquer la date de rédaction et sans en critiquer, comme il convient, sur certains points, le témoignage; ils avaient négligé surtout d'en extraire les renseignements précieux que nous pouvons tirer de l'ordre chronologique qui y est suivi et des mentions, souvent incorrectes et bizarres, parfois erronées, mais parfois aussi révélatrices, qui accompagnent la désignation de tel ou tel morceau. C'est pourquoi, bien que les quelques œuvres qui ne nous sont plus connues que par ce texte, et qui ont échappé notamment à Montaiglon et

1. Voir notre étude sur *Houdon portraitiste de sa femme et de ses enfants*, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1906.

à Duplessis[1], aient été déjà citées par Délerot et Legrelle et relevées encore d'après eux par M. Dierks[2], nous avons cru bon de publier ici le texte lui-même avec toutes ses incorrections et sa physionomie presque naïve.

Il s'agit en effet d'un document tout à fait personnel et sans apprêt, peut-être d'une sorte de brouillon rédigé par un homme sans grande culture et qui, sans doute, ne tenait pas ordinairement un compte très exact des travaux qu'il exécutait pour gagner sa vie. Nous avons appris par ailleurs[3], en étudiant de lui des lettres assez gauches de réclamations ou d'affaires, à nous défier de l'authenticité ou du moins de la personnalité de certaines épîtres très littéraires et très spirituelles qui ont été publiées sous le nom de *Houdon*, de son vivant même, à propos du *Molière* et de la *Diane* et que l'on cite volontiers à son propos : il est certain que, dans ces occasions, un ami complaisant tint la plume pour lui. Mais les lettres d'affaires témoignaient encore d'un soin relatif, sinon d'un grand talent d'écrivain. Ici, c'est le langage familier de l'atelier et la désignation toute simple de l'œuvre telle que l'artiste pouvait la donner à ses praticiens par exemple; les noms propres, surtout ceux des personnages étrangers, y sont orthographiés de façon fantastique; l'orthographe, du reste, y est d'une incorrection constante. Mais ce manque d'apprêt même nous rend le document précieux : non seulement il nous introduit dans la familiarité de l'artiste, mais il nous renseigne directement et précisément sur ses travaux.

Devons-nous, d'ailleurs, avoir une confiance absolue dans ces renseignements? Des inexactitudes de souvenir se sont certainement glissées dans cette rédaction, des omissions aussi, et il serait imprudent de conclure de l'absence d'une œuvre dans cette liste à son inauthenticité. Nous remarquons par exemple un oubli singulier, celui du *Morphée* qui servit de morceau de réception à l'Académie à l'artiste. Quant à l'ordre chronologique, il est en contradiction assez souvent avec ce que nous savons par les livrets des Salons; on peut expliquer certaines de

1. *Houdon, sa vie et ses ouvrages* (*Revue universelle des arts*, t. I et II, 1855-1856).

2. *Houdons Leben und Werke*. Gotha, 1887.

3. Voir notamment dans ce même volume la lettre relative à la statue de la *Philosophie*.

ces divergences en supposant que tel buste n'a été exposé que plusieurs années après son exécution. Mais l'inverse se produit également et ne peut s'expliquer que par une erreur de mémoire. Il est donc bon de contrôler, comme nous l'avons fait ci-dessous, toutes les fois où cela a été possible, les deux séries de renseignements l'une par l'autre.

Enfin, il est important de constater que cette liste paraît avoir été rédigée vers l'année 1784, au moment sans doute où l'on proposa *Houdon* pour l'exécution de la statue de *Washington* et où on lui demanda de venir en exécuter le modèle en Amérique. C'est au cours des pourparlers avec Jefferson et Franklin qu'il dut être amené à établir pour lui-même ou pour ses nouveaux clients cette espèce de *curriculum vitae* retraçant toute sa carrière antérieure.

Il commence avec l'année 1769, suivant le titre de sa liste (c'est la date de son retour de Rome), mais il note cependant quelques-unes des principales œuvres exécutées par lui comme pensionnaire de l'Académie. La première partie de la liste, soigneusement numérotée, ne comporte pas l'indication des années. On commence à l'y trouver avec l'année 1777; mais, vers le n° 50, l'attention du rédacteur se relâche, il répète un numéro, puis toute une dizaine[1]. Après le n° 74 (année 1780), il renonce à numéroter[2], mais continue son énumération de façon assez complète et conforme aux catalogues des Salons; ce sont les années pour lesquelles ses souvenirs sont les plus récents. Il s'arrête avec l'année 1783.

L'écriture de la liste, jusque-là, avec quelques variations, était restée la même, et c'était celle de *Houdon* en personne, à n'en pas douter, d'après la comparaison d'autres documents; mais l'écriture, l'encre même de la dernière partie, qui commence avec la formule *Depuis*, sont tout à fait différentes. Cette partie, rédigée du reste très sommairement, sans suite chronologique et sans détails, avec des rappels d'œuvres déjà citées, est entièrement dépourvue d'intérêt. Nous sommes portés à supposer qu'elle a été ajoutée après la mort de *Houdon* ou pendant ses dernières années (les toutes dernières

1. Nous avons, dans notre transcription, conservé ces répétitions, mais ajouté des *bis*.

2. Nous avons, dans cette fin de liste, rétabli ci-dessous les numéros, mais entre crochets.

œuvres de l'artiste y figurent) par une personne de sa famille qui aura ajouté également en marge la note relative au buste de la petite *Lise*.

En définitive, nous sommes loin d'avoir ici un catalogue complet de l'œuvre de *Houdon*. Ce sont les quinze premières années de sa carrière qui y sont seulement représentées. Il est infiniment regrettable qu'il n'ait pas complété ce travail une dizaine d'années plus tard. Car les années 1785 à 1795 comptent parmi les plus actives de sa production, et les livrets de Salons, surtout après 1789, sont encore plus insuffisants pour nous renseigner sur tout ce qu'il a entrepris.

Telle quelle, et malgré ses imperfections, cette *récapitulation* nous paraît un document singulièrement intéressant pour nous aider à dresser le tableau de l'activité du grand sculpteur. Si l'on y joignait les mentions des livrets de Salon et celles des catalogues des ventes faites par l'artiste ou après sa mort, on pourrait avoir, par des textes sûrs, le catalogue approximatif de son œuvre. Il serait difficile cependant d'affirmer que ce catalogue fût complet et que toute sculpture qui n'y figurerait pas dût être rejetée parmi les attributions incertaines ou fausses.

Nous y voyons surtout combien de morceaux, de bustes surtout, nous échappent à l'heure actuelle, soit qu'ils aient été détruits, soit qu'ils restent ignorés de nous malgré nos recherches. Dans les notes qui vont suivre[1], nous indiquerons très nettement et succinctement le sort de celles des œuvres que nous pouvons connaître. Pour celles qui nous échappent, et elles sont malheureusement trop nombreuses, nous ne répèterons pas à chaque numéro l'aveu de notre ignorance. Puisse cette publication nous aider à en retrouver quelques-unes!

Paul Vitry.

1. Ces notes sont forcément très succinctes. C'est toute une bonne moitié de la carrière de *Houdon* qu'il faudrait retracer pour donner un commentaire explicatif complet de ce texte. Plusieurs mentions prêtent à discussion ou apportent un élément nouveau sur l'histoire de telle ou telle œuvre. Nous en avons déjà utilisé plusieurs dans différents articles, notamment dans *la Diane et l'Apollon de Houdon* (*les Arts*, janvier 1907), *Houdon animalier* (*Ibid.*, 1906), *le Morphée de Houdon* (*Revue de l'Art ancien et moderne*, 1907). Nous comptons revenir sur quelques autres dans un ouvrage d'ensemble sur *Houdon* et son œuvre.

Récapitulation des ouvrages de sculpture fait par Mr Houdon, *sculpteur du Roy et membre des académies de Paris et de Toulouse, a commencer avec l'anné 1769.*

SAVOIR :

No 1e. Un grand Ecorché de grandeur naturel plus fait un petit Ecorché de 18 pouces d'auteur pour servir d'étude aux Eleves.

No 2. Un St Brunot sur dix pieds de proportion exécuté en marbre pour l'Eglise des Chartreux de Rome.

Plus le même sur 2 pieds et demit d'auteur.

No 3. Un St Jean Baptiste de grandeur naturel.

No 4. 3 têtes de caractère en terre cuite représentant le ris, la douleur et le dédain.

No 5. Buste en terre de Mad. Charlier en Suisse.

No 6. Buste en terre de Mad. Préville de la comédie francoise.

No 7. Buste en terre de Mad. Mailly.

No 8. Buste en terre de Mad. Petit.

No 9. Buste en terre de Mr ..., Banquier, rue de la Verrerie.

No 10. Un figure sur 2 pieds de hauteur représentant un prêtre des fêtes lupercal, morcau dagréé à l'académie, et a été exécuté en bronze.

1. Paris. École des beaux-arts.
2. Rome. Eg. S. M. degli Angeli alle Terme (marbre).
3. *Détruit.* — Une tête en plâtre au Musée de Gotha.
5. Il faut lire très probablement *Mad. Charrière.* — Musée de Neufchâtel (terre cuite).
7. Salon de 1771.
10. Signalé dans les *Procès-verbaux de l'Académie*, 1769.

N° 11. Buste de Mr Diderot, et a été exécuté en marbre.

N° 12. Buste de M. Capperonnier, garde de la Bibliothèque du Roy et de lacadémie des science.

N° 13. Buste de Charle IX, Roy de France.

N° 14. Buste de Mr Dauvergne, Directeur de lopéra.

N° 15. Buste en terre de Mr Mellon.

N° 16. Buste en terre de M. le Barron de Fitinioff.

N° 17. Buste de la duchesse de Saxe-Gotha.

N° 18. Medaillon du duc et de la duchesse de Saxe Gotha et du duc Père.

N° 19. Buste en terre de Melle Boquet.

N° 20. Buste de Mr Bignon, Prevot des marchands.

N° 21. Buste de Mad. Bignon, Prévote des marchands.

N° 22. Buste de Mad. Bignon, conseiller d'état.

N° 23. Medaillon de Mad. de Miroménil.

N° 24. Buste de Mad. la Baronne de la Houze, Embassadrice de France en Dannemark.

N° 25. Medaillon de Mr Courlevau, procur[eur].

N° 26. Médaillon de Mr Mayer, Peintre.

N° 27. Buste en tere d'un enfant de Mr le vicomte de Noyalles.

11. Salon de 1771. — Paris. Louvre (terre cuite). — Versailles (marbre). — Collection de Vandeul (marbre), etc.
13. Salon de 1777.
16. Salon de 1777 (*Vietinghoff*, suivant le livret du Salon).
17. Salon de 1773. — Ne se trouve plus au château de Gotha.
18. Salon de 1773. — Deux médaillons d'hommes au château de Gotha.
19. Salon de 1777.
20. Salon de 1771.
21. Salon de 1771.
22. Confusion de noms probable.
24. Salon de 1775.
27. Lire probablement *Noailles*.

N° 28. Un petit chien en marbre.

N° 29. Un tête d'étude représentant un viellard.

Un autre à tête chauve.

Une autre représentant un ivrogne.

Une autre représentant un rabin juif.

N° 30. Un serin couché sur son tombeau, en marbre.

Une perderix, en marbre.

N° 31. Un grand Bats-reliefs représentant la reine de Sabat aportant des présent a Salomon.

N° 32. Deux autre bats-reliefs exécuté en pierre pour une chapelle à St Cloux representant la Religion et l'Espérance.

N° 33. Un bat-relieffe exécuté en pierre pour le portail de l'Eglise de Ste Geneviève de Paris representant Notre Seigneur donnant les clefs à St Pierre.

N° 34. 4 Saints exécuté sur 18 pieds de proportion en pierre pour l'Eglise de Ste Croix d'Orléans representant Ste Caterine, St Etienne, St Pierre et St Barthelemy.

N° 35. Un monument en marbre pour le feld maréchal Prince de Galizin, déposé dans l'eglise basse de Moscou.

N° 36. Un autre monument pour un Sénateur prince de Galizin, déposé dans la même église.

29. Peut-être le *Bélisaire* du Salon de 1773. Musée de Toulouse.

30². Paris. Coll. G. de Castries.

31. Sujet du prix de Rome de *Houdon* en 1761.

33. *Détruit.*

34. Cathédrale d'Orléans; probablement au deuxième étage des tours; mais les statues, en partie mutilées, sont presque impossibles à identifier.

35. Salon de 1773. — Moscou. Église N.-D. de Kazan, Couvent de l'Apparition.

36. Salon de 1773. — Moscou. Idem.

N° 37. Un buste en marbre de l'imperatrice de Russie pour Mr le Comte de Stragonof.

En 1777.

N° 38. Le buste en marbre de Mad. la comtesse de Jaucourt.

N° 39. Le buste en marbre de Mad. la comtesse de Caylas.

N° 40. Le Buste en marbre de Madame His.

N° 41. Le Buste en marbre de Madame Servat.

N° 43. Les Bustes d'enfans de Mr Brognard.

N° 44. Un figure de grandeur naturel en terre cuite et en plâtre représentant une baigneuse sortant du bain.

N° 45. Le modelle d'une figure representant Dianne s'élance pour la chasse armé de son arc et de sa flèche.

N° 46. Une figure représentant une nayade versant avec sa cruche de l'eau dans une coquille posé à ses pieds pour servir de fontaine au jardin de Mr Boutin.

N° 47. Un modelle de monument pour la duchesse de Saxe Gotha.

N° 48. Un modele de monument pour le prince de Galizin, vice chancelier de Russie.

37. Salon de 1773. — Saint-Pétersbourg. Musée de l'Ermitage.
38. Salon de 1775. — Autrefois dans la famille de Jaucourt. — Passé en Amérique (?).
39. Salon de 1775. — Coll. N. Bardac (marbre).
40. Salon de 1775.
41. Salon de 1777.
43. Lire *Brongniart*. — Salon de 1777. — Paris. Louvre (terre cuite). — Coll. N. Bardac (marbre).
45. Voir plus bas, nos 60 et 80.
46. Salon de 1777.
47. Salon de 1775.
48. Salon de 1777. — Modèle non exécuté. — Paris. Louvre (terre cuite).

N° 49. Un modelle de monument pour le prince de Galizin, mort d'un duelle.

N° 50. Le buste de marbre de Mr de Miroménil, garde des sceaux de France.

En 1778.

N° 51. Le Buste de marbre de Monsieur frère du Roy.

N° 52. Le Buste de marbre de Madame.

N° 53. Le Buste de marbre de Mad. Adelaïde de France.

N° 54. Le Buste de marbre de Mad. Victoire de France.

N° 54 *bis*. Le buste de Mr le chevalier Glouk pour le foyer de l'Opéra, en marbre.

N° 55. Le Buste de Molière, en marbre, pour le foyer de la cadémie française (*sic*).

N° 56. 4 Buste de differents costumes de Mr de Voltaire, tous exécutés en marbre et en bronze.

50. Autrefois Château de Miromesnil (Seine-Inférieure) (marbre). — Orléans. Musée (plâtre). — Montpellier. Musée (marbre), faussement désigné comme buste de *Cochin*.

51. Salon de 1777. — Faussement identifié avec un buste du Musée de Versailles.

52. Idem.

53. Idem. — Autrefois au château de Marcilly (Indre-et-Loire). — Paris. Coll. G. Hoentschel.

54. Salon de 1777. — Londres. Musée Wallace.

54 *bis*. Lire *Gluck*. — Salon de 1777. — Détruit dans l'incendie de l'Opéra. — Paris. Louvre (copie en marbre par *Francin*). — Berlin. Musée (plâtre), etc.

55. Salon de 1779. — Paris. Comédie-Française.

56. Salon de 1779. — Paris. Louvre (marbre). — Comédie-Française (marbre). — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Berlin. Académie des sciences (marbre). — Angers. Musée (marbre), etc., etc.

N° 57. Le Buste en marbre de Mad. la baronne de Vermenon.

N° 58. Le buste en marbre de Melle Arnoud dans le rolle d'iphigénie en Thauride.

N° 59. Le buste en marbre de Mr Turgot, ancien contrôleur général.

N° 50 *bis*. Buste de J. J. Rousseau.

Une tête à l'antique.

En 1779.

N° 51 *bis*. Un groupe en marbre représentant un baisé pour Mr le duc de Chartre.

N° 52 *bis*. Deux têtes en marbre représentant la petite lisse et lautre une tête entique en marbre[1].

N° 53 *bis*. Deux petite figure de Voltaire assit dans un fauteuil drapé à lentique, en terre cuite et en marbre et en bronze.

1. Au mariage du Dauphin (Louis XVI), on maria des jeunes gens à l'Hôtel de Ville. Une jeune fille, nommée Lise, se présenta pour se marier. On lui demanda où était son prétendu. Elle répondit qu'elle pensait qu'on fournissait tout, dot et mari. C'est le portrait de cette personne que fit M. *Houdon*. [*Note inscrite en marge du manuscrit et d'une autre écriture que celui-ci.*]

58. Salon de 1775. — Londres. Coll. Sir John Scott (anc. coll. Wallace).

59. Salon de 1775. — Château de Lantheuil (Calvados). Coll. Dubois de l'Estang (marbre) (un buste du Musée de Montpellier porte le nom de Turgot par suite d'une fausse identification).

50 *bis*. Paris. Louvre (bronze). — Coll. comte de Girardin (terre cuite). — Versailles. Bibliothèque (terre cuite). — Gotha (plâtre), etc.

52 *bis*. Paris. Coll. Michel Ephrussi.

53 *bis*. Très nombreuses répliques en France, en Allemagne et en Russie.

N° 54 *ter*. Le buste en marbre de M. de Caumartin, prevôt des marchands.

N° 55 *bis*. Le buste de M. le Premier Président de Nicolay, en marbre.

N° 56 *bis*. Buste de M. Le Noire, lieutenant général de police, en terre cuite.

N° 57 *bis*. Buste de Mr le comte de Valbel pour lacadémie française.

N° 58 *bis*. Buste de M. Voltaire dans le costume francois et draperie pour le foyer de la comedie francoise.

N° 59 *bis*. Buste de M. le docteur franklin.

N° 60. Buste en marbre de Dianne.

N° 61. Buste d'une Vestail.

N° 62. Une grande Vestal exécuté pour lescalier de M. le duc d'Aumont.

N° 63. Buste de Mr D'Alembert, secrétaire de l'Academie francoise.

N° 64. Un médaillon en marbre représentant une tête de Minerve pour le Prince de Holtin Gotorpe.

N° 65. Buste de M. Palissot.

54 *ter*. Salon de 1779. — Coll. Ed. André (marbre). — Lille. Hôpital (plâtre).

55 *bis*. Salon de 1779.

56 *bis*. Salon de 1785 (?).

57 *bis*. Salon de 1781. — Draguignan. Musée (marbre). — Versailles. Musée (plâtre). — Paris. Coll. particulière (terre cuite).

58 *bis*. Voir plus haut, n° 56. — Salon de 1779. — Paris. Comédie-Française (marbre).

59 *bis*. Salon de 1779. — Paris. Louvre (terre cuite). — New-York. Metropolitan Museum (marbre).

60. Voir plus loin, n° 80. — Salon de 1779 (?). — Paris. Coll. de Mme la comtesse Greffulhe (?).

61. Paris. Louvre (marbre).

62. Salon de 1787. — Passée en Amérique.

63. Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Copie en marbre à Versailles.

65. Salon de 1781. — Paris. Bibliothèque Mazarine (terre cuite).

N° 66. Buste de Mr de la Lande.

N° 67. Une Vestal de 2 pieds de haute en terre cuite et exécuté en bronze.

N° 68. Un groupe de baisé d'une bacante. Modelle pour être exécuté en marbre.

N° 69. Un modelle de monument pour être exécuté en marbre pour l'eglise de ...

N° 70. Un modelle de figure de grandeur naturelle de Voltaire assit dans un fauteuil et drapé à l'entique pour être exécuté en marbre pour lac ...

N° 71. Une figure de hauteur naturel de St Louis. Et une autre de Charlemagne pour le reposoire de la fête Dieu à Versailles.

N° 73. Une figure de Minerve exécuté en carton pour la salle de la Comédie de Versailles.

N° 74. L'Ecusson de la France soutenut par deux anges placé au dessus de la toille de la Salle de la Comédie de Versailles, exécuté en carton doré.

[75.] Buste en marbre de M. le duc de Pralin.

1780.

[76.] Buste de M. Le Noire, Lieut. de Police, terre cuite.

67. Une épreuve de ce type à Paris. Coll. Martin-Leroy (terre cuite).

70. Salon de 1781. — Paris. Bibliothèque nationale (plâtre). — L'hésitation sur la destination est à remarquer. Il semble que *Houdon*, au moment où il écrivait ceci, ait songé que la nièce de Voltaire avait d'abord destiné le marbre à l'Académie. — Voir le n° 82.

71. *Détruits.*

73. *Détruit* sous Louis-Philippe.

74. Idem.

75. Salon de 1781. — Paris. Coll. Laveissière (plâtre et marbre).

76. Voir le n° 56 *bis*.

[77.] Buste du docteur Queney, en terre cuite.

[78.] Deux groupe de marbre représentant le baisé donné et l'autre rendu, exécuté plusieurs fois en marbre.

[79.] Deux medaillons en marbre representant Minerve et l'autre Appollon repoussé par le vent pour le prince de Holstin Gotorpe.

1781.

[80.] Une statue de Dianne de cinq pieds 8 pouces armé de son arc et de sa flèche pour le prince de Saxe-Gotha.

[81.] Une nayade de grandeur naturelle, en marbre, assisse dans une couvette se lavant, et une négresse de grandeur naturelle, en plomb, lui versant de leau sur les épaules, groupe pour servir de fontaine au jardin de Monceaux de M. le Duc de Chartres.

[82.] Deux statues en marbre de Voltaire, assis dans un fauteuil antique, drapé du manteau de filosope et la tête sein du ruban de l'immortalité, lune sera placé au foyé de la comédie françoise et lautre dans le museum de l'imperatrice de Russie.

[83.] Une statue en plomb de Dianne.

[84.] Une autre statue de Dianne exécuté en bronze pour Mr de Marigny de Girardot.

77. Salon de 1781.

78. Voir les nos 68 et 51 *bis*. — Nombreuses répliques.

80. Voir les nos 60 et 45. — Salon de 1777. — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre).

81. Salon de 1783. — La naïade autrefois à Bagatelle, actuellement à Londres, chez M. Duveen.

82. Voir le no 70. — Salon de 1781. — Paris. Comédie-Française (marbre). — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Montpellier. Musée (terre cuite). — Rouen. Bibliothèque (carton pâte).

84. Voir les nos 80 et 98. — Salon de 1783. — Autrefois coll. Wallace à Bagatelle. — Passée en Amérique (?).

[85.] Une statue en marbre pour le Roy représentant le maréchal de Tourville de la hauteur de six pieds quelques pouces.

[86.] Buste de la princesse d'Aschkopf, de Russie, en marbre.

[87.] Buste en marbre de Mad. de Serilly.

[88.] Buste en marbre de Mr Tronchain, medecin.

[89.] Buste en marbre de la fille de Mr Odeo de Genève.

[90.] Buste en terre cuitte du commodore Paul Jones.

[91.] Buste en bronze de M. Gerbier, avocat.

[92.] Monument en marbre à la mémoire de Mr le comte d'Ennery representant en bas-relief trois figures éplorée, Mad. la Comtesse de Blot, Mad. la comtesse d'Ennery et Melle sa fille, et le medaillon de Mr le comte d'Ennery et d'autre attributs cineraire; ce monument et déposé en l'eglise d'Ennery, près Pontoise.

[93.] Modelle d'une frileuse representant l'hiver pour être exécuté en marbre sur quatre pieds de haut.

[94.] Modelle d'une autre figure pour faire pendant représentant l'été.

[95.] Figure assise représentant le délassement de la moisson sera exécuté en marbre.

85. Salon de 1781. — Versailles. Musée (marbre).
86. Salon de 1781 (plâtre). — Voir le n° 99.
87. Salon de 1781. — Londres. Musée Wallace.
88. Salon de 1781. — Genève. Musée Rath.
89. Salon de 1781.
90. Salon de 1781. — New-York. Metropolitan Museum (plâtre). — Autrefois Paris. Coll. de Biron (terre cuite).
91. Salon de 1781. — Paris. Palais de Justice (marbre).
92. *Détruit ou au moins déplacé.*
93. Salon de 1783. — Montpellier. Musée (marbre).
94. Montpellier. Musée (marbre).

[96.] Modelle d'une statue de Cérès de 6 pieds pour être exécuté en pierre pour la salle a mangé de Maison a M. le comte Dartois.

[97.] Un buste en bronze de Mr Diderot, deposé dans l'hôtel de ville de Langre, sa patrie.

1782.

[98.] Une statue de Diane de grandeur naturel, en bronze, placé che Mr de Girardot de Marigny.

[99.] Un buste en bronze de Mad. la Princesse Daschow.

[100.] Un buste en marbre de Mr Louis, secrétaire de l'accadémie de chirugie pour y être placé.

[101.] Une tête à l'antique de Mr le comte de Buffon, en marbre, envoyé à l'imperatrice de Russie.

[102.] Buste en terre cuite de La fontaine.

[103.] Une petite statue de 18 pouces de haut, en marbre, représentant une vestale qui tien son feu sacré.

1783.

[104.] Bustes en terre cuitte du Prince et de la Princesse de Mecklenbourg Schwerin.

[105.] Buste en marbre du genéral comte Soltikof.

[106.] Buste du roy de Suède pour le comte de Cr.

96. Château de Maisons (plâtre) (?).
97. Langres. Musée.
98. Voir le n° 84.
99. Salon de 1783. — Voir le n° 86.
100. Salon de 1783. — Paris. École de médecine (marbre).
101. Salon de 1783. — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Paris. Louvre (marbre).
102. Salon de 1783. — Orléans. Musée (terre cuite).
103. Voir le n° 67.
104. Salon de 1783. — Schwerin. Musée.
106. Salon de 1785.

[107.] Buste en marbre de la petite Robert.

[108.] Petit modelle de statue de Tourville, de 18 pouces, pour être exécuté à la manufacture de Sève.

[109.] Modelle d'une statue d'Apollon, de grandeur naturel.

[110.] Modelle de la statue de Henry quatre, même grandeur.

Depuis[1].

[111.] Statue en pied de Voltaire pour son tombeau au Panthéon.

[112.] Buste de Napoléon Ier, en marbre et en terre.

[113.] Buste d'Alexandre, empereur de Russie.

[114.] Buste de Mirabeau.

[115.] — de Diderot.

[116.] — de Franklin.

[117.] Buste et statue de Washington.

[118.] Un Cicéron colossal au Palais Royal.

1. Cette dernière partie de la liste est d'une autre écriture et très vraisemblablement ajoutée à une date postérieure, vers la fin de la vie de *Houdon* ou après sa mort.

107. Salon de 1783.
108. Voir le n° 85. — Musée de Sèvres.
109. Paris. Coll. de Pastré (anc. coll. Léopold Goldschmidt) (bronze).
111. Salon de 1812. — Paris. Caveaux du Panthéon.
112. Salon de 1806. — Versailles. Musée (marbre). — Dijon. Musée (terre cuite), etc.
113. Salon de 1814.
114. Paris. Coll. Delagrave (marbre). — Louvre (terre cuite). — Versailles (marbre).
115. Voir les nos 11 et 97.
116. Voir le n° 59 *bis*.
117. Salon de 1787. — New-York. Metropolitan Museum. — Richmond. Capitole.
118. Salon de 1804. — Bibliothèque nationale (plâtre bronzé).

[119.] Un buste de Condorcet.
[120.] — de Buffon.
[121.] — de Lafontaine.
[122.] — de Jefferson.
[123.] — Le bailly de Suffren.
[124.] — Dalembert.
[125.] — Barthélemy.
[126.] — Henry de Prusse.
[127.] — Lafayette.

120. Voir le n° 101.
121. Voir le n° 102.
122. Salon de 1789.
123. Salon de 1787. — La Haye. Musée (marbre). — Aix. Musée (plâtre).
124. Voir le n° 63.
125. Salon de 1795. — Bibliothèque nationale (marbre).
126. Salons de 1785 et 1789. — Berlin. Palais impériaux (bronze).
127. Salons de 1787 et 1791. — Versailles. Musée.

LA
STATUE DE LA *PHILOSOPHIE*
DE HOUDON.

La lettre, dont on trouvera le texte ci-après, découverte par M. Tuetey aux Archives nationales et communiquée par lui à la Société de l'histoire de l'Art français, apporte une contribution très importante à l'histoire mal connue et controversée d'une œuvre qui fut exécutée par *Houdon* sous la Révolution. C'est une statue de la *Philosophie*, qui fut acquise par la Convention et placée près de la salle de ses séances.

Une tradition diversement rapportée par Quatremère de Quincy dans son *Éloge de Houdon* prononcé en 1829, par Meyer dans ses *Fragments sur Paris* et par Barère dans ses *Mémoires* nous permettait, bien que la statue n'ait pas été conservée et qu'elle n'ait même jamais, à notre connaissance, été dessinée ou gravée, d'affirmer l'existence de cette œuvre et son achat par la Convention.

D'après Quatremère de Quincy, suivi par Délerot et Legrelle[1], *Houdon*, qui continuait à travailler dans son atelier à une statue de sainte Scolastique[2], commandée avant la Révolution, aurait été dénoncé sous la Terreur au Comité de Salut public et défendu par Barère, qui, en avocat habile, aurait transformé dans son plaidoyer la figure de la sainte en une allégorie révolutionnaire et aurait si bien retourné l'assemblée qu'il lui aurait fait voter l'acquisition de la statue.

Suivant le témoignage de Meyer[3], beaucoup plus proche

1. *Notice sur Houdon*, 1856, p. 139-140.

2. Barère, dans ses *Mémoires*, la désigne sous le nom de *Sainte Eustochie* et la dit destinée à une chapelle latérale des Invalides.

3. Rapporté par Montaiglon et Duplessis, *Revue universelle des arts*, 1856, p. 345-350.

des événements, puisqu'il écrit en 1798, ce serait la femme même de *Houdon*, dont la présence d'esprit aurait, devant une accusation au Comité de Salut public, opéré cette substitution et convaincu Barère, très mal disposé lui-même.

Enfin, dans les *Mémoires* de Barère[1], il n'est question ni de l'intervention de Mme Houdon, ni d'une accusation, ni d'un plaidoyer, mais seulement d'une visite de l'auteur à l'atelier de *Houdon* et d'un conseil donné par lui au sculpteur, en riant, pour remédier au chômage dont il se plaignait.

Quoi qu'il en soit des circonstances qui la provoquèrent, l'acquisition eut lieu, et il n'y a aucune raison de mettre en doute la fidélité des souvenirs de Barère, ainsi que l'a fait M. Lenôtre[2]. Car voici maintenant des textes irréfutables qui confirment la tradition sur ce point essentiel et établissent l'histoire en quelque sorte administrative de la statue.

C'est d'abord l'arrêté du Comité de Salut public du 12 floréal an II qui a été publié par M. Aulard, mais que nous croyons utile néanmoins de reproduire ici[3].

« Le Comité de Salut public arrête : 1° il sera placé dans la première salle du lieu des séances de la Convention nationale un piédestal simple pour recevoir la statue de la *Philosophie tenant les Droits de l'homme et la Constitution;* 2° la statue représentant la *Philosophie*, et qui a été faite par *Houdon*, sera estimée et achetée par la Commission des travaux publics après rapport d'experts pris dans le jury des arts incessamment; 3° cette Commission fera élever le piédestal avec les marbres qui sont dans le dépôt des Petits-Augustins ou dans les maisons nationales; elle fournira les fonds nécessaires. »

L'arrêté est de mai 1794; en décembre, il n'avait pas encore reçu d'exécution. Voici en effet deux documents nouveaux qui nous ont été communiqués par M. Furcy-Raynaud et d'après lesquels il semble que, plus de six mois après l'arrêté, le piédestal n'était pas fait et la statue n'était pas encore arrivée.

1. Paris, 1843, t. II, p. 143.
2. *Paris révolutionnaire*, 1895, p. 104-106. — Voir la discussion de l'opinion de M. Lenôtre dans le *Bulletin de la Société*, 1907, p. 17 et suiv.
3. *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIII, p. 179.

Chose curieuse, soit erreur, soit malentendu, car on ne sache pas qu'il ait entrepris de déplacement à cette époque, ni qu'il ait eu de raison de se cacher, on paraît avoir perdu la trace du sculpteur, ou bien celui-ci semble avoir donné une fausse adresse aux commissaires de la Convention[1]. Voici, en effet, ce que ceux-ci écrivent le 18 frimaire an III :

« *Aux représentants du peuple membres du Comité d'Instruction publique, maison d'Elbeuf.*

« Citoyens confrères,

« Nommé par le Comité d'inspection pour faire placer dans l'enceinte du Palais-National la statue de la *Philosophie* d'*Houdon*, nous avons été cherché en vain son attelier dans la rue de l'Arbre-Sec, où il nous l'avoit indiqué; nous vous demandons en conséquence d'inviter le citoyen *Houdon* à se rendre décadi prochain à midy au Comité avec le sculpteur qui doit faire le piédestal, et nous nous transporterons ensemble aux ... pour lui faire délivrer le marbre qu'il jugera convenable.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* POULTIER. »

Au-dessous, cette note est ainsi résumée :

« Les commissaires du Comité des inspecteurs prient le Comité d'Instruction publique d'inviter le citoyen *Houdon*, dont ils n'ont pu découvrir la demeure, à se rendre le 20 du présent au Comité avec le sculpteur chargé de faire le piédestal de la statue de la *Philosophie* qui doit être placée dans l'enceinte du Palais-National. »

On finit évidemment par s'entendre. En février 1795, la sta-

1. Cette erreur est d'autant plus étrange que nous croyons savoir qu'à cette époque *Houdon* logeait officiellement au Louvre et qu'il est presque invraisemblable que les commissaires de la Convention, qui disent avoir cherché en vain la *demeure* de l'artiste, n'en aient pas été avertis. *Houdon* avait simultanément deux autres locaux pouvant lui servir d'ateliers, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre au faubourg du Roule, où il avait des ateliers de fonderie et une maison lui appartenant. Mais nulle part il n'est question d'une résidence, même temporaire, rue de l'Arbre-Sec. (Voir plus loin.)

tue venait d'être mise en place; le 19 pluviôse an III, le sculpteur écrivait pour en réclamer le prix au Comité. C'est cette lettre très importante qu'a retrouvée M. Tuetey. Il a relevé en outre, dans le même carton, cette décision non datée, mais qui ne peut se placer que du 18 frimaire au 19 pluviôse (décembre 1794-février 1795).

« Les Comités de Salut public, d'Instruction publique et d'Inspection réunis, vu les observations et la demande du citoyen *Houdon* et l'avis du citoyen *Gisors*, arrêtent que la statue de la *Philosophie* sera placée dans la salle intermédiaire[1]. »

Voici, maintenant, la lettre même de *Houdon,* qui est de beaucoup le document le plus intéressant de tous ceux que nous venons de reproduire ou de mettre au jour pour ce qu'il nous apprend non seulement de l'œuvre, mais de l'artiste lui-même :

Houdon, statuaire, aux représentants du peuple composant le Comité des inspecteurs de la salle.

Citoyens representans,

L'on m'a dit que pour être payé de la statue de la *Philosophie*, qui vient d'être placée à la Convention, il falloit non seulement que je m'adressasse à vous, mais qu'en fesant ma demande, j'enonssasse aussi un prix. Il m'est toujours difficile d'en mettre un à mes ouvrages; les autres les ont ordinairement apréciés; je ne puis guère que mettre sous vos yeux la valeur

1. Cette désignation de *salle intermédiaire* est pour nous assez obscure. Nous avons vu que l'arrêté du Comité de Salut public désigne cet endroit sous le nom de « première salle du lieu des séances ». *Houdon,* dans une lettre à *Bachelier* de 1795, désigne aussi sa *Philosophie* comme placée dans la « première salle de la Convention ». Ce devait être une sorte de vestibule ou de salle des Pas-Perdus. Meyer, en 1798, la nomme « l'avant-salle de la Convention, à présent du Conseil des Anciens ».

de quelques uns et ensuite fixer un à peu près pour ce dernier, en vous le soumettant. J'observerez auparavant qu'il paroîtra peut être étonnant qu'à peine mon ouvrage placé, je parle d'en être payé. Je pourrois repondre que, sans differentes circonstances, il devoit l'être il y a 7 mois; que je n'ay reçu aucun espèce d'accompte, quoiqu'il soit d'usage d'en donner pour des ouvrages qui coûtent à la fois à l'artiste peine et argent[1].

La Russie, en 1778, m'a payé le marbre de ma *Diane* 20,000# (le modèle n'a point été fait pour elle)[2]; le même prix en 1780 d'un des marbres de la statue de Voltaire; l'Amerique, en 1785, celle du general Washington, 25,000#[3], non compris le voyage, qui a couté aux Etats Unis environ 16,000#; toutes ces statues ne sont que de grandeur naturelle. Croyez vous, citoyens representans, que d'après ces divers prix je puisse demander de celle de la *Philosophie*,

1. Ceci se rapporte évidemment à l'arrêté de floréal, qui est bien effectivement vieux de sept mois, et à l'enquête, assez mal menée, des commissaires.

2. Si le prix est exact, de même que celui que l'artiste indique pour le *Voltaire* (nous en avons la preuve par ailleurs), la date ne l'est pas absolument. La *Diane* de marbre fut bien terminée en 1778, mais elle était encore destinée à ce moment au duc de Saxe-Gotha (cf. P. Vitry, *la Diane et l'Apollon de Houdon*, *les Arts*, janvier 1907) : en janvier 1783, Grimm écrivait encore à Catherine II pour lui proposer de prendre la *Diane* au même prix que le *Voltaire*, et Catherine répondait d'envoyer le *Voltaire*, mais elle hésitait encore à prendre la *Diane*. Ces deux lettres ont été publiées dans le tome XLIV du *Recueil de la Société historique russe*.

3. *Houdon* partit de Paris pour l'Amérique en juillet 1785, et il était de retour six mois après, mais la statue ne fut exécutée qu'au cours de l'année 1786. Elle ne fut pas exposée au Salon. — Le prix de 25,000 livres avait été fixé par Jefferson avant le voyage.

qui est de 7 à 8 pieds, et qui a été faite dans un tems où les ouvriers et les choses ont triplé, la somme de 25 à 30,000 livres. J'observe que le marbre est fourni par la nation. Je le repette, citoyens representans, je vous soumets ma demande et j'attendrez votre decision.

Salut et fraternité.

HOUDON.

Le 19 pluviose, l'an 5 de la Republique française.

Cette lettre est des plus caractéristiques pour montrer, sous une apparente bonhomie, l'âpreté au gain de *Houdon* et, avec des dehors modestes, la haute estime qu'il faisait de ses propres ouvrages. Assez incorrecte dans la forme, un peu brutale et directe dans le fond, elle est de lui, et de lui seul, à n'en pas douter, au contraire de certaine lettre très soignée, très « écrite » publiée dans le *Journal de Paris* en 1778, et souvent citée à propos du *Molière* et de la *Diane;* il se trahit bien quelque chose du caractère de l'artiste dans la bonhomie narquoise de cette dernière, mais elle révèle aussi une plume beaucoup plus experte que la sienne.

Le présent document contient, au point de vue des faits, un certain nombre d'inexactitudes, qui ne sont peut-être pas toutes involontaires; mais nous avons eu souvent l'occasion de constater ces imprécisions et ces incertitudes de mémoire dans les quelques écrits que nous possédons de *Houdon* lui-même sur son œuvre.

Enfin, en ce qui concerne la statue même de la *Philosophie*, cette lettre précise ce que tout le reste des documents cités plus haut nous avaient fait pressentir. Cependant, à moins qu'il n'y ait encore là une habileté de la part de l'artiste, qui ne veut pas avoir l'air de repasser à la Convention un « laissé pour compte » de l'ancien régime, on pourrait croire, d'après cette lettre, que la statue a été commandée par la Convention et exécutée dans ce délai de sept mois, de floréal an II à pluviôse an III, puisqu'il est question de la peine et des dépenses de l'artiste pour ce travail, de la matière enfin

fournie par la nation. Si nous pouvions avoir une entière confiance dans le dire de l'auteur, cela ne tendrait à rien moins qu'à ruiner la jolie aventure de la *Sainte Scolastique*, transformée, par le sang-froid d'une femme d'esprit ou l'éloquence d'un avocat, en *Allégorie de la Philosophie*. Il ne s'agirait plus que d'une commande assez banale régulièrement exécutée. Mais les témoignages rapportés plus haut restent valables, et l'intérêt de l'artiste exigeait, quelle que fût l'origine réelle de son ouvrage, qu'il le présentât de cette façon dans cette réclamation officielle.

Paul Vitry.

NOTES

SUR LES

DIFFÉRENTS LOGEMENTS ET ATELIERS OCCUPÉS PAR

J.-A. HOUDON

Houdon, ainsi que la plupart des sculpteurs, occupa au cours de sa carrière, en dehors de son logement proprement dit, un ou même plusieurs ateliers à la fois, ce qui rend assez confuses les indications données par les contemporains et relevées depuis par les auteurs qui se sont occupés de sa biographie.

Son père était, comme l'on sait, concierge de l'École des élèves protégés, rue Saint-Thomas-du-Louvre, et garda cette place jusqu'en 1775. *Houdon* avait habité avec lui jusqu'à son départ pour Rome. Il est probable que c'est chez lui qu'il logea d'abord à son retour. Eut-il un atelier dans l'École ou au dehors dès 1769-1770? Nous ne pourrions le dire exactement. Mais on a relevé sur un livre de famille rédigé par son père[1] la date de 1772 comme celle de son installation dans les anciens ateliers de la ville au faubourg du Roule, ateliers qui avaient servi à la fonte de la statue de Louis XV par *Bouchardon*, terminée par *Pigalle*. Au Salon de 1773, le livret enregistre que l'un des monuments exposés par *Houdon* s'exécute « au Roule, dans les ateliers de la ville ». Le sculpteur habitait-il au Roule dès ce moment? Nous ne saurions l'affirmer. Mais, en 1782, une pièce inédite qui nous a été communiquée par M. Mareuse (Archives nationales, Q[1] 1134) semble bien prouver qu'il s'y installe complètement. Il prend en effet à bail pour neuf années, de la ville de Paris, « une maison, cour et portion de terrain dépendant de la fonderie du Roule moyennant la somme de 375 francs. »

1. J.-E. Gandouin, *Quelques notes sur Houdon*, p. 13.

Montaiglon et Duplessis avaient déjà noté[1] que les ateliers de la ville qui venaient d'être démolis au moment où ils écrivaient (en 1856) se trouvaient au coin de la rue Balzac actuelle, presque en face l'hôpital Beaujon, fondé dès la fin du XVIIIe siècle. M. Mareuse, en comparant le plan annexé au bail précité et les plans de Verniquet et de Jacoubet, confirme que la maison louée par *Houdon*, et détruite aujourd'hui, occupait l'emplacement du 195 du faubourg Saint-Honoré, à l'angle de la rue Balzac.

Houdon n'accomplit pas sans doute les neuf ans du bail consenti par la ville en 1782. Il se plaint en effet, dans une lettre écrite à Bachelier en 1795 et plusieurs fois rééditée, d'avoir été « chassé en 1787 de ces ateliers par Breteuil en trois semaines ». Nous ne connaissons pas les circonstances ni les raisons de cette expulsion brutale. Toujours est-il qu'elle ne découragea pas *Houdon*; car, c'est lui qui l'écrit en 1795, il « acheta une maison en face et construisit de nouveaux fourneaux ». Il avait exécuté, dans le premier local, la fonte de sa *Diane* (1782), celle d'une *Vestale* (1777); il exécuta, dans le second, celle de l'*Apollon* (1788) et d'une *Frileuse* (1791). Il devait conserver, du reste, la propriété de cette maison du Roule jusqu'en 1818, date à laquelle il la vendit.

M. Gandouin, qui a travaillé d'après des papiers de famille qui ne nous ont encore été communiqués qu'incomplètement, affirme qu'il y avait logé son père, tombé à sa charge, ainsi que sa mère et ses sœurs. Le père mourut en 1788, une des sœurs en 1795; or, pour celle-ci, les archives de l'hôtel de ville, consultées par Montaiglon, contenaient un acte de décès dans lequel la défunte était domiciliée 197, faubourg du Roule.

Houdon lui-même, qui s'était marié en 1785, à son retour d'Amérique, et dont les trois filles allaient venir successivement au monde en 1787, 1788 et 1790, habita certainement d'abord cette maison du Roule. En 1790, dans une réclamation publiée par M. Guiffrey[2], qu'il adresse à la police au sujet d'un portefeuille qu'on vient de lui voler rue Froidmanteau, il est dit demeurer faubourg du Roule, vis-à-vis la chapelle de Beaujon.

1. *Revue universelle des arts*, 1856, p. 399.
2. *Bull. de la Soc. de l'Art français*, t. III, p. 169.

Mais, en même temps qu'il travaillait et logeait sans doute au Roule, *Houdon* avait de bonne heure, et au moins dès 1777, obtenu la faveur d'un atelier dans un bâtiment royal, à la Bibliothèque du roi, rue de Richelieu. C'est là que s'exécutait en 1777, d'après le livret du Salon, la statue de la *Diane;* c'est là qu'il conviait les amateurs à venir l'admirer en 1778, et c'est encore « dans le jardin de l'hôtel Colbert, vis-à-vis l'arcade de ce nom », qu'il pria le comte d'Angiviller de venir voir sa *Diane* en bronze en 1782[1].

D'après Montaiglon et Duplessis[2], l'atelier de *Houdon* était situé dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'aile de Robert de Cotte, qui sert actuellement de vestibule d'honneur, devant la salle des Globes, aujourd'hui démolie. Un plan, conservé au Cabinet des Estampes, en fait foi. Mais une lettre, publiée par les mêmes auteurs, montre que l'occupation de cette pièce centrale par un atelier parut gênante et que l'on chercha à en déloger notre artiste. Il proteste assez aigrement dans cette lettre adressée au directeur de la Bibliothèque nationale, et datée du 9 thermidor an IV, contre le déménagement qu'on lui impose et qu'il demande de faire « aux frais de la nation ». Les mêmes auteurs insinuent que c'est ce déplacement forcé qui amena, cette année 1797, la vente, par *Houdon*, d'un certain nombre de marbres, bronzes et terres cuites garnissant son atelier de la bibliothèque. Enfin, c'est eux encore qui nous apprennent que *Houdon* reçut en échange de son atelier une autre salle de la Bibliothèque dite *salle du Zodiaque*, dont il conserva la jouissance jusqu'à sa mort.

Bien qu'on ait prétendu le contraire (M. Gandouin, notamment, écrit que *Houdon* fut logé à la Bibliothèque et même qu'il y mourut), *Houdon* paraît n'avoir jamais eu en cet endroit autre chose qu'un atelier.

Nous avons vu que, jusqu'en 1790, il demeurait au Roule. C'est peu après cette date qu'en raison de l'accroissement du nombre de ses enfants et grâce à l'aubaine d'un autre logement officiel, au Louvre celui-là, il dut quitter la petite maison du Roule, où il laissa sa mère et ses sœurs.

1. Voir P. Vitry, *la Diane et l'Apollon de Houdon* (*les Arts*, janvier 1907).
2. *Loc. cit.*, p. 398-399.

Houdon ne figure nulle part dans les documents publiés par M. Guiffrey sur les logements accordés à des artistes dans les bâtiments du Louvre sous l'ancien régime. On ne le rencontre pas notamment dans une liste de 1790 qui nous renseigne sur l'état, à cette date, de cette véritable colonie d'artistes. Nous voyons cependant qu'au Salon de 1793 son adresse est donnée, par le livret, *cour du Louvre*. Il devait occuper, sans doute au Louvre, un de ces logements avec atelier, ouvrant sur la cour carrée, où avaient passé avant lui *Bouchardon* et tant d'autres. A quelle date exacte y entra-t-il? Nous ne le savons pas; mais ce fut sans doute après 1790. Nous voyons seulement qu'au Salon de 1793 son adresse est donnée cour du Louvre, et qu'en 1795, dans l'acte de décès de sa sœur, déjà cité plus haut, il est *domicilié cour du Muséum*. Il est d'autant plus étrange de voir les commissaires de la Convention chargés d'examiner l'œuvre que l'assemblée lui a commandée aller chercher son atelier rue de l'Arbre-Sec, ainsi que le rapporte un texte que nous avons eu l'occasion d'étudier à propos de la statue de la *Philosophie*[1]. Ils ne l'y trouvent pas d'ailleurs, et il ne doit y avoir là, comme nous l'avons supposé, qu'un malentendu.

Les logements du Louvre furent peu à peu supprimés sous le Consulat et l'Empire et les artistes bénéficiaires logés soit à la Sorbonne, soit à l'ancien collège des Quatre-Nations, devenu palais des Beaux-Arts avant de devenir palais de l'Institut. Dès 1800, et sans attendre les expulsions en masse de 1802-1806, *Houdon* avait passé la Seine, si l'on en croit le livret du Salon, et logeait au palais des Beaux-Arts. Il y passa les dernières années de sa vie. C'est là que sa femme mourut en 1823 et lui-même en 1828.

La maison du Roule était vendue, comme nous l'avons vu à ce moment; mais l'atelier de la Bibliothèque lui appartenait encore, et la vente, après décès, qui eut lieu en 1828, comprit, d'une part, ce qui se trouvait à l'Institut, et, de l'autre, ce qui se trouvait encore à la Bibliothèque.

Paul Vitry.

1. Voir plus haut, p. 212.

TROIS ARCHITECTES

DU XIIIe SIÈCLE

Aux dictionnaires d'artistes et aux listes d'architectes du moyen âge déjà publiées, on peut ajouter, de temps à autre, de nouveaux noms. En voici trois, qui n'ont d'ailleurs d'autres rapports entre eux que leur contemporanéité; ils vivaient sous le règne de saint Louis.

Henri Stein.

Bartolus, architecte à Bayeux.

Aucun des travaux où, à ma connaissance, l'on a étudié la construction de la cathédrale de Bayeux, ne fait connaître une inscription qui se lit encore fort bien aujourd'hui à l'entrée de la tour septentrionale (bas-côté gauche), au-dessus de la porte élevée de quatre marches qui précèdent l'escalier de la tour. Ce distique révèle le nom de l'artiste à qui fut confié le soin d'édifier à nouveau cet escalier en spirale :

Credite mira Dei serpens fuit lapis extans
Sic transformatum Bartolus attulit huc.

Renaud de Montgeron, architecte d'Alphonse de Poitiers.

On ne sait rien encore de ce personnage, qui a dû travailler pour le comte d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, car il est mentionné par un document

non daté (d'environ 1260) comme recevant de ce prince une pension annuelle de six livres; il est ainsi dénommé :

Renaudus de Montgison, lathomus[1].

Colart, architecte du comte de Bourgogne.

Nos Jehan, conte de Borgorgne et segnor de Salins, faisons savoir à toz ces qui ces lettres verront et orront, que nos avons doné et otroïé à maistre Colart, nostre maçon, et à sa feme et à ses hoirs perpétuelmant dix livres d'estevenans tant comme il demorront en nostre segnorie, et à paier chascun ant au premier respons qui est après feste seint Michiel en nostre puis de Salins; et avoc ce nos avons doné au devant dit maistre Colart chacun ant doux paires de robes, l'une à lui, et l'autre à sa feme, tant que il vivront. Et por que ce soit ferme chose et estable, nos avons mis en ces lettres nostre seel en tamoignage de veritei. En l'ant que li miliaires de l'Encarnation nostre Segnor corroit par mil et CC et XLV ou mois de junet[2].

1. Arch. nat., J 1028, n° 21.
2. Bibl. de la ville de Besançon, Cartulaire du comte Jean, n° LXVI (copie aux arch. du Doubs, B 2053 *bis*.)

JEAN DUPONT

PEINTRE PARISIEN EN 1418.

Ce peintre parisien, *Jean Dupont,* est un nom nouveau dans l'histoire. D'ailleurs, la besogne dont il est chargé nous semble des plus modestes. Moyennant la somme de douze francs, il s'engage envers le chapitre de Saint-Marcel à peindre sur toile *de aquis* (cela veut-il dire : à l'eau), d'un côté du chœur, la vie du patron de l'église et, de l'autre côté, l'histoire de saint Clément. Autre question : que signifie la note marginale disant que cette peinture doit être faite sur les chaises du chœur? Veut-on entendre par là les stalles sur lesquelles on aurait fixé la toile peinte? De l'église Saint-Marcel, comme on le sait, il ne reste pas vestige. L'œuvre du peintre parisien a péri depuis longtemps; aucun historien n'en a parlé. Il nous a paru toutefois que cet article, tiré des registres de la Collégiale, nous révélant, avec le nom d'un artiste inconnu, une œuvre de sa main, méritait d'être mis au jour. Il existe peu de mentions de cette nature à cette date. Jean Dupont devra figurer désormais sur la liste des maîtres peintres français du début du XIVe siècle.

J. G.

Marché passé par le chapitre de Saint-Marcel avec le peintre parisien Jean Dupont pour la peinture dans le chœur de l'église de Saint-Marcel de deux scènes représentant la vie de saint Marcel et la vie de saint Clément.

Anno CCCCXVIII, die sabbati, IIII mensis februarii. Domini mei omnes suprascripti capitulantes et

suum capitulum generale tenentes fecerunt forum cum magistro *Johanne de Ponte*, pictore, in Civitate Parisiensi commorante, de pictorando sive ymaginando supra telam de aquis, ab una parte chori ecclesie Sancti Marcelli, vitam beatii Marcelli, et, ab alia parte, vitam beati Clementis, et hoc mediante precio XII francorum, et debet reddere opus perfectum infra festum Pasche Floride.

(Note en marge :) 1418, 4 mensis februarii.

Fut marchandé à un painctre de paindre sur les chaises du cueur la vie de saint Clement et saint Marcel pour XII francs.

Arch. nat., LL 551, fol. 17.

ÉTAT DES MEUBLES
D'ANNE DALLIÈRES
FEMME DE PIERRE DUMONSTIER
PEINTRE ET VALET DE CHAMBRE DU ROI
DÉCÉDÉE EN SEPTEMBRE 1652

Le court inventaire des biens meubles de la femme de *Pierre Dumonstier*, peintre et valet de chambre ordinaire du roi, avait sa place à la suite de l'article concernant cet artiste paru dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* en 1906[1]. Il était enfoui au fond d'un carton où nous n'avons pas eu l'idée d'aller le chercher; cet oubli nous procure l'occasion de revenir sur une question que nous n'avions pas eu la prétention d'épuiser et à laquelle la récente exposition des portraits aux crayons du XVIe siècle, à la Bibliothèque nationale, donne un regain d'actualité. Nous en profiterons pour produire quelques documents nouveaux et pour rectifier certaines erreurs inévitables dans un travail de la nature de celui que nous avions entrepris.

Pour en finir tout d'abord avec l'inventaire, dont on lira le texte plus loin, il exige par lui-même peu d'explications. Il n'est cependant pas dépourvu d'intérêt. Dans le contrat de mariage inséré dans la *Revue de l'Art*[2], portant la date du 12 novembre 1611, *Pierre Dumonstier* se qualifie « noble homme, escuier et valet de chambre du Roi, et fils de noble homme Étienne Dumonstier et de Marie Le Sage, tous deux décédés ». Il est âgé de vingt-six ans, étant né à la fin de l'an-

1. *Les Dumonstier, dessinateurs de portraits au crayon*, par Jules Guiffrey, 1905, t. II, p. 5, 136, 325, 447; 1906, t. I, p. 47, et t. II, p. 321. L'article concernant *Pierre Dumonstier* se trouve dans le tome II de l'année 1906.
2. T. II, 1906, p. 328.

née 1585. On sait, d'autre part, qu'il mourut le 26 avril 1656. Il prend pour femme Anne Dallières, âgée de vingt-sept ans ou environ, fille de « deffunts Louis Dallière, en son vivant écuier, sieur de la Rafraie, paroisse de Mezeray, dans le Maine, et de Anne de L'Aulnay, sa femme ». Cet étalage de titres et de noms pompeux n'est pas indifférent, car nous allons constater que la défunte avait des accointances avec un monde très aristocratique. Anne Dallières est nommée, dans les actes publiés ci-après, tantôt Dalliège, tantôt Dallier, différences presque insignifiantes. De même son mari, appelé d'abord Charles, reprend son nom de Pierre et sa qualité de peintre dans le second de nos documents. Il ne saurait y avoir de doute sur la personne.

Les bijoux de la défunte indiquent un intérieur aisé, non luxueux. Comme les biens propres, acquêts et conquêts, meubles et immeubles du premier décédé, revenaient au survivant en vertu d'une clause du contrat de mariage, la tâche des exécuteurs testamentaires se trouvait singulièrement réduite. Elle se borne à veiller à l'exécution des dernières volontés de la défunte, c'est-à-dire à la délivrance des nombreux legs par elle faits à des prêtres ou à des religieux avec charge de dire des messes pour le repos de son âme. Pour satisfaire aux frais funéraires et de dernière maladie, comme aux legs pieux, il est nécessaire d'établir une liste des bijoux, parures, argenterie, dentelles, linge et robes de la dame. Vient ensuite la liste des legs et des dettes payées aux créanciers; deux ou trois articles de cette énumération méritent d'être notés. Quelles relations pouvait avoir la défunte avec cette Martine Thibault, servante du sieur Scarron, qui a reçu 17 livres 5 sols? L'acte n'en dit rien. Quel est ce Dumonstier, habitant Rome, à qui la dame Dallières a fait compter, en 1650, une somme de 60 livres 18 sous? Il serait intéressant d'être fixé sur les liens de parenté de ce Dumonstier avec Anne Dallières; mais notre acte ne croit pas devoir les indiquer.

La présence d'un Dumonstier à Rome, en 1650, rappelle forcément les inscriptions rappelées par nous[1] de deux dessins exécutés à Rome par un *Pierre Dumonstier*, dont l'identité n'est pas encore nettement établie. Le premier de ces dessins,

1. *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1906, t. II, p. 325.

cité par Jal, représentant une tête de Turc, porte cette signature : *Petrus Dumonstier Parisiensis faciebat Romæ, 1623.* L'autre, signalé par Anatole de Montaiglon, consistait en une tête de Christ, tirée de la *Dispute du Saint-Sacrement*, sur lequel on lisait dans le haut : *Ra. Urb. in. Vati.* et au bas : *Petrus Dumonstier Parisiensis faciebat Romæ, 1642.* Le signataire du dessin de 1623 est-il le même que l'auteur de la tête de 1643? Cet artiste, dont le nom et l'origine sont indiscutables, doit-il être identifié avec le *Pierre Dumonstier*, valet de chambre du roi, mari d'Anne Dallières? Le voyage de Rome était alors un événement considérable dans la vie d'un homme. D'autre part, il paraît difficile d'admettre que cette modeste libéralité de la défunte se soit adressée à son mari, puisque celui-ci assiste au règlement de la succession de sa femme. Cette nouvelle complication n'est pas de nature à élucider la question déjà si compliquée des Pierre Dumonstier, comme on va le montrer tout à l'heure.

Terminons d'abord avec l'inventaire d'Anne Dallières et constatons la qualité des exécuteurs testamentaires de la défunte. Sur Yolande Le Bascle, dame Du Pin, nommée en seconde ligne, nous ne possédons pas de renseignement; mais le premier exécuteur testamentaire, Louis de la Trémoïlle, chevalier, duc de Noirmoutiers, va nous fournir l'occasion d'un curieux rapprochement. Le père de ce duc de Noirmoutiers portait les titres suivants, d'après le P. Anselme : Charles, seigneur de la Trémoïlle, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Taillebourg, de Guynes, de Benaou, baron de Sully et de Craon, seigneur des îles de Ré, de Marans et de Noirmoutiers. Il était né en 1566 et mourut en 1604. Sa femme est cette Charlotte de Beaune-Semblançay, dame de la Ferté-Milon, qui avait épousé en premières noces Simon de Fizes, seigneur de Sauves; elle se remaria en 1584 avec le marquis de Noirmoutiers. Dame d'atours de Catherine de Médicis, elle joua un rôle assez équivoque à la cour des derniers Valois; cela nous importe peu. Mme de Sauves figure sur le fameux dessin d'Antoine Caron, conservé à la Bibliothèque nationale et réunissant la reine Catherine et les deux frères, Étienne et Pierre Dumonstier. De cette composition un peu fantaisiste, il convient de rapprocher un portrait à la sanguine de Mme de Sauves portant cette men-

tion : *Mme la marquise de Narmoutier*, exposé à la Bibliothèque nationale (n° 296 du catalogue), dans le voisinage d'une autre sanguine de la même main (n° 293 du catalogue) accompagnée de la légende : *M. le marquis de Narmoutier*. Ces crayons, d'ailleurs assez médiocres, prouvent, ainsi que le dessin d'Antoine Caron, que les Dumonstier entretenaient des rapports assidus, dès le XVIe siècle, avec les seigneurs de la Trémoïlle, bien avant qu'Anne Dallières songeât à prendre pour exécuteur testamentaire un des représentants de cette noble famille. D'ailleurs, tous les Dumonstier, les Étienne comme les Pierre, n'avaient-ils pas leurs entrées à la cour à la faveur de ce titre de valets de chambre du roi ou de la reine qu'ils ont porté à peu près tous ? Aussi, ne doit-on pas s'étonner s'ils frayaient avec d'illustres personnages. Il y a plus : pour qu'Anne Dallières ait songé à demander au duc de Noirmoutiers de jouer, ne fût-ce que par procuration, un rôle dans le règlement de sa succession, ne doit-on pas supposer une parenté quelconque entre elle et cet exécuteur testamentaire. Il était nécessaire, dans tous les cas, de signaler ces nombreux points de contact entre la dame de Sauves, son second mari et son fils, d'une part, et les dessinateurs de crayons, d'autre part. Mais que nous sommes encore loin de bien connaître ces personnages sur lesquels chaque découverte apporte une complication nouvelle !

Puisque le document, publié ici pour la première fois, nous permet de revenir sur la généalogie des artistes ayant porté le nom de Dumonstier, nous allons rectifier certaines inexactitudes du travail publié dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*.

Sur les premiers membres de la dynastie, nous n'avons pas à revenir. *Geoffroy*, l'auteur commun, reste, jusqu'à nouvel ordre, peintre de miniatures, suivant Mariette, et collabore aux travaux de Fontainebleau, d'après les textes incomplets publiés par Léon de Laborde, les seuls d'ailleurs où il soit question de lui. Sur *Cardin Dumoustier*, le sculpteur, dont le nom figure sur l'Ariane du Louvre, appelée Cléopâtre quand elle décorait le parc de Fontainebleau, rien de nouveau.

Geoffroy, suivant L. de Laborde, Reiset et Bouchot, aurait laissé trois fils : Étienne, Pierre et Cosme. Mariette ne connaissait que le dernier. Quant à Étienne, son épitaphe, placée jadis à Saint-Jean-en-Grève et reproduite par Jal, vaut une

biographie authentique. Mort le 23 octobre 1603, à quatre-vingt trois ans, il est donc venu au monde en 1620. Sur lui, pas d'hésitation; mais, après lui, les choses se compliquent.

L'*Étienne Dumonstier*, dont le contrat de mariage du 25 janvier 1585, publié pour la première fois dans la *Revue*, ne saurait être confondu avec le fils de Geoffroy, né en 1520, car il aurait eu à cette date soixante-cinq ans. Par une fâcheuse omission, ce contrat de mariage ne cite pas les noms du père et de la mère de l'époux de 1585. Provisoirement, nous avons admis, sans preuve définitive, que cet *Étienne II*, marié en 1585, serait le fils d'*Étienne Ier*, né en 1520. Aucun auteur jusqu'ici n'avait signalé son existence. Ce qui est bien définitif, c'est qu'*Étienne II* et sa femme Marie Lesage donnèrent naissance à Pierre, qui épousa, en 1611, cette Anne Dallières, dont nous publions l'inventaire après décès.

Mais ce *Pierre Dumonstier* n'était pas le premier du nom, et nous arrivons à une des plus grosses difficultés de notre enquête. Il a existé en effet un autre *Pierre Dumonstier* représenté sur le dessin d'Antoine Caron de la Bibliothèque et sur le dessin du Musée de Saint-Pétersbourg. Ce dernier document, découvert seulement après l'impression de nos articles sur les Dumonstier, nous apporte un renseignement capital en donnant le degré de parenté d'Étienne et de Pierre, qu'il désigne en ces termes : *Estienne Dumonstier l'aisné, Pierre Dumonstier, son frère.* Tous deux sont jeunes, vingt à trente ans au plus. Il s'agit donc d'*Étienne II,* dont *Pierre Ier*, considéré comme le frère d'*Étienne Ier*, alors qu'on ne connaissait pas son homonyme, serait le frère cadet. Sur la foi de Léon de Laborde, de Reiset et de Jal, nous avions supposé que *Pierre Dumonstier*, premier du nom, était le fils de *Geoffroy*, tandis qu'il ne serait que son petit-fils, étant frère d'*Étienne II* et fils d'*Étienne Ier*. *Geoffroy* n'aurait donc eu que deux fils : *Étienne*, que nous dénommons *Étienne Ier*, et *Cosme*, le père indiscutable de *Daniel*, né le 14 mai 1574, trois ans avant le mariage de son père avec Geneviève Baliffre, et mort le 21 juin 1646.

Il nous reste à distinguer les deux Pierre. Cette recherche s'impose, car on possède un certain nombre d'œuvres remarquables portant la signature : « P. Du Monstier ou Pierre Du Monstier, Parisien, » datées de 1601, 1613 et 1618 et attribuées tantôt à *Pierre Ier*, le frère d'*Étienne II*, tantôt à *Pierre II*,

le fils du même *Étienne* et le neveu de *Pierre Ier*. Nous allons passer en revue les arguments produits en faveur de l'attribution à l'un et à l'autre de ces deux artistes.

Constatons d'abord que tous deux prennent le titre de peintre; mais, tandis que *Pierre Ier* s'intitule valet de chambre de la reine mère, *Pierre II* est qualifié valet de chambre ordinaire du roi. De par son titre, le premier des deux homonymes est attaché à la personne de Catherine de Médicis avec son frère *Étienne II*, qui prend la même qualité de valet de chambre de la reine, ce qui explique leur présence à tous deux sur le dessin d'*Antoine Caron*, où ils se présentent dans l'exercice de leurs fonctions avec cette Mme de Sauves, destinée à devenir quelques années plus tard marquise de Noirmoutiers, et dont les relations avec nos artistes s'expliquent ainsi par une vie commune dans la maison de la reine mère. Point d'incertitude donc sur les personnages figurés dans la série de la Bibliothèque nationale comme dans le crayon de Saint-Pétersbourg. Ce sont les deux frères *Étienne II* et *Pierre Ier*, tous deux fils d'*Étienne Ier* et petit-fils de *Geoffroy*, qu'on a voulu représenter.

Deux portraits, gravés par *Thomas de Leu*, celui de Guillaume Le Gangneur, habile calligraphe, en 1594, et celui de Jean de Beaugrand, secrétaire du roi, en 1595, tous deux avec le nom de *Pierre Dumonstier*, ne sauraient appartenir qu'à Pierre Ier. Les dates ne permettent pas d'autre attribution. Une particularité notable, qui avait échappé à notre premier examen, rend particulièrement intéressante cette effigie de Jean de Beaugrand. A côté de la feuille sur laquelle écrit le secrétaire du roi, un autre papier porte en sens inverse les signatures du peintre et du graveur : *P. Dumonstier. Thom. de Leu fecit.* Si cette signature *P. Dumonstier* était de la même main que les écritures des portraits de 1613 et de 1618, l'attribution de ces différents crayons ne laisserait place à aucun doute. Mais, après examen approfondi, l'identité des signatures de 1595 et de 1618[1] ne nous paraît point indiscu-

1. Trois des portraits exposés portaient les dates de 1613 et 1618 : 1° Portrait d'homme anonyme (n° 332 du catalogue) avec cette mention écrite au bas : *en juillet 1613. — Ce portrait n'est point achevé.* 2° Henry de Beaumanoir, marquis de Lavar-

table. La forme de certaines lettres diffère; surtout le nom de famille, écrit d'abord en un seul mot, est divisé, à partir de 1613, en deux mots, commençant chacun par une majuscule. D'autres lettres, il est vrai, ont la même forme. Mais voici une constatation de première importance : Pierre Ier, né vers 1545, approche de soixante-dix ans en 1613 et dépasse cet âge en 1618; les caractères des signatures nous paraissent d'un dessin bien net, bien ferme, pour une main de soixante-dix ans; de même, les traits de la tête de Henri de Lavardin et de sa voisine anonyme sont bien franchement tracés pour un homme aussi âgé. Il reste donc là un doute sérieux. Faut-il faire honneur au premier des *Pierre Dumoustier* des portraits gravés par *Thomas de Leu* en 1594 et 1595, en même temps que de ceux de la femme anonyme de 1601 et du joli crayon de *Henri de Lavardin* de 1618? Ou bien ne pourrait-on répartir ces œuvres entre les deux Pierre en attribuant provisoirement à l'oncle les dessins exécutés avant la fin du XVIe siècle et au neveu ceux d'une date postérieure à 1613? L'écriture des inscriptions avait paru à H. Bouchot appartenir au XVIIe siècle plutôt qu'au XVIe, ce qui plaiderait encore en faveur de la distinction proposée. Le catalogue de l'exposition des portraits ouverte à la Bibliothèque nationale en 1907, catalogue rédigé avec beaucoup de science et de soin par MM. les conservateurs du Cabinet des Estampes, attribuent tous les dessins revêtus de la signature *Pierre Dumoustier* à l'oncle et refuse au neveu la qualité de peintre. Nous croyons avoir établi que Pierre II, né en 1585, était réellement artiste; les textes ne le mentionnent pas comme auteur de crayons ou peintre de portraits; mais cette qualification n'est donnée à aucun de ses contemporains. Toutefois, une grande réserve s'impose jusqu'à plus ample informé pour l'attribution de tous ces portraits du XVIe siècle. C'est ainsi que le monogramme IDC inscrit sur le n° 289 du catalogue nous paraît un argument

din (n° 333 du catalogue), au bas duquel on lit : *ce dernier jour d'octobre 1618, par Pierre Du Monstier, Parisien.* 3° Portrait de femme anonyme (n° 334 du catalogue), avec cette inscription : *ce 27 aoust 1618. — Par P. du Monstier.* Il est difficile de voir dans ces dessins l'œuvre d'un homme âgé de soixante-dix ans au moins.

tout à fait médiocre pour autoriser l'attribution à Jean de Court du portrait anonyme sur lequel a été relevé cette marque; ce monogramme, en effet, ne ressemble guère à une signature.

Parmi ces dessins, s'il y en a d'excellents, il s'en trouve aussi de fort médiocres, et un premier travail de classement, par ordre de mérite, serait bien nécessaire avant toute tentative d'attribution. Sous ces réserves, l'exposition de la Bibliothèque aura rendu l'immense service de mettre en même temps sous les yeux des amateurs et de leur offrir l'occasion de comparer et de rapprocher des œuvres d'art enfouies dans des portefeuilles et dont la consultation journalière rencontre de sérieuses difficultés. Ce catalogue a permis d'autre part de fixer les observations et les souvenirs, et, s'il n'a pas tranché des problèmes peut-être insolubles, il aura servi du moins à en faire ressortir les difficultés et les motifs de douter. En un mot, on ne sait rien ou presque rien sur les auteurs des crayons du XVIe siècle. Espérons que le savant amateur qui fait en ce moment une étude approfondie de ces artistes si français et de leurs ouvrages arrivera à donner quelques attributions certaines et définitives.

J.-J. GUIFFREY.

I.

Par-devant les notaires en la principauté souveraine d'Arches, résidents à Charleville, soubsignés, fut présent haut et puissant seigneur messire Louis de la Trémoïlle, chevalier, duc de Noirmoutiers, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général de ses camps et armées, gouverneur dudit Charleville et du Mont-Olimpe, etc., et damoiselle Yolande le Bascle, dame du Pin, exécuteurs conjointement du testament et ordonnance de dernière volonté de deffunte damoiselle Anne Dalliège, au jour de son déceds femme de *Charles*[1] *Du Monstier*, vallet de

1. Erreur évidente; *Charles* doit être remplacé par *Pierre* comme le prouve l'acte du 16 janvier 1653.

chambre du Roi, estant les dits seigneurs et damoiselle présentement en ceste ville, lesquels ont fait et constitué leur procureur, M. Louis Rémond, secrétaire dudit seigneur, auquel ils ont donné pouvoir et puissance de rendre et remettre es mains dudit sieur *Dumonstier*, toutes et chacune les hardes qui sont ès mains de la dite demoiselle Dupin, esnoncées par le testament de la dite deffunte damoiselle Dumontier, et en tirer toutes descharges valables; et outre de rendre compte au dit sieur *Du Monstier* des sommes payées par la dite damoiselle Dupin, tant pour l'enterrement de la dite deffunte, legs pieux par elle faits, qu'autrement, suivant les quittances desquelles ledit procureur sera porteur et qui seront rendues audit sieur *Dumonstier* avec les autres papiers qui sont es mains d'icelle damoiselle Dupin, et faire pour raison de ce tout ce qu'en quel cas appartiendra, transiger, composer et accorder de tous différents qui pourroient naistre, mesme, si besoing est, plaider et opposer, stipuller et eslire domicile et substituer au fait de plaidoirie, affirmer en l'âme desdits seigneur et damoiselle, ainsi qu'ils ont fait par-devant lesdits notaires soubsignés, qu'ils n'ont d'autre chose appartenant à la succession de ladite damoiselle. Fait en l'hôtel dudit seigneur duc, le 14 septembre 1652.

Louis de la Trémoïlle-Noirmoustier,
Yolande Lebascle.

Parafé *ne varietur* par le s^r du Monstier :

Rémom, Gallois,
Lecarron.

II.

Du 16 janvier 1653.

Bref estat des meubles, pierreries, joyaux et deniers comptants quy ont cy-devant esté mis ès mains de demoiselle Yolande Le Bascle, dame Dupin, par deffuncte damoiselle Anne Dallier, au jour de son déceds femme du sieur *Pierre Dumonstier*, peintre et valet de chambre ordinaire du Roy, tant auparavant qu'à l'instant de son déceds, ainsy qu'il est énoncé en les testament et codicile de ladite défunte dame Dallier, estant, ensuitte l'un de l'autre, receuz par Duchesne et Fieffé, notaires, les douziesme et treizième jour d'apvril 1649, comme aussy des payements qui ont esté faitz par ladite demoiselle Dupin, tant pour les frais funéraires de ladite deffunte Dallier, legz pieux par elle faitz, que autres menues despences, le tout ainsy qu'il ensuit.

Premièrement :

Quatre chaisnes d'or et trois petites, aussy d'or.

Item, un chapelet d'or esmaillé de bleu, les paters garnirs de petits diamans, auquel est attaché une croix du saint Esprit, aussy d'or, garnye de cinq petits diamants.

Dans une cassette carrée s'est trouvé :

Trois bagues d'or, l'une desquelles est une roze de sept petits diamans, une autre une turquoise, et la troizième un cristail avec un crucifix.

Item, deux petites esguilles de teste, l'une d'or, l'autre d'argent.

Item, un jetton d'or, environ du poids d'une pistole, une médaille aussy d'or, du poids d'une pis-

tole, deux jettons, deux médailles, une petite fontaine, sept autres petites pièces de mesnage d'enfant, le tout d'argent, en façon de livre fermant, d'argent doré.

Plus, s'est trouvé dans ladite cassette plusieurs bagues, chapelets, petites médailles de cuivre, cizeaux, et autres menues hardes de peu de valeur et qui ne méritent plus ample description.

Dans un coffre de bazin s'est trouvé :

Un chandelier d'estude, une escuelle et cuiller d'argent, un gobelet d'argent vermeil doré, sept aunes ou environ de satin à fleurs à fond roze en un morceau.

Item, un morceau de satin contenant environ trois quartiers, un morceau de taffetas et un petit drap de toile de lin.

Item, huit chemises de lin à usage de femme.

Item, quatre napes, deux de lin, deux ouvrées.

Item, trois douzaines de serviettes de toile de lin ouvrées et une autre douzaine de mesme toile plaine.

Item, un pacquet de plusieurs dantelles et linges.

Item, une petite boîte de sapin dans laquelle s'est trouvé plusieurs bouts de ruban de soye de diverses couleurs, bouts de galons et dantelles d'argent.

Et quant à la somme de six cents livres, mentionnée audit testament, il a esté employé par ladite dame Dupin les sommes cy-après déclarées :

Pour les frais funéraires et quelques legs pieux mentionnez au testament, prières pour la défunte, frais de maladie et autres menues dépenses privilégiées, à sçavoir :

La somme de cent solz deub et payée à F. Henry de Saint-Joseph, sacristain des Billettes, suivant sa

quittance du 16 avril 1649, et autres cent sols payés au sacristain de l'église de Paris en sa quittance du 16 mai au dit an, escripte en suite de la précédente, pour chascun dix messes.

Plus, dix livres pour vingt autres messes, payées au sacristain des Capucines par deux quittances en suitte l'une de l'autre, dattés l'une et l'autre du 16e du mois d'avril.

Plus, cent solz à F. Martin de Saint-François, sacristain de l'*Ave Maria*, par sa quittance dudit jour 16e août.

Plus, vingt-quatre sols au sacristain des Jacobins du grand couvent, en sa quittance du 18e avril.

Plus, douze sols au sacristain des Augustins du grand couvent, par sa quittance du 18e du mois d'avril.

Plus, douze sols six deniers portés par un reçu signé Foulois, pour faire dire une messe à saint Fiacre, ledit reçu sans aucune date.

Plus, la somme de cent livres payée au prêtre receveur des convois et enterrements en l'église Saint-Paul, par sa quittance signée Roger, du 19e avril audit an 1649.

Plus, trente livres payées pour aulmônes aux pauvres de ladite église et paroisse Saint-Paul, comme il appert par le certificat dudit jour 19 avril 1649, signée Loublier.

Plus, quatorze livres payées à Bourgeois, jurécrieur, comme appert en sa quittance du 23 avril audit an, estant en suite de son mémoire.

Plus, trente-trois livres payées au sr Loublier, prêtre et confesseur de la défunte, pour l'assistance

qu'il lui a rendue en sa maladie et à sa mort, suivant sa quittance du 24e avril.

Plus, soixante-seize sols payées au sacristain de Saint-Paul pour six messes, par quittance du 24e avril.

Plus, vingt livres au sieur Clément, sacristain des Blancs-Manteaux, pour quarante messes, suivant sa quittance du 4e mai, audit an.

Plus, quarante et une livres seize sols, à quoi a esté réduit le mémoire du luminaire fourny à l'enterrement de ladite deffunte, par quittance signée Tauvat, espicier, passée devant Galloys et son compagnon, le 29 mai audit an.

Plus, trente-deux livres payées à de la Lande, apothicaire, à quoy ont esté réduites ses partyes, au bas desquelles est sa quittance, passée devant Groyn et Bauldry, notaires, le 7 juillet au dit an 1649.

Plus, vingt livres payée à Marie Hibelot, vefve Jean Le Maire, suivant l'ordonnance verballe de la défunte, comme appert par sa quittance passée devant Lecaron et son compagnon, le 29 novembre 1649.

Plus, soixante livres payées au religieux sacristain des Minimes de la place Royale à Paris, suivant la quittance du 12 avril 1660.

Ensuitte, les autres payements faits par la dite demoiselle Dupin aux particuliers cy-après nommez :

Sçavoir, au sieur Petit, banquier, soixante livres dix-huit sols, envoyez à Rome audit sieur *du Monstier*, comme appert en la lettre de change ci-après retirée et représentée adressante au sieurs François et Jacques Petit, marchands françois, demeurant à Rome, en date du 10 mars 1650.

Plus, deux cent douze livres payées au dit sieur Petit en sa quittance du 16 avril 1649.

(En marge :) « Rayé ces deux articles cy en droit, attendu qu'ilz n'ont esté payez par la demoiselle Dupin. »

Plus, dix-sept livre cinq sols payée à Martine Thibault, servante du s^r^ Scarron, pour les causes portées au mémoire, au bas duquel est la quittance passée devant Galloys et le Caron, notaires, le 17 avril 1649.

Plus, cent huit sols payés à Anne Regnault, veuve de Thomas Dubois, qui a gardé ladite défunte, en sa quittance dudit jour 17e avril, passée devant lesdits notaires.

Plus, trois livres quinze sols payés à Marie Leconte, suivant sa quittance passée devant ledit Fieffé et son compagnon, notaires, le 23 avril.

Plus, huit livres à Pathois, chirurgien, en son reçu du dernier avril 1649.

Plus, trente sols huit deniers à Martine Cosper pour blanchissage de linge, par quittance du 17 avril passée devant Duchesne et son compagnon, notaires.

Plus, cinquante-six livres à Larsonnier pour du vin, par quittance du 13 mai 1649.

Plus, trois livres dix sols payées à Zacharie Barbe, gagne denier, par quittance passée par devant Gallois et Le Caron, notaires, le 14 décembre 1649.

Plus, trois livres payées à Thomas Grou, maçon, par quittance passée par-devant lesdits deux notaires, le 2 mars 1650.

Plus, à M. Charles Dallières, procureur au Chastelet, trente-sept livres douze sols, pour le contenu

de sa quittance, estant au pied de son mémoire, en date du 11 avril 1652.

Plus, la somme de 83 livres 13 sols contenue aux 1, 2, 3, 7, 11, 12, 20, 23 et 24 articles du mémoire escript de la main de ladite demoiselle du Pin en une feuille de papier, le surplus dudit mémoire estant compris aux quittances cy-dessus énoncées.

Fut présent *Pierre du Monstier*, peintre et valet de chambre du Roy, demeurant rue des Tournelles, près la place Royale, paroisse Saint-Paul, donnataire entre vifs de défunte demoiselle Anne de Dallière, jadis sa femme, par le contrat de leur mariage passé devant Moufle et le Camus, notaires, le 12 novembre 1611[1], insinué au greffe des Insinuations du Chastelet de Paris le 3 février 1612, ainsi que le tout est apparu par un extrait en parchemin dudit contrat de mariage, signé Fausset, greffier, le 13 mai 1648, rendu à l'instant audit sieur *du Monstier*, lequel, en conséquence de la sentence rendue au Chastelet de Paris, le 10 du présent mois, entre le sieur *du Monstier*, d'une part, et damoiselle Suzanne Valentin, femme autorizée par justice au refus de M. Augustin Colombel, soy-disant présomptive héritière de ladicte dame défunte, sa tante, par représentation de demoiselle Renée de Dallières, sa mère, a recongneu et confessé que dellivrance luy a esté de présent faite par Me Louis Rémond, secrétaire de M. le duc de Noirmoustiers, au nom et comme procureur de mondit seigneur duc et de demoiselle Yolande le Bascle, dame du Pin, exécuteurs con-

1. Publié dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1906, t. II, p. 328.

jointement du testament et ordonnance de dernière volonté de ladite défunte dame Anne d'Allières, fondé de leur procuration spéciale à l'effet des présentes, ainsy qu'il est apparu aux notaires soussignez par l'original d'icelle, passée devant Leclerc et Carrel, notaires royaux en la principauté souveraine d'Arches, résidants à Charleville, le 14 novembre dernier passé, et qui a esté annexée à ces présentes pour y avoir recours, après qu'elle a esté parafée du sr Rémond, à sa réquisition *ne varietur*, et le sieur Rémond, demeurant à l'ostel de Noirmoustier, rue Neupfve-Saint-Méderic, à ce présent et acceptant, tous les meubles et joyaulx cy-dessus désignez, comme aussy les quictances des payemens qui ont esté faicts par la dite demoiselle du Pin, dattées et au mémoire et estat cy-devant, contenant deux rolles, signé et parafé par les partyes, et le nombre de dix-huit louys d'or et pistolles, demy-louys, blancs d'un escu, restant de la somme de six cents livres contenue au dit testament, dont de tout le dit sieur *du Monstier* se contente, quitte et descharge la dite demoiselle Dupin, mesme le dit seigneur duc, et promet en son nom les acquitter et descharger envers la dite demoiselle Valentin, le sieur Jean-Baptiste du Cormier, escuier, sieur de la Frayne, fils de Thomas du Cormier, escuier, sieur de Lorrière, et de demoiselle Françoise de Valentin, sœur de la dite Suzanne, soy-disant aussi présomptif héritier, par représentation de ladite Françoise de Valentin, sa mère, Anthoinette Bourrée, vefve Guillaume Maugé, soy-disante créancière de la dite défunte de Dallières, et tous autres, et, en cas qu'ilz soient pour-

suivis et inquiétez pour raison des meubles et choses cy-dessus, prendre le fait et cause desdits seigneurs duc et de la demoiselle Dupin, et leur fournir toutes descharges nécessaires, à peine de tous despens, dommages et intérestz; et, outre, ledit sieur Rémond ayant charge et pouvoir de la dite demoiselle Dupin par ses missives, a renoncé par les présentes et renonce au legz fait à ladite demoiselle Dupin par ladite défunte demoiselle d'Allières, par son dit testament, portant des choses présentement délivrées, jurant et affirmant ledit sieur Rémond audit nom, n'avoir en ses mains autres meubles et joyaux que ceux cy-dessus énoncez, et, en tant que besoing seroit, promet de faire ratifier par ladite demoiselle Dupin la renonciation au legs réelle fait à elle demoiselle Dupin et d'en fournir acte audit sieur *du Monstier* dans un mois; lequel sieur *du Monstier* a protesté que ce qu'il a accordé des despences faites en conséquence de quelques legs pieux mentionnez par le prétendu testament cy-dessus dabté, autres que ceux cy-devant nommez, attendu sa qualité de donataire entre vifs et son contrat de mariage avec ladite défunte, confirmé par la sentence cy-dessus dabtée, sans que ladite protestation dudit sieur *du Monstier* puisse préjudicier à la présente quittance et descharge; et pour l'exécution des présentes ledit sieur *du Monstier* eslit son domicile irrévocable en la maison où il est demeurant, rue des Tournelles, auquel lieu promet, etc.

Fait et passé à Paris, en l'hostel du dit seigneur duc, sis rue Neufve-Sainte-Méderic, l'an mil six cent

cinquante-trois et quinze janvier après midy, et ont signé :

DUMOUSTIER,
RÉMON.
GALLOYS, LECARON.

Par-devant les notaires en la principauté souveraine d'Arches, résidents à Charleville, soubsignez, furent présents haut et puissant seigneur messire Louis de la Trémoïlle, chevalier, duc de Noirmoustier, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général de ses camps et armées, gouverneur dudit Charleville et du Mont-Olimpe, etc., et damoiselle Yolande Le Bascle, dame du Pin, exécuteurs conjointement du testament et ordonnance de dernière volonté de deffunte damoiselle Anne Dalliège, au jour de son déceds, femme de *Charles du Monstier*, vallet de chambre du Roy, estant lesdits seigneur et demoiselle présentement en ceste ville, lesquelz ont fait et constitué leur procureur, Me Louis Rémond, secrétaire dudit seigneur duc, auquel ils ont donné pouvoir et puissance de rendre et remettre ès mains du dit sieur *du Monstier* toutes et chascune les hardes et choses qui sont entre les mains de la demoiselle Dupin, énoncées par le testament de ladite demoiselle du Monstier, et en tirer toutes décharges valables, et, oultre, de rendre compte au sr *du Monstier* des sommes payées par ladite demoiselle Dupin tant pour l'enterrement de ladite défunte, legs pieux par elle faits, qu'autrement, suivant les quittances desquelles ledit procureur sera porteur et quy seront rendues au dit sr *du Monstier* avec les autres papiers qui sont ès mains d'icelle demoiselle

du Pin, et faire pour raison de ce tout ce qu'au cas appartiendra, transiger, composer et accorder de tous différends qui pourroient naistre, mesme, si besoing est, plaider et opposer, etc., affirmer en l'âme desd. seigneur et demoiselle, ainsy qu'ils ont fait devant les notaires soubsignez qu'ils n'ont autre chose appartenant à la succession de ladite demoiselle.

Fait et passé en l'hostel du dit seigneur duc le 14e jour de septembre 1652, et ont signé :

LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE-NOIRMOUSTIER,

Yolande LEBASCLE.

LE CLERC-CANEL.

[Cet inventaire et les pièces qui l'accompagnent nous ont été gracieusement communiqués par M. le vicomte de Grouchy.]

ACTE DE MARIAGE

DE

JOSEPH VERNET ET DE VIRGINIE-CÉCILE PARKER

22 NOVEMBRE 1745.

Léon Lagrange n'a pas connu l'acte de mariage de *Joseph Vernet* et Jal déclare l'avoir vainement cherché. Cela s'explique aisément puisque le mariage fut célébré dans l'église de Sainte-Marie-du-Peuple par le curé de cette paroisse, le 22 novembre 1745, ainsi qu'en fait foi le texte de cet acte dont M. Delaroche-Vernet nous envoie gracieusement communication. Il veut bien ajouter qu'il a été mis sur la trace de ce document, qui présente pour lui un intérêt de famille, par le scellé publié naguère dans les *Nouvelles Archives*, dans lequel il a trouvé le nom du notaire chargé de l'inventaire après décès du peintre. En recourant à cet inventaire, il a eu connaissance de la paroisse où le mariage avait été célébré et a pu se procurer ainsi la copie de l'acte. Nous sommes heureux d'avoir ainsi contribué très indirectement à cet heureux résultat et nous savons gré à M. Delaroche-Vernet d'avoir bien voulu reconnaître ainsi le petit service que nous lui avons rendu. Tant de personnes se servent des recueils comme le nôtre sans jamais le citer!

J. G.

Fidem facio Ego infrascriptus Parochus S. Mariæ de Populo Urbis : qualiter in Libro IX Matrimoniorum *hujus Parochiæ ad Paginam* 140 *apparet descripta sequens particula videlicet :*

Anno Domini 1745, *Die* 22 *Mensis* Novembris, Dua-

bus denuntiationibus praemissis diebus festivis, de praecepto, inter Missarum solemnia, et una omissa optenta diespensatione Ill^mi^ et Pot^mi^ D. Vicegerentis, de licentia ejusdem Ill^mi^ Domini expedita sub die 21 hujus per acta D. Bernardini Monti, notarii, nullo legitimo et canonico impedimento detecto, Ego Fiat Nicolaus Federicus Episcopini de Roma hujus Ecclesiæ Sancte Mariæ de Populo Urbis parochus, interrogavi in dicta mea Ecclesia D. Claudium Josephum Verner (*sic*) filium D. Antonii, de Avenione, et D. Virginiam Caeciliam Paachar (*sic*), Virginem Romanam, filiam D. Marci, ambos de hac Parochia, eorumque mutuo consensu habita, per verba de praesenti Matrimonio solemniter conjunxi coram testibus : Choma Denni, quondam Petri, laico professo hujus conventus Ecclesiæ S. Mariæ de Populo, et Josepho Aluizu (?) filio Fausti, Pampilionensis diocesis, de hae Parrochia, quibus deinde, juxta ritum, benedictionem contuli Vic. Parvibus.

In fide, etc. Datum Romae e Parochia S. Mariæ de Populo. Die 28 *Mensis* Octobris *Anno* 1905.

(Signé :) P. Aloysius Vannutelli.

Pour copie conforme : Delaroche-Vernet.

LE RACHAT

DE LA

MANUFACTURE DE PORCELAINE DE SÈVRES

AUX ALLIÉS EN 1815.

Lorsqu'au lendemain de Waterloo, les armées alliées marchèrent sur Paris, le 5e corps d'armée prussien se trouva, le 1er juillet, à Sèvres et prit de vive force la Manufacture de porcelaine. Nous avons retrouvé, aux archives de la Manufacture[1], une série de documents curieux relatifs à cette dernière phase de la période napoléonienne : c'est l'histoire des négociations qui rendirent à Louis XVIII la propriété de la Manufacture, considérée par les alliés comme prise de guerre et vendue contre argent comptant après une occupation militaire effective. Brongniart était alors administrateur de l'établissement, et c'est dans une note écrite par lui que se trouve la première indication du passage des alliés à Sèvres :

C'est, dit-il, dans la soirée du 2 et dans la matinée du 3 qu'on s'est battu dans la vallée de Sèvres et dans les environs de la Manufacture : cinq obuses et deux boulets étant tombés sur la maison m'ont fait craindre pour le feu et ont fortement endommagé la toiture. Des carreaux ont été brisés par des balles. Le 2 au soir, M. le général Zieten a eu la bonté d'envoyer un aide de camp qui a posé une sauvegarde...

1. Archives de la Manufacture, M 3, S 2, T 7.

Mais la Manufacture a été chargée, tant pour son compte particulier que pour celui des employés qui y demeurent, d'un grand nombre de logements militaires, elle a reçu, soigné et nourri en trois jours près de 500 blessés prussiens, leur escorte, leurs voitures et leurs chevaux, les officiers de santé, etc., en sorte que les dépenses de l'administration et celles des employés ont été considérables...

Il ne semble pas en effet que la Manufacture ait eu beaucoup à souffrir matériellement de l'occupation, un sous-officier et huit hommes ayant été chargés de veiller au bon ordre à l'intérieur des bâtiments. Mais par contre, les officiers manifestèrent un goût très vif pour les porcelaines qu'ils voyaient et, en deux jours, ils firent mettre en lieu sûr pour plus de 6,000 fr. d'objets variés, généralement des pièces de service, des écritoires ou des pipes. On dut même craindre que ce désir d'emporter un souvenir de la Manufacture ne s'étendît et n'amenât un pillage des magasins, car, le 5 juillet, un ordre du commandant du 5e corps d'armée interdit à « tout individu de requérir ou se faire donner sur quittance des porcelaines de la Manufacture de Sèvres ». Le même jour, l'Intendant général des guerres de Ribbentrop confia l'administration de l'établissement au lieutenant Förster, avec mission de saisir au profit de la caisse de guerre de l'armée prussienne l'argent qu'il trouverait à la Manufacture et de s'assurer au jour le jour du produit des ventes. On était au début d'un mois et tous les ouvriers n'étaient pas encore payés : aussi Förster mit-il la main sur une somme assez élevée, 11,873 fr.; toutefois, sur les représentations de Brongniart, il voulut bien se contenter de 10,000 fr., laissant le reste à l'administrateur pour le règlement des dépenses journalières.

Mais, évidemment, les caisses militaires étaient fort pauvres à cette date, et ni les 10,000 fr. saisis ni le produit des ventes, presque nul dans les circonstances présentes, ne pouvaient satisfaire les intendants prussiens, et des mesures plus graves ne devaient pas tarder à être prises. Brongniart en avertit le

13 juillet à midi le comte de Pradel, directeur général de la Maison du Roi, par la lettre suivante :

M. le Comte,

Je me hâte de vous informer d'une nouvelle fort alarmante pour la Manufacture. M. de Kege, commissaire ordonnateur en chef du 4e corps d'armée, sort du magasin, il vient de m'annoncer que, dans deux heures, j'allais recevoir l'ordre de M. l'Intendant général de l'armée prussienne, au nom des souverains alliés, de faire emballer sur-le-champ et de tenir à sa disposition toutes les porcelaines qui composent le magasin de vente *sans exception aucune*... J'ai appris que l'intention de l'Intendant général était de faire transporter ces porcelaines à Paris et de les faire vendre à l'enchère au profit de la caisse de l'armée.

Quelques heures après, M. de Pradel répondait :

D'après le nouveau rapport, Monsieur, que vous avez bien voulu m'envoyer, je me suis empressé de prendre les ordres du Roi sur l'intimation pressante qui vous a été faite par M. de Kege. Sa Majesté m'a envoyé sur-le-champ chez l'empereur de Russie pour réclamer son intervention, et Sa Majesté Impériale, à ce que m'a fait espérer le prince Volkouski, ne perdra pas un moment pour s'employer à faire révoquer la décision des autorités prussiennes. J'imagine donc que vous allez être quitte des alarmes que vous aviez conçues avec raison et, dans tous les cas, il est vraisemblable que le contre-ordre sollicité arrivera avant que l'emballage soit achevé.

La démarche de M. de Pradel ne dut pas avoir un effet immédiat, car le lendemain soir Brongniart reçut la lettre suivante :

LE COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DE LA MANUFACTURE DE PORCELAINE DE SÈVRES A MONSIEUR BRONGNIART, DIRECTEUR DE CETTE MANUFACTURE.

Sèvres, le 14 juillet 1815 (9 heures du soir).

Je viens, à l'instant, d'être informé que, d'après la volonté des puissances, les objets de cette Manufacture de porcelaine doivent être transportés d'ici ; me voyant dans la nécessité de vous en donner connaissance, je vous requiers de me donner les hommes qui seront nécessaires pour empaqueter lesdits objets et qui conviennent pour ce travail et à m'indiquer aussi obligeamment les matériaux nécessaires. Je termine en vous observant qu'il doit être procédé immédiatement à l'exécution de cette opération.

Signé : KÜPSCH[1].

Et, en même temps, il reçut l'ordre de terminer rapidement l'inventaire des pièces en magasin. Tous ses efforts tendirent alors à découvrir une solution moins désastreuse pour la Manufacture.

Le 15, il mit M. de Pradel au courant de la situation :

Le but du gouvernement prussien, but que M. l'Intendant général de l'armée ne m'a pas caché, est de tirer le plus promptement possible une somme déterminée de la Manufacture de Sèvres sans s'embar-

1. Küpsch était le commissaire envoyé à Sèvres en remplacement du lieutenant Förster, rappelé à Paris.

rasser ni des moyens, ni des résultats, ni des égards qu'il devrait avoir pour une propriété particulière du Roi; il faut donc chercher à lui procurer la somme qu'il pourrait en espérer :

1° Sans en venir à l'extrémité déplorable de la vente à l'enchère;

2° Sans le moyen moins injurieux, il est vrai, mais presque aussi désastreux d'une diminution considérable des prix.

La valeur du magasin de Sèvres au prix de vente porté sur les pièces est au plus de 600,000 fr., et il faut considérer que cette valeur se compose principalement de plusieurs grandes pièces uniquement de luxe, d'un volume très embarrassant et d'un prix hors de la portée de tout particulier. Or, par la vente à l'enchère dans ce moment, on ne retirerait pas des objets vendus la dixième partie de leur valeur et, par la diminution de prix, quelque forte qu'elle soit, on ne réaliserait pas en deux mois 60,000 fr.

Le gouvernement prussien ne gagnerait donc rien à ces mesures désastreuses; le trésor du Roi y perdrait beaucoup; quelques spéculateurs capitalistes seraient les seuls qui en profiteraient.

En portant donc à 100,000 fr. la somme que le gouvernement prussien pourrait retirer de la Manufacture par les moyens les plus violents, c'est prendre le terme le plus haut possible, et je pense qu'on pourrait traiter d'abord pour 60 ou 75,000 fr.

Cette lettre fut sans doute le point de départ de nouvelles négociations et peut-être le gouvernement prussien jugea-t-il plus prudent d'exiger de la Manufacture une somme d'argent déterminée que de courir l'aléa d'une vente aux enchères. Le

soir du même jour, l'Intendant général de Ribbentrop fit passer à M. de Pradel une lettre ainsi conçue :

Monsieur le Comte,

Son Altesse le prince Blücher vient de me faire passer ses ordres relativement aux porcelaines manufacturées qui se trouvent actuellement à l'établissement royal de Sèvres, je m'empresse de vous en donner connaissance.

Toutes les porcelaines ayant trait à l'histoire de Bonaparte doivent être de suite emballées et envoyées à Berlin. Le commissaire des guerres, M. Küpsch, a déjà reçu des instructions à cet égard.

Quant aux autres porcelaines, S. A. a consenti à ce que le rachat puisse en être fait par le trésor royal; je vous prie, en conséquence, de vouloir prendre sans délai des arrangements avec moi à ce sujet, pour éviter toute mesure désagréable et pour terminer cette affaire au gré des deux parties.

J'ai l'honneur...

Il restait donc, — la livraison des objets relatifs à Bonaparte étant chose convenue, — à débattre la valeur de l'indemnité en argent à verser dans la caisse de guerre des armées alliées. Brongniart tenta bien de redevenir maître de la Manufacture sans en venir à cette extrémité, mais ses efforts furent vains et, le 21 juillet, M. de Ribbentrop essaya de justifier sa demande par une lettre où il expliquait que

cet établissement (la Manufacture) avec toutes les porcelaines manufacturées qu'il renferme est tombé en notre pouvoir au moment où l'on se battait encore et a par conséquent dû être considéré comme propriété de l'ennemi, d'autant plus que beaucoup de

porcelaines qui s'y trouvaient étaient faites par ordre de Bonaparte, avaient trait à son histoire et donnaient à l'établissement absolument le caractère d'une propriété ennemie. Néanmoins, mes dispositions ont conservé la Manufacture. Il est donc de toute justice d'indemniser la caisse de guerre pour la restitution de cette propriété conquise par la force des armes.

M. de Ribbentrop terminait ainsi :

Je vous observe finalement que, moyennant le payement d'une somme de 100,000 fr., je m'empresserai de remettre de suite l'administration de l'établissement de Sèvres entre vos mains.

C'est sur le chiffre indiqué par M. de Ribbentrop que se porta dès lors la discussion. Brongniart fit valoir, pour obtenir une réduction de la somme demandée, tous les sacrifices déjà consentis par la Manufacture, paiement de 10,000 fr. en argent, don de 78,000 fr. de porcelaines aux princes et aux officiers prussiens. Chargé par M. de Pradel de négocier cette délicate affaire dans les meilleures conditions possibles, il fit appel à l'influence de tous ceux qu'il jugea utile d'intéresser à sa cause.

C'est ainsi que, le 23 juillet, il adressa les lignes suivantes à M. de Humboldt, l'illustre voyageur :

J'ai dit que je ne me permettrais d'user de votre bienveillance et de vos offres délicates qu'à la dernière extrémité. La voici arrivée. La Manufacture, après avoir fourni 10,000 fr. en argent et 78,000 fr. en porcelaine, quoique propriété particulière du Roi, est encore frappée, par l'Intendant général de l'armée, d'une contribution de 100,000 fr. pour se racheter. N'y aurait-il aucun moyen d'annuler une mesure si peu généreuse pour le Roi, ou au moins de réduire de

moitié cette contribution si onéreuse pour la Manufacture et si peu productive pour la caisse de l'armée.

Le 26, Humboldt répondit qu'il « verrait peut-être dans la matinée le prince de Hardenberg, avec lequel il a d'anciennes relations d'amitié, qu'il lui renouvellerait les propositions qui lui ont été faites et qu'il avait espoir que ses vœux seraient exaucés ». Au même moment, Brongniart faisait passer directement au prince Hardenberg un message dont nous extrayons ce curieux passage :

Comme il serait possible qu'il n'entrât point dans les intentions de S. M. le Roi de Prusse de faire racheter au roi de France, son allié, un établissement purement de luxe qui ne présente aucun produit réel et qui, entièrement distinct du domaine de l'État, fait partie de la liste civile, j'ose prier Votre Altesse de mettre ces faits et ces considérations sous les yeux du Roi et d'obtenir de Sa Majesté qu'elle veuille bien ordonner de remettre entre les mains du roi de France l'administration entière de sa Manufacture.

Ce que Brongniart voulait obtenir par ses démarches, c'était la réduction du chiffre de l'indemnité à 50,000 fr., somme qu'il avait inscrite le 24 août dans le premier projet de convention adressé à M. de Ribbentrop. Les négociations se prolongèrent quelques jours, et c'est durant ce laps de temps qu'intervint une influence mystérieuse. Dans un rapport rédigé plus tard pour expliquer sa conduite, l'administrateur écrivit ceci :

L'Intendant général de l'armée prussienne ayant demandé, pour remettre la Manufacture entre les mains du Roi, une somme de 100,000 fr., M. le Comte de Pradel m'a autorisé à traiter pour cette somme, si je ne pouvais la faire réduire à 75,000 fr.; j'ai vu M. l'Intendant le 24 juillet et je ne pus obtenir pour

l'instant aucune promesse de réduction. Je fus chargé de trouver à emprunter cette somme dans le cas où le trésor particulier du Roi ne pourrait la fournir. Ne connaissant particulièrement aucun banquier, je m'adressai à M. P., mon parent, pour qu'il m'indiquât quelqu'un, et il me promit d'en parler à M. de la Fitte.

En effet, j'allai voir le lendemain lundi 25 M. de la Fitte qui s'engagea à prêter la somme nécessaire au Roi, sur la demande qui lui en serait faite; il m'indiqua en même temps un homme d'affaires qui pourraît peut-être, moyennant une faible rétribution, obtenir un dégrèvement sur la somme de 100,000 fr.

J'allai trois fois dans la matinée chez le sieur D., cet homme d'affaires, sans le trouver et alors je lui laissai un mot dans lequel je l'informais en gros du sujet de ma visite et le prévenais qu'étant forcé de retourner à Sèvres, M. P., mon parent et presque son voisin, se chargerait de le voir.

En effet, M. P. parvint à le trouver : dans la conversation, M. D. nomma une personne qui, disait-il, pouvait avoir sur les dégrèvements une grande influence. M. P., connaissant cette personne, la vit ou lui fit parler, c'est ce que je ne sais pas.

Dans cet intervalle, sans savoir encore quelle espérance je pouvais avoir, j'écrivis à M. de Ribbentrop une lettre, sous la date du 24, dans laquelle je lui demandais de réduire la contribution à 50,000 fr. et je lui adressais un projet de convention : cette lettre et ce projet ne furent remis à l'Intendance de l'armée que le 26 au matin.

D'un autre côté, je voyais M. de Humboldt et je le priais d'obtenir de M. de Hardenberg son intercession pour que la contribution de la Manufacture

fut ou annulée ou considérablement réduite : il me répondit le 26 juillet que M. de Hardenberg lui avait promis de s'y intéresser.

Dans le même moment, M. P. me faisait savoir que la contribution serait réduite à 50,000 fr., dont 10,000 fr. payables en porcelaine : mais qu'on demandait pour ce service une somme de 10,000 fr.; M. P. demandait en outre pour lui, une somme de 2,000 fr. pour ses peines et soins.

Monsieur le Comte de Pradel autorisa verbalement ces frais de négociation; je promis donc les 10,000 fr., mais je fis observer à M. P., mon parent, qu'ayant considéré les démarches qu'il avait faites : 1° pour parler à M. Lafitte; 2° pour parler à M. D. T. comme un service personnel qu'il m'avait rendu, je ne pouvais rien demander pour lui, et sur l'observation qu'il me fit, qu'il ferait directement la demande des honoraires qu'il croyait lui être dus, je lui répondis : 1° que cette démarche me ferait de la peine; 2° que si, malgré cela, il la faisait, et que si on me consultait, je m'opposerais à ce qu'il lui fut rien alloué dans une affaire de ce genre[1]. J'ajoutai enfin qu'il ne m'était pas prouvé que l'intermédiaire qu'il avait employé fût celui qui, par son crédit, avait obtenu le dégrèvement, qu'il était possible que l'intercession libérale de M. de Humboldt eut eu cet heureux résultat, que néanmoins, puisqu'avec la permission de Monsieur le Comte de Pradel, j'avais donné ma parole, je la

1. Malgré l'avis de Brongniart, cet intermédiaire reçut au début de 1816 une indemnité de 400 francs « à raison des services qu'il a rendus à la Manufacture de Sèvres au mois de juillet dernier » (lettre de M. de Pradel, du 4 janvier 1816).

tiendrais, et que les 10,000 fr. promis à l'intermédiaire inconnu lui seraient exactement remis.

Si Brongniart a eu la discrétion de ne donner, dans son rapport à M. de Pradel, que l'initiale du nom de son parent, il a du moins pris le soin de laisser dans le dossier de cette affaire quatre lettres datées du 27 juillet qui achèvent de nous édifier sur le genre de commissions dont se chargeait son parent, M. Adrien-Ét. Pichon, maître des requêtes au Conseil d'État :

Je vous attendais ce matin à Paris, mon cher Brongniart, c'est ce qui fait que je ne vous ai pas envoyé la lettre ci-incluse. Puisque vous ne venez que demain, je ne crois pas devoir tarder à vous la faire passer.

Adrien-Ét. Pichon.

Ce 27 juillet 1815.

27 juillet 1815.

M. P.,

Je puis avoir lieu d'espérer encore que l'impôt injuste mis sur la Manufacture sera tout à fait annulé. L'article 8 de la note des ministres des puissances alliées du 24 juillet et les réclamations adressées au ministre du roi de Prusse peuvent me laisser cette espérance. Je ne puis donc vous répondre que je n'aie des nouvelles de ma démarche à ce sujet et que je n'aie vu M. de Pradel ; je viendrai demain à Paris pour cela et je vous verrai dans la matinée.

Brongniart.

Mon cher Brongniart, on m'a apporté la décision et l'on compte toujours sur les conventions proposées. Venez à Paris. Je serai à la maison toute la matinée,

hors le temps d'aller chez M. de Talleyrand après onze heures.

PICHON.

Je ne vous ai pas caché, mon cher ami, mardi soir, combien la tournure qu'avait prise l'affaire du rachat de la Manufacture me répugnait et je ne vous ai pas dissimulé que si elle devait se faire par les voies dont vous m'avez parlé, je prierais M. de Pradel de charger un autre que moi d'une négociation de ce genre : par conséquent, je suis donc loin d'avoir encore accepté les conventions proposées.

Je vous ai écrit ce matin que les espérances qu'on m'avait données du côté de M. de Hardenberg et la note ministérielle du 24 me laissaient l'espérance que celà finirait d'une manière plus noble. Je ne pourrais même, d'après cette note, convenir aujourd'hui 27 du payement d'une contribution de guerre, sans une nouvelle autorisation de mon chef. Dans tous les cas, comme je ne veux abuser de la confiance de qui que ce soit, je vous remets les pièces entre les mains : elles sont encore pour moi comme non avenues.

J'irai demain vous voir entre 9 et 11 heures.

Plus intéressant à connaître serait encore le nom du personnage qui toucha 10,000 fr. pour son intervention dans cette affaire; malheureusement, nous ne possédons à ce sujet que l'indication des initiales figurant dans le mémoire de Brongniart, D T, qui pourraient d'autant mieux désigner M. de Talleyrand que M. Pichon écrivait au même moment qu'il devait voir celui-ci dans la matinée. En tous cas, cette intervention ne fut sans doute pas inutile, car la convention, signée le 29 juillet 1815, était plus avantageuse encore que celle proposée par Brongniart, puisque la Manufacture fut

autorisée à fournir 10,000 fr. en porcelaines sur les 50,000 fr. qu'elle devait verser. Voici le texte de cet arrangement :

Convention pour l'indemnité à verser dans la caisse de guerre de l'armée prussienne par l'administration de la Manufacture royale de porcelaine de Sèvres.

Art. 1. — Sur la réquisition de Mons. l'Intendant général des armées prussiennes, l'administrateur soussigné de la Manufacture royale de Sèvres, dûment autorisé par Son Exc. le ministre de la maison du Roy, s'engage à verser dans la caisse de l'Intendance générale à Paris la somme de 50,000 fr. en sus des valeurs en argent et en porcelaines déjà mises à la disposition de Mons. l'Intendant général.

Art. 2. — Cette somme sera payée de la manière suivante :

a) 30,000 fr. vingt-quatre heures après la ratification de la présente convention par S. Exc. le ministre de la maison de S. M. le roi de France ;

b) 10,000 fr. quinze jours après cette ratification et 10,000 fr. en porcelaines qui seront délivrés au fur et à mesure qu'on en fera la demande à l'administrateur de la Manufacture.

Sera décompté, de cette dernière somme de 10,000 fr., le montant de 4,804 fr. qui a déjà été délivré en porcelaines à plusieurs personnes, sur l'autorisation de M. l'Intendant général, de manière qu'il restera encore à fournir de la porcelaine pour la somme de 5,196 fr.

Art. 3. — Toutes les porcelaines dont il a été disposé jusqu'au 26 juillet par M. l'Intendant général ne pourront plus être réclamées sous quelque pré-

texte que ce soit, et le payement de 50,000 fr. stipulés n'éprouvera par là aucune difficulté.

Art. 4. — Moyenant le payement desdits 50,000 fr., la Manufacture rentrera immédiatement et entièrement sous les ordres et sous l'administration de Son Exc. le ministre de la maison du Roi. Elle est déclarée quitte pendant la présente guerre de toute autre réquisition au profit des troupes alliées, soit en argent, soit en porcelaine, soit en toute autre manière.

Art. 5. — M. l'Intendant général des armées prussiennes promet de continuer de garantir la Manufacture de Sèvres et ses dépendances de toute violence, vexation ou désordre en y plaçant, aux frais de l'établissement, une sauve-garde effective suffisante et munie de consignes convenables et qui y restera tant que pourra durer le séjour ou le passage des troupes étrangères.

Fait double à Paris, le 29 juillet 1815.

L'administrateur de la Manufacture royale de Sèvres,
Al. Brongniart.

Le Commissaire du gouvernement,
Piantaz.

Ratifié par moi,
Le Directeur général du ministère de la maison du Roi,
Comte de Pradel.

Vu et approuvé par moi,
Intendant général des armées prussiennes,
Paris, le 29 juillet 1815,
Ribbentrop.

Paris, ce 29 juillet 1815.

Cette convention fut exécutée de point en point et, dès le moment où elle fut signée, la Manufacture se trouva libérée

de l'occupation prussienne. Une sauvegarde commandée par le lieutenant de Netz resta seule pour maintenir l'ordre, et Brongniart semble n'avoir eu qu'à se louer de la correction de M. de Netz qui resta à Sèvres jusqu'au 5 novembre. Un ordre signé de celui-ci, placardé en trois langues à la porte de l'établissement, est d'un style curieux :

Le soussigné invite les individus de chaque armée et de chaque trouppe qui visitent cette Manufacture de porcelaine de la considérer sous le point de vue d'humanité qui honore le guerrier respectable de chaque nation, attendu que le soussigné a reçu du gouverneur prussien de la ville de Paris la commission de veiller à la sûreté de cet établissement.

Sèvres, le 21 août 1815.

Signé : Von Netz,
Premier lieutenant au service de S. M.
le roi de Prusse.

Au départ de cet officier, lorsque les troupes alliées quittèrent les environs de Paris, Brongniart crut devoir remercier le baron de Müffling, gouverneur prussien de Paris, de la protection qu'il avait accordée à la Manufacture. De sa lettre, deux passages présentent un réel intérêt : c'est tout d'abord son jugement sur l'officier qui depuis trois mois veillait sur la Manufacture :

Monsieur le Baron,

M. le capitaine de Netz, que vous avez envoyé le 18 août dernier à la Manufacture comme officier de sauvegarde, vient de m'apprendre qu'il allait nous quitter. Je ne veux pas le laisser partir sans vous adresser mes remerciements du choix que vous avez bien voulu faire en nous donnant une personne aussi recommandable que M. de Netz. Son honnêteté, ses nobles sentiments et l'agrément de sa société laisse-

ront à Sèvres et dans ma famille des souvenirs longs et agréables.

Mais il convient surtout de noter ces quelques lignes :

Je me permets, Monsieur le Baron, de vous offrir comme échantillon de notre porcelaine une tasse fort simple, mais qui pourra vous intéresser par le portrait qui y est peint.

Le décor de cette tasse était un portrait du maréchal Blücher. Bizarre inspiration de Brongniart ne trouvant pas de souvenir plus délicat à offrir à un général prussien que le portrait du vainqueur de Napoléon; ce choix, il est vrai, était conforme aux idées de l'entourage de Louis XVIII et les remerciements du baron de Müffling s'inspirent bien du même esprit :

J'accepte la tasse que vous m'envoyez avec plaisir et je vous suis infiniment obligé du choix que vous avez fait pour me laisser un souvenir agréable. Le maréchal Blücher est cher aux Prussiens, et les Français lui rendront justice un jour.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Le baron DE MÜFFLING.

D'ailleurs un certain nombre de pièces ornées de portraits de Blücher furent faites à la Manufacture à cette époque; le prince Frédéric notamment fit exécuter six pipes décorées de cette manière. C'est sans doute cette commande qui donna à Brongniart l'idée du cadeau qu'il offrit au baron de Müffling.

Nous avons vu que l'indemnité en argent exigée de la Manufacture ne fut pas le seul impôt mis sur l'établissement par les alliés. Ceux-ci avaient encore choisi de nombreuses pièces de porcelaines qui furent attribuées aux généraux prussiens, — Blücher en reçut pour plus de 5,000 fr., le prince Frédéric pour 6,000 fr., le prince Guillaume pour 2,000 fr., — et aux divers officiers qui, de près ou de loin, s'occu-

pèrent de l'administration de la Manufacture pendant les négociations aboutissant à son rachat. D'autre part, dès la première lettre où il est question des conditions auxquelles l'établissement rentrera dans le domaine du Roi, on trouve l'indication du désir formel manifesté par le roi de Prusse de se faire livrer tous les objets relatifs à la famille de Napoléon. L'Intendant de Ribbentrop en avait transmis l'ordre dans sa lettre du 15 juillet publiée plus haut et presque aussitôt Brongniart avait dressé l'état suivant des pièces se rapportant à la famille impériale :

État des pièces de porcelaines de la Manufacture de Sèvres relatives à la famille de Bonaparte existant à la Manufacture en juillet 1815.

1 vase étrusque, fond écaille, sujet en or bruni à l'effet	3,500 fr.
1 vase étrusque, 1re grandeur (9 pieds de hauteur), fond vert, portrait de Bonaparte en pied	10,000
3 vases fuseaux, fond vert, portraits des sœurs et belles-sœurs de Bonaparte, à 2,400	7,200
2 vases dits Clodion (de 0m35 de haut), fond vert, avec sujets tirés des campagnes d'Italie, la paire.	10,000
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte	6
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	21
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	30
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond violet	72
A reporter.	30,829 fr.

Report.	30,829 fr.	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond chocolat	80	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond vert	100	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond bleu	125	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	150	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	150	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	200	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond vert	550	
1 tasse et soucoupe à ornements reliefs	200	
1 tasse avec armoiries en or . . .	140	
2 coupes à bouillon avec ornements reliefs	900	
885 médaillons découpés, modèles divers, portrait de Bonaparte. . . .	2,815	50
1 buste de Bonaparte en biscuit . .	1,200	
1 — . .	600	
1 — . .	350	
1 — . .	300	
1 — . .	200	
2 — à 150. .	300	
1 — . .	10	
1 — . .	75	
7 bustes de Bonaparte, 2e grandeur, à 60	420	
A reporter.	39,694 fr.	50

Report.	39,694 fr.	50
3 bustes de Bonaparte, 2e grandeur, à 50	150	
1 buste de Bonaparte, 2e grandeur.	40	
2 médaillons avec cadre, à 9 . . .	18	
2 bustes de Bonaparte, à 30 . . .	60	
1 — . . .	6	
1 buste, 1re grandeur, à draperie . .	1,000	
1 — . .	500	
7 bustes, 2e grandeur, à 150 . . .	1,050	
2 — à 120. . . .	240	
32 bustes ancien modèle, à 12 . . .	384	
11 bustes moins anciens, à 24. . .	264	
4 bustes pâte bronze, à 30	120	
2 figures équestres, à 460	920	

Portraits du duc de Parme.

31 médaillons découpés, à 1,50 . .	46	50
3 — à 0,50 . .	1	50
26 médaillons camées, à 5	130	
6 — à 2	12	
6 — à 1,50 . . .	9	
8 — à 7	56	
5 — à 7,50 . . .	37	50
2 bustes, à 75	150	
5 — à 36	180	
1 figure couchée d'après *Bosio* . .	1,200	

Portraits de l'archiduchesse Marie-Louise.

317 médaillons, camées divers . .	1,606	
A reporter.	47,875 fr.	

Report.	47,875 fr.
1 buste de Marie-Louise	1,500
1 —	1,200
1 —	600
1 —	150
5 deuxième grandeur, à 150 . . .	750
1 —	125
2 — à 100 et 50. .	150
1 tasse à portrait	550
Total :	52,900 fr. »»

On commença d'emballer tous ces objets dès le milieu de juillet, et c'est alors qu'une contestation s'éleva au sujet d'une pièce de grande valeur qui n'était pas comprise dans l'état ci-dessus. M. de Pradel, dans une lettre du 17 juillet, écrivait :

. . . . . .

Seulement, je désirerai savoir si parmi les objets relatifs au gouvernement impérial on compte un très beau vase représentant l'entrée des statues antiques au Musée; je vous prie de m'en donner avis sans délai.

Le soir même, Brongniart répondit que ce vase n'en faisait pas partie : il s'agissait d'une pièce haute de un mètre et large de 0m65, peinte par *Béranger* entre 1810 et 1813 d'après une composition de Valois et représentant, en une large frise circulaire se développant sur la panse, « l'arrivée à Paris et le transport au Musée Napoléon des statues antiques, des tableaux de maîtres italiens et des manuscrits du Vatican, cédés à la France à la suite des campagnes de 1796-1797. » Ce vase est encore aujourd'hui au Musée Céramique, et c'est évidemment une des pièces les plus remarquables, au point de vue de la richesse et de l'exécution, que la Manufacture ait produites. Sa valeur était de 40,000 fr. On comprend que les alliés aient désiré, à bien des points de vue, faire disparaître ce monument com-

mémoratif de leurs revers, mais Brongniart n'était pas disposé à céder, et il prolongea la discussion pendant plusieurs jours pour avoir le temps d'arriver à ses fins. Cependant, le 22 juillet, le commissaire prussien Küpsch lui adressa cet avis très précis :

Sèvres, ce 22 juillet 1815.

Monsieur Brongniart, — Je faux que la grande vase, de qui nous avons parlé hier, soit emballée aussi, comme tous les autres objets qui rappellent le souvenir de Bonaparte. Je vous prie d'ordonner ça, plutôt que vous partirés à Paris, afin que le transport peut partir sans délai, aussitôt qu'il est possible.

Je souhais aussi d'avoir aujourd'hui le rapport du vente pour pouvoir l'envoyer.

P. Küpsch.

Sans plus tarder, Brongniart répondit :

Monsieur,

Le grand vase dont vous me parlez n'a aucun rapport avec Bonaparte ; il n'a jamais été compris dans les pièces relatives à l'histoire de Bonaparte et de sa famille. Il a été exposé au 1er janvier chez le Roi, et certainement on n'aurait rien présenté à S. M. de relatif à cet homme. Le Roi même m'a défendu de le vendre et m'a fait dire par son ministre de le réserver pour Versailles ; enfin, il n'est pas compris dans l'état que j'ai eu l'honneur de vous donner et qui monte à 53,000 francs. Vous pouvez vous en assurer en consultant cet état, le prix de ce vase seul étant de 40,000 francs.

L'ordre qui vous a été donné de faire emballer les pièces relatives à Bonaparte ne porte que sur celles

comprises dans cette somme de 53,000 francs. M. le comte de Pradel, fesant les fonctions de ministre de la Maison du Roi, s'est même expliqué clairement à ce sujet dans l'ordre qu'il m'a envoyé.

Je pense donc, Monsieur, qu'il y a un malentendu et qu'il faudrait des ordres nouveaux et particuliers pour faire enlever ce vase, que le Roi s'est réservé, qui n'a aucun rapport avec la famille Bonaparte et qui n'est pas compris dans l'état de 53,000 francs.

Faut-il penser que les motifs un peu spécieux allégués par Brongniart pour conserver le vase du Musée aient convaincu les commissaires prussiens? Faut-il admettre plutôt la tradition d'après laquelle une intervention particulière de l'empereur Alexandre aurait permis de préserver cette pièce précieuse à bien des points de vue et convoitée par les alliés dans l'intention probable de la briser? Nous ne saurions le dire, mais le point important était acquis et, après cette date, aucun objet ne fut envoyé à Berlin en plus de ceux indiqués sur l'état dressé par Brongniart. Le 28 juillet, celui-ci délivra au commissaire Küpsch le certificat ci-dessous :

L'administrateur soussigné certifie que les porcelaines relatives à la famille Bonaparte, dont l'état a été remis à M. le commissaire Küpsch, ont été emballées à la Manufacture en sa présence et en celle des employés du magasin par le sr Juhel, emballeur patenté ordinaire de la Manufacture, avec tous les soins et précautions possibles, et qu'il y a toute assurance que, s'il n'arrive pas en route des événements extraordinaires aux voitures chargées de ces porcelaines, elles arriveront en bon état au lieu de leur destination.

P.-S. — Il est à désirer que les caisses soient convenablement chargées sur les charriots et qu'elles

puissent être conduites à Berlin sans changer de voiture.

***

Il est probable que la plus grande partie des objets envoyés au roi de Prusse arrivèrent effectivement en bon état. Que sont devenus tous ces bustes, tous ces portraits peints, tous ces camées que les alliés s'étaient appropriés ? On en retrouverait peut-être encore beaucoup dans les palais royaux, et cette recherche présenterait un grand intérêt, car, par suite d'un acte de vandalisme dont il nous reste à parler, la Manufacture de Sèvres ne possède plus aucune effigie des membres de la famille impériale.

Nous avions déjà eu l'occasion de rechercher, dans le Musée des Modèles anciens, la série des portraits de Napoléon, de Marie-Louise, des princes de la famille impériale, dont les livres de travaux nous ont conservé la liste comme ayant été reproduits en biscuit par la Manufacture. Or, nous avions constaté que parmi tant d'effigies exécutées entre 1800 et 1814 pour Sèvres, aucune ne se trouvait conservée dans les collections. Cette disparition d'une série aussi nombreuse paraissait difficilement explicable, lorsqu'un état, faisant partie des dossiers administratifs de l'année 1815, nous a fait connaître dans quelles circonstances ces œuvres si importantes pour l'art français ont été détruites :

OBJETS RELATIFS AU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL ET A LA FAMILLE BONAPARTE DÉTRUITS PAR ORDRE DE M. L'ADMINISTRATEUR.

Savoir :

Modèles.

3 grands bustes de Bonaparte en plâtre.
1 tête de Bonaparte en plâtre.
2 bustes de Bonaparte, 2me à draperie.
3 — 2me de Chaudet.

2 bustes du Roi de Rome.
2 — de Marie-Louise.
1 — de Joséphine en terre.
2 figures du Roi de Rome couchées.
5 petits bustes de Bonaparte 1er Consul.
1 buste de Louis Bonaparte.
3 — de Mmes Élisa, Pauline et Hortense.
1 — de Marie-Louise, 1re grandeur.
1 — de Jérôme Bonaparte.
1 — de Murat.
3 — de . . . . . et Pelletier.
2 figures équestres de Bonaparte en plâtre.
3 — en terre cuite.
1 buste de Joséphine, 1re grandeur.
1 — de la princesse Catherine.
7 médaillons bas-relief en cire, portraits de la famille Bonaparte.
5 idem.
4 petits bas-reliefs.

Pièces en fabrication.

Sculpture.

3 bustes de Bonaparte, 1re grandeur, à draperie, en biscuit, à 200	600 fr.
4 bustes de Bonaparte, 1re grandeur, de Chaudet, en biscuit, à 150	600
3 bustes de Marie-Louise, 1re grandeur, à draperie, en biscuit, à 200 . . .	600
1 buste de Bonaparte à draperie, 2e grandeur, en biscuit	50
A reporter.	1,850 fr.

Report.	1,850 fr.
1 buste de Joséphine, 1re grandeur, en dégourdi	50
1 médaillon, camée de Bonaparte, à 1.	1
22 médaillons de Marie-Louise, à 1 .	22
100 — découpés de Bonaparte, à 0,30	30
100 médaillons découpés de Marie-Louise, à 0,30	30
50 médaillons découpés de la princesse Catherine, à 0,30.	15
50 médaillons de la princesse Élisa, à 0,30	15
50 médaillons de Mme Murat, à 0,30 .	15

Déchets pour sujets effacés, etc.

Sur un vase étrusque, 1re grandeur :	
Le sujet du Bivouac.	5,000
Sur un autre :	
Le sujet du Mariage.	4,800
Sur 4 jattes et un plateau :	
Emblèmes à enlever.	300
Sur une tasse AB :	
Portrait de Marie-Louise	250
Pour diverses pièces effacées, telles que la dorure de la table et des vases en préparation de dorure	2,000
Total :	14,378 fr.

Bustes non compris sur aucun inventaire.

9 bustes, 2e grandeur, Murat, Charlier (?), Pelletier, etc.

4 bustes, 1re grandeur.
2 — Moyse Baile.

Cet état méritait d'être transcrit dans son intégralité, car il établit, à la charge de l'administrateur Brongniart, la destruction de toutes ces œuvres originales, curieuses pour le moins, qu'avaient signé Boizot, Chaudet, Bosio, Brachard et d'autres; et il montre aussi à quels procédés vraiment barbares on eut recours pour faire disparaître tous les souvenirs de l'époque impériale. La responsabilité de Brongniart dans cette affaire serait suffisamment indiquée par le titre même de l'état que nous venons de citer, si une autre pièce des archives de la Manufacture n'avait fini de nous édifier à ce sujet. On pouvait penser en effet que Brongniart s'était résolu à cette mesure désastreuse dans des circonstances où l'existence même de l'établissement était menacée, au moment de l'occupation de Sèvres par les alliés, par exemple. Or, une lettre de Mounier, chargé en 1814 de la direction générale des Manufactures royales, montre que, dès le 25 avril de cette année, — la veille même du jour où Louis XVIII devait débarquer en France, — l'administrateur de Sèvres avait proposé les maquillages de pièces dont l'exécution est relatée dans l'état des pièces détruites. Voici en effet la réponse que lui adressa Mounier le 21 juillet suivant :

Vous m'avez adressé, le 25 avril, Monsieur, un rapport détaillé sur les travaux qui se trouvaient en train dans la Manufacture que vous dirigez, et sur les principales pièces de ses magasins; et vous m'avez demandé à connaître mes intentions sur celles qui représentaient des sujets ou des emblèmes relatifs au dernier gouvernement. J'aurais dû vous répondre, mais j'y ai mis moins d'empressement, pensant que vous prendriez de vous-même, à cet égard, les mesures convenables et ne pouvant, en général, qu'approuver les mesures que vous m'aviez indiquées.

Je vois par votre lettre du 22 du mois dernier que

vous avez fait retirer les pièces qu'il n'était plus convenable, aujourd'hui, d'exposer publiquement; cette disposition est conforme aux intentions que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Je vais maintenant reprendre les différents articles de votre rapport qui demandent une décision.

Le vase en porcelaine bleue représentant le *Mariage de l'empereur Napoléon* paraît effectivement mériter que les figures qui s'y trouvent soient remplacées par des figures relatives à un autre sujet; je vous prie de vouloir bien me proposer celui qui vous paraîtrait convenable, afin que le dessin puisse en être exécuté.

J'approuve que sur les vases Médicis, portés sous le n° 6 du chapitre 2 de votre rapport, vous fassiez peindre des bas-reliefs tirés de l'histoire romaine, ce qui sera d'accord avec les aigles des ornements.

Je désire que vous me proposiez les sujets qui vous paraîtront propres à remplir les 12 bas-reliefs du grand vase dit *Coupe Fragonard*, n° 21.

J'approuve que sur la pendule bouclier, n° 13, vous fassiez placer une tête d'*Appollon* et peindre 12 sujets relatifs aux 12 mois de l'année.

J'approuve également que le vase étrusque vert et or n° 3 soit laissé provisoirement dans l'état où il se trouve. Il faudra aussi suspendre tout le travail relatif au grand vase n° 30, sur lequel une peinture d'après un tableau de *Roehn* était commencée.

Vous proposez, pour le grand vase n° 33 qui devoit représenter Napoléon traversant la galerie du Musée, de profiter de la partie de la peinture déjà faite et d'y remplacer le cortège par des groupes de personnes visitant la galerie. Cette proposition me paraît très convenable; mais je crois qu'il est à propos d'en

ajourner momentanément l'exécution; on pourra par la suite choisir les personnages à y placer parmi ceux qui figureront dans l'histoire du jour.

Quant au grand vase étrusque, représentant l'arrivée des objets des arts à Paris, il suffira, comme vous l'indiquez, de substituer à l'inscription de *Musée Napoléon* le seul mot de Musée.

Je ne puis également qu'approuver l'idée que vous présentez de peindre sur la table des vues des différents palais, des scènes indifférentes ou des scènes relatives à la cour actuelle. Il serait inutile de changer les ornements de cette table.

J'ignore si le déjeuner, *dit des dames du palais*, est terminé; s'il ne l'était pas, il conviendrait d'en suspendre l'exécution; dans le cas contraire, la proposition que vous faites de baisser beaucoup le prix des pièces qui le composent me paraît devoir être approuvée.

Quant aux différents vases ou autres pièces terminées, tels que les vases portant des portraits de la famille de l'empereur Napoléon, les vases représentant le départ et le retour d'un militaire, les bustes et autres pièces relatives à l'histoire du dernier gouvernement, il conviendra, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, de les garder dans un magasin d'où elles ne devront être tirés que sous une autorisation particulière. Il me paraît à propos de faire faire un état des pièces qui se trouvent dans ce cas.

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ed. Mounier.

Cette lettre établit bien la différence qui existe entre deux faits de même ordre, survenus à vingt-deux années de distance : la destruction des effigies de la famille royale en 1793 et celle des

pièces relatives à Napoléon en 1815. En effet, si l'acte de l'époque révolutionnaire peut trouver, non une justification, mais une explication dans le déchaînement des passions populaires, le geste de Brongniart proposant, de son initiative personnelle, de supprimer tout ce qui avait trait à l'histoire du régime déchu, prend une gravité singulière et ne peut être expliqué que par le désir de plaire au gouvernement de Louis XVIII. On ne saurait assez regretter de voir un homme, dont l'œuvre scientifique et administrative fut, à tant de points de vue, remarquable, commettre alors une si lourde faute et oublier, par crainte d'être soupçonné de dévouement à Napoléon, la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers la famille impériale : c'est en effet Lucien Bonaparte qui lui avait confié la direction de Sèvres lorsqu'il n'avait pas encore trente ans. Dans la suite, d'ailleurs, il s'attacha à rallier à la monarchie victorieuse les ouvriers parfois rebelles de la Manufacture, et pour indiquer dans quel esprit il exécuta les instructions de M. de Pradel au sujet de la discipline morale de la maison, nous nous bornerons à citer deux pièces caractéristiques. La première est un ordre du jour, écrit le 6 septembre 1815, pour rappeler aux ouvriers tous les bienfaits que leur avait déjà apportés le gouvernement de Louis XVIII ; la seconde est la minute d'une lettre d'explications adressée par Brongniart à M. de la Ville-Gontier, qui avait découvert un médaillon de Napoléon sur la table d'un sculpteur de la Manufacture.

Aux employés, artistes et ouvriers
de la Manufacture royale de Sèvres.

L'éloignement que j'ai pour tout ce qui est espionnage ou délation m'a laissé ignorer pendant longtemps que plusieurs des employés artistes et ouvriers de cette maison, que des femmes même s'étaient permis sur des actes du gouvernement du Roi et sur la personne même de Sa Majesté des propos aussi inconvenants qu'injurieux.

Il y a environ trois semaines, ces propos se sont

accrus avec une telle indécence que le bruit public me les a indiqués et j'ai annoncé dès lors que je ferais prendre des informations sur les personnes qui osaient se les permettre.

Cette conduite coupable, ingrate et même criminelle, est arrivée à la connaissance du ministère; le ministre de la maison du Roi en m'écrivant à ce sujet me fait des reproches vifs sur *l'excessive bonté* que j'ai eue dans cette occasion, m'ordonne d'être sévère et de lui signaler les personnes qu'il importe d'éloigner du service du Roi, puisqu'aucun devoir, aucun bienfait ne les retient et qu'ils ne répondent à la clémence de Sa Majesté que par de nouveaux outrages. Ce sont les expressions de la lettre de Son Excellence.

Je suis persuadé que les personnes qui ont tenu les propos injurieux et même séditieux qu'on leur attribue n'ont été qu'égarées dans leur opinion et que, faute d'instruction ou de réflexion, elles n'ont pas senti combien leur conduite était coupable sous le double point de vue du salut de la patrie et de la reconnaissance particulière qu'elles doivent au Roi.

Ces personnes n'ont certainement pas réfléchi que les maux qui accablent la France iront plutôt en augmentant qu'en diminuant si la grande majorité des Français ne donne par leur respect, leur obéissance, leur fidélité et leur dévouement au Roi, la force qui est nécessaire au gouvernement pour nous sauver. Ces personnes pourront voir cependant, si elles veulent y penser avec calme, qu'en blâmant indiscrètement et presque toujours si injustement les actes du gouvernement, c'est affaiblir cette force, notre seul soutien; d'ailleurs, quelle est notre audace et notre présomption à nous, ouvriers en porcelaine, artistes,

commis, privés de la connaissance exacte des faits, privés des plus simples notions d'administration, de vouloir critiquer et juger les actes du gouvernement, d'une machine si compliquée, qui exige tant d'instruction, tant de moyens, tant de capacité dans ceux qui la dirigent? Si donc notre critique, quelque injuste et ridicule qu'elle soit, peut faire beaucoup de mal, sans jamais faire aucun bien, ne devons-nous pas, en bon Français, nous en abstenir et ne doit-il pas nous suffire pour être tranquilles sur nous et sur la France d'être persuadés des bonnes intentions du Roi?

Or, loin d'avoir la moindre plainte réelle à porter contre les actes de la volonté du Roi, n'avons-nous pas au contraire le rare bonheur d'être convaincus par nous-mêmes de la bonté de Sa Majesté et de ses généreuses intentions? Avez-vous déjà oublié l'honorable visite que le Roi a faite en 1814 à la Manufacture, les éloges qu'il a bien voulu donner à ses produits, quoiqu'ils eussent été faits sous une autre autorité que la sienne, les paroles flatteuses qu'il a adressées à plusieurs d'entre vous, tant dans cette maison qu'à l'exposition des Tuileries? Avez-vous pu oublier l'intérêt qu'il a daigné prendre à ces établissements, intérêt dont il vient encore tout récemment de donner des preuves non douteuses?

Messieurs, si comme Français nous devons déjà respect, obéissance et dévouement au Roi, que ne lui devons-nous pas comme fesant partie de sa Maison, comme payés par le Trésor de la couronne, comme protégés particulièrement par Sa Majesté et comme n'ayant reçu d'elle et des Princes de sa famille que des bienfaits et des paroles encourageantes? N'y a-t-il pas ingratitude et félonie, non seulement à proférer

ou laisser proférer devant vous des paroles injurieuses, mais même à conserver dans votre cœur tout autre sentiment que celui de la reconnaissance et de l'attachement qu'elle commande? Votre devoir d'honnête homme et de bon Français n'est donc pas seulement de vous taire, mais c'est de chercher à ramener au Roi ceux de ses sujets qui ne sont qu'égarés, en opposant aux vaines déclamations, aux craintes sans fondement, aux plaintes et même aux faits exagérés les faits réels qui sont à votre connaissance et que je vous ai rappellés tout à l'heure; et surtout, Messieurs, soyez les maîtres chez vous et faites taire vos femmes, dont le bavardage est aussi ridicule qu'indécent.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que j'ai cru devoir vous mettre sous les yeux pour rappeler à des sentiments convenables ceux d'entre vous que des idées fausses ou trop exaltées auraient pu un instant entraîner. J'ai promis que ces réflexions feraient rentrer en elles-mêmes les personnes raisonnables et que non seulement elles s'abstiendraient de toutes paroles inconvenantes, mais qu'elles reviendraient de cœur aux sentiments qui sont dus au Roi. J'ai été caution envers le Ministre de ce retour, et c'est sur cette assurance que j'ai pu obtenir la suspension de toute mesure de rigueur. Ce n'est donc pas par la terreur que je veux faire cesser les conversations indécentes dont on se plaint, c'est par la raison, c'est en vous convaincant que vous ne pouvez les souffrir sans vous rendre coupable d'ingratitude.

Néanmoins, si après avoir parlé le langage de la raison, de l'honneur et du sentiment, il reste encore des individus que ces moyens ne puissent ni convaincre ni ramener, qu'ils se retirent, car il est inexcusable

de recevoir des bienfaits et de médire du bienfaiteur. Qu'ils m'épargnent le chagrin de provoquer contre eux la juste sévérité du ministre de la Maison du Roi, je dois les prévenir qu'après avoir cherché à les éclairer, je ne pourrais souffrir, sans me rendre moi-même coupable, que des personnes attachées à cette Maison royale se permissent, soit dans son enceinte, soit ailleurs, des propos inconvenants.

Alex. Brongniart.

A Monsieur de la Ville-Gontier, à Versailles.

Paris, 15 mars 1816.

J'apprends, Monsieur, que vous êtes venu visiter la Manufacture. Je regrette beaucoup de n'avoir pas eu l'avantage de vous accompagner moi-même et d'avoir l'honneur de faire connaissance, et si je n'étais au lit, malade, je m'empresserais d'aller me dédommager de cette privation. J'apprends en même temps qu'un médaillon de B. que vous avez trouvé à la place d'un sculpteur vous a justement scandalisé ainsi que les personnes qui vous accompagnaient. On vient de me donner des éclaircissements sur la présence tout à fait inconvenante de ce médaillon; le sculpteur qui l'avait est commandant de la Garde nationale de Saint-Cloud; ayant fait son propre portrait, il a emprunté à son père M. Brachard cette empreinte qui traînait dans son tiroir pour avoir un modèle de l'uniforme.

Les sentiments d'attachement de M. Brachard l'aîné pour le Roi sont connus et notés depuis longtemps, ce qui détruit tout soupçon de mauvaise intention de sa part. D'ailleurs, il serait impossible que des por-

traits fussent exécutés définitivement en porcelaine sans que j'en fusse instruit ; cette explication me paraît donc vraie. Si je pouvais croire qu'elle fût fausse, le sculpteur qui aurait commis la faute serait renvoyé dès demain. J'ai cru devoir, Monsieur, vous donner cet éclaircissement, car je serais fâché que ce petit événement vous parût une confirmation des bruits que l'on a fait courir sur le mauvais esprit de la Manufacture, mauvais esprit qui, s'il a pu exister dans quelques individus, a été bien corrigé par les bontés dont le Roi n'a cessé de combler cet établissement.

Signé : Al. Brongniart.

Géo. Lechevallier-Chevignard.

QUELQUES DOCUMENTS

RELATIFS A

FRANÇOIS-NICOLAS MARTINET

DESSINATEUR ET GRAVEUR DU CABINET DU ROY[1].

Ingénieur, dessinateur et graveur du Cabinet du Roi, ornithologiste et s'intéressant « à des distillations chimiques pour connaître les principes des couleurs », s'occupant tour à tour d'expériences aérostatiques avec le sr Blanchard ou du canal de Provins avec le prince de Salm-Kyrbourg, fréquentant, ainsi que ses sœurs Thérèse et Angélique, graveurs comme lui, chez le « bon papa » Wille ou chez ses « compères » de Longueil ou Dambrun, illustrant tour à tour Racine et Perrault, des opéras comiques ou des contes grivois, portraiturant le roi de Danemark, le chirurgien Daran ou des oiseaux et des dorades, puis, quand la révolution est venue, ruiné, privé de ses « vestes de calmandre à fleurs » et de ses culottes « gorge de pigeon », triste de la mort de sa seconde femme, soucieux de « protéger de la poussière ses ouvrages en attendant un temps que ses soixante-quatorze années lui font désespérer de voir », tel est *François-Nicolas Martinet* qui, par cette activité diverse et cette recherche de la nouveauté, est bien de ce XVIIIe siècle qu'il vit presque tout entier. Les documents que nous publions sur ce graveur souvent inégal, mais parfois vrai petit maître de la vignette, viennent de papiers de famille inédits et restés en notre possession. Le baron Portalis a esquissé dans ses *Graveurs du XVIIIe siècle* (t. III, p. 24) et dans ses *Dessinateurs d'illustration du XVIIIe siècle* une sommaire biographie et un catalogue de *François-Nicolas Martinet* que nous pensons bientôt compléter.

Louis Hautecœur.

A.

Contrat[1] de mariage de François-Nicolas Martinet et de Marie-Jeanne Darain (1760, 5 juin[2]).

Par-devant les Conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, furent présens, sr François-Nicolas Martinet, graveur, majeur, fils de Nicolas Martinet, garde des eaux et forêts du Roi, demeurant à Fontainebleau, et d'Élisabeth Verpy, ses père et mère, desquels il a dit avoir le consentement; demeurant, ledit sieur Martinet, à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, stipulant par lui en son nom d'une part.

Et sr Jean-Baptiste Darain[3], secrétaire de Mgr le duc de la Rochefoucauld, et Dlle Marie-Madeleine Bordet, son épouse, qu'il autorise à l'effet des pré-

1. Nous possédons de ce contrat deux extraits : l'un, fait en 1767, *a;* l'autre, qui porte des annotations de Jean-Baptiste Darain et renferme quelques variantes, rédigé en 1770, *b*.

2. Le mariage eut lieu le 16 (note de la main de Jean-Baptiste Darain dans l'extrait *b*).

3. Fils de Jean Darain, officier de la duchesse de la Rocheguyon, et de demoiselle Renée Fouraillier, il est, dès 1737, « officier dans les affaires de Mgr le duc de la Rochefoucauld, » et, le 13 mars de cette même année, épouse Marie-Madeleine Bordet, qui mourut le 18 avril 1789 (partage à l'amiable de la succession de Marie-Madeleine Bordet, veuve Darain). Martinet a pu connaître les Darain chez le duc de la Rochefoucauld. Sur le frontispice de l' « Ormithologie ou Méthode contenant les divisions des oiseaux par Me Brisson, de l'Académie royale des sciences, opus figuris aeneis adornatum » (4 vol. in-4°, à Paris, chez J.-B. Bauche, 1760), on lit, en effet : « Dessiné et gravé par F.-N. Martinet, dessinateur de Mgrs les ducs de la Rochefoucauld et d'Estissac. »

sentes, demeurant à Paris, rue du Colombier, paroisse Saint-Sulpice, stipulant pour Dlle *Marie-Jeanne Darain*, leur fille, mineure, demeurante avec eux, pour ce présente de son consentement pour elle et en son nom d'autre part.

Lesquels, dans la vue du mariage proposé entre lesd. sr François-Nicolas Martinet et Dlle Marie-Jeanne Darain, qui sera célébré incessament en face de notre Sainte Église, ont fait et arrêté les traités, clauses et conventions du mariage ainsi qu'il suit :

En présence de Félix Darain, bourgeois de Paris, cousin issu de germain de la future épouse;

Sr Sébastien de la Place, trésorier général de Mgr le duc de la Rochefoucauld, ami de la future épouse;

Et sr Jean-Joachim Auber, commis au clergé de France, ami commun,

Seront les futurs époux uns et communs en tous biens, meubles, conquêts, immeubles, suivant la coutume de Paris, au désir de laquelle leur future communauté sera régie et gouvernée et partagée encore que par la suite ils fissent leur demeure ou des acquisitions de biens en pays régis par loix, coutumes et usages contraires auxquels ils ont expressément dérogé et renoncé. Ne seront néanmoins point tenus, les futurs époux, aux dettes et hypothèque, l'un de l'autre, antérieures à la célébration du futur mariage, mais s'il y en a elles seront payées et acquittées par celui qui les aura contractées et sur ses biens sans que l'autre, ses biens ny ceux de lad. communauté en soient aucunement tenus ni chargés.

Les biens du futur époux consistent en la somme

de cinq mille livres en habits, linges et hardes, meubles, billets, effets, marchandises et ustanciles de son art ainsi que le tout est à la connoissance desd. s^r^ et D^lle^ Darain, père, mère de la D^lle^ future épouse.

En faveur dud. mariage, lesd. s^r^ et D^lle^ père et mère de lad. future épouse lui donnent et constituent en dot et avancement d'hoirie de leurs successions futures la somme de deux mille livres en habits, linges, hardes, meubles et autres effets à l'usage de lad. future épouse, le tout que led. s^r^ futur époux reconnoît lui avoir remis et délivré par lad. s^r^ et D^lle^ Darain père et mère dont il est content, les en quitte et décharge et s'en charge envers la future épouse.

(Suivent les articles relatifs à la constitution de douaire à la future épouse par led. futur époux. Au préciput, au remploi des propres, au cas de dissolution de la communauté, à la donation entre vifs de tous les biens qui se trouveront appartenir au premier mourant, tous ces articles conformes à la coutume de Paris.) L'extrait (*b*) fait en 1770 porte l'article suivant qui n'est point dans l'extrait (*a*) de 1767.

« Et pour l'amitié que ledit futur porte depuis longtemps aux père et mère de ladite future et celle particulière de ladite future envers ses père et mère, ils consentent mutuellement et réciproquement que le survivant des père et mère de la future joüisse sa vie durant des meubles et immeubles qui pourront appartenir au prédécédé ou qui seroient propres au survivant... »

Ce contrat fut signé par les témoins et personnes sus-indiquées et « par Horque de Cervillé et Mareschal,

notaires, avec paraphe ». L'extrait fut délivré en 1707 par « Me Bro, comme successeur aux offices et pratiques de maître Mareschal, cy-devant notaire[1] ».

B.

Scellé après le décès de Dlle Marie-Jeanne Darain, épouse du sr François-Nicolas Martinet, du 18 février 1770.

Me Desormeaux, commissaire[2].

L'an mil sept cent soixante-dix, le dimanche dix-huitième jour du mois de février, à dix heures du matin, en notre hôtel et par devant nous Charles-Convers Desormeaux, avocat au Parlement, conseiller du Roy, commissaire enquêteur, examinateur au Châtelet de Paris, est comparu sieur Jean-Baptiste Darain, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, assisté de Me Jean-Claude Boutin, procureur dudit Châtelet.

Lequel sieur comparant nous a dit que Dlle Marie-Jeanne Darain, sa fille, épouse du sr François-Nicolas Martinet, graveur en taille douce, est déceddée le jour d'hier, en une maison dont elle et ledit Martinet, son mari, sont principaux locataires susditte rue de

1. Une note de J.-B. Darain, sur l'extrait de 1770, porte : « Me Mareschal s'est retiré et a cédé son étude à Me Bro, son premier clerc, demeurant mesme rue de Condé, vis-à-vis la rue du Petit-Lion, faubourg Saint-Germain; ce que je certifie véritable. A Paris, ce 26 juin 1770. — J.-B. Darain, bourgeois de Paris, demeurant rue Mazarine. »

2. La minute de cet acte, dont nous possédons une copie, se trouve dans les Archives des commissaires du Châtelet, n° 11695, et a été signalée dans les *Archives de l'Art français*, 1885, p. 279.

Bièvre, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, et a laissé quatre enfans en bas âge qui sont habils à se dire et porter ses seuls héritiers, et comme lui comparant en sa qualité d'ayeul desdits mineurs, a intérêt de veiller à la conservation de leurs droits et d'empêcher le divertissement des meubles, effets et papiers de la succession de laditte Darain, leur mère, je vous requiers de, présentement, nous transporter avec led. s^r^ Boutin, son procureur et chargé de ses pouvoirs, es lieux occupés par laditte déffunte femme Martinet et son mari, susdite rue de Bièvre, et d'y apposer nos scellés sur les meubles, effets, deniers comptants, titres et papiers dépendants de la succession de laditte Marie-Jeanne Darain et de la communauté de biens qui a été entre elle et ledit s^r^ Martinet, faire la description de ce qui sera laissé en évidence et mettre le tout en bonne et sûre garde à la conservation des droits desdits mineurs et de ceux de tous autres qu'il appartiendra à eleu domicile en la demeure du dit Me Boutin, son procureur, size susditte rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et avec lui signé en cet endroit de la minute de notre procès-verbal.

Sur quoy, nous, conseiller du Roy, commissaire susdit, avons audit sieur Darain, audit nom, donné acte de ses comparutions, dire et réquisition et en conséquence nous sommes à l'instant transporté avec led. s^r^ Boutin en une maison rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, appartenante aux héritiers de La Barre, sommes entrés en un corps de logis au fond de la cour de la ditte maison et montés en une petite chambre à coucher au second étage, ayant vue sur une seconde cour, où nous avons trouvé, et par

devant nous est comparu sieur François-Nicolas Martinet, graveur en taille douce, demeurant dans ledit corps de logis, dont il est principal locataire, et qui, après avoir été, par nous, instruit du sujet de notre transport, nous a dit qu'il requiert que nous apposons à sa requête, tant en son nom et pour la conservation de ses droits, que comme père de ses enfants mineurs, nos scellés sur les meubles et effets, titres et papiers dépendants de la succession de lad. deffunte Marie-Jeanne Darain, sa femme, et de la communauté de biens qui a été entre elle et luy, comparant à éleu domicile en sa demeure susditte et signé en cet endroit de la minute.

Desquels dire et réquisition nous avons donné acte audit sr Martinet. Et, en conséquence, après qu'il nous est apparu du corps mort de laditte Darain, gissant sur un lit placé en laditte chambre, nous avons pris et reçu le serment dudit sr Martinet et de Margueritte Maigne, femme de Adrien de Lisle, elle garde-malade demeurant rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet, laquelle femme de Lisle a gardé laditte défunte Dame Martinet pendant sa dernière maladie, sous lequel serment ils ont juré et affirmé n'avoir rien pris ny détourné, fait prendre ny détourner des meubles, effets, titres, papiers et deniers comptants, dépendants des dettes, succession et communauté.

Nous avons ensuite, à la requête, tant dudit sieur Darain que dudit sr Martinet, esdits noms, proceddé ainsy qu'il suit :

(On trouve alors l'inventaire de Martinet, que nous fournira plus développé le document C.)

Ce fait, et après qu'il ne s'est plus rien trouvé à sceller ny descrire, nos scellés et tous les effets ci-

dessus décrits sont restés, du consentement dudit Me Boutin, audit nom, en la garde et possession dudit sr Martinet, qui s'est du tout chargé et rendu gardien, comme dépositaire judiciaire a promis le tout représenter, même nos dits scellés, sains et entiers, toutes et quantes fois il en sera requis et a éleu domicille en sa demeure susditte et signé avec ledit Me Boutin et nous commissaires, et laditte femme de Lisle a déclaré ne sçavoir écrire ny signer de ce interpellée suivant l'ordonnance ainsi qu'il est dit en la minute demeurée en la possession de nous, commissaire susdit.

Et, le jeudy vingt-deux dudit mois de février audit an mil sept cent soixante-dix, deux heures de relevée, en notre hôtel et par devant nous, conseiller du Roy, commissaire susdit, est comparu ledit Me Jean-Claude Boutin, procureur audit Châtelet, et de sieur François-Nicolas Martinet, graveur à Paris.

Lequel nous a dit que le dit sieur Martinet s'étant pourvu après l'apposition de nos dits scellés apposés après le décès de Dlle Marie-Jeanne Darain, sa femme, par requête qu'il a présentée à Monsieur le Prévôt de Paris ou Monsieur le lieutenant civil audit Châtelet, il a obtenu l'ordonnance de Monsieur le lieutenant civil au bas de laditte requête en datte du jour d'hier, signée Dufour, par lequel il a permis de faire lever lesdits scellés.

(Comme il n'étoit survenu aucune opposition, le 23 février, les scellés furent levés, Martinet choisit « pour faire ledit inventaire Me Joseph Guéret, conseiller du Roy, notaire audit Châtelet de Paris, et son confrère, et pour faire la prisée des meubles et effets qui y seront sujets, Me Louis Fleury Lecluse, avocat au Parlement, huissier, commissaire firent

audit Châtelet de Paris y demeurant rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont... »)

(Quand arrivèrent six heures du soir, les magistrats voulurent arrêter l'inventaire, mais « les parties ont requis que, pour accélérer, il soit proccédé de suite et par double vacation à la continuation desdites opérations »,... et, « obtempérant au réquisitoire ci-dessus à nous fait, sommes resté dans ledit appartement... »)

Quant aux livres, « lesdits sieurs Martinet et Darain, ledit sieur Martinet, assisté comme dessus, ont dit qu'ils requièrent que la prisée des livres qui se trouvent dans ledit cabinet et dépendants des dittes succession et communauté soit faite par ledit Me Lecluse, de l'avis du sieur Edme-Jean Le Jay, marchand-libraire à Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, qu'ils nomment à cet effet, et ont signé avec ledit Me Boutin en cet endroit de la minute... »

« Et après qu'il a été vacqué à tout ce que dessus jusqu'à neuf heures sonnées, nos scellés et tous les meubles et effets inventoriés et ceux restant à inventorier sont restés en la garde dudit sr Martinet, qui s'en est de nouveau chargé..., et l'assignation pour la continuation de présent procès-verbal et dudit inventaire a été remise, et à la réquisition des parties, à lundi prochain vingt-six des présents mois et en deux heures de relevée es lieux où nous sommes... »

Le lundi, Martinet demanda « que la prisée des marchandises, outils et ustencils de la profession de graveur soit faite, de l'avis du Sieur Joseph de Longueil[1], graveur en taille douce, demeurant à Paris,

1. Longueil était un ami de Martinet. Ils furent tous deux, ainsi que Dambrun, parrains des enfants de Queverdo (Portalis, *Dessinateurs du XVIIIe siècle*, t. II, p. 549). Longueil

rue du Plâtre, paroisse Saint-Séverin, expert qu'il nomme de sa part à cet effet... », et J.-B. Darain nomme de son côté pour faire la prisée des « marchandises et ustensiles de la profession de graveur, le sieur Louis-Joseph Mondhare, graveur, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, expert... »

On vérifia que tous les scellés étoient « sains et entiers », à six heures les commissaires voulurent se retirer, mais les parties leur demandèrent encore de continuer l'inventaire. On examina les papiers, « la vaisselle d'argent dépendante des dites successions et communauté, » et « les marchandises, planches et ustencils de graveur, de l'avis desdits sieurs de Longueil et Mondhare. »

A neuf heures, les magistrats et les experts se retirèrent. Les notaires finirent leur inventaire le premier mars, « ce fait et après qu'il a été vacqué jusqu'à six heures sonnées et qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier ny comprendre au présent procès-verbal, nos scellés sont demeurés définitivement levés et ôtés et ledit sieur Martinet déchargé de la garde d'iceux... »

Signé : CONVERT DESORMEAUX
(avec paraphe).

C.

INVENTAIRE APRÈS LE DÉCÈS DE MARIE-JEANNE DARAIN, ÉPOUSE DU SIEUR MARTINET, DESSINATEUR ET GRAVEUR DU CABINET DU ROY.

Me Gueret, notaire, 23 ter *1770.*

L'an mil sept cent soixante-dix, le vendredy vingt-

fut le professeur de Marie-Thérèse Martinet, sœur de François-Nicolas Martinet (Huber, *Dictionnaire des graveurs*).

trois février, deux heures de relevée, à la requête de sieur François-Nicolas Martinet, dessinateur et graveur du cabinet du Roy, demeurant à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy et deffunte Demoiselle Marie-Jeanne Darain, sa femme, que comme tuteur de Aaron Martinet[1], Gabriel-Henry Martinet, Marie-Angélique Martinet et de Henriette Martinet, ses quatre enfants mineurs, et de laditte deffunte dame, son épouse, nommé et élu à laditte charge de tuteur par sentence homologuée tirée de l'avis des parents et amis desdits mineurs et rendue au Châtelet de Paris, le vingt-un février présent mois, ensuitte de laquelle est l'acte de ce jourd'huy, contenant l'acceptation qu'il a faitte à laditte charge, le tout expédié par maître Legras, greffier de la chambre civille du dit Châtelet.

Et en la présence du sieur Jean-Baptiste Darain, bourgeois de Paris, y demeurant susditte rue de Bièvre et paroisse Saint-Étienne-du-Mont, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Martinet, ses petits-enfants, élu à la ditte charge, etc...

(Suivent les formules d'usage, relatant que l'inventaire fut exécuté légalement.)

Dans une chambre à coucher servant de cuisine au premier étage ayant vue sur la cour :

Premièrement deux chenets à dents, pelle, pincettes, un trépied..., etc., et autres ustencils de ménage, douze caraffons de gros verre vuides et quelques verreries ne mérittant description, prisé ensemble douze livres, cy 12 ℔

1. Plus tard, graveur lui-même, il s'établit comme éditeur rue du Coq-Saint-Honoré.

Item, une fontaine de cuivre rouge contenant environ trois voies d'eau garnie de son robinet et sur son pied de bois de chêne, deux sceaux de tonnellerie, prisé ensemble vingt-cinq livres, cy 25 ℔

Item, une poële de fayance avec ses tuyaux de taule, une table, etc... (autres tables et chaises), cy 52 ℔

Item, une couchette à bas pilliers de quatre pieds de large garnie d'une paillasse, deux matelas..., etc..., deux rideaux d'indienne..., un petit tabouret couvert de moquette et un morceau de tapisserie de Bergame, prisé le tout ensemble cent-quarante livres 140 ℔

Item, une cheminée, une glace de dix-huit pouces de haut sur vingt-trois de large dans son parquet de bois peint en marbre surmonté d'un petit tableau peint sur toile, paysage et ornement de bois sculpté doré, deux bras de cheminée à une seule branche de cuivre doré, un mirroir de toilette dans sa bordure ceintrée de bois peint vert et or, deux vieux tableaux peints sur toille, sujets de dévotion et autre, trente-une petites estampes sous verre dans leur bordure de bois doré, représentant des figures et autres, prisé le tout ensemble, cinquante livres, cy 50 ℔

Dans un petit retranchement à côté de l'alcôve :

Item, vingt-une pièce, tant potterie que fayance, chandeliers, etc., cy 25 ℔

Dans le buffet cy-dessus inventorié :

Item, quarante-trois pièces de fayance en plats, assiettes et autres ustenciles de ménage, vingt pièces de verreries, deux salières de cristal de Bohème, etc. 12 ℔

Dans un autre cabinet à côté dudit alcôve :

Item, une petite table à écrire... 2 ℔

Dans un grenier servant d'atellier :

Item, une table, deux planches, quatre chaises et un tabouret formé de paille, un poèle de fonte avec ses tuyaux de taule et plusieurs débris de vieux meubles, prisés ensemble vingt livres 20 ℔

Dans un petit antichambre ayant vue sur la cour :

Item, une bassinoire, une fontaine à laver les mains de cuivre rouge, etc..., cy 20 ℔

Item, cinq tableaux, portraits peints sur toille, dans leurs bordures de bois sculpté et doré, cinq morceaux de grosse toille bleue, une échelle de bois d'aulne, prisé le tout ensemble six livres 6 ℔

Dans un petit cabinet à côté dudit antichambre :

(Quelques ustensiles de ménages, chaises, linge de maison, prisé 49 ℔)

Dans une pièce servant de cabinet et de salle de compagnie au premier étage, ayant vue sur le tout :

Item, deux petits chenets, pelle, etc... 8 ℔

Item, une vieille table à cadrillé, une autre table sur ses quatre pieds, deux fauteuils et quatre chaises de canne, six fauteuils antiques foncés de bourre et crin couverts de vieille tapisserie, prisé le tout ensemble cinquante livres 50 ℔

Item, une chaise de paille, une couchette..., un paravent de huit feuilles en papier, prisé ensemble cinquante-six livres 56 ℔

Item, une commode de bois de palissandre bombée à deux grands et deux petits tiroirs garnis de leurs mains et entrées de cuivre en couleur avec un dessus de marbre de la Brèche d'Alep, prisée soixante-quinze livres, cy 75 ℔

Item, une cheminée de deux glaces, la première de

vingt-cinq pouces six lignes de haut, la seconde de dix-huit pouces aussi de haut, les deux sur vingt-trois pouces de large, dans son parquet de bois peint en verre et ornement de bois sculpté doré, deux bas de cheminée à une seule branche de cuivre en couleur, un rideau d'indienne, une petite sonnette de fonte, prisé ensemble cinquante-deux livres 52 ₶

Item, deux cent quatre-vingt petites estampes représentant différents oiseaux sous leurs verres dans leurs bordures de bois doré, prisées ensemble cent douze livres, cy 112 ₶

Dans une pièce ensuitte de celle cy-dessus ayant vüe sur la cour :

(Objets de toilette, bureau de bois, etc.) 6 ₶

Item, quatre tableaux, peints sur toille, sans bordure, sujets de dévotion et autres, un portrait peint sur toille dans la bordure de bois doré, quatorse figures et plusieurs membres, le tout de plâtre, deux sphères et une mappemonde, un morceau de toile grise, trente-une planches servant de tablette, un corps d'armoire de bois blanc rechampé, un lambri d'apui de pareil bois et peint comme dessus, prisé le tout ensemble soixante livres 60 ₶

Dans une autre pièce à côté :

(Item, deux chaises, bergère, berceau, lit 60 ₶)

Item, une armoire de maquetterie à deux volets par bas, deux tiroirs au milieu et deux volets par haut, grillé de fil de laiton et deux rideaux en dedans de taffetas, prisée douse livres, cy 12 ₶

Item (linge de maison, chemises « en amadis à usage d'homme », mantelets de mousseline, mouchoir d'indienne, bonnets ronds, le tout revenu

de la lessive depuis peu, prisé ensemble soixante livres. 60 ₶

Item, une culotte et une veste de drap noir, un vieil habit de drap petit gris, veste et culotte pareille, une autre culotte de drap rouge, prisé ensemble comme vieux, seize livres, cy 16 ₶

Item, deux vieux jupons de différentes indiennes 4 ₶

Dans un petit cabinet en aile ayant vüe sur la cour... :

Item, une chaise de canne, un établi de bois blanc, plusieurs planches servant de tablettes, onze estampes représentant différents sujets sous leurs verres et dans leurs bordures, une petite cheminée d'une glace de vingt pouces de haut sur vingt-huit de large, dans son parquet de bois peint en brun surmonté d'un tableau peint sur toille, un rideau d'indienne avec ses tringles et anneaux, une toile pour faire un tableau, prisé le tout ensemble quarante-cinq livres, cy 45 ₶

Item, coeffes en mousseline 2 ₶ 10 s.

Item, un petit collier de perles fausses, une petite tabatière de cailloux garnie de tombac, une autre tabatière de carton doublée d'écaille avec une petite mignature représentant un pot de fleurs et un petit cercle d'or, une alliance or et argent, une petite bague d'une agathe herborisée moulée en or et entourage de marcassitte, une paire de brasselets et une paire de boucles et pierres de Stras, deux petits cœurs de marcassitte, une paire de boucles de souliers à usage de femme à chapes et ardillons d'acier et cercles d'argent, une montre à cadran d'émail à double éguille et boëte d'or de Genève, une chaîne d'acier d'Angleterre, une clef de cuivre, une petite mignature

dans un petit étui de similor, un cachet d'agathe et moulé en or, une paire de boucles d'oreilles de Stras, prisé le tout ensemble cent soixante livres 160 ₶

Suivent les livres prisés par ledit maître de l'Écluse de l'avis de sieur Edme-Jean Le Jay, libraire à Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, pour ce présent :

Item, vingt-huit volumes, dont causes célèbres, prisés trente livres, cy... 30 ₶

Item, trente-neuf volumes, dont Histoire naturelle[1], prisés ensemble quarante livres, cy 40 ₶

Item, quatre volumes in-folio, dont monuments érigés du règne de Louis quinze[2] prisés soixante livres, cy... 60 ₶

Item, trente-deux volumes, tant in-quarto que in-octavo et in-douze, dont ornithologie des oiseaux, prisés trente-deux livres, cy 32 ₶

Item, trente-cinq volumes, dont Histoire de France, prisés vingt-quatre livres, cy... 24 ₶

Item, trente-sept volumes, dont Histoire des Juifs, prisés quarante livres, cy 40 ₶

Item, vingt-six volumes, dont Histoire de dom Quichotte, prisés dix livres, cy 10 ₶

1. Martinet s'est toujours occupé d'histoire naturelle. Il a gravé plusieurs ouvrages d'ornithologie; il a travaillé pour Brisson, Buffon, Daubenton; plus tard, il a illustré les *Dorades de la Chine*.

2. Martinet a gravé lui-même plusieurs monuments funéraires : le catafalque du roi et de la reine d'Espagne, dessiné par M. *A. Slodtz* en 1760; les catafalques de Stanislas Leckzinski, d'Élisabeth Farnèse, du Dauphin, de Marie-Josèphe de Saxe, de Marie Leckzinski, dessinés par M. *A. Challe* de 1766 à 1768.

Item, trente-deux volumes, dont œuvres de J.-B. Rousseau, prisés quinze livres, cy 15 ℔

Item, cinquante-neuf volumes, dont Histoire générale des voyages, prisés cinquante-neuf livres, cy 59 ℔

Item, quarante-quatre volumes, dont Pensées d'Oxinstirne, prisés trente livres, cy 30 ℔

Item, trente-sept volumes, tant brochés que reliés, dont Aventures de Robinson, prisés douze livres, cy 12 ℔

(L'inventaire fut interrompu et continué le lundi vingt-six, « ainsy qu'il suit » :)

Dans le cabinet, au premier étage cy-dessus désigné :

Item, une robe de chambre et sa veste de calmandre en fleurs, une culotte de drap noir, un habit de pareil drap, une culotte de drap noir et une autre d'écarlatte, un habit de drap petit gris, une veste d'écarlatte à galons d'or, prisés ensemble comme vieux, cinquante livres, cy 50 ℔

Dans la pièce cy-devant inventoriée, ayant vue sur la petite cour :

Item, huit cent petits bocaux de verre renfermant différentes graines, drogues, sels, coquillages et autres drogues d'histoire naturelle et de pharmacie, gâtés et altérés par le temps et ne pouvant être d'aucune utilité, prisés comme tels quarante-huit livres, cy 48 ℔

Dans la commode cy-dessus inventoriée :

Item, une robbe et un jupon de taffetas de Saint-Maur, une autre robbe et jupon de taffetas mordoré, une autre robe et juppon de gros de Tours broché, une autre robbe et juppon de Damas des Indes, deux

pièces de roguet de soye des Indes blanc, une serviette servant d'enveloppe, une paire de souliers de droguet de soye couleur de rose, le tout prisé ensemble deux cent trente livres, cy 230 ℔

Item, trois paires de manchettes à trois rangs de différentes mousselines brodée, deux paires de bout de manches en Amadis, une garniture de dentelle commune, un paquet de différentes blondes reblanchies, neuf mouchoirs de différentes mousselines, une autre paire de manchettes aussy à trois rangs de mousseline languettée, trois bonnets ronds de mousseline garnies de différentes dentelles, un autre bonnet rond et quelques petis linges ne mérittant aucune description, prisé le tout ensemble quarante-deux livres, cy 42 ℔

Item, un petit mantelet, un fichu et une coëffe de taffetas noir, deux paires de bas de soye blanche en partie ressemelée, plusieurs paires de mitaines et gands de peau et soye, un fichu de grosse beauté, prisés ensemble, avec un autre petit mantelet de taffetas noir, trente livres, cy 30 ℔

Item, cinq paires de bas de soye noire, trois de soye blanche, une paire de bas de fil à étriers, quatre paires de manchettes à effilée et une de baptiste, prisé le tout seize livres, cy 16 ℔

Item, un habit veste et deux culottes de lustrine doublé de soye, un autre habit et deux autres culottes aussi de lustrine, une veste de canelé blanc avec une petite broderie sur le devant en soye ponceau, deux paires de souliers et un chapeau demi-castor, prisé ensemble cent trente livres, cy 130 ℔

Item, tablier à toile et autre linge 6 ℔

Dans un bureau cy-devant inventorié :

Une petite collection de coquilles, prisée douze livres, cy 12 ℔

Item, six fourchettes d'acier, une sablière de marbre garnie en cuivre, prisé ensemble quarante sols 2 ℔

Item, deux petites sablières d'argent cizelées, une paire de boucles de souliers et une jarretierre en pierre de stras, prisé ensemble quarante-huit livres, cy 48 ℔

Dans les armoires cy-dessus inventoriées :

Item, deux jupons blancs, l'un de bazin et l'autre de grenat, une robbe de taffetas cramoisy à rayes blanches et son jupon pareil, cinq petis rideaux d'indienne, un petit casaquin aussi d'indienne et une pelisse de taffetas à mouches noires garnie de petite dentelle, prisés ensemble soixante livres, cy 60 ℔

Item, une robe et juppon de satin à rayes et à fleurs de différentes couleurs, un déshabillé composé d'un manteau de lit, d'un jupon d'indienne, un autre manteau de lit et son jupon d'indienne blanc, un vieux déshabillé d'indienne, six camisoles toille et cotton, bazin et futaine, un tablier de toille à carreau, prisé le tout ensemble cinquante-huit livres, cy 58 ℔

(Suit une semblable énumération de déshabillés de deuil, chapeau et taffetas, corsets de corche d'orange, habit et veste gorge de pigeon, ou vert en droguet de soye et or ou en velours de la reine, des chemises, mouchoirs, des cols, chemises garnies en amadis, etc.)

Dans la petite armoire garnie de fil de laiton :

Item, onze nappes de différentes toiles tant ouvrées

que plaine, une autre nappe et quarante-six serviettes de toile plaine, trois coeffes de nuit, deux bonnets de cotton et six bonnets piqués, prisé quarante-huit livres, cy 48 ℔

Suit l'argenterie : une cuillère à potage, une autre à ragoût, six cuillères et six fourchettes à bouche, le tout uni, six petites cuillères à caffé à filet, le tout d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble six marcs quatre onces deux gros, pesés à juste valeur et sans crüe à raison de quarante-huit livres six sols cinq deniers le marc, revenant ladite quantité audit prix à la somme de trois cent quinze livres onze sols dix deniers, cy 315 ℔ 11 s. 10 d.

Item, deux gobelets à pied d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble un marc deux onces deux gros, prisé à raison de quarante-sept livres douze sols deux deniers, comme vaisselle montée, revenant ladite quantité à la somme de soixante livres dix-neuf sols onze deniers, cy 60 ℔ 19 s. 11 d.

Item, une montre dans sa boëte d'argent, faite à Paris par Perle, à cadran d'émail, doublés d'éguilles d'or marquant les heures et les minutes, cordon de soye, clef de cuivre. Une autre montre dans sa boëte d'or, faite à Paris par Charles Leroy, à cadran d'émail, doubles éguilles d'or, avec son cordon de soye noire, clef de cuivre et un cachet monté en or et marcassitte, prisés ensemble deux cent vingt-quatre livres, cy 224 ℔

Item, une bague de composition entourée de marcassites et montée en or, une autre bague de huit petits diamants et un plus fort au milieu, prisées ensemble trente-deux livres, cy 32 ℔

Item, une paire de boucles à souliers et une autre

de jarretières à boucles d'argent, chapes et ardillons d'acier, un petit paquet de galon brûlé et quelques boutons de fil d'argent, prisés ensemble quatorze livres, cy 14 ℔

Suivent les marchandises et ustencils de la profession dudit sieur Martinet, prisés à juste valeur et sans crüe par ledit maître Lecluse, de l'avis de sieur Joseph de Longueil, demeurant rue du Plâtre[1], paroisse Saint-Séverin, et de sieur Joseph Mondhare, demeurant rue Saint-Jacques, susditte paroisse Saint-Séverin, tous deux graveurs en taille douce, experts nommés par les parties :

Premièrement, trente planches fesant cinq suites d'opéras comiques de six planches chacune, savoir : le Maréchal ferrand[2], Annette et Lubin[3], Rose et Colas[4], les Moissoneurs[5] et le tonnelier[6], chaque planche estimée à raison de vingt-cinq livres, revenant en tout à sept cent cinquante livres, cy 750 l. t.

Item, deux planches de paysage en travers estimées ensemble trente livres, cy 30 ℔

Item, deux planches qui sont le roi et la reine de

1. En marge, on a écrit : « Saint-Jacques. »

2. Opéra-comique en un acte d'Anseaume, musique de Philidor, six figures de Queverdo, gravées par Thérèse Martinet et Duhamel, 1767.

3. Comédie en un acte de Mme Favart, six figures de Martinet et Queverdo, dédiées M. de La Ferté, gravées par Duhamel, Thérèse Martinet, datées de 1762.

4. Comédie en un acte de Sedaine, musique de Monsigny, six figures de Marie Queverdo, gravées par Thérèse Martinet, 1764.

5. Comédie en trois actes de Favart et Duin, six figures de Eisen, Borel et Martinet, 1768.

6. Opéra-comique en un acte d'Audinot, six figures de Martinet et Queverdo, gravées par Martinet et Thérèse Martinet.

Danemarck, prisées à raison de vingt livres chacune, quarante livres, cy 40 ₶

Item, deux autres planches qui sont le jugement de Paris et pendant, estimés à raison de vingt-quatre livres pièces, la somme de quarante huit livres, cy 48 ₶

Item, huit petites planches pastorales à cinq livres pièces, revenant ensemble à quarante livres, cy 40 ₶

Item, quinze planches d'autres pastorales plus grandes, prisées à raison de vingt-cinq livres pièces, revenant ensemble trois cent soixante-quinze livres, cy 375 ₶

Item, huit planches à petites cartouches, prisées à quatre livres pièce, la somme de trente-deux livres, cy 32 ₶

Item, vingt-six planches, petits trophées, à raison de trois livres pièce, revenantes ensemble à soixante-dix-huit livres, cy 78 ₶

Item, vingt-quatre petites planches, culs-de-lampes, à raison de trente sols pièce, revenantes ensemble à trente-six livres, cy 36 ₶

Item, six planches de cartouches plus grandes, à raison de six livres pièce, prisées ensemble trente-six livres, cy 36 ₶

Item, quatre-vingt-quinze planches, coppie de différentes vignettes, à raison de cinq livres pièces, prisées ensemble quatre cent soixante-quinze livres, cy 475 ₶

Item, quatre cartouches sur une planche, prisée douze livres, cy 12 ₶

Item, quatre planches, d'après Zingle, prisées ensemble douze livres, cy 12 ₶

Item, neuf planches, différens sujets, tous finis, prisées ensemble dix-huit livres, cy 18 ₶

Item, trois planches, Vénus, Mars et la Victoire, prisées ensemble douze livres, cy 12 ₶

Item, quinze petites planches, portraits, prisées ensemble quinze livres, cy 15 ₶

Item, quinze livres pezant de vieux cuivre, prisées à raison de vingt sols la livre, quinze livres, cy 15 ₶

Item, cent épreuves d'oiseaux et fleurs, prisées ensemble trois livres, cy 3 ₶

Item, trois portraits, une fête de Versailles. Cinquante épreuves d'un bal[1], prisés ensemble quinze livres, cy 15 ₶

Item, sept cent épreuves d'opéras comiques, prisés ensemble cinquante-six livres, cy 56 ₶

Item, six cent épreuves, petits contes de La Fontaine, colorés, prisés ensemble quarante-cinq livres, cy 45 ₶

Item, mil épreuves de ces mêmes contes, en noir, prisées ensemble quarante livres, cy 40 ₶

Item, cinquante épreuves, grand cartouches, prisées ensemble sept livres dix sols, cy 7 ₶ 10 s.

Item, trois cent pastorales, prisées ensemble quarante-cinq livres, cy 45 ₶

Item, quatre cent petites pastorales, prisées ensemble vingt livres, cy 20 ₶

Item, six cent épreuves, petits Bocaces, prisées ensemble vingt-quatre livres, cy 24 ₶

Item, deux cent estampes, petits culs-de-lampes et petits trophées, prisés ensemble quatre livres, cy 4 ₶

Item, cent quatre-vingt épreuves, opéras comiques et autres restant de celles restées en évidance lors de l'apposition des scellés, prisées ensemble quatorze livres, cy 14 ₶

1. Sans doute le *Bal de May*, d'après M. *A. Slodtz*, 1763.

Item, une demi-rame de grand papier blanc, prisée dix livres, cy 10 ℔

(Les experts signèrent alors les prisées, et le jeudi 1er mars on continua la vacation.)

Suivent les titres et papiers trouvés dans une armoire sur laquelle étoient apposés les scellés dudit sieur commissaire.

Premièrement, expédition en papier du contrat de mariage d'entre ledit sieur Martinet et laditte deffunte demoiselle Marie-Jeanne Darain, par lequel il a été stipulé, etc. (Ici l'analyse du contrat.)

Item, une liasse de seize pièces qui sont petits mémoires signés par le sieur Bazan[1], marchand d'estampes, pour fourniture de marchandises à lui faittes par ledit sieur Martinet, et montant ensemble à deux cent quarante livres, sur lesquels mémoires il se trouve différents reçus à compte, montant à cent vingt livres, au moyen de quoy il paroît que ledit sieur Bazan ne doit plus audit sieur Martinet qu'une somme de cent vingt livres, desquelles pièces il n'a été faite plus ample description, à la réquisition desdits sieurs Martinet et Darain, mais elles ont été seulement cottés et paraphées par première et dernière, inventoriée sur lesdittes première et dernière pour le tout, deux, cy . deux.

Item, une liasse de quatre pièces, dont la première est un mémoire de fournitures de marchandises faites par ledit sieur Martinet au sieur Regnault, marchand d'images, au bas duquel est l'arrêté dudit mémoire souscrit ce vingt août mil sept cent soixante-neuf par ledit sieur Regnault de la somme de cinquante-huit

1. Auteur du *Dictionnaire des graveurs*, 1789; il y parle de François-Nicolas et de sa sœur.

livres, plus une fourniture de six livres, le tout montant à soixante-quatre livres, dues par ledit sieur Regnault.

La seconde est un marché, signé Fessard[1], souscrit le vingt-trois décembre mil sept cent soixante-six, par lequel ledit sieur Fessard a reconnu avoir reçu dudit sieur Martinet la somme de quatre cent livres et s'est obligé de lui faire les ouvrages détaillés audit marché, au bas duquel il y a une notte signée dudit sieur Martinet par laquelle il paroît qu'il a reçu des marchandises pour quarante-huit livres, à compter dudit marché.

La troisième est un billet de la somme de sept livres, souscrit par Louis Quesnel le dix-huit juin mil sept cent soixante-neuf.

La quatrième et dernière est un mémoire non arrêté montant à la somme de cent vingt livres douze sols pour fournitures de marchandises fournies par ledit sieur Martinet au sieur Rapilly, marchand d'images, lesdites pièces inventoriées l'une comme l'autre, trois, cy trois.

Item, deux pièces, dont la première est un marché fait entre ledit sieur Martinet et Monsieur Parent, conseiller à la cour des Monnoyes, pour enluminures de dix dessins chinois, souscrit le quinze décembre dernier.

Et la seconde est un autre marché fait double à Paris le vingt-quatre juin mil sept cent soixante-quatre entre Monsieur de Buffon, intendant du jardin du Roy, Monsieur Daubenton, démonstrateur du

1. Fessard était un ami des Martinet. On le voit se promener à Sceaux avec Wille et ses fils, Mlle Martinet et Baader (*Journal de J.-G. Wille*, 21 oct. 1764).

Cabinet du Roy, et ledit sieur Martinet pour la collection de l'histoire naturelle des oiseaux[1], lesdites deux pièces cottés et paraphées et inventoriées l'une comme l'autre, quatre, cy quatre.

Item, quatre pièces, qui sont quittances de loyers, de capitations et de pauvres, desquelles pièces il n'a été fait icy aucune description, à la réquisition des parties, mais elles ont été seulement cottées et paraphées par première et dernière et inventoriées sur lesdites première et dernière, cinq, cy cinq.

Item, une liasse de vingt-huit pièces, qui sont quittances, décharges et renseignements, desquelles il n'a été fait aucune description à la réquisition, etc. (Même formule.)

Suivent les déclarations actives : déclare ledit sieur Martinet qu'il est dû quarante-huit livres audites successions et communautés par le sieur Audebert, jardinier à la Santé, cy 48 ℔

Par le sieur Redon, relieur à Paris, la somme de trente livres pour cahier de fleurs que ledit sieur Martinet luy a livré, cy 30 ℔

Plus, par le sieur Baron, menuisier en carosse, la somme de cent cinquante livres pour trois termes échus le premier janvier dernier du loyer des lieux qu'il occupe, cy 150 ℔

Plus, par le sieur Septier, enlumineur, la somme de seize livres pour deux termes aussi échus le premier janvier dernier du loyer des lieux par lui cy-devant occupés, cy 16 ℔

Déclarations passives : déclare ledit sieur Martinet qu'il doit la somme de quarante-huit livres à Made-

1. Cf. Bibl. nat., Cabinet des Estampes, S. B 34 à 35[4].

moiselle Martinet, sa sœur[1], pour argent qu'elle lui a prêtée pendant la maladie de laditte deffunte dame son épouse, cy 48 ₶

Item, à Monsieur Tardieu, cuivrier, soixante livres pour marchandises de cuivre qu'il lui a fourny en différentes fois, cy 70 ₶

Plus, à la dame Luce, blanchisseuse, la somme de trente-huit livres pour blanchissage, cy 38 ₶

Plus, la somme de cent quarante-huit livres à la demoiselle Morat, enlumineuse, cy 148 ₶

Plus, à Monsieur Daubenton, démonstrateur du Cabinet du Roy, la somme de cinq cents livres pour argent par luy avancé audit sieur Martinet pour les ouvrages qu'il s'est obligé de luy faire, cy 500 ₶

Plus, à Monsieur Buffon, cent vingt livres pour avances aussi faites audit sieur Martinet, à compte des ouvrages qu'il doit lui faire, cy 120 ₶

Plus, à la femme Deline la somme de quarante-trois livres seize sols pour avoir gardé laditte deffunte dame Martinet pendant sa dernière maladie, cy 43 ₶

Et a ledit sieur Martinet signé la fin de ses déclarations en cet endroit de la minutte des présentes contre toutes lesquelles déclarations ledit sieur Darain fait toutes réserves et protestations contraires, et a signé aussi en cet endroit de la minutte des présentes.

Ce fait, après avoir vaqué à tout ce que dessus depuis ladite heure de deux de relevée jusqu'à celle de six sonnée et ne s'étant plus rien trouvé à dire, déclarer ny comprendre au présent inventaire, tout le contenu en icelui est, du consentement dudit sieur Darain, demeuré en la garde et possession dudit sieur

1. Martinet eut deux sœurs qui gravèrent aussi : Angélique et Thérèse Martinet.

Martinet, qui s'en est volontairement chargé pour en faire la représentation et en compter quand et à qui il appartiendra, ont signé la minute des présentes, demeurée aud. Me Guéret, l'un des notaires soussignés.

Signé : GUÉRET.

Tenu pour clos le douze mars mil sept cent soixante-dix.

LEGRAS.

D.

ÉTAT[1] DE LA MAISON DE FRANÇOIS-NICOLAS MARTINET APRÈS LE DÉCÈS DE MARIE-FRANÇOISE GARNON[2], SON ÉPOUSE, ARRIVÉ LE 27e PLUVIÔSE DERNIER.

Savoir, dans l'appartement qu'il occupe au 3e étage, rue du Petit-Pont, consistant en deux chambre, un espèce de cabinet noir, un passage qui sépare les deux chambres et un haut d'escalier condamné.

Premièrement : dans la chambre qui donne sur l'escalier et qui sert au citoyen Martinet de chambre à coucher et de cabinet de travail, on y voit six fauteuils et une ottomane antique de damas, un vieux bureau, une commode ancienne à dessus de marbre, une harmoire pour linge et habits et un petit secré-

1. Cette pièce, de la main de Martinet, porte en marge : « Cinquante-troisième invtée (inventoriée) et dernière, cote trois; » ce qui est la cote de l'inventaire.

2. Martinet s'était remarié, nous ignorons à quelle date, avec Marie-Françoise Garnon, dont il eut une fille, Françoise, baptisée le 5 juin 1778 à Saint-Benoît (cf. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français*), et deux fils, Aaron-Alexandre et François-Florent.

taire. On y voit une glace de trois pieds quatre pouces et demi sur un pied onze pouces de large.

On y voit tout autour de ladite chambre des armoires que j'ai fabriquée moi-même, ainsi qu'une espèce d'alcôve dont le tout ne ferme pas, mais qui met mes ouvrages à l'abri de la poussière en attendant un temps que mon âge de 74 années me fait désespérer de voir. On y voit dans deux armoires des livres dépareillés et des bocauts où il y a des eaux de distilation chimiques auquelle je me suis amusé pour connoître les principes des couleurs, des gommes d'harbres divers, etc., avec beaucoup de peine et de tems, il y a environ 46 années[1]. Tout cela cependant, quoi qu'aucunement utils, en impose, car il faut faire plutôt envie que pitié. On y voit aussi une presse pour silindrer mes ouvrages.

Dans l'armoire au linge, il y a deux paires de draps tels quels, une douzaine de serviettes plaines, environ douze mouchoirs, deux napes, une douzaine de coeffes de nuit, chemises d'homme onse, quatre chemises de feme, de fille trois, bas de femmes six paires, fichus six, trois corsais, une paire de poche, deux déshabillés de femme, jupont piqué, trois, le tout en assez mauvais état, et cela n'est pas étonnant après sept années de souffrances et une année à ne presque pas sortir du lit. Un habit noir complet, un habit gris seul, un habit de velours complet, trois vestes de soye brodées, une culotte de velour de cotton à faire. On voit que j'ai plus d'habits que de culottes, parce que, faute de moyens, je les donnois à mes garçons.

Lits : en général, quatre, composés de deux mate-

3. Cf., dans l'inventaire de 1770, ces bocaux, au nombre de 800, estimés 48 l. t.

las chacun, dont il y en a deux de trois pieds, les autres de deux pieds et demy, un lit de plume pour le grand lit; le tout demande réparation. Deux lits sont portés par deux couchettes et deux par deux lits de sangle.

Sur la commode, il y a trois coffrets, dont deux serve à serrer des écrits et le troisième servoit à porter en campagne pour soulager les accidents où les hommes sont sujets.

Dans le cabinet noir où couche mon fils, il y a des supente au-dessus de son lit, que j'ay formé de planches pour supporter mon ouvrage imprimée qui attend un temps favorable.

Dans le passage, il y a un buffet et des planches élevées pour porter de l'impression et mil fouillis de ménage. Dans le buffet sont deux douzaines d'assiettes de fayence, etc.

Dans la seconde chambre, on voit une mauvaise table, quatre fauteuils de velours d'Utrec et une bergère, le tout ancien comme moi.

On y voit un vieux bureau vermoullu, une vieille commode qui ne ferme point et une autre petite commode antique, à dessus de marbre, qui a un pied rajouté : cette dernière commode sert à serrer les chiffons de ma fille.

On y voit un buffet qui renferme ce dont on se sert à chaque repas..., quatre grands chandelliers antiques et trois petits..., on voit des armoires qui renferment mes impressions, ainsi que les suppentes que j'ai faittes avec mon fils, ainsi que des cadres où sont mes ouvrages et quelques autres étrangers qui me décoroient autrefois mon cabinet.

DOCUMENTS

SUR

PIERRE MIGNARD, PAUL MIGNARD ET CHARLES LE BRUN

La bibliothèque de l'École des beaux-arts possède un certain nombre de manuscrits d'autant moins connus qu'ils ne figurent pas sur le catalogue dressé en 1895 par M. Eugène Müntz. Ce catalogue s'arrête au n° 419; mais l'exemplaire de la bibliothèque a pris en charge, depuis quelques années, quarante et un nouveaux numéros qui ne constituent cependant pas des acquisitions récentes. Un des plus intéressants est certainement le numéro 446, contenant un assez grand nombre de pièces sur *Pierre Mignard*, son neveu *Paul Mignard* et son adversaire *Charles Le Brun*. On y trouve notamment une série de lettres ayant trait à une querelle survenue à la fin de 1682 entre les deux grands artistes. *Mignard* venait alors d'achever la décoration de la galerie de Saint-Cloud pour Monsieur. *Le Brun* avait montré ses premiers travaux exécutés par ordre du Roi, à Versailles, dans la galerie des Glaces. Chacun des deux peintres eut ses admirateurs passionnés. Une des gazettes de Hollande qui circulaient alors en France établit un parallèle que *Mignard* jugea offensant : c'est dans ces conditions qu'il adressa à Jabach, — sans qu'on sache pourquoi ce dernier fut choisi, — la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous renvoie la Gazette de Hollande. Je crois que pour avoir informé le gazetier de mon âge et de mes lunettes, il vous en a coûté quelques louis d'or. L'on

connoît bien à ces pauvretés l'humeur du personnage qui ne veut que de fausses louanges ; et le plus souvent ces sortes de gens se mettent la peau de renard a cru sur les épaules : il ne leur en vient que gales et rognes.

J'aimerais beaucoup mieux avoir perdu mille louis d'or que le gazetier eût décidé en ma faveur. L'on connoît trop l'artifice de ce discours qui ne peut être imprimé que par des mémoires ; le gazetier sait bien si *Mignard* est jeune ou vieux et s'il se sert de lunettes !

Je vous assure, Monsieur, que c'est un homme qui voit son procès perdu ; il en appelle au gazetier de Hollande, qui est un pauvre recours. Je suis assuré qu'il le perdra dans toutes les cours souveraines puisque nous avons à présent de fort bons juges.

Ressouvenez-vous, Monsieur, s'il vous plaît, du soufflet donné à Notre-Seigneur du côté droit[1]. Il faut bien que le peintre ait l'esprit du côté gauche ! De ce petit échantillon l'on peut juger de toute la pièce.

Je vous donne le bonjour et suis à vous de tout mon cœur.

MIGNARD.

Le Brun eut connaissance de cette lettre ; son ami Guillet de Saint-Georges, — dont l'écriture est caractéristique, — répondit pour lui de façon anonyme ; un partisan de *Mignard* répliqua ; la querelle s'échauffa et dura au moins trois mois avec un acharnement et une méchanceté rares. Les allusions à la vie privée, au caractère, aux petitesses de chacun des deux rivaux s'y rencontrent presque à chaque ligne ; les accusations de plagiat à propos de telle ou telle œuvre abondent.

1. Une des lettres contenues au dossier indique que, dans un de ses tableaux, *Le Brun* avait voulu, par un artifice de couleur, marquer la place du soufflet sur la joue du Christ.

Il est donc bien certain que la publication de ces lettres serait des plus intéressantes au point de vue de l'histoire de l'art; il n'est pas jusqu'à l'âge de *Mignard* qui ne s'y trouve discuté, jusqu'à la naissance illégitime de ses enfants qui ne soit rappelée à mots couverts. Mais les documents sont trop nombreux et trop longs pour pouvoir être transcrits ici. Il convient de se borner à un épisode de cette curieuse querelle.

Paul Mignard prit le parti de *Le Brun* contre son oncle. La *Revue universelle des arts* a publié, en 1858, une ode en l'honneur de *Le Brun* composée par lui et distribuée en pleine Académie à la séance du 2 janvier 1683, ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux. L'ode est misérable. Nous savons aujourd'hui qu'elle fut écrite et publiée à l'occasion de la querelle de *Le Brun* et de *Pierre Mignard*. D'ailleurs, la lettre suivante, écrite par *Paul Mignard* à l'adversaire de son oncle, ne laisse aucun doute sur ce point :

Je vous envoie la lettre d'un de mes anciens amis, Monsieur, dont je vous ai déjà parlé, qui est un homme qui a connu à Avignon l'*innimico del merito e della virtu*. Vous verrez, Monsieur, de quelle manière il explique la Gazette de Hollande sur l'article des deux galeries qui, à mon sens, se rapportent assez bien, par leurs richesses différentes et par les princes, aux deux hommes qui les ont remplies de peinture ou qui les doivent remplir. Du reste, Monsieur, si mon malhonnête parent dit partout que je ne me suis jamais mêlé de poésie, je m'en soucie très peu parce que je ne m'en pique point et que je suis toujours prêt à lui dire :

J'en demeure d'accord, je n'y suis point habile,
Et le métier des vers est pour moi difficile.
Mais quand il faut louer les merveilleux talents
De l'illustre *Le Brun*, l'Apelle de notre âge,
Apollon vient m'enfler l'esprit et le courage,
Et m'inspire parfois des vers assez galants.

Enfin, Monsieur, quoi qu'il en die, et en prose et en vers, *in dispetto di quello che non lo vuole*, je suis et serai toute ma vie votre très humble et très obéissant serviteur.

MIGNARD.

Ce mardi au soir, 23 février.

La lettre de l'ami de *Paul Mignard* existe; malheureusement, la signature ne se lit pas de façon certaine, et j'ignore quel est ce Gisson (?) d'Arles qui écrivit au peintre d'Avignon. Toujours est-il que le ton emphatique de la lettre est assez surprenant si elle n'a pas été destinée à passer sous les yeux de *Le Brun*. Elle sert si exactement les vues, — et sans doute les intérêts — de *Paul Mignard*, qui craignait, je pense, d'être compromis par son oncle auprès du tout-puissant premier peintre, que l'on peut se demander si elle n'a pas été écrite à la prière de l'artiste d'Avignon. En voici le texte çà et là difficile à déchiffrer :

Le 13 février 1683, à Arles.

Tout le soin que vous voulez prendre, mon très cher et intime *Mignard*, de me rendre vivante, par votre pinceau, celle que la mort m'a cruellement enlevée dans son plus bel âge, ne me sera jamais si à cœur que le plaisir que vous m'avez donné de me faire voir, dans votre belle ode à Monsieur *Le Brun*, le portrait du grand homme que toute l'Europe doit regarder aujourd'hui comme le miracle du siècle et l'admiration de la postérité. J'ai été charmé, je l'avoue, de voir si bien terminer un ouvrage duquel il y a longtemps que vous m'avez fait concevoir de si hautes idées, et que vous savez être aussi un des plus grands sujets de ma vénération et de mon respect. Que je serois heureux, cher *Mignard*, si je pouvois en cette occasion vous représenter combien votre ouvrage a

plu aux personnes d'esprit à qui j'en ai fait part et qui ont favorablement jugé du mien par le zèle que j'ai fait éclater pour ce grand homme qui fait aujourd'hui, comme vous me le dites, tout le sujet de votre attachement le plus respectueux et de votre déférence. Je juge par là bien ...[1] de votre esprit et de votre prudence, et c'est en vérité vous couvrir d'un glorieux endroit que vous donner tout entier à un homme à qui le plus grand roi du monde donne son cœur et son estime, et à qui tout l'univers accordera toujours son approbation et ses éloges. La fortune ne peut jamais mieux vous venger des secrètes fourberies *del signor Pietro*, votre *zio*, que de vous faire rencontrer un aussi glorieux protecteur que l'illustre Monsieur *Le Brun*, près de qui vous ne trouverez jamais la forfanterie italienne que ce bienheureux oncle a toujours pratiquée et qu'il avoit moins sujet d'exercer à votre égard qu'envers tout autre, s'il étoit capable de se ressouvenir des grâces qu'il a reçues de votre famille en Avignon, lorsqu'il y a passé des années entières à son retour d'Italie avec la sienne. Vous savez, cher *Mignard*, que je touche ici un article duquel je suis bien instruit. Laissons-la (*sic*) tel qu'il est, je vous prie, et puisqu'il a toujours été assez malhonnête de vouloir vous nuire et de retarder le progrès de votre fortune, je loue extrêmement les sentiments où je vous vois, qui seront pour lui des motifs de désespoir et de rage. Je vis dernièrement chez M. l'archevêque de notre ville la gazette de Hollande qui touche fort à propos ce que l'on peut dire de la réputation de M. *Le Brun* par le parallèle qu'il en fait à l'incomparable M. de Corneille, que toute la

1. Mot illisible.

postérité reconnoîtra toujours le roi des poètes, comme lui celui de tous ceux de son art, que personne n'imitera jamais, non plus que ce premier dans la poésie[1]. Le plaisir que j'ai de m'applaudir avec vous au sujet de ce grand homme et le bon gré que je vous sais de vous donner tout à lui et de m'avoir fait part de ce que vous avez fait à sa louange me fait oublier celui que je prendrois de vous entretenir de l'arrivée à Paris de notre intime ami Tieuloy (?). Je me réserve de le faire par le prochain ordinaire. Je m'assure qu'il me sera d'un très grand usage auprès de vous pour donner à votre tableau toute la perfection que je me propose de vos soins et de votre amitié et de ses remarques. Embrassez-le le plus tendrement que vous pourrez pour l'amour de moi. Je me donnerai l'honneur de répondre à tout ce qu'il m'a écrit dans sa (?) lettre. Cependant, cher ami, je suis votre unique et fidèle.

GISSON (?).

Il est probable que la querelle, survenue ainsi entre *Mignard* et *Le Brun*, n'eut aucune conclusion et que la lassitude seule mit fin aux lettres violentes ou perfides, écrites sinon sous la dictée, du moins avec le consentement des deux artistes.

Parmi les pièces les plus importantes que contient encore la liasse portant la cote 446, il faut signaler une fort belle lettre de *Le Brun* à Louvois, qui, de plus, a le mérite de nous donner la date exacte de la nomination de cet artiste aux

1. Quoique je n'aie point retrouvé l'article de la *Gazette* dont il est ici question, les pièces contenues au dossier prouvent que *Le Brun* y était comparé à Corneille et *Mignard* à Racine, ce dont ce dernier se montra très irrité, surtout peut-être parce que si Racine était plus jeune que Corneille, *Mignard* était plus vieux que *Le Brun* et n'avait pas l'excuse de l'âge pour lui demeurer inférieur.

fonctions de premier peintre. Cette date était assez incertaine, parce que le brevet de *Le Brun* n'a pas été retrouvé et que divers documents pouvaient faire hésiter entre plusieurs époques.

La lettre de *Le Brun* n'a jamais été remise à Louvois; elle marque les sentiments réels du grand peintre, alors que ces sentiments sont représentés avec beaucoup plus de modération dans une lettre de *Le Brun* au maréchal de Créqui, dont Louvois eut connaissance, puisqu'il s'en entretint avec le premier peintre[1]. Il est vraisemblable que la lettre que nous publions fut d'abord communiquée au maréchal de Créqui, et que celui-ci insista auprès de *Le Brun* pour qu'il ne la fît point parvenir; elle est calligraphiée, et il n'y manque que la formule finale et la signature. La date est facile à établir, car on lit, dans le mémoire ajouté à la vie de *Le Brun* par les éditeurs des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (t. I, p. 67) : « Le 24 ou le 25 juin (1686), M. *Le Brun*, ennuyé de recevoir tant de marques de refroidissement de M. de Louvois et d'insultes couvertes et plâtrées de M. de la Chapelle, avait résolu de faire un mémoire du sujet de ses plaintes pour le donner à M. de Louvois. » Il n'est point douteux que la pièce de l'École des beaux-arts soit précisément ce mémoire :

A Mgr le marquis de Louvois.

Monseigneur,

Par un brevet du 1er juillet 1664, le Roi m'a honoré de la charge de son premier peintre et m'a commis pour examiner et diriger les ouvrages de peinture qui se feront pour Sa Majesté.

Par un autre brevet du même jour, 1er juillet 1664, le Roi m'a donné la charge de directeur et garde général du cabinet de tableaux et dessins de Sa Majesté

1. Cf. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale*, t. I, p. 67 et 68.

pour observer et exécuter toutes les choses nécessaires pour leur conservation.

Par lettres patentes du 30 mars 1663, il a plu au Roi de me commettre et ordonner pour faire les dessins des tapisseries de la manufacture des Gobelins, les faire exécuter, faire choix des ouvriers que je jugerois capables pour cet effet, retenir tel nombre de peintres que j'estimerai nécessaire pour mettre mes dessins en état d'être délivrés aux tapissiers, les employer chacun suivant sa capacité particulière, et généralement prendre la conduite et direction de tous les ouvriers qui seront employés pour ladite manufacture, même de tous ceux qui seront employés pour le service de Sa Majesté dans ladite maison des Gobelins en quelque sorte et manière que ce puisse être.

J'ai exercé avec soin toutes ces fonctions durant plus de vingt années. Je croyois pouvoir m'assurer de les continuer le reste de ma vie et je ne m'attendois pas à me les voir ôter après de longs services et lorsque l'expérience que j'ai acquise m'a dû rendre capable de m'en acquitter mieux que jamais. Cependant, Monseigneur, on vient jusque dans les Gobelins, et même en ma présence, distribuer et corriger des ouvrages dont on ne me laisse plus aucune direction, et on me fait retomber au rang ordinaire des ouvriers dont je dois prendre la conduite.

On m'a fait entendre que vous l'aviez ainsi ordonné, et le profond respect que j'ai pour les ordres qu'on porte en votre nom m'a obligé jusqu'à présent à tout souffrir. Mais il y a tant de honte pour moi à déchoir de l'honneur où il a plu au Roi de m'élever que je prends enfin la liberté de m'adresser à vous, Monsei-

gneur, pour apprendre de vous-même quelle est votre volonté et si vous agréez que les avantages dont j'ai joui depuis longtemps me soient conservés. J'ose espérer que vous ne diminuerez pas les grâces dont j'ai été favorisé, puisque sous votre autorité je redoublerai mon ardeur et mes soins pour la perfection des choses qui me seront commises.

Enfin, la liasse n° 446 contient les lettres adressées à *Le Brun* par l'Académie romaine de Saint-Luc.

André Fontaine.

LES BAS-RELIEFS
DE JEAN GOUJON
AU JUBÉ DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS
ET LEUR DESTINÉE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

Il est toujours intéressant pour l'histoire de nos collections nationales de rechercher la suite des transmissions des pièces qui les composent, de reconstituer l'histoire de ces pièces, souvent assez mouvementée, depuis leur création jusqu'à leur abri dans l'asile définitif du Musée. Mais cet intérêt se double lorsqu'il s'agit d'un morceau important dont la conservation indique à un moment donné, chez un individu ou dans un milieu déterminé, des préoccupations ou un goût spécial que l'historien a le droit et le devoir de noter avec soin.

Tel est le cas pour les bas-reliefs du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, aujourd'hui au Louvre : sculptés entre 1544 et 1545 par *Jean Goujon*, ainsi qu'une découverte précieuse du marquis Léon de Laborde l'a péremptoirement démontré[1], ils faillirent être détruits deux siècles plus tard, lorsque le clergé du XVIIIe siècle fit disparaître de l'église le jubé de *Pierre Lescot* qui le gênait, sans qu'aucun dessin, aucune gravure nous en ait conservé même la plus petite silhouette.

Le marquis de Laborde, dans son très remarquable article de 1850, et, après lui, Barbet de Jouy, qui le suivit dans le catalogue des Sculptures Modernes du Louvre[2], supposèrent que les bas-reliefs de *Jean Goujon* avaient été, après la démolition du jubé, encastrés dans les autels des chapelles latérales.

1. *Documents sur Jean Goujon*, réimprimés en tête des *Comptes des Bâtiments du roi*, 1877, p. XXV et suiv.
2. 1865. — 2e édition, 1873, n° 96.

Lenoir, cependant, qui recueillit le bas-relief central, celui de la *Mise au tombeau* en 1793, l'indiquait comme venant des Cordeliers[1]. Mais on passa outre à l'affirmation de Lenoir : celui-ci n'en était pas, croyait-on, à une erreur près. Or, si Lenoir travaillait vite, et pour cause, ses indications de provenance étaient pourtant, en général, assez exactes, au moins dans son Journal, et, cette fois, c'est lui qui avait raison.

Voici en effet, à l'appui de son dire, un document irréfutable, sous les espèces, un peu inattendues, d'une inscription gravée sur une dalle de pierre de 1m80 de large sur 0m48 de hauteur; celle-ci provient vraisemblablement des débris du Musée des Monuments français transportés en plusieurs fois au Louvre, où elle se trouve aujourd'hui dans un magasin. Sur cette dalle se lit l'inscription suivante, en capitales classiques, disposée sur cinq lignes dont les extrémités seules sont effacées, mais se restituent facilement :

CE BAS RELIEF, AINSI QUE LES QUATRE EVANGELISTES DE LA CHAPELLE SONT [DE] JEAN GOUJEON; ILS ONT ÉTÉ ACHEPTÉS DES DÉMOLITIONS DU JUBÉ DE SAINT GERM[AIN] L'AUXERROIS PAR Mre G. GOUGENOT, ÉCer, CONer SECRÉTAIRE DU ROY, TUTEUR DE S. A. LE PRINCE DE CONDÉ, SGr DE LISLE SUR ARNON EN BERRY ET DE CE LIEU OU IL [LES] A FAIT POSER POUR DÉCORER CETTE CHAPELLE EN 1747.

Nous savons parfaitement que la chapelle des Gougenot (tous les guides de Paris du XVIIIe siècle, celui de Thiéry notamment, nous en assurent) était située dans le bas-côté gauche du chœur de l'église des Cordeliers; tous les ornements en passèrent chez Lenoir à la Révolution; et le lendemain du jour où il avait reçu la *Mise au tombeau* de *Goujon* (8 frimaire an II), Lenoir enregistra sur son Journal l'entrée dans son dépôt du médaillon de M. et Mme Gougenot et du buste en bronze de l'abbé Gougenot. La dalle de pierre gravée qui accompagnait les bas-reliefs arriva sans doute l'un des deux jours.

1. *Journal*, éd. Louis Courajod, p. 20, n° 162. — *Archives du Musée des monuments français*, t. II, p. 204 et 281.

***

Ce Georges Gougenot de Croissy, ancien tuteur des princes de Condé, qui avait acheté les bas-reliefs de *Goujon* aux démolisseurs de Saint-Germain-l'Auxerrois, était le père de l'abbé Louis Gougenot, associé honoraire de l'Académie de peinture et sculpture, qui est bien connu. *Pigalle* avait fait le buste du père[1], l'année qui précéda la mort de celui-ci, arrivée en 1748. Il fit aussi, pour la chapelle où les Gougenot furent enterrés, un double médaillon représentant le même personnage, de profil, avec sa femme. C'est ce monument, qui fut recueilli par Lenoir, ainsi que nous venons de le noter; il a figuré longtemps au Musée de Versailles[2], dans l'escalier de la conservation, d'où l'on vient de le tirer pour l'exposer en bonne place au Louvre dans la salle Coustou, la qualité des personnages ne les rendant pas dignes d'un musée historique. Enfin *Pigalle* avait modelé le buste en bronze de l'abbé Gougenot, qui passa aussi chez Lenoir, mais qui, étant en bronze, n'y demeura malheureusement pas longtemps.

Nous savons que l'abbé Gougenot était un amateur et critique éclairé. Peut-être est-ce lui qui dirigea le goût de son père vieillissant et lui fit acheter les monuments qui nous intéressent. Cette attention, en tous cas, portée en plein milieu du XVIIIe siècle sur une œuvre vieille de deux siècles, que l'on recueille pieusement pour la mettre en place d'honneur, le soin que l'on a d'en indiquer scrupuleusement la provenance et l'auteur valent d'être enregistrés. Cela est rare à une époque où tant d'œuvres anciennes furent négligées ou détruites, pour avoir cessé de répondre aux goûts esthétiques des nouvelles générations.

Mais peut-être est-ce justement en raison de son caractère esthétique que l'œuvre de *Goujon* fut conservée, et ceci n'est guère moins curieux à noter : c'est un indice de plus de ce

1. Ce buste subsiste encore chez les héritiers de la famille et a été publié par M. S. Rocheblave, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, octobre 1902, p. 274-75.

2. Il a été publié par M. J. Marquet de Vasselot, dans la *Gazette des beaux-arts*, novembre 1896.

goût nouveau qui se fait jour dès le milieu du XVIIIe siècle, en plein règne du style rocaille, pour un art plus sobre, plus pur, plus classique. Le sévère style Louis XIV lui-même connaîtra plus tard un regain de faveur caractéristique; quant à *Goujon,* dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il continuera à être considéré comme un véritable modèle. Nous n'en voulons pour témoins que le soin que l'on mit, en 1788, à conserver, à compléter et à pasticher ses Nymphes des Innocents, ou l'idée que l'on eut d'appliquer sur des constructions, comme l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans, près du Palais-Royal, des moulages de certaines de ses figures décoratives.

***

Mais revenons à nos bas-reliefs de Saint-Germain-l'Auxerrois transportés aux Cordeliers. Leur identité n'est pas douteuse, d'après les témoignages cités plus haut. On éprouverait cependant quelques difficultés à les reconnaître dans certaines mentions qui en ont été faites, ici ou là, au XVIIIe siècle, et dont l'incertitude même avait empêché sans doute qu'on ne les y reconnût plus tôt.

Un *Inventaire des peintures et sculptures du couvent des Cordeliers de Paris,* dressé par Doyen et Mouchy en 1790, et publié par la Société de l'histoire de l'Art français[1], cite, dans la chapelle de l'abbé Gougenot, un *Christ porté au tombeau* par *Jean Goujon,* mais le donne par erreur comme *un bas-relief en stuc.*

Déjà dans leurs descriptions de Paris, Dulaure[2] et Thiéry[3] le donnaient comme *un bas-relief de bronze sur un fond de marbre blanc.* Mais il ne faut pas oublier qu'au dire de Piganiol[4] et de Sauval[5] les bas-reliefs du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois avaient été « barbouillés de dorure » par ordre des marguilliers, à qui on le reprochait avec aigreur. Ces dorures avaient été conservées sans doute lors du transfert

1. *Nouvelles Archives*, t. VIII; 2e série, t. II, 1880-81, p. 285.
2. *Nouvelle description de Paris*, 1785, t. I, p. 182.
3. *Guide des voyageurs à Paris,* 1787, t. II, p. 367.
4. *Description historique de Paris*, t. II, p. 92.
5. *Antiquités de Paris*, t. I, p. 304.

aux Cordeliers et furent la cause des erreurs que nous venons de rappeler.

Les mêmes auteurs, d'autre part, Thiéry, Dulaure, de même que Doyen et Mouchy, ne s'occupent que du seul bas-relief de l'*Ensevelissement du Christ*, omettant les *Évangélistes*. Cependant, notre texte épigraphique nous permet d'affirmer en toute sécurité que ceux-ci avaient suivi aux Cordeliers le morceau principal de la décoration du jubé. Ils ne le suivirent pas, semble-t-il, chez Lenoir : nous ne les trouvons en effet ni mentionnés, ni décrits, ni dessinés nulle part dans ses catalogues. Ils ne figurèrent pas non plus en 1824 au Musée d'Angoulême, formé des débris du Musée de Lenoir, et, en 1850, le marquis de Laborde n'avait encore que « l'espoir de les retrouver, ainsi que le reste de la décoration du jubé ». Il devait cependant, dès ce moment, avoir un peu plus qu'un espoir, à moins que ce ne soit son article sur *Goujon*, paru dans le *Journal des Débats* du 12 mars, qui ait fait remarquer ces quatre figures, « encastrées, dit Barbet de Jouy, dans le mur de l'escalier d'une maison portant le numéro 4 de la rue Saint-Hyacynthe-Saint-Honoré », celle même qui avait abrité, pendant la Révolution, le club des Jacobins.

Comment ces figures étaient-elles venues là au sortir des Cordeliers? En 1793, ou postérieurement? avaient-elles subi d'autres voyages? Nous ne le savons pas encore. Mais c'est la seule incertitude qui nous reste actuellement sur l'histoire de ce très important ensemble réuni aujourd'hui dans la salle Jean Goujon au Musée du Louvre.

Paul Vitry.

UNE LETTRE

DE

LOUIS DAVID

Cette lettre de *Louis David*, qui nous est communiquée par notre confrère M. H. Lemonnier, et qu'il y a tout lieu de croire inédite, est intéressante pour les renseignements qu'elle nous donne sur un séjour de l'artiste en Italie, sur ses jugements artistiques, sur ses relations avec *Vien* et avec quelques artistes, *Vanloo*, *Roslin*, *Vincent*, etc. Elle présente de sérieux caractères d'authenticité. Le papier en est ancien et porte dans sa trame un filigrane fréquent au XVIIIe siècle, que nous avons rencontré sur plusieurs dessins au Musée du Louvre. L'écriture et la signature sont de *David*. Enfin, à aucun point de vue on n'avait intérêt à contrefaire cette lettre. Cependant, elle porte une date absolument impossible : 13 décembre 1789. En décembre 1789, *David* était sûrement à Paris, et, après un examen minutieux, il n'est pas possible de lire ici une autre date que 1789. Reste une hypothèse : *David* se serait trompé. Il aurait écrit involontairement un 9 à la place d'un 4, chiffre qui correspondrait à son séjour à Rome en 1784. Cela est vraisemblable, M. Tourneux connaît une lettre de Perronneau, absolument authentique, datée de 1790, et annonçant un événement récent qui s'était en réalité passé en 1770.

Le texte de notre lettre indique qu'il s'agit bien du voyage de 1784. *David* parle du tableau qu'il exécute à Rome. Or, on sait qu'en 1784 il y peignit les *Sabines*. D'autre part, nous voyons que M. Pécoul, beau-père de *David*, lui fait promettre de ne pas rester plus d'une année absent. Il était en bonne posture pour exiger cette promesse : c'est lui qui avait fait les frais du voyage et qui avait pris, en l'absence du peintre, la charge de ses deux jeunes enfants.

La lettre commence par ces mots : « Monsieur et cher Maître. » Cette formule peut paraître suspecte. Elle est très rare au

XVIIIe siècle. Mais il ne faut pas oublier que la lettre est tout à fait de la fin du siècle et qu'il faut bien qu'on ait commencé à un moment donné à écrire : Monsieur et cher Maître.

De Rome ce 13 décembre 1789.

Monsieur et cher Maître,

Que j'ai bien mérité que vous disiez de moy, si le jour de l'an nétoit point venu, il ne mauroit point écrit, j'avoue tous mes torts; je me reposois sur votre bonté ordinaire. Je voudrois essayer de me justifier, et la réflection me fait voir que je plaiderois une mauvaise cause. Je pourois dire mes occupations, les embaras quand il faut sarranger dans une ville au moment de son arrivée, tout cela ne vaut rien et l'élève doit toujours donné des marques de son respect à son maître, et à quel maître encore, que ne luy dois-je pas? Je ne puis pour des réalités ne faire pour vous que des vœux; aussi les fais-je du plus profond de mon cœur et vous souhaite, ainsi quà votre respectable épouse, tout ce que les âmes bonnes sont en droit même d'exiger.

Je voudrois bien vous faire l'analise de leffet que Rome ma fait la seconde fois, mais le bruit que fait en ce moment cy le tonnere, les peurs de ma femme, la grêle, la pluye et les éclairs arrête mon génie, et lhistorien se perd. Je lai vue, comme bien vous pensez, avec beaucoup plus de sang froid et peut-être par conséquant plus judicieusement. J'ai été étonné que plusieurs maîtres qui mavoient plut dabort loin de me plaire encore quelquefois me déplaisoient; le *Guerchin* est principalement du nombre; je ne dis pas la même chose de tous ses tableaux, mais de la plus grande partie. Pour

Calabrese, *Cortonne*, *Andrea Sacchi* et quelquefois *Carle Marate*, je ne peux pas les voir. Je ne parle pas des *Luc Jordaens*, des *Solimena*, etc., etc., vous savez sur ceux là ma façon de penser. Mais aussi, en revanche, combien *Raphaël*, les *Caraches*, le *Dominiqain* et surtout l'antique y ont gagné. Aussi pourquoy mavez-vous rendu si difficile? La vue de vos ouvrages et vos leçons sont cause que je ne jouit pas du plaisir que jouissent bien d'autres, en voyant des tableaux des maîtres dont je vous ai parlé.

Je travaille le jour à mon tableau et le soir je dessine d'après l'antique; malheureusement, je ne travaillerai pas autant que je l'aurois désiré, car pour bien des raisons que j'aurai l'honneur de vous communiquer à Paris, je ne resterai ici qu'un an, et Mr Pecoul ma fait donner en partant de Lyon ma parolle d'honneur. Ma femme sy plaît beaucoup ou pour mieux dire elle ne sy ennuye pas. Nous avons un concert une fois la semaine et nous ne laissons pas de voir du monde, jy ai trouvé des connoissance tels que MM. Digne et Moutte chez lesquels nous dinons souvent. J'aurai l'honneur de vous en dire davantage une autre fois. Mon but nest que de vous assurer de mon inviolable reconnoissance et du respect avec les quels je ne cesserai d'être toute ma vie, Mon cher Maître, votre très humble et très obéissant serviteur.

DAVID.

Mes humbles respects à Madame votre chère épouse et mille chose à Mrs vos fils, que j'embrasse de tout mon cœur. Je vous prie de dire aussi bien des choses à MM. *Roslin*, *Peyron* et *Vincent*, sans oublier Taillasson et M. et Mme *Vanloo*.

DEUX BILLETS INÉDITS

DE

LOUIS DAVID A ESPERCIEUX

Le *Bulletin* de l'année 1907 a publié (p. 44) une lettre de *David* à Espercieux lui offrant le dessin de ses *Sabines*, récemment acquis par M. Beurdeley. M. le lieutenant Bourin, à qui nous devions cette communication, a bien voulu remettre en même temps deux autres billets du peintre au statuaire. L'un nous révèle que *David* satisfaisait parfois des goûts de fumeur, alors bien peu répandus dans les ateliers; l'autre a peut-être trait à un tableau dont Sardanapale eût été le principal personnage, à moins que le buste dont *David* sollicitait le prêt ne fût destiné à meubler le fond de cet *Apelle peignant Campaspe* qu'il aurait ébauché, selon *Jules David*, vers 1813; mais cette esquisse, qui n'a pas été gravée, est restée dans la famille de l'artiste, et j'ignore si ma supposition a quelque fondement.

Maurice Tourneux.

I.

Au citoyen Espercieux, sculpteur a Paris.

Je te remercie bien, mon cher ami, des cadeaux réitérés que tu me fais, ou, pour mieux dire, des preuves d'amitié que je reçois de toi. Je ne puis essayer ton tabac aujourd'hui; j'ai un mal de gorge considérable, mais je me fais un plaisir d'avance de l'éprouver. J'en ai que Damain (?) m'a envoyé de Calais, je les compa-

rerai et pourai en faire un mélange s'il est nécessaire. Quant à *Mercier*, le vandal[1], laissons-le salir du papier; autant lui qu'un autre.

Adieu, mon ami, je te remercie.

DAVID.

Ne paye pas le commissionnaire.

II.

A MONSIEUR MONSIEUR ESPERCIEUX,
STATUAIRE A LA SORBONNE, PARIS.

Je te souhaite bien le bonjour, mon ami Espercieux; je te serois bien obligé de me prêter pour une couple de jours le buste de Sardanapale en te priant de le faire apporter à midi aujourd'hui à mon atelier de Cluni par un homme habitué à manier ces objets; je lui donnerai pour boire mercredi quand il viendra le reprendre dans la matinée.

J'attends que tu sois prêt pour aller voir l'ouvrage

1. Cette allusion au vandalisme de Louis-Sébastien Mercier permet de donner la date approximative de ce billet, car elle a trait au rapport que l'auteur du *Tableau de Paris* présenta au Conseil des Cinq-Cents sur les patentes (25 vendémiaire an V-16 octobre 1796), où il assimilait les artistes à de simples commerçants. La proposition fut fort mal accueillie, comme on pense, par ceux qu'elle visait, et l'on peut signaler, parmi les protestations qu'elle souleva, celle du sculpteur *Ch.-Louis Corbet* : voyez sa *Lettre au citoyen Lagarde..., sur les esquisses et projets de monuments pour les places publiques de Paris..., suivie d'une réponse au rapport fait contre les arts et les artistes par le c. Mercier au Conseil des Cinq-Cents*, Paris, Desenne, an V, in-8°, 43 p. (Bibl. nat., Lk[7] 31061.)

que tu es en train de faire et dont *Broque*[1] m'a parlé si avantageusement.

Ton ami.

DAVID.

Ce lundi 4 octobre 1814.

1. Sans doute le peintre *Jean Broc*, élève de *David*, né à Montignac (Dordogne) en 1780, mort en Pologne en 1850.

INVENTAIRE DES CURIOSITEZ

TROUVÉES EN DIFFÉRENS ENDROITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROY

(Mai 1684).

Le document publié ci-après fait partie d'un recueil de « Mémoires et Inventaires particuliers de diverses choses trouvées dans la Bibliothèque du Roy, au mois de may 1684[1]. » La série complète comprenait :

1° Un inventaire des 254 premiers volumes de la collection d'estampes de l'abbé de Marolles, p. 1.

2° Un inventaire des 10 derniers volumes de cette collection, p. 21. (Les albums de Marolles, ces merveilleux volumes de maroquin, aux armes royales, que connaissent tous les amateurs, constituaient alors à peu près la totalité du fonds d'estampes de la Bibliothèque.)

3° Un inventaire des estampes et cartes géographiques en feuilles, p. 25.

4° Un inventaire des « cartes géographiques et autres, roulées avec des bastons », p. 29.

5° Un inventaire des curiosités, p. 37.

6° Un état des catalogues et inventaires de livres, p. 69.

7° Un mémoire des meubles, p. 73.

Les deux derniers documents ont disparu du recueil. Les deux premiers présentent peu d'intérêt, puisque nous avons du cabinet de Marolles un catalogue beaucoup plus détaillé. Le troisième et le quatrième ont peu de rapport avec l'histoire de l'art. Reste le cinquième, que nous publions.

Il occupe 29 pages, de la page 37 à la page 65 incluse, et a pour titre particulier : « Inventaire des curiositez trouvées en différens endroits de la Bibliothèque du Roy. » Il est intéres-

1. Bibl. nat., Est. Ye. 4, pet. fol. ms.

sant de plus d'une manière : d'abord parce qu'il fut rédigé peu après le transfert à Versailles du Cabinet des médailles et antiques; nous lisons en effet cette formule : « Plus, dans le cabinet où estoient les médailles, s'est trouvé ce qui s'ensuit. » Les objets décrits avaient donc été laissés à Paris. Il peut être intéressant d'en avoir, à cette date précise, un inventaire détaillé. Notre document est encore précieux pour la connaissance de la topographie de la Bibliothèque, sise dans un hôtel du côté oriental de la rue Vivienne, en face du palais Mazarin. La Bibliothèque se composait alors principalement de livres manuscrits et imprimés. En 1666, on avait placé près d'eux, dans une pièce spéciale, les médailles, pierres gravées et curiosités du Roi, conservées jusqu'alors au Louvre. Puis, en 1667, était entrée la collection d'estampes de l'abbé de Marolles que le Roi venait d'acquérir. Cette collection occupait une simple chambre : « La chambre ou cabinet où sont les livres d'estampes. » La pièce destinée aux médailles, pierres et curiosités ne suffisait pas à les contenir, si bien que ses trésors débordaient dans la chambre des estampes. En 1684, le Cabinet des Estampes abritait, outre ses propres recueils : l'armoire du trésor de Childéric, un meuble de cèdre et d'ébène plein de coquilles, des urnes antiques, d'anciennes faïences, etc. Sur la cheminée, on voyait trois bustes de marbre blanc; au mur étaient appendus deux portraits peints, celui de Claude de France et celui d'Élisabeth d'Autriche, femme du roi Charles IX, qu'on attribuait à *Clouet*.

Notre inventaire nous fait donc assister aux humbles débuts de deux établissements qui sont maintenant parmi les plus importants du monde, le Cabinet des médailles et antiques et le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Nous le publions presque intégralement, n'omettant que la description de vingt-deux tiroirs de coquilles, qui n'aurait que peu d'intérêt pour l'histoire de l'art[1].

Joseph Guibert.

1. Sur l'origine des collections du Cabinet des médailles et antiques, voy. Ernest Babelon, *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, Paris, A. Lévy, 1887. — E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, Paris, Leroux, 1897.

Inventaire des curiositez trouvées en differens endroits de la bibliothèque du Roy.

Premièrement.

Dans la chambre ou cabinet où sont les livres d'estampes, une armoire appellée le Tombeau de Childéric, ladite armoire consistant en une layette et un tiroir.

Dans la layette se sont trouvées soixante-cinq médailles d'or, dont il y en a soixante-une enchassées dans des cercles d'ivoire, et quatre qui ne le sont pas, lesdites médailles estant des empereurs Léon, Zénon, Marcien, Valentinien et Théodose.

Plus vingt-sept abeilles d'or émaillé de rouge.

Plus une petite teste d'or émaillé de rouge.

Plus un grand morceau d'or émaillé de rouge de figure plate, qui semble avoir servi de bout à la garniture d'un baudrier.

Plus deux pièces plates et deux autres petites pièces longues, le tout d'or émaillé de rouge, paroissant avoir fait partie de la garniture dudit baudrier.

Plus trois espèces d'agraffes d'or émaillé de rouge.

Plus trois morceaux de feuilles d'or.

Plus un gros anneau d'or.

Plus une bague d'or en forme de cachet où est la figure d'un Roy avec cette inscription : *Childirici Regis.*

Plus trois boucles d'or, dont deux sont émaillées de rouge par le bas.

Plus deux gros boutons d'or émaillé de rouge.

Plus un petit estuy d'or en forme de livret émaillé

de rouge, qui semble avoir servy à mettre des tablettes; aux deux costez duquel estuy sont deux pièces d'or, dont l'une paroît estre le stile des tablettes et l'autre le manche dudit stile.

Plus un gros anneau d'or qui paroist avoir servy de boucle à un surfaix de cheval.

Plus une grosse boucle d'or un peu plus épaisse, mais plus petite.

Plus vingt-quatre autres petites pièces d'or émaillé de rouge qui paroissent avoir servi de boutons et agraffes ou autres choses semblables.

Plus un petit morceau d'or non émaillé qui paroist avoir esté rompu de quelque autre pièce.

Dans le tiroir de ladite armoire se sont trouvées les pièces suivantes :

Une boulle de cristal de roche.

Plus le fer d'une hache d'armes mangé de rouille.

Plus une petite boëtte de sapin où est une dent avec de la limaille d'or.

Plus une épée courte et large en forme de sabre, avec son fourreau de velours noir, garni de trois pièces d'or émaillé de rouge, avec la poignée d'une feuille d'or épaisse, et la garde garnie de trois pièces d'or aussy émaillé de rouge.

Plus un papier contenant un procés-verbal de ce qui a esté trouvé dans le tombeau de Childéric, dont une partie est mentionnée cy dessus, ledit procès-verbal en datte du 1er juillet 1665 et signé Dufresne.

Plus a esté trouvé dans ladite chambre un grand bassin rond d'ivoire ciselé et garny de bas reliefs aux bords et au milieu, enfermé dans un estuy de cuir rouge.

Plus sur la cheminée de la mesme chambre se sont trouvez trois bustes de marbre blanc, l'un représentant Pallas, l'autre une Bacchante, et l'autre un petit enfant, estimez une pistole la pièce, 30 ₶

Plus une figure d'Égypte de pierre de touche brisée par le bas estimée vingt livres, 20 ₶

Plus une Diane d'Ephèse de marbre blanc antique rompue par les extrémitez des mains, estimée trente livres, cy 30 ₶

Plus un morceau de mousse pétrifiée, et un morceau de marcassite de fer, estimez ensemble dix livres, cy 10 ₶

Plus a esté trouvé dans ladite chambre des estampes un cabinet de cèdre et d'ébène de pièces de rapport, contenant vingt-deux tiroirs, où estoient diverses coquilles.

Comme nous l'avons dit, nous passons sans les reproduire la plus grande partie de la page 39, les pages 40 et 41 et la plus grande partie de la page 42. L'inventaire de ces tiroirs pleins de coquilles est peu intéressant pour l'histoire de l'art, et, formant un ensemble compact, peut être omis sans nuire à la clarté.

Plus un tableau représentant Claude, femme de François Ier, estimé 20 ₶

Un tableau d'Élizabeth d'Autriche, peint par Jannet, 50 ₶

Plus six urnes de terre antiques, estimées ensemble 30 ₶

Deux bassins d'émail, estimez ensemble 10 ₶

Un plat de terre antique, 6 ₶

Un flaccon de fayence d'Italie du dessein de Jules Romain, 10 ₶

Deux flaccons de verre, 6 ₶

Un pot avec son couvercle de porcelaine de Perse, 15 ₶

Un pot de fayence d'Italie découvert, 6 ₶

Un flacon de fayence d'Italie, 6 ₶

Un autre flacon de fayence d'Italie où il y a une chasse, 10 ₶

Un pot à long goulet de porcelaine de Perse, 20 ₶

Une petite buire de porcelaine de Perse, 6 ₶

Un pot à anses d'émail blanc, 2 ₶

Un flaccon d'Italie de verre rayé, 6 ₶

Un petit pot à bec et anses d'Italie, 3 ₶

Deux pots à bierre de terre de Perse, 6 ₶

Une aiguière et un verre de cristal de Venise, 2 ₶

Plus dans le cabinet où estoient les médailles, s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Un petit pot de terre verte d'Italie doré, 5 ₶

Un pot à deux anses de verre de Barcelonne, 5 ₶

Un petit vaisseau de terre ciselé cassé, 2 ₶

Deux pots d'émail peints, à deux anses, 6 ₶

Un pot en rond avec son chapiteau de fayence d'Italie, 10 ₶

Un pot en forme de broc de terre d'Italie, 6 ₶

Une petite jatte de verny, 3 ₶

Une figure de marbre d'un pied de haut ou environ antique, s'enveloppant de son manteau, 30 ₶

Une figure de bronze d'une femme satyre tenant son petit, 50 ₶

Une figure de bronze antique représentant Antinoüs, 30 ₶

Deux petites urnes antiques servant de lacrymatoires, ou pour recueillir le sang des martyrs, 3 ₶

Un buste de Jupiter d'une pierre d'Égypte, 44 ₶

Une petite figure de bronze de la Chine représentant une femme du pays, 10 ₶

Une petite figure de Mercure de bronze antique, 4 ₶

Deux vases de terre peinte, 4 ₶

Une autre figure de Mercure antique appuyée sur un globe, 4 ₶

Une figure de bronze d'une hermaphrodite antique, laquelle, attendu qu'elle est sans bras, n'a esté prisée que, 20 ₶

Une lampe antique de bronze où est représenté la figure d'un jeune homme, 6 ₶

Un paquet de cachets antiques, prisez ensemble 3 ₶

Une figure de chien d'albastre se grattant le museau, 20 ₶

Une petite Nostre-Dame d'yvoire dans une niche d'ébène, 20 ₶

Une grosse coquille, 3 ₶

Une teste de bélier de bronze antique, 20 ₶

Un ouvrage d'yvoire tout d'une pièce, 20 ₶

Un diptyque d'yvoire où est la figure d'un empereur de Constantinople en majesté, 60 ₶

Un fleuve couché de marbre qui est cassé, 10 ₶

Une marcassite de cuivre, 3 ₶

Un talisman de cuivre en tablette, 6 ₶

Un petit enfant de terre ayant un bras mutilé, fait par le s^r François, 3 ₶

Un miroir concave, 20 ₶

Un grand microscope d'Angleterre, 20 ₶

Cinq grandes urnes antiques de terre avec des anses, 100 ₶

Plus une petite boëtte de bois longuette et garnie de velours cramoisy, dans laquelle il y a une déité égyptienne faite d'un saphir blanc, et posée sur un pied d'estal d'or émaillé qui lui donne la figure d'un terme antique, 200 ₶

Plus un petit coffret de bois contenant ce qui s'ensuit :

Vingt-quatre onyx noires et grises de différentes figures de peu de valeur, 72 ₶

Une cornaline blanche et rouge, enchâssée en cuivre, où est représentée en relief une déité à my-corps inconnue, 1 ₶

Une petite agate enchâssée en cuivre, où sont représentez en relief deux Cupidons, ant[ique], 1 ₶

Un anneau de corail, où est gravée de relief une figure qui porte une autre figure sur son épaule, 2 ₶

Une petite cornaline blanche et rouge hors-d'œuvre, où est gravé en relief un Cupidon, 1 ₶

Un petit grenat garni d'or, où est gravée en relief une teste d'enfant, 8 ₶

Une cornaline rouge et blanche hors-d'œuvre, où est gravée en relief une teste de chérubin, 2 ₶

Une onyx noire et grise où est gravée en creux la figure d'un homme assis ayant une chèvre à ses pieds, et un autre petit animal inconnu, enchâssée en or, 8 ₶

Une onyx noire et blanche, avec un biseau noir, sans graveure, montée en or, 30 ₶

Une autre onyx garnie d'or, où est gravée ce nom *Auriola*, 5 ₶

Deux autres onyx, enchâssées en cuivre et gravées en creux, dont l'une représente un cavalier et l'autre

une corne d'abondance surmontée d'un coq qui en bequete les fruits, prisées ensemble 3 ₶

Un anneau d'or, où est enfermée une onyx cassée en deux, ant[ique], 9 ₶

Une onyx de trois couleurs, avec un biseau blanc, enchâssée en argent, 11 ₶

Un saphyr où est gravée en creux la teste d'un philosophe, garni d'or, 12 ₶

Un talisman égyptien enchâssé en argent, où d'un costé sont gravées trois deitez égyptiennes et au revers sont gravez un croissant et sept étoilles, 5 ₶

Deux petits anneaux d'or, dont l'un n'a plus de pierre, et l'autre a une petite agate blanche et rouge où est gravée en creux une teste de chérubin, estimez ensemble 12 ₶

Un anneau d'or qui a pour pierre un lapis où est gravée de creux Léda avec son cygne, 8 ₶

Un petit anneau d'or sans pierre, 3 ₶

Seize autres anneaux de cornaline, agate, paste et corne, enchâssez en argent et cuivre doré, desquels seize anneaux il s'en est trouvé trois rompus et neuf qui n'ont point de pierre, le tout ensemble prisé 9 ₶

Plus dans une écuelle vernissée ont esté trouvées quantité de pierres de différente nature, figure et grandeur, sçavoir :

Trente-trois pierres de différente espèce, gravées tant en relief qu'en creux, choisies parmy plusieurs autres de rebut, et prisées un escu pièce, l'une portant l'autre, 99 ₶

Deux cens quarante-cinq cornalines de rebut mises dans un petit coffre en équerre et prisées ensemble 50 ₶

Vingt et un morceaux cassez de différentes pierres de nulle valeur.

Vingt et un jaspes rouges de peu de valeur, 11 ₶

Vingt onyx de peu de valeur, 30 ₶

Quarante-cinq agates de peu de valeur, 25 ₶

Trente jaspes de différentes couleurs de peu de valeur, 8 ₶

Vingt et une primes d'émeraude de peu de valeur, 11 ₶

Vingt cornalines blanches et cinq cristaux de peu de valeur, 12 ₶

Dix-huit lapis et huit améthystes de peu de valeur, 6 ₶

Cinquante-trois agates blanches ou coquilles de nulle valeur.

Seize cornalines, cinq grenats, une crapaudine, un péridore, une pierre étoillée et une turquoise, le tout de nulle valeur.

Un morceau de bois sur lequel est attaché un petit rond d'émail de Limoges blanc et noir, où est représentée une bataille, du dessein de Jules Romain, 11 ₶

Plus une épée du Japon avec son fourreau de bois peint de noir et de rouge.

Deux tablettes des Indes, dont les feuillets sont d'une toile noire appresstée, couverte de bois.

Une buire dont le corps est de pièces rapportées de corne de cerf, et la garniture est de diverses figures d'ivoire taillées en relief, l'anse de laquelle s'est trouvée brisée en deux endroits, ladite buire estant enfermée dans un étuy de cuir rouge, et paroissant avoir esté faite pour accompagner un grand bassin d'ivoire ciselé et orné de bas-reliefs trouvé dans la chambre des estampes, et inventorié cy-dessus.

Une natte fine de jonc des Indes d'environ une aulne et demye de longueur, ladite natte estant coupée par le ply du milieu.

Neuf grandes feuilles de vélin et deux autres plus petites, les unes et les autres peintes de diverses figures de la Chine.

Une boette ronde pleine de divers légumes ou fruits de la Chine.

Un vase antique de verre bleu orné de figures de paste.

Une boette ronde contenant sept grosses mouches des Indes desséchées et une ceinture de sauvage garnie d'ailes de mouches des Indes.

Une machine de cuivre servant à l'arithmétique et faite par M. Pascal.

Un vase d'Allemagne fait d'ivoire, dont la pomme et le couronnement sont à jour.

Une boette longue et ronde en forme de baston, garnie d'ivoire, avec deux pommes au bout, dans laquelle se sont trouvées d'un costé six dames à joüer, et de l'autre costé trois pièces d'un jeu d'échecs.

Deux petits coffres d'écaille de tortue garnis d'argent d'environ huit pouces de longueur.

Une grosse médaille d'argent moulée en ovale, où est représentée en relief à demy corps la figure de François Dauphin, ladite médaille pesant un marc quatre onces, estimée 45 ℔

Un chapelet dont les grains sont faits de noyaux gravez en relief, et la croix est de paste.

Un petit cabinet de la Chine d'environ un pied de largeur, huit pouces de hauteur et aussy huit pouces de profondeur, contenant huit tiroirs, prisé 20 ℔

Dans lequel cabinet s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Six petites figures de terre en forme de mumies.

Deux petites plaques de terre, sur chacune desquelles sont trois figures égyptiennes qui se tiennent par la main.

Deux pierres vulgairement appelées scarabées.

Une petite idole de bronze entortillée d'un serpent, le pied de laquelle idole est rompu.

Huit morceaux de marcassite d'argent tant gros que petits.

Cinq autres morceaux de marcassites différentes.

Cinq grosses mouches des Indes desséchées.

Une mouche beaucoup plus grosse, dont la teste, chargée d'un long bec, est séparée du corps.

Dix-huit lézards ou autres petits insectes dessechez, la pluspart rompus et de nulle valeur.

Plus une lampe antique de cuivre où est le monogramme ☧.

Un chaudron de cuivre fait à la Persienne, avec des inscriptions en caractères arabiques, garni de son couvercle.

Un vase antique de cuivre servant aux sacrifices.

Une mesure antique de cuivre garnie de son anse.

Un autre vase antique de cuivre sans anse.

Une espèce de bouteille faite d'une noix de cocos.

Un bassin de Perse avec un vase à boire; l'un et l'autre aiant des caractères arabiques.

Une lampe de cuivre faite en forme de sphinx, ayant d'un costé une teste d'oiseau et de l'autre une teste de femme.

Un vase antique de cuivre avec un manche, duquel vase la boucle est faite en forme de treffle.

Un petit vase antique de cuivre avec une anse, servant à mettre l'eau lustrale.

Une espèce de calotte faite de plusieurs bandes de fer.

Trois lampes de terre dont l'une est antique et les deux autres sont faites à l'Indienne.

Deux patères antiques de cuivre, le manche d'une desquelles est rompu.

Une hache antique de sacrifice.

Un paquet de dix-sept clefs antiques.

Un sistre antique d'Égypte.

Une tasse de verre et une chaîne d'anneaux de cristal.

Les os de la teste d'un animal ressemblant à un sanglier ayant double deffenses.

Deux mâchoires du poisson appelé requiem.

Trois tatous dessechez.

Un grand lézard de Lybie.

Trois poissons dessechez, sçavoir un remora, un poisson triangle et un autre poisson pris pour un petit requiem.

Deux grandes peaux de serpent.

Trois machoires de poisson.

Dix-sept figures antiques de terre, représentant des mumies d'Égypte, desquelles figures il y en a deux rompues.

Neuf grandes coquilles de différentes espèces et trois champignons pétrifiez.

Quatre crabes.

Vingt sceaux de cuivre tant antiques que modernes.

Une grande corne de buffle et une petite.

Une corne de rhinocéros.

Une espèce de réchaud antique.

Deux lampes antiques de cuivre, l'une et l'autre ayant une croix.

Une dent mâchelière d'éléphant.

Neuf lampes antiques de cuivre.

Huit lampes antiques de terre.

Onze figures antiques de diverses déitez la pluspart mutilées.

Un bassin de cuivre à la persienne avec son couvercle.

Neuf différentes pièces antiques de cuivre.

Une cosse de pois d'Inde.

Une boucle appelée bézoard de bœuf.

Un petit panier tissu de jonc des Indes.

Une pièce antique de cuivre, où est représentée la teste de Mercure avec deux Dauphins.

Un fruit d'Inde et un nid d'oiseaux.

Plus a esté trouvé dans led. Cabinet des médailles une boëtte platte contenant ce qui s'ensuit :

Une médaille de Dupré sans revers, moulée en cire, représentant la teste du roy Henri IV. HENRICUS IIII. D. G. FRANCORUM ET NAVARRÆ REX. 4 ₶

Une médaille du mesme sans revers représentant la teste de Marie de Médicis. MARIA AUGUSTA GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA. 4 ₶

La teste de M. de Laubespine. CAROLUS DE LAUBESPINE CUST. SIGILLI GALLIÆ. MARC. DE CHASTEAUNEUF. 1633. Au revers, la Justice assise, autour de laquelle sont des petits amours. HOC MONIMENTUM DABIT NOMEN ÆTERNUM. 1 ₶ 10 S.

La teste de M. de Vic. MERICUS DE VIC FRANCIÆ PROCANCELLARIUS. — Revers : la Justice debout. NEC PRECE NEC PRECIO. 15 S.

Une médaille de Du Pré sans revers, représentant la teste du card[1] Barberin. MAPH. S. R. E. P. CAR. BARBERIN. SIG. JUST. PRÆ. BONON. LEG., 4 ℔

La teste du Roy Henry IV, casquée. HENRICUS IIII FRANC. ET NAVAR. REX CHRISTIANISS. — Revers : Henry IV debout, nud, terrassant un centaure, 15 s.

La teste de Marie de Médicis. MARIA MEDICEA FRANC. ET NAVARR. REGINA REGENS. — Revers : un vaisseau. TANTI DUX FŒMINA FACTI, 15 s.

La teste du Président de Verdun. NIC. VIRDUNUS SENATUS GALL. PRINCEPS. — Revers : un temple dans lequel est la déesse de la Paix sur un pied d'estal. TEMPLUM THEMIDIS RESTITUTUM. 10 s.

La teste du Roy Henry IV. HENRIC. IV. D. G. FRANC. ET NAVAR. REX. — Revers : Diane chassante. PAR UBIQUE POTESTAS, 10 s.

La teste de Marie de Médicis. MARIA MEDICEA FRANC. ET NAVARR. R. REGENS. — Revers : une figure couchée devant laquelle sont trois figures debout. CUNCTORUM VOTIS CLERIQUE EQUITŪQUE PATRUMQUE. Dans l'exergue : GALLIA STABILITA. 5 s.

La teste du marquis du Guast. ALFON. AVAL. MAR. GUAS. CAP. GEN. CAR. V. IMP. — Revers : une figure de femme assise sur des dépouilles aux pieds d'un palmier. AFRICA CAPTA. C. C., 5 s.

Le buste de Pierre Aretin. DIVUS P. ARRETINUS FLAGELLUM PRINCIPUM. — Revers : VERITAS ODIUM PARIT, dans une couronne de chesne. 5 s.

Le buste du grand m^e de La Vallette. F. JOANNES DE VALLETE. M. M. HOSP. HIER. — Revers : un éléphant sur lequel est une femme dans une tour, devant luy est un vaisseau. HABEO TE.

GULIERMUS M. DE POITIERS. Son buste. — Revers : Mercure donnant la main à la déesse d'Abondance, 10 s.

Le buste de Jean Sforce. IOANNES SFORTIA CONSTANTII F. PISAURI. ANN. ÆT. XXXVI. M. D. III. — Revers : un joug brisé. PATRIA RECEPTA, 10 s.

Le buste de la Reyne mère de Du Pré, sans revers. ANNA AUGUS. GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA, 30 s.

Le buste de la Reyne mère. ANNA AUSTRIACA FRANC. ET NAVAR. REGINA. — Revers : une couronne dans des nuées. NON EST MORTALE QUOD OPTO, 5 s.

Une médaille du Duc de Savoye de Dupré sans revers. VICTOR AMEDEUS DUX SAB. PRINC. PED. REX. CIPR., 3 ₶

MALATESTA NOVELLUS CESENÆ DOMINUS DUX EQUITUM PRÆSTANS. Son buste. — Revers : un crucifix. OPUS PISANI PICTORIS. 15 ₶

Une médaille de Dupré, sans revers. D. PRINCEPS FRANCISCUS MEDICES, 3 ₶

Le buste du grand m^e de la Vallette. F. IO. VALLETA M. M. HOSP. HIER. — Revers : UNUS X MILLIA. David et Goliat. 10 s.

NICOLAUS LANGÆUS LUGD. Son buste. — Revers : VETERUM VOLUIT MONUMENTA VIRORUM. Apollon debout avec sa lyre et des petites médailles à costé, 30 s.

La teste de François I. FRANCISCUS I CHRISTIANISSIMUS REX FRANCORUM. — Revers : une salamandre. NUTRISCO EXTINGO, 10 s.

ANTONIUS B. DE BURGUNDIA. Son buste. — Revers : NUL NE SI FROTE. Une banière et des épines, 8 s.

Le buste de feu M. le Prince. H. BORBON. CONDÆUS PRIMUS REGIÆ FRANC. DOMUS PRINCEPS. — Revers : le

buste de madame la Princesse. CAR. MARG. MOMMORANTIA PRINCIP. CONDÆI UXOR, 2 ₶

La teste de Henry II. HENRICUS II GALLIARUM REX INVICTISS. P. P. — Revers : une armée, 10 s.

Une médaille de Louis XII. — Revers : Anne de Bretagne, 1 ₶

La teste de Mahomet II. — Revers : le mesme à cheval, 1 ₶

La teste de Jean Bentivole. — Revers : le mesme à cheval, avec un autre, 1 ₶ 10 s.

François Sforce avec un bonnet. — Revers : une teste de cheval, 1 ₶ 10 s.

CHRISTIANA PRINC. LOTH. MAG. DUX. HETRUR. Une teste de femme de Dupré, point de revers, 3 ₶

Une médaille de Du Pré sans revers. MAR. MAGDALENÆ ARCH. AUSTR. MAG. D. ETRUR., son buste, 3 ₶

A. RUZÉ M. D'EFFIAT ET D. LONJUMEAU, SURT^t DES FINANCES. Son buste. — Revers : Atlas et Hercule. QUIDQUID EST JUSSUM LEVE EST, 1 ₶

THOMAS BOHIER, GÉNÉRAL DE NORMANDIE. Son buste. Revers : S'IL VIENT A POINT. Un écusson, 1 ₶ 10 s.

MALATESTA ... de mesme que l'autre. — Revers de mesme.

PETRUS CARD. ALDOBRANDINUS ROMANUS S. R. E. CAMERARIUS. La teste du card. Aldobrandin. — Revers : S. P. Q. R. M. D. C. III. Un palais, 1 ₶

Une médaille de Dupré. CAROLUS DUX NIVERNEN. ET RETHELEN. P. FRANCIÆ. Son buste. — Revers : NEC RETRO GRADIOR NEC DEVIO. Le soleil sur le zodiaque, 15 s.

Une médaille de Du Pré. LUDOVIC. XIII. D. G. FRANCOR. ET NAVAR. REX. Son buste. — Revers : UT GENTES TOLLATQ. PREMATQUE. La Justice assise, 1 ₶ 10 s.

Une médaille de Du Pré. NI. BRULARTIUS A SILLERY FRANC. ET NAVAR. CANCEL. Son buste. — Revers : LABOR ACTUS IN ORBEM. Le soleil dans son char, 6 ₶

Une médaille de Du Pré. MARIA AUG. GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA. Une teste de femme. — Revers : un vaisseau. SERVANDO DEA FACTA DEOS, 5 ₶

HENRICUS II. GALLIARUM REX INVICTISS. P. P. Son buste. — Revers : OB RES IN ITAL. GERM. ET GAL. FORTITER AC FŒLIC. GESTAS. Un char dans lequel sont plusieurs figures, 6 ₶

POMPONIUS DE BELLIÈVRE FRANCIÆ CANCEL. ÆT. 71 1601. Son buste. — Revers : COLIT HANC RIGIDE MODERATUR ET ISTAM PIE PUB. ÆQ. Deux figures debout entre lesquelles est un autel, 40 ₶

NICO. DE BAILLEUL PROPRÆF. URB. ET PRÆF. ÆDIL. CURANTE. Son buste. — Revers : ÆTERNOS PRÆBET LUTETIA FONTES. Une figure assise, 1 ₶

ANNAS MOMMORANCIUS MILITIÆ GALLICÆ PRÆF. Son buste. — Revers : PROVIDENTIA DUCIS FORTISS. AC FŒLICISS. Trois figures debout, 2 ₶

VIN. GOLETTU[1]. LUCCAP. COGNOMINE MAUREUS. Son buste. — Revers : POTENS VARIAS INDUCERE FORMAS PROTEUS. Protée assis sur une coquille et tenant un dauphin, 1 ₶ 10 s.

HENR. BORBO. COND. PRIM. REG. SANG. PRINC. BURGUND. ET BITURIG. PROREX. Son buste. — Revers : CABILO. D. D. M. DC. XXXII. Hercule nud debout, 1 ₶

ALEXANDER FARNESIUS PLAC. ET PARM. DUX III. Son buste. — Revers : PLAC. CIU. OPTIMO. PRINCIPI. Une figure à cheval sur un pied d'estal, 3 ₶

1. Il s'agit de Vincenzo Goletti. Voy. Alfred Armand, *les Médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles*. Paris, Plon, 1883, t. II, p. 297.

NIC. BRULART D. DE SILLERI FRANC. ET NAVARR. CANC. 1612. Son buste. — Revers : ÆQUITAS. La déesse Équité debout, 10 s.

Une médaille de M. de Bailleul semblable à une précédente du mesme, mais dorée, 2 ₶

F. VGO DE LOUBENX VERDALA CARD. M. M. PRIM. MEL. E. G. Son buste. — Revers : COLLECTASQUE FUGAT NUBES SOLEMQUE REDUCIT. Neptune sur les eaux, 1 ₶

IO. LUILLIER REG. A SECR. CONS. RAT. PRÆS. URB. PRÆF. Son buste. — Revers : OMNIA TUTA VIDES M. DXC. IIII. Une figure à cheval et une autre à genoux, 1 ₶

ALIDOXIUS CARD. PAPIEN. BON. ROMANDIOLÆQ. C. LEGATUS. FR. Son buste. — Revers : HIS AVIBUS CURRUQUE CITO DUCERIS AD ASTRA. Jupiter nud sortant de son char tiré par deux aigles et tenant son foudre, 15 s.

Une médaille de Du Pré. ARMANDUS S. ROM. ECCLESIÆ CARDINALIS DE RICHELIEU. Son buste. — Revers : EX OPERE GLORIAM. Deux mains sortant de deux nuées et tenant une couronne de laurier, 1 ₶ 10 s.

FRANCISCUS I. FRANCORUM REX. La teste de François Ier. — Revers : DISCUTIT HIC FLAMMAM FRANCISCO ROBORE. Une salamandre dans le feu, 10 s.

IO. IAC. TRI. MAR. VIGLE. MARESCHAL. FRAN. La teste du mareschal Trivulce. — Revers : ME DUCE TUTUS ADIBIS ASTRA. La déesse de la Paix debout tenant un caducée et une palme, 10 s.

ANT. DE LOMENIE CHR. CONS. ET SECRÉTAIRE D'ESTAT. La teste de M. de Loménie. — Revers : FIDES ASSECLA 1610. Deux figures debout, 10 s.

CAROLUS FAYE ABBAS S. FUSCIANI. Son buste. —

Revers : JURISQUE ÆNIGMATA SOLVENS REDDITCUIQUE SUUM. ANN. 1605. La Justice debout tenant des balances, devant laquelle est un sphinx sur une montagne, 10 s.

HENRICUS IIII D. G. F. ET. N. REX. Son buste. — Revers : la Géométrie sur un pied d'estal tenant un globe et un triangle, 6 s.

LUDOVICUS XIII. REX CHRISTIANISS. PIUS. JUSTUS FEL. AUG. CIƆDCXVII. Son buste. — Revers : MARTI FRANCORUM PACIFERO, DUELLOR. RABIE SUBLATA. Mars debout tenant un caducée et une pique, 1 ₶ 10 s.

HENRICUS II GALLIAR. REX CHRISTIANISS. Son buste. — Revers : ANTONIUS DEI G. REX NAVARRÆ. Son buste, 4 ₶

LUDOVICUS XIII REX GALLIAR. ET NAVARR. HENR. MAGNI FIL. PIUS. FEL. Son buste. — Revers : SACRA BENEARNIS RESTITUTA. Un temple, 1 ₶ 10 s.

IO. PAULUS ZUPONUS PATAVINUS. Le buste du Padouan. — Revers : CONS. VIRT. ÆT. Un aigle sur un vase duquel sortent des fleurs, 30 s.

ALFONSUS REX REGIBUS IMPERANS ET BELLORUM VICTOR. Son buste. — Revers : VICTOREM REGNI MARS ET BELLONA CORONANT. Alfonse assis couronné par Mars et par la Victoire, 30 s.

HENRICUS II GALLIARUM REX INVICTISS. P. P. Son buste. — Revers : KATHARINA DE MEDICIS REGINA FRANCORUM. Son buste, 6 ₶

BARTHOLOMEUS PANCIATICUS CIVIS FLORENT. Son buste. — Revers : HANC CAPELLAM FUNDAVIT ANNO DNI MDXVII. L. X. Un écusson à l'antique, 10 s.

HERCULES II DUX FERRARIÆ IIII. Son buste. — Revers : NE QUID IN OCCULTO. ÆT. 27. Hercule qui

terrasse Cacus, derrière lequel sont deux bœufs et la caverne, 10 s.

JOANNES AUSTRIÆ CAROL. V. FIL. ÆT. SU. ANN. XXIIII. Son buste. — Revers : CLASSE TURCICA AD NAUPACTUM DELETA. Une figure sur une colonne, couronnée par une victoire, sur laquelle sont attachées des proües de navires, 15 s.

POMPONIUS DE BELLIÈVRE FRANCIÆ CANCELL. ÆT. 71. 1601. Son buste. — Revers : PATRIÆ ET AMICIS. Une figure à cheval, 15 s.

AUDOMARUS TALÆUS IN SUPR. PAR. CURIA PATR. Son buste. — Revers : SUSANNA CHOART AUDOMARI TALÆI CIƆIƆCXXVI. Son buste, 1 ₶ 10 s.

F. IOHANNES HOMEDES M. M. HOSPITALIS HIERUSALEM. Son buste. Sans revers, 10 s.

STEPH. PASCHASIUS REG. RAT. LUT. PAR. PATRON. ÆT. 76. AN. 1605. Son buste. — Revers : HERCULES GALLICUS ELOQUENTIA. Hercule debout avec plusieurs personnes, 15 s.

IOANNES ALOISIUS TUSCA AUDITOR CAM. Son buste. — Revers : VICTA JAM NURSIA FATIS AGITUR. Neptune dans son char sur les eaux, 6 s.

FR. II. SFOR. DUX MLI. Son buste. — Revers : PAX ET FERTILITAS. Une victoire marchant tenant une palme et une couronne, 15 s.

MARGARITA FRANC. REG. F. D. SABAUDIA. Son buste. — Revers : NATA JOVIS VERTICE. Minerve debout tenant son bouclier et sa haste, 10 s.

DOMINIC. FONTANA. CIV. RO. COM. PALAT. ET EQ. AUR. Son buste. — Revers : EX NER. CIR. TRANSTULIT ET EREXIT JUSSU PONT. XYSTI QUIN. OPT. MAX. Un obélisque, 10 s.

G. CARDINALIS DE ESTOTAVILLA ARCHIEP. ROTO. Son

buste. — Revers : GLORIA FRANCORUM. Une figure debout tenant une corne d'abondance et un écusson aux armes du cardinal d'Estouteville, 10 s.

VICIT UT DANIEL ÆDIFICAT UT SALOMON. Le buste de Louis XIII. — Revers : D. O. M. S. LUDOVICO LUDOVICUS XIII. EXTRUXIT. AN. M. DC. XXVII. UTQUEM AUCTOREM HABET GENERIS, NOMINIS AC REGNI, EUMDEM HABEAT ÆTERNÆ SALUTIS ADJUTOREM. Il n'y a point d'autre type, 2 ₶

IO. BA. CAS. CAR. V. CÆS. FER. RO. E. BOE. RE. EXERCIT. DUX. Son buste. — Revers : LIPPA CAPTA. Une femme assise au pied d'un trophée, 10 s.

ALEXANDER CARD. FARN. S. R. E. VICECANC. Son buste. — Revers : FECIT ANNO SAL. M. D. LXXV. ROMÆ. Le devant d'une église, 15 s.

ANTONIUS NICOLAY RATIONUM REGIARUM PRINCEPS 1630. Son buste. — Revers : JOANNIS FILIUS ANTONII NEPOS, AIMARI PRONEPOS, IOANNIS ABNEPOS, PRINCIPATUS NON INTERRUPTI SERIE. Dans une couronne de laurier, 15 s.

LUDOVICUS XIII REX CHRISTIANISS. GALLIAR. ET NAVARR. HENR. MAGNI. FIL. PIUS. FEL. AUG. Son buste. — Revers : PROFECTIO IN BEARNUM. CIƆIƆCXX. Le Roy à cheval, 1 ₶ 10 s.

CAROLUS D. G. LOTHARINGIÆ DUX ANTEO. Son buste. — Revers : MEDIO TUTISSIMUS IBO. Icare volant, 1 ₶

HENRICUS II FRANCORUM REX. Son buste. — Revers : ΘΕΟΣ ΑΠΟ ΜΗΧΑΝΗΣ. Andromède attachée à un rocher et Persée qui la vient délivrer, 15 s.

ERNEST. PR. ET CO. MANS. MAR. CAS. N. E. BV. HELD. 1624. Son buste. — Revers : OBSTANTIA ROBORE RUPIT HANNIBAL. Hannibal debout tenant un flambeau et versant de l'eau, 15 s.

LUDOVIC. XIII. REX CHRISTIANISS. PIUS. JUSTUS. FEL. AUG. CIↃIↃCXXVII. Son buste. — Revers : VICTIS. FUSIS. FUGATIS. TERRA. MARIQUE. ANGLIS. Louis XIII sur une colonne, 30 s.

FRIDERICUS MAURITIUS DE LA TOUR SEDANI PRINCEPS. Son buste. — Revers : ET PATER ÆNEAS ET AVUNCULUS EXCITAT HECTOR. Trois figures debout, 10 s.

LAURA GONZ. TRIVI. Son buste. — Revers : SEMPER ILLÆSA. Un fleuve couché, 6 s.

CONSALVUS AGIDARIUS. TUR. GAL. DEL. R. Q. C. D. DICTATOR. III. PARTA. ITALIÆ. PACE. JANUM. CLAUSIT. Un écusson soutenu par deux figures. — Revers : CONSALVI AGIDARI VICTORIA DE GALLIS AD CANNAS. Une bataille, 10 s.

CORNELIUS MUSSUS EPIS. BITUNT. Son buste. — Revers : SIC VIRUS A SACRIS. Une licorne, 10 s.

D. MARTIN DE ARAGON COMES RIBAGORCIÆ. Son buste. — Revers : LUCEMQUE METUMQUE. Jupiter sur un aigle en l'air, 6 s.

GALEAZ. MARIA. SFORTIA. VICECOMES. FR. SFORTIÆ MLI DUCIS IIII PRIMOGEN. V. F. M. CCCC. LVIIII. Son buste. — Revers : FR. SFORTIA VICECOMES MLI DUX IIII BELLI PATER ET PACIS AUTOR. M CCCC LV. V. F. Son buste, 10 s.

LUDOVICUS MA. SF. VICE. DUX. BARI. DUC. GUBER. Son buste. — Revers : OPTIMO CONSILIO SINE ARMIS RESTITUTA. Une figure assise dans un tribunal, devant laquelle sont plusieurs personnes à cheval, 10 s.

IO. BA. CAS. CAR. V. CÆS. FER. RO. REG. ET. BOE. RE. EXERCIT. DUX[1]. Son buste. — Revers : TRANSILVANIA CAPTA. Une figure couchée au pied d'un trophée tenant une couronne, 10 s.

1. Giambattista Castaldi, comte de Piadena, † 1562.

PHILIBERTUS DUX SABAUDIÆ VIII. MARGUA. MAXI. CÆS. AUG. FI. D. SA. Deux bustes. — Revers : GLORIA IN ALTISSIMIS DEO ET IN TERRA PAX HOMINIBUS, BURGUS. Un écusson, 15 s.

HENRICO II. FRANC. R. CHRISTIANIS. OPT. PRINCIPI. Son buste. — Revers : MET. LIBER. OBSID. CAR. V. IMP. ET GERMAN. PUG. FRANC. A. LOTHAR. DUCE. GUIS. FŒLICISS. PROPUG. Sans autre type, 6 s.

FRANCISCUS FIRMUS. Son buste. — Revers : SIC HOMO OPERIBUS. Un autel enflammé, 6 s.

CONSTANTIUS SF. DE ARAGO. PISAUR. Son buste. — Revers : SALUTI ET MEMORIÆ CONDIDIT. Un chasteau, 6 s.

FRANCISCUS PRIMUS F. R. INVICTISSIMUS. Son buste. — Revers : une bataille sans inscription, 6 s.

ALFONSUS DUX FERR. III. Son buste. — Revers : EX HOC BEATAM ME DICENT. Une figure à cheval, 6 s.

ALBERTUS D. G. S. R. E. CARD. LEG. ARCH. AUSTR. Son buste. — Revers : DEO CONSERVATORI. Un autel enflammé, 1 ₶

LUD. XIII DEI GRA. FRANC. ET NAVA. REX. Deux bustes. — Revers : ANNA DE AUSTRIA REGINA CHR. MAXIMÆ CONJUNCTIONI AUGG. Quatre mains jointes différemment, 15 s.

ANDREÆ GRITO. PROCUR. D. MARCI. Φ. F. — Revers : OPT. DE PATRIA MERITO. Une figure à cheval entre plusieurs bâtimens, 10 s.

PHILIPPUS. AUSTR. CAROLI V. CÆS. F. PRINC. HISP. ET ANGL. R. Son buste. — Revers : VIRTUS NUNQ. DEFICIT. Une figure debout tenant sur sa teste un vase où il y a de l'eau qu'elle verse à plusieurs personnes, 1 ₶

HINC INIMICA MIHI SILVA EST MEA CEDITE MONSTRA. Le Lyon belgique au milieu de plusieurs autres animaux. — Revers : SILVA DUCIS A MAX. ORBIS TERR. DUCI-

BUS OLIM OBSESSA NEC CAPTA A FRED. HENR. PR. ARAUS. EXERC. FŒD. BELG. PRO. IMP. PRID. CAL. MAII. OBSESSA MUNIMENTIS IPSI URBI PARIBUS. Point d'autre type, 1 ₶

ADRIACI REGINA MARIS. Une Reyne assise tenant une corne d'abondance et une balance. — Revers : CONCORDIA PARVÆ RES CRESCUNT SENATUS VENETUS. Le doge de Venise à genoux devant Jésus-Christ, 1 ₶ 10 s.

HENRICUS IV. D. G. FRANCORUM ET NAVARRÆ REX PAT. RELIG. ET LIBER RESTAU. Son buste. — Revers : DEUS DEDIT ET DABIT UTI 1600. Deux espées en sautoir avec une main qui en soutient une troisième, 1 ₶

THOMAS PHILOLOGUS RAVENNAS. Son buste. — Revers : JOVE ET SORORE GENITA. Un aigle apportant un petit enfant à Junon qui est sur une constellation, 6 s.

Un saint Sébastien. — Revers : deux flèches passées en sautoir dans un fusil, autour d'une légende hollandaise, 10 s.

FREDERICUS TERCIUS ROMANORUM IMPERATOR SEMPER AUGUSTUS. Son buste. — Revers : l'Empereur à cheval avec le Pape et des cardinaux sur un arc de triomphe, 10 s.

NON NISI CONTUSUS. Deux bras qui battent un stokfich avec des maillets. — Revers : une légende allemande, 6 s.

Quatre grands médaillons de cuivre réparez faits sur la naissance du Roy Louis XIV. Dans le 1er se voit d'un costé la Reyne mère en deuil assise et tenant d'une main un sceptre et de l'autre un caducée. SECURA QUIES REGNO PIA SUB REGINA REGENT. 1644. — Revers : la Reyne mère à genoux devant la Vierge, de qui elle reçoit une couronne et un caducée qu'un

Augustin luy apporte du ciel. PIETATE. CONSILIO. VIRO. PARTU. REGNOQUE BEATA. Dans l'exergue : 1644, 6 ₶.

La seconde a d'un costé un enfant couché avec trois couronnes et un monde, et au-dessus une Vierge dans les nues. OPTATUS TANDEM SUB SIGNO VIRGINIS ORTUS. Dans l'exergue : 1644. — Revers : Louis XIII armé, appuyé sur un baston de commandement, auprès de luy Louis XIV enfant, aussy armé, portant d'une main une espée et de l'autre un sceptre. IUSTO VICTORI NE DESIDERARETUR SUCCESSIT ADEODAT. Dans l'exergue : 1644, 6 ₶.

Dans la 3e d'un costé se voit la Vierge couronnant Louis XIV enfant, foulant aux pieds l'hérésie. HAC DUCE TOTUM MODERABITUR ORBEM. Dans l'exergue : 1644. — Revers : Louis XIII en pied soutenant une balance, à l'opposite, Louis XIV enfilant trois couronnes et le monde d'une espée et de l'autre soutenant un sceptre, entre deux une église. LIBRAM TENUIT GENITOR JUS REPETET GENITUS. Dans l'exergue : 1644.

Dans la 4e est la Reyne à genoux soutenant une église dans les nues, la Vierge, saint Augustin et saint Fiacre qui luy présentent des couronnes. ΘΕΟΤΟΧΩ. AUGUSTINO. ET. FIACRO CŒLITIBUS VOTA SOLVERE JUSSIT. Dans l'exergue : 1644. — Revers : Louis XIV en pied, armé, tenant d'une main une épée entourée de lauriers et de l'autre une branche d'olivier. QUI PACIS VOTUM FUIT PACEM FIRMABIT IN ARMIS. Dans l'exergue : 1644.

Plus a esté rendu ce qui s'ensuit, qui ne s'est point trouvé inventorié :

Une grosse pierre d'aimant armée.

Une boëtte ronde de la Chine, sur le couvercle de laquelle est un nom de Jésus.

Un petit coffre couvert de maroquin rouge, garny de cuivre doré, d'environ huit pouces de long sur quatre de large.

Dix-sept cabinets de bois de cèdre, garnis de leurs tiroirs et de leurs planches, où estoient cy-devant les médailles.

Cinq sacs de médailles de rebut, pesant le tout ensemble soixante-treize livres.

LA
STATUE DE LA PAIX
PAR CHAUDET
(1803-1806).

Il ressort, des documents que nous produisons ci-après, que la commande de la statue de la *Paix* au sculpteur *Chaudet* remonte à la fin de l'an XI. La lettre de *Chaudet* à Chaptal, ministre de l'Intérieur, — le ministre de l'Intérieur était alors chargé des encouragements à donner aux beaux-arts et aux hommes de lettres, — est du 24 pluviôse an XI (13 février 1803). Comme elle fait allusion à l'ordre relativement récent de commencer le travail, on doit en imputer que cette statue fut décidée dans les Conseils du gouvernement pour commémorer le grand événement de la paix d'Amiens, qui avait été signée le 27 mars 1802. C'est la paix la plus rapprochée de la date de cette commande et celle qui fit peut-être le plus de sensation en France, car elle mettait fin à la guerre avec l'Angleterre, qui, même après Lunéville, avait continué la lutte.

On sait à quelles réjouissances populaires donna lieu la célébration de ces différents traités de Lunéville et d'Amiens. De magnifiques estampes en couleur, exposées au Musée Carnavalet, nous ont conservé l'image des illuminations qui embrasèrent alors les quais de la Seine, depuis la place de la Révolution jusqu'au Pont-Neuf. *Debucourt* composa et signa une de ses plus rares estampes en couleur à cette même époque, représentant la *Paix* sous les espèces d'une femme majestueuse vue de face, assise sur une sorte de chaise curule, laissant tomber de sa main droite des fleurs, et de la gauche, reposant sur un des bras de son trône, tenant une gerbe de lauriers et une corne d'abondance. C'est un peu dans cette

même note que fut traité ce sujet, assez abstrait en soi, confié au ciseau de *Chaudet*. Le siège sur lequel la figure, qui fut réduite à peu près à sept pieds, est assise est de bronze, avec des ornements d'or moulu et décoré des attributs des arts, du commerce et de l'agriculture. Cette figure est d'argent. Le dos de son vêtement est un galon d'or fixé avec des clous d'argent; les lacets de sa chaussure sont également d'or, ainsi que la couronne d'épis de maïs qui orne sa tête. Elle tient dans sa main un caducée d'argent doré et dans l'autre une corne d'abondance.

Le ministre alloua à *Chaudet* 15,000 livres, qu'il faut multiplier par 3 pour avoir la valeur exacte de l'argent que représente ce prix aujourd'hui. Ce sujet de la *Paix*, sous les formes d'une statue de matrone drapée, fut encore traité par le sculpteur *Espercieux* de Marseille, qui l'exposa au Salon de 1802, et aussi par *Chinard*, pour cette dernière ville, commande que lui passa, de concert avec la municipalité, le premier préfet des Bouches-du-Rhône, ci-devant préfet du Rhône, son ami M. de Verninac.

Chaudet ne se pressa pas d'établir son modèle ou, pour mieux parler, de le finir. Les études pour le mener à bien lui prirent beaucoup de temps. Mais, dès le début, il réclama une augmentation à Chaptal pour le piédestal, qu'il conçut assez ouvragé. Les développements de sa lettre cherchent à justifier cette demande; nombreuses en sont les raisons, il les déduit avec précision.

En outre, très occupé dans son atelier du Louvre par divers autres sujets de style ou commandes particulières (il n'expose pas moins de trois bustes au Salon de 1804, dont celui de Denon qui, dès la fin de 1802, était déjà directeur général du Musée), il a aussi à tenir compte de l'avis du premier Consul, à qui tous les ouvrages d'art dépendant de la munificence officielle doivent être soumis.

Bonaparte, absorbé par la politique intérieure et extérieure, met du temps à fixer ses idées, et ce n'est qu'à la fin de 1805, après la signature du glorieux traité de Presbourg, que, devenu empereur, il décide, apprenant que *Chaudet* n'a pas encore exécuté sa statue en marbre comme il le devait, que la *Paix* sera coulée en argent. Il en a vu et admiré le modèle;

il est flatté alors que toutes ses idées sont à la paix, d'en posséder une figuration, chez lui, aux Tuileries et celle-ci en matière précieuse; tenant ainsi à montrer aux yeux de ses contemporains et aussi de la postérité, car il eut toujours le souci de soigner sa popularité même pour la postérité, le prix qu'il attachait à l'œuvre d'art de son sculpteur préféré comme le cas qu'il faisait d'une entité qui est le plus grand bienfait des peuples. Plût au ciel que cette adoration de la *Paix* sous les traits de ladite déesse idéalisée par l'art eût reçu de sa part un culte plus prolongé!

Quoi qu'il en soit, à la fin de 1805, son parti est pris : la statue de la *Paix* sera coulée en argent et deviendra dès 1806 un des ornements du palais des Tuileries. Elle occupera une vaste salle à laquelle elle donnera son nom, et la statuaire française s'honorera d'un chef-d'œuvre de plus. Le 10 mars 1806, un décret impérial, qui n'a malheureusement pas été imprimé, fixe toutes les conditions que reproduit en grande partie le deuxième document que nous publions. Le premier (la lettre de *Chaudet*) est tiré de notre collection particulière; le second, — le marché passé par Denon avec l'orfèvre parisien Cherest, le 21 mars 1806, ayant pour enseigne *Au charriot d'or*, — a été exhumé par nos soins des Archives nationales, où il reposait : Série O², carton Archives de la Couronne, n° 838.

La connaissance de ces deux pièces est d'importance pour l'historique de cette statue. Il serait à souhaiter que le futur biographe de *Chaudet*, que nous appelons de tous nos vœux, — chaque artiste célèbre ne devrait-il pas trouver le sien à notre époque de recherches scientifiques et d'inventaire général, — en découvrît d'autres. Il pourrait ainsi en reconstituer le dossier complet.

Une troisième pourtant nous est passée sous les yeux. C'est l'extrait d'une lettre de l'Intendant général de la Maison de l'Empereur, datée de Berlin, 3 octobre 1807, et adressée à Denon, suivant lequel l'orfèvre Cherest fut autorisé à toucher 3,000 francs de plus (et même 4,000 si l'on s'en rapporte aux chiffres) que le prix fixé par le marché, à cause des changements et additions faits dans l'exécution de la statue (Archives nationales, O² 842).

Un quatrième document enfin, une lettre du Grand Maréchal Duroc à l'intendant Daru, fixe l'emplacement à donner à cette belle œuvre[1]. On le lira plus loin.

Le prix total exact de l'opération confiée à Cherest est donc porté à 18,000 francs. Le travail de la statue de la *Paix* ne figure pas sur le budget du Musée Napoléon qui, sous l'Empire, dépendait de la Liste civile. On en voit seulement apparaître mention dans les tableaux de présentation de Denon de l'exercice 1807 pour une somme de 10,000 francs, 8,000 francs ayant déjà été payés en 1806.

La *Paix*, statue d'argent, est aujourd'hui au Musée du Louvre, sauvée qu'elle a été des dangers qu'elle pouvait courir en 1871 par les soins éclairés de feu M. Barbet de Jouy, ancien conservateur du Musée. Le Louvre l'a exposée plusieurs années dans une des salles de la Colonnade, — là où précisément, sous le premier Empire, Napoléon voulait faire un grand appartement d'apparat, — mais, depuis quelque temps, nos collègues, les conservateurs, ont dû la mettre en réserve, soit manque de place, soit plutôt faute de crédits pour établir une balustrade la protégeant, en ces jours de trop fréquent vandalisme, contre les envies de certains visiteurs alléchés par la valeur du métal et qui pourraient en dérober de-ci de-là quelque petit morceau, comme le fait a, paraît-il, déjà été relevé malheureusement. Il en est ainsi advenu dans le musée égyptien pour certains bronzes d'appliques de cheminées dont la fine ciselure a tenté d'autres vandales. On peut le constater en regardant l'une des plus belles de ces cheminées.

Peut-être enverra-t-on l'œuvre de *Chaudet* à Versailles, si le Louvre ne peut lui trouver un emplacement. En tous cas, elle mérite d'être vue et étudiée et surtout d'être mise à l'abri des cupidités malhonnêtes. C'est un morceau de sculpture sérieuse et pondérée où, à travers la pureté un peu classique des lignes, se révèle un goût exquis d'ornementation sobre et délicate dans les détails.

Paul Marmottan.

1. Voir aussi le plan des appartements de l'Empereur aux Tuileries, publié récemment pour la première fois dans les *Mémoires du baron Fain*, 1 vol. Paris, Plon, 1908.

Estampilles des Bureaux du ministère.

3e division. N° 1251.

Beaux-arts.

DEMANDE PAR CHAUDET D'UNE SOMME DE 10,000 FRANCS POUR LE PIÉDESTAL DE LA STATUE DE LA PAIX DONT L'EXÉCUTION VIENT DE LUI ÊTRE CONFIÉE.

Ce 24 pluviôse an 11 (13 février 1803).

Citoyen ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, par laquelle vous m'autorisez à exécuter la statue de la *Paix*. Vous avez eu la bonté en même temps de déterminer le prix de cette figure et de régler l'ordre des acomptes que je dois recevoir pendant le cours de l'ouvrage, mais je ne puis penser que pour la somme de quinze mille livres que vous m'accordez pour cette statue vous y ayiez compris l'exécution du piédestal. Vous savez, citoyen ministre, que le Conseil d'État, après avoir arrêté qu'il serait exécuté chaque année deux statues en marbre, a fixé le prix de chacune d'elles à la somme de quinze mille livres. La statue dont vous me confiez l'exécution doit être de grandeur naturelle; elle remplit toutes les conditions désignées par le Conseil. J'ai donc lieu de penser que vous n'avez voulu que déterminer le prix de la figure. Cependant, comme votre intention est que j'accélère cet ouvrage, il est je crois essentiel, pour qu'il n'éprouve aucun retard, que le piédestal, qui est très orné, se fasse en même temps que la statue.

Je vais avoir l'honneur de vous soumettre les moyens que je compte employer pour obtenir un peu de perfection dans ce genre de travail, et donner à ce monument l'ensemble qui lui convient. Voudrez-vous bien, citoyen ministre, jeter un coup d'œil sur le projet dessiné que j'ai eu l'honneur de vous laisser. Cela joint aux détails suivants vous mettra à portée de juger le prix de cet ouvrage.

Premièrement, dessiner dans la proportion de l'exécution le piédestal et en étudier les profils; secondement, en faire faire la marbrerie sous mes yeux afin d'en mieux surveiller l'exécution; troisièmement, me transporter dans les magasins d'armes du gouvernement pour y faire un choix de celles qui peuvent convenir à former les trophées, en faire des dessins soignés; quatrièmement, faire les modèles de la grandeur de l'exécution des bas-reliefs qui décorent les quatre faces du piédestal, ainsi que les modèles de tous les ornements des moulures; cinquièmement, exécuter le tout en marbre, faire ajuster et poser ce monument à la place qu'il doit occuper. Je vous demande, citoyen ministre, la somme de dix mille livres, ajoutée à celle de quinze mille pour la statue, ce qui porte le prix de ce monument à vingt-cinq mille livres. Il aura dix pieds de hauteur et sera achevé dans la partie qui doit être appuyée contre le mur. J'ai lieu de penser que vous approuverez cette prévoyance qui permettrait de l'isoler et de lui donner une autre destination si cela convenait.

J'ai pris tous les renseignements qui me garantissent que ma réclamation pour le prix du piédestal n'est pas exagérée. C'est au ministre équitable et éclairé que je la soumets, plein de confiance dans

sa justice. J'attends avec sécurité ce qu'il déterminera sur ma demande et je m'occupe du modèle de la statue.

Je suis, très respectueusement, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAUDET[1].

On lit en marge de ce document, d'une écriture différente, cette double observation :

« Piédestal simple (le mot suivant : *illisible*) sur laquelle sera posée la statue.

« La hauteur de dix pieds me paraît trop forte pour un salon ou la statue doit être placée. »

Musée
Napoléon.

CONDITIONS DU MARCHÉ PASSÉ AVEC LE SIEUR CHÉRET, ORFÈVRE, POUR EXÉCUTER EN ARGENT LA STATUE DE LA PAIX.

Le vingt et un mars mil huit cent six, le soussigné Jean-Baptiste Chéret, orfèvre, demeurant à Paris, quai des Orfèvres, n° 48;

S'est engagé, en présence de Messieurs Denon, directeur général du Musée, *Chaudet,* sculpteur statuaire, Aubourg, commissaire expert, et Lavallée, secrétaire général du Musée, de fondre et exécuter la statue de la *Paix* en argent, ordonnée par décret

1. Lettre autographe nous appartenant. L'orthographe en est très défectueuse, ainsi que la ponctuation. Nous avons rétabli l'une et l'autre.

impérial du dix de ce mois, aux clauses et conditions suivantes.

Savoir :

Art. 1. — Cette statue sera fondue et exécutée dans la proportion exacte du modèle qui lui sera remis par M. *Chaudet*. Le sr Chéret promet et s'engage de remettre cette statue entièrement terminée dans sept mois à dater de ce jour.

Art. 2. — La matière d'argent nécessaire pour cette fonte lui sera remise par le directeur général du Musée, jusqu'à la concurrence de 180 kilogrammes (environ 730 marcs), conformément à l'article 3 du décret. Cette matière sera essayée avant et après la fonte par les essayeurs de la Monnaie sans qu'ils puissent exiger de droit de contrôle. L'excédent de la matière employée sera rendue au directeur général par le sr Chéret, à l'exception de un pour cent qui lui sera accordé sur la totalité pour déchet.

Art. 3. — Il sera accordé aud. sr Chéret pour ses modèles et la fonte de la statue la somme de sept mille francs . . . . . 7,000 fr.

Art. 4. — Pour la dorure et ciselure des ornements de la statue tels que la draperie, la couronne et les bandelettes et la corne d'abondance estimées à raison de 200 marcs de poids, il lui sera alloué la somme de quatre mille francs, ci . . . 4,000

Cette dorure, exécutée en or bruni ou mat, et en différentes couleurs, sera exécutée selon les observations de M. *Chaudet*, chargé de surveiller toutes les opérations

A reporter. . . . . 11,000 fr.

Report. . . . . 11,000 fr.

relatives à cette fonte et de M. Aubourg, commissaire expert.

Art. 5. — Le sr Chéret s'engage à la fonte en bronze du siège et de la plinthe de ladite statue suivant le modèle. La matière lui sera également remise par le directeur général, et pour cette fonte particulière il lui sera alloué la somme de deux mille francs, ci 2,000

Pour la dorure et ciselure des ornements de ce siège, il lui sera alloué celle de mille francs, ci 1,000

Total : 14,000 fr.

Cette somme de quatorze mille francs sera payée au sr Chéret de la manière ci-après.

Savoir :

4,000 francs au vingt mai prochain.

4,000 francs au vingt juillet suivant.

Et 6,000 francs au vingt octobre, époque de la remise de la statue entièrement finie.

Art. 6. — Pour garantie envers le gouvernement, le sr Chéret s'engage, en cas de non exécution, à l'époque des sept mois, les conditions de payement étant progressives, de rembourser au gouvernement les derniers quatre mille francs qu'il aurait reçus.

En cas de décès du sr Chéret, les travaux exécutés seront expertisés et l'excédent du prix de ces travaux sera payé par le gouvernement aux héritiers dud. sr Chéret, s'il y a lieu; de même les héritiers seront tenus de rembourser au gouvernement l'excédent des

avances faites au sr Chéret, si, d'après l'expertise, elles étaient jugées n'avoir pas été employées.

Fait double à Paris lesdits jours, mois et an que dessus.

Le directeur général,
Signé : DENON.

Signé : CHÉRET, CHAUDET, AUBOURG,
LAVALLÉE, secrétaire du musée.

Approuvé le présent marché pour être exécuté selon sa forme et teneur, Paris, le 10 avril 1806.

L'Intendant général de la maison de l'Empereur.
Signé : DARU.

Pour copie conforme :
L'Intendant général de la maison de l'Empereur,
DARU.

Saint-Cloud, le 18 mai 1806.

S. M., Monsieur, m'a autorisé à vous renvoyer la lettre ci-jointe que j'ai reçue de M. Denon. S. M. désire que cette statue de la *Paix* soit placée en face de la cheminée dans le salon de l'Empereur du grand appartement des Tuileries. On mettra sur la cheminée ou ailleurs le buste du pape qui est en cet endroit.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

DUROC.

A M. Daru, intendant général de la maison de l'Empereur.

Archives nationales, O² 840.

CATALOGUE

DE L'ŒUVRE PEINT, DESSINÉ ET GRAVÉ

DE

PIERRE-NOËL VIOLET

(1749-1819).

Pierre-Noël Violet[1], né en 1749, était peintre miniaturiste du roi Louis XVI. Membre de l'Académie des arts de Lille en 1782, il s'intitule en 1789 professeur de dessin des élèves de l'École du génie, de l'artillerie et de la marine, sans doute l'une des nombreuses écoles privées alors existantes. Il habitait rue Chaussée-d'Antin, vis-à-vis l'hôtel de Montesson, et paraît avoir été très lié avec un petit groupe de lettrés, dont Imbert, l'abbé François-Laurent de Bonnefoy de Bonyon, Le Vacher de Charnois et surtout Abel Beffroy de Reigny, dit le Cousin Jacques; il fit le portrait de ces deux derniers. Auteur d'un *Traité élémentaire sur l'art de peindre en miniature*, le premier du genre, paru en 1788 non sans succès, il lui donna la même année un *Supplément*, et le tout fut traduit en allemand par J.-H. Meynier en 1793, à Grau.

Membre du Comité du district de Saint-Roch en juillet 1789, Violet, au bout de dix jours, démissionne de ces fonctions, le 22 juillet, et ne tarde pas à émigrer à Londres. La protection de Bartolozzi, dont il devient un des dessinateurs attitrés, lui ouvre les expositions de la *Royal Academy*. Il y expose de 1791 à 1819, année de sa mort, environ 114 miniatures, dessins

1. Pour plus de détails sur cet artiste, on pourra consulter l'article que nous lui consacrerons prochainement dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*.

et aquarelles, et se lie avec le célèbre graveur d'une amitié que nous attestent les portraits réciproques par *Violet* de *Bartolozzi* et de son fils *Gaetano*, par *Bartolozzi* de *Violet* et de ses enfants.

De son mariage avec Marguerite Bécret, le miniaturiste avait eu un fils, Dominique, mort avant l'émigration, deux filles, 1° Maria, qui épousa un officier de marine anglais, James Brook Pulham; 2° Cecilia, mariée en 1815 à Louis Ferrière, fils du peintre genevois François Ferrière et qui devint consul général de S. M. Britannique à Tunis[1].

Violet, qui habita successivement à Londres 97, Jermyn Street; — 8, Dufour's Place, Broad Street, Carnaby Market; — 53, Berwick Street, Soho; — 58, Poland Street; — 1, Upper James Street, Golden Square; — 1, Charlotte Street, Fitzroy square, mourut à ce dernier domicile le 9 décembre 1819, âgé de soixante et onze ans. Il fut enterré au cimetière du Vieux-Saint-Pancrace, aujourd'hui transformé en square, où furent enterrés la plupart des Français émigrés à Londres lors de la Révolution.

François-L. Bruel.

I.

Miniatures, aquarelles, gouaches et dessins[2].

1771.

1. Portrait de *Marguerite Violet*, née Bécret, femme de l'artiste (?).

(*Almanach des Muses*, 1771.)

1. Une fille née de ce mariage, Emily Ferrière, devait épouser, en 1847, H.-G.-W. Destailleur, l'architecte et collectionneur bien connu, dans la famille duquel sont encore conservées nombre des œuvres de Violet énumérées ci-après.

2. Le point d'interrogation placé à la suite de la désignation de la miniature et du dessin indique que nous en ignorons le sort actuel. — Nous avons donné les dimensions chaque fois qu'il nous était possible de le faire.

1782.

2. Portrait de *Louis XVI*. — Miniature (?).

Morceau de réception à l'Académie de peinture et de sculpture de Lille, exécuté sous les yeux de *Louis-Joseph Watteau* de Lille (1731-1798) par *Violet*, en juillet 1782.

Exposé la même année au Salon de Lille (ouvert du 30 août au 6 septembre) sous le n° 52.

(*Registre de l'Académie de peinture et de sculpture de Lille*, coté 79[3], fol. 11 r° et v°. — *Exposition des peintures, sculptures, gravures, dessins et autres ouvrages exposés dans le Salon de l'Académie des arts de la ville de Lille*... Lille, J.-B. Henry, 1782, in-8°.)

3. Portrait de *M**** (?).

Exposé au Salon de Lille en septembre 1782, sous le n° 53, sans autre indication.

4. Portrait d'*un artiste* (?).

5. Portrait de l'*auteur* peint par lui-même (?).

6. Portrait de son *épouse*, celui de *Mme sa mère, sa sœur et ses enfans* (?).

7. *Tête d'étude* (?).

Les quatre numéros précédents également mentionnés sans autres indications sous le n° 53 du catalogue de l'*Exposition des peintures... dans le Salon de l'Académie des Arts de la ville de Lille*...

8. Un portrait, peint à l'huile, forme ovale. De 2 pieds de hauteur sur 1 pied et demi de largeur (?).

Ibid. Addition au catalogue de l'Exposition de Lille mentionné ci-dessus, n° 117.

1785.

9. *La famille du chevalier de Mussé*, dessus de boîte de cinq figures. — Miniature (?).

Appréciation élogieuse de cette miniature dans *Minos au Sallon ou la Gazette infernale*, par M. L. B. D. B. [l'abbé François-Lambert de Bonnefoy de Bonyon]. A Gattières..., 1785, petit in-8°, 34 p., p. 28.

10. Portrait de *Louis-Abel Beffroy de Reigny*, dit le Cousin Jacques, en buste de trois quarts à gauche. Dessin à la mine de plomb. (En la possession de Mme P. Desjardins, descendante du Cousin Jacques, qui nous l'a communiqué avec une extrême obligeance.)

Exécuté en 1785, exposé en 1786 au Salon de la Correspondance, chez Pahin de la Blancherie, puis chez Lesclapart, libraire des *Lunes*, rue du Roule, n° 11. Gravé par *N. Bureau*. Voy. ci-dessous notre n° 143.

(*Les Lunes du Cousin Jacques*, 1785, 6e numéro, 2e jour, accès du vendredi 4 novembre, p. 31 et suiv. — 1786, 8e numéro, janvier, p. 75 et 76. — 9e numéro, février, p. 76. — 10e numéro, mars, p. 8 et *passim*.)

1786.

11. Portrait du même, en buste, de profil, chemise ouverte sur la poitrine. — Dessin (?).

Exécuté par *Violet* en 1786, avec beaucoup moins de recherche que le n° précédent, afin de permettre une plus prompte gravure et mise en vente du portrait du Cousin. Gravé par *Jonxis*. Voy. ci-dessous notre n° 141.

(*Les Lunes...*, 1786, 9e numéro, février, p. 76.)

1787.

12. *Avarice.* [Covetousness.] Paysanne âgée, de profil à gauche, dans un médaillon circulaire, comptant des écus qu'elle extrait d'un pot en terre. Coiffe, vêtement à rayures, tablier à carreaux. Signé à gauche : « *P. Violet*, 1787. » — Miniature ronde de $0^{m}105$ de diamètre. (Appartenant à Mme Guerard.)

Exposée et mise en vente par l'artiste en 1790 à l'Exposition de la Royal Academy à Londres, sous le no 348 (Catalogues des Expositions de la Royal Academy, réunis et annotés par Anderdon, conservés au *Department of Prints* du British Museum). Une note au dos nous apprend que l'artiste refusa de cette miniature 50 guinées à lui offertes par la reine Charlotte.

13. *Paysan fumant sa pipe.* A mi-corps, assis de trois quarts à droite, cheveux blancs coiffés d'un chapeau de feutre noir à bords relevés, tenant de la main droite un broc, de la gauche une pipe en terre, s'appuyant à une table recouverte d'un tapis rouge, où on lit : « *P. Violet* Int. »

Miniature ronde de $0^{m}105$ de diamètre. (Appartient à Mme Guerard.)

Pendant de la miniature précédente (no 12) intitulée *Avarice.*

1789.

14. Portrait de *Pierre Violet* par lui-même.

En buste de face, dans un ovale, redingote bleue ouverte sur un gilet jaune, cheveux poudrés. Signé à

droite, de bas en haut : « *P. Violet* f^te^ (*sic*), 1789. » — Miniature. (Appartient à Mme Guerard.)

Exposé sans numéro à l'Exposition du XVIIIe siècle de la Bibliothèque nationale, 1906.

Hauteur : 0^m^125. Largeur : 0^m^100.

15. Portrait de *Marie-Antoinette*. A mi-corps, presque de face, dans un ovale; cheveux poudrés et relevés, boucles retombant sur les épaules; gaulle doublée de rose ouverte sur un corset à nœud également rose laissant voir le sein gauche. — Dessus d'une boîte à cage émail bleu et or. (Collection Doistau.)

Attribuée à *Sicardi*, auquel plusieurs miniatures de *Violet* non signées ont été de même faussement attribuées, nous écrit le Dr Williamson. Restitué par H. Bouchot à *Violet* (*Exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale. Catalogue...* Paris, Lévy, 1906, p. 84, n° 478^a^). Sans doute exécutée vers 1789 puisque la gravure qu'en fit *Bartolozzi* (ci-dessous notre n° 145) date de janvier 1790. Cette miniature fut exposée par l'artiste, qui désirait s'en défaire, à l'Exposition de la Royal Academy à Londres, cette même année 1790 (Catalogues de la Royal Academy réunis et annotés par Anderdon au *Department of Prints* du British Museum, n° 328 du Catalogue de l'exposition de 1790 : *The Queen of France*).

16. Portrait de *Jacques Bouilliard*. En buste de trois quarts à droite, presque de face, cheveux poudrés attachés par un ruban noir, habit brun, jabot de dentelle. Signé à droite : « *Violet*. » — Miniature

ovale exécutée par l'artiste en 1790. (Appartient à Mme Guerard.)

Cette miniature n'est autre que la miniature intitulée : « Portrait of an *artist*, » exposée en 1790 à la Royal Academy sous le n° 314.

Hauteur de l'ovale : 0m040. Largeur : 0m026.

17. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposée en 1790 à la Royal Academy sous le n° 325.

18. Portrait de la *marquise de Chabannes*. « Marchioness of Chabaine » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 332.

19. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 338.

20. Portrait de *Mlle Boulanger*. « Miss Boulanger » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 339.

21. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 342.

22. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 369.

23. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 370.

24. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le n° 371.

1791.

25. Portrait de *Georges IV*, roi d'Angleterre (1762-1830), alors prince de Galles. En buste de trois quarts dans un médaillon. Chapeau carré noir à larges bords retroussés, cheveux châtains bouffants, redin-

gote bleu foncé, décorée des insignes de la Jarretière, large cravate de dentelles, fond sépia bleuté à la partie supérieure. — Miniature (?).

Exposé à la Royal Academy en 1791, dans un cadre contenant neuf autres portraits miniatures, sous le n° 328. Peint par *Violet* en 1791, comme nous l'apprend la lettre de la gravure de *Bartolozzi* (ci-dessous n° 147).

Exposé en 1865 à la South Kensington Exhibition sous le n° 2628 (*Catalogue*, p. 243); elle appartenait alors à M. J. Heywood Hawkins.

26. « Portrait of a *young woman.* » Miniature datée « 1791 » et signée.

Exposée à la Royal Academy en 1791 sous le n° 320 et en 1865 à la South Kensington Exhibition (n° 2619); elle appartenait alors à feu Mr J.-H. Anderdon.

27-35. Neuf portraits miniatures (?).

Exposés dans le même cadre que celui du prince de Galles. Voy. ci-dessus notre n° 25.

36. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1791 à la Royal Academy sous le n° 284.

37-42. Six portraits miniatures (?).

Exposés dans le même cadre sous le n° 761 à la Royal Academy en 1792.

1793.

43. Portrait de *Marguerite Violet*, femme du peintre. A mi-corps de profil à droite dans un ovale. Chapeau de paille orné de rubans bleus, cheveux

bouclés tombant sur le dos, cravate nouée sous le menton et corsage à schall. — Miniature signée à gauche : « *P. Violet*, 1793, London. » (Collection W.-André Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}170$. Largeur : $0^{m}130$.

1794.

44-52. Neuf miniatures.

Exposées sous le même numéro 476 à la Royal Academy en 1794.

1795.

53. « Portrait of an *artist* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 385. Algernon Graves (*The Royal Academy of Arts, a complete Dictionary of Contributors*..., vol. VIII, p. 90) veut qu'il s'agisse de la miniature de *Bartolozzi* par *Violet*, dont il sera parlé au n° 70. Rien à notre connaissance ne justifie cette hypothèse.

54. « Portrait of a *young lady* (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 386.

55. « Portrait of a *girl* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 440.

56. *A sleeping boy* (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 446.

57. *A Study* (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 517.

58. « Portrait of a *child* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 520.

59. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 565.

1796.

60. Portrait de *Pierre Violet* et de sa fille *Maria*, âgée d'environ trois ans. L'artiste est représenté en pied de profil à gauche, sommeillant sur une chaise, la tête coiffée d'un bonnet de nuit. Sa fille joue à cache-cache sous le pan gauche de sa houppelande. — Croquis au crayon. (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}140$. Largeur : $0^{m}175$.

61. Portrait de *Miss Stavely* (d'après A. Graves). « Portrait of a lady » (?).

Exposé en 1796 à la Royal Academy sous le n° 138. Cf. A. Graves, *The Royal Academy of Arts*, *op. cit.*, p. 90.

62. « Portrait of *two young ladies* » (?).

Exposé en 1796 à la Royal Academy sous le n° 137.

Peut-être l'aquarelle conservée au British Museum (Department of Prints...) représentant, dans de très douces tonalités, deux jeunes femmes appuyées l'une sur l'autre (dessins, v° *Violet*).

63-67. Cinq portraits (?).

Exposés sous le même numéro 530 en 1796 à la Royal Academy.

68. Portrait de *Maria Violet*, âgée d'environ trois ans. A mi-corps, de profil à gauche, yeux bleus, cheveux blonds, chemise d'enfant découvrant le côté gauche du corps. Fond mêlé de brun et de bleu. Miniature ronde de $0^{m}060$ de diamètre exécutée par *Violet* à Londres en 1796. (Appartient à Mme Guerard.)

N'est sans doute autre que le « Portrait of a child » exposé par *Violet* en 1796 à la Royal Academy sous le n° 610. A moins qu'il ne faille l'identifier avec l'autre portrait d'enfant exposé la même année par *Violet*. Voy. le numéro suivant.

69. « Portrait of a *child* » (?).

Exposé en 1796 à la Royal Academy sous le n° 658. Voy. la remarque faite au numéro précédent.

1797.

70. Portrait du célèbre graveur *Francis Bartolozzi* (1728-1813). En buste de profil à gauche dans un ovale. — Miniature (?).

Andrew Tuer, *Bartolozzi and his works* (t. I, p. 5, n° 15) nous apprend que cette « beautifully finished miniature » fut achetée par M. Harvey, de Saint-James's Street, à la vente Charles Matthew. Nous avons vainement poursuivi cette piste.

Gravée par *Bouilliard* dans un encadrement décoratif (voy. ci-après notre n° 155).

Aucune raison ne nous permettant d'identifier cette miniature avec le précédent n° 53, comme le voudrait Graves, nous l'avons placée en 1797, la gravure de *Bouilliard* datant de juillet de ladite année.

71. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 496.

72. *Fancy* (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 588.

73. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 851.

74. « Portrait of *a foreign lady of quality* and her *children* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 938.

75. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 979.

1798.

76. Portrait de l'*artiste* par lui-même. En buste presque de face, légèrement de trois quarts à droite, chapeau à calotte ronde, à larges bords relevés, cheveux cachant les oreilles, redingote à grands revers. — Miniature. Signée à gauche : « *P. Violet*, 1798, London. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}160$. Largeur : $0^{m}125$.

77. Portrait de *Sally Smith*, nourrice de Cecilia Violet. En buste de trois quarts à gauche, dans un ovale. Bonnet à ruche de dentelle orné d'un ruban vert. Fichu croisé sur la poitrine. — Miniature. Signée à gauche : « *P. Violet*, 1798, London. » (Collection W.-A. Destailleur.) Voy. ci-dessous notre n° 101.

Hauteur de l'ovale : $0^{m}175$. Largeur : $0^{m}140$.

78. « Drawings » (?).

Exposés sous le même n° 381 à la Royal Academy en 1798.

79. *Cottagers selling flower pots* (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 464.

80. « A drawing » (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 524.

81. *Children playing* (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 580.

82. « A drawing » (?).
Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 702.

83. *The chilly school boy* (?).
Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 906.

1799.

84. *Fancy* (?).
Exposé en 1799 à la Royal Academy sous le n° 407.

85. « Portrait of an *artist* in imitation of bronze » (?).
Exposé en 1799 à la Royal Academy sous le n° 488.

1800.

86. « A drawing » (?).
Exposé en 1800 à la Royal Academy sous le n° 446.

1801.

87. « Portrait of a *young girl*. »
Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le n° 781.

88. « Portrait of *Miss L. Morris* » (?).
Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le n° 797.

89. « Portrait of Mrs *Burkingshaw*. » A mi-corps de trois quarts à gauche, vêtement noir à cordelière, col en fraise, cheveux à frisons sur le front. Fond gris. — Miniature ovale signée à gauche : « *P. Violet*, ft. » (Appartient à Mme Guerard.)

Hauteur : 0m070. Largeur : 0m054.

Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le n° 816.

Mrs Burkingshaw était la marraine de Cecilia Violet.

90. « Portrait of a *young lady* (?).
Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le n° 924.

Vers 1801.

91. Portrait de *Maria* et *Cecilia Violet*, âgées de huit et de quatre ans. Toutes deux en chemise, l'aînée, de trois quarts à droite, tient dans ses bras la seconde, de trois quarts à gauche, ceinte d'un ruban bleu. A mi-corps dans un médaillon. — Miniature. Signée à droite : « *P. Violet.* » (Appartient à Mme Chayet.)

92. Portrait de *l'artiste* par lui-même. En buste de trois quarts à droite dans un médaillon. Nu tête, cheveux séparés en raie et couvrant en partie les oreilles; redingote bleu foncé. — Miniature. Signée à droite : « *P. Violet.* » (Appartient à Mme Chayet.)

Dans le même cadre et en pendant du no précédent.

1802.

93. Portrait de *Maria Violet*, fille de l'artiste. A mi-corps, de trois quarts à droite, robe à manches courtes, corsage échancré en rond, cheveux très bas sur le front. — Gouache signée : « *P. Violet*, Londres, 1802. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m240. Largeur : 0m190.

94. *A fancy head* (?).

Exposé à la Royal Academy en 1802 sous le no 460.

95. « Portrait of Mr *Wilshin* » (?).

Exposé en 1802 à la Royal Academy sous le no 596.

96. « Portrait of *J. Claridge*, esq. » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1802 sous le no 701. Voy. ci-dessous notre no 123.

97. « Portrait of *Captain Surman* » (?).

Exposé en 1802 à la Royal Academy sous le n° 889.

1803.

98. Portrait de *Cecilia Violet*, âgée de six ans. Au lit, la tête coiffée d'un bonnet de nuit, de trois quarts à gauche, ressortant sur l'oreiller. — Dessin à la mine de plomb. Au bas on lit : « *La Convalescence de Cécile Violet*, *janvier 1803*, *Londres*, *P. V.* » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}140$. Largeur : $0^{m}170$.

99. « Portrait of Mrs *Gaillard* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1803 sous le n° 371.

100. « Portrait of Mr *Gaillard* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1803 sous le n° 586. Sans doute est-ce le même portrait que *Violet* réexposa l'année suivante. Voy. notre n° 106 ci-après.

101. « Portrait of Mrs *Smith*. »

Exposé en 1803 à la Royal Academy sous le n° 594. Peut-être y a-t-il un rapport, en dépit de la fréquence de ce nom, avec la *Sally Smith* du n° 77 ?

102. « Portrait of Mr *Jennings* » (?).

Exposé en 1803 à la Royal Academy sous le n° 822. Sans doute est-ce le même portrait que *Violet* réexposa à la Royal Academy en 1819, après la mort de cet antiquaire, dont il existe un portrait gravé par *E. Dorrell* en 1815. (Bibl. nat. Coll. Portraits, v° *Jennings*.)

1804.

103. Portrait de *Gaetano Bartolozzi*, fils de *Fran-*

cis Bartolozzi. En buste de face, le visage légèrement de trois quarts à droite, dans un médaillon ovale. — Miniature de 0m190 sur 0m130.

Exposée à la Royal Academy en 1804 sous le nº 692. Achetée à la vente Charles Matthew par M. Harvey en même temps que la miniature de *Francis Bartolozzi* par *Violet* (voy. ci-dessus, nº 70). A été gravée par *P. W. Tomkins* (voy. ci-après notre nº 158). Passée des mains de *G. Bartolozzi*, marié à Mme Vestris, en celles de leur fille, Mlle Vestris. Une copie exacte par L. Ferrière se trouve dans la collection W.-A. Destailleur.

104. Portrait du poète *Robert Bloomfield*, auteur du *Farmer's Boy* (?).

Nous en plaçons l'exécution en 1804, bien que l'esquisse, *Sketch of the portrait of R. Bloomfield, author of the Farmer's Boy*, n'en ait été exposée qu'en 1806 à la Royal Academy sous le nº 360. En effet, la manière noire exécutée par *Young* d'après ce portrait (ci-dessous notre nº 157) date de janvier 1805.

105. « Portraits of a *gentleman's family* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1804 sous le nº 620.

106. « Portrait of Mr *Gaillard* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1804 sous le nº 677. Il n'est point certain que ce portrait soit le même que notre nº 100 ci-dessus, aussi le distinguons-nous par deux numéros différents.

1805.

107. Portrait de l'éditeur *Lenoir*. [« Portrait of *M. Lenoir* »] (?).

Exposé en 1805 à la Royal Academy sous le n° 417. L'éditeur parisien Lenoir, fournisseur du Cabinet des Estampes, établi avant la Révolution, 124, rue du Coq-Saint-Honoré, avait émigré à Londres, où il continua son commerce, n° 5, Barton Street, Westminster.

1806.

108. Portrait de l'*artiste et de sa famille*. Marguerite Violet, assise de trois quarts à droite, fait lire sa fille Cecilia; Maria, assise à la même table, dessine. Debout, au fond du tableau, à gauche, l'artiste, de trois quarts à droite. — Aquarelle gouachée. Signée : « *P. Violet*, 1806. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}370$. Largeur : $0^{m}285$.

109. Portrait de *Marguerite Violet*, femme de l'artiste. A mi-corps, de profil à gauche, dans un ovale; ruban noué dans les cheveux et retombant sur le dos, robe de mousseline à ceinture bleue. — Miniature signée à gauche : « *P. Violet*, 1806. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}165$. Largeur : $0^{m}115$.

1807.

110. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1807 à la Royal Academy sous le n° 614.

111. *A girl looking out of a window* (?).

Exposé en 1807 à la Royal Academy sous le n° 718.

Sans doute la gouache gravée d'après *Violet* par *Bartolozzi* (stipple en couleurs); nous ne connaissons de cette estampe qu'une épreuve rognée de la collection W.-A. Destailleur.

112. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1806 à la Royal Academy sous le n° 738.

113. « Portrait of *M. J. Calkin* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1807 sous le n° 859.

1808.

114. « A drawing representing a *young girl translating* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1808 sous le n° 448.

115. Portrait de *Marguerite Violet*. A mi-corps de trois quarts à gauche, presque de face, en robe blanche; coiffure à la grecque, avec frisons sur le front, tenue par un turban blanc; chaîne à laquelle pend un lorgnon. Fond bleu clair. Signée à gauche : « *Violet*, 1808. » Miniature ovale dans un cercle d'or, au dos de laquelle se trouve la miniature suivante. Exposée dans le même cadre à la Royal Academy en 1808, sous le n° 709, intitulé : « *A frame containing two miniatures*. » (Appartient à Mme Guerard.)

Hauteur : 0m058. Largeur : 0m045.

116. Portrait de *Pierre Violet*, âgé de cinquante-neuf ans, par lui-même. En buste de profil à gauche, cheveux gris coupés courts, redingote bleue à boutons d'or, cravate blanche à la mode du temps, montant très haut. Fond mêlé de vert et de gris. Miniature ovale réunie par un cercle d'or à la miniature précédente et exposée dans le même cadre à la Royal Academy en 1808 sous le n° 709. (Appartient à Mme Guerard.)

Mêmes dimensions que le précédent numéro.

1809.

117. *A holy virgin* (?).
Exposé en 1809 à la Royal Academy sous le n° 593.

118. « A drawing in watercolours, representing *children's sports* » (?).
Exposé en 1809 à la Royal Academy sous le n° 673.

1810.

119. *A woman sewing*.
Exposé en 1810 à la Royal Academy sous le n° 464.

120. « *Maria,* from Sterne » (?).
Exposé en 1810 à la Royal Academy sous le n° 519.

121. « Portrait of a *gentleman* » (?).
Exposé en 1810 à la Royal Academy sous le n° 676.

Vers 1810.

121 *bis*. *Maria Violet*, en pied de trois quarts à droite, vêtue d'une robe blanche, ayant à la main droite un dessin extrait d'un portefeuille posé sur un chevalet, qu'elle tient de la main gauche. A gauche un clavecin. — Aquarelle gouachée. Signée à droite : « *P. Violet.* » (Collection W.-A. Destailleur.)
Hauteur : $0^{m}240$. Largeur : $0^{m}165$.

121 *ter*. *Cecilia Violet*, en pied de trois quarts à gauche, en costume de fermière, à la main droite une gerbe de fleurs, sur le bras gauche une jatte de lait. A gauche une chaumière, à droite paysage de ruines. — Aquarelle gouachée. Signée à droite : « *P. Violet*, 18.. » (Collection W.-A. Destailleur.)
Hauteur : $0^{m}212$. Largeur : $0^{m}127$.

1811.

122. Portrait de *Maria Violet.* Assise de trois quarts à gauche, dans un paysage de roches, une cascade à gauche du tableau, chapeau de paille enguirlandé de roses, robe légère. Signé : « *P. Violet*, 1811. » Aquarelle gouachée. (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}370$. Largeur : $0^{m}285$.

123. « Portrait of *J. Claridge*, esq. » (?).

Exposé en 1811 à la Royal Academy sous le n° 678. Est-ce le même que notre n° 96 exposé en 1802?

1812.

124. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1812 à la Royal Academy sous le n° 748.

1813.

125. Enfant apparaissant dans le cadre de feuillage d'une fenêtre. Aquarelle gouachée signée : « *P. Violet*, 1813. »

(Department of Prints and Drawings, British Museum, dessins, v° *Violet.*)

126. « Portraits of a *fortune teller and girl* » (?).

Exposés en 1813 à la Royal Academy sous le n° 453.

1814.

127. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1814 à la Royal Academy sous le n° 465.

1815.

128. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1815 à la Royal Academy sous le n° 485.

129. Portrait de *Cecilia Ferrière*, née Violet, fille de l'artiste. [« Portrait of *Mrs Ferrier* » (sic)] (?).

Exposé en 1815 à la Royal Academy sous le nº 559. La seconde fille de *Violet* avait épousé le 9 janvier 1815, avec *Gaetano Bartolozzi* et *P. W. Tomkins* pour témoins, Louis Ferrière, fils du peintre genevois François Ferrière. Née le 18 octobre 1797 à Londres, Cecilia Ferrière mourut à Thiais (Seine) le 28 août 1880.

130. Portrait de *Louis Ferrière*, gendre de l'artiste. [« Portrait of Mr *Ferrier* » (sic)] (?).

Exposé en 1815 à la Royal Academy sous le nº 577. L. Ferrière (1792-1876), alors « clerk in the War Office », devint consul général d'Angleterre à Tunis.

1816.

131. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1816 à la Royal Academy sous le nº 624.

1817.

132. Portrait de *James Brook Pulham*, capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes-Orientales, gendre de l'artiste. [Portrait of *J. Pulham*, esq.] En buste de trois quarts à droite, cheveux brun foncé, redingote grise esquissée à larges traits. Miniature ébauchée seulement. (Appartient à Mme Chayet.)

Maria Violet, fille aînée de l'artiste, avait épousé peu de temps auparavant J. Brook Pulham.

Exposé à la Royal Academy en 1817 sous le nº 669.

133. Portrait de *Louis XVI*. Dessus de boîte. Miniature (?).

Faisait partie de la collection Dablin (voy. A. Maze-

Sencier, *Le Livre du collectionneur*, p. 567). Nous ne pensons point qu'il existât de rapports entre ce portrait et les deux Louis XVI peints par *Violet*, mentionnés sous nos nos 2 et 151.

134. Portrait présumé de la *marquise de Tourzel*, gouvernante des enfants de France. Couvercle de tabatière. Miniature signée : « *Violet F.* » (?).

Appartenait à A. Maze-Sencier, qui en a parlé dans son *Livre du collectionneur*, p. 567. N° 51 du *Catalogue* de sa vente, 17 et 18 mars 1886. Achetée 380 fr. par un M. Ledoux.

Vers 1815.

135. Jeune fille en pied de trois quarts à droite. Aquarelle signée : « *P. Violet*, 1815. »

(Department of Prints and drawings, British Museum, dessins, v° *Violet*.)

136. Portrait de *R. M. Bacon*, esq. Miniature signée : « *P. Violet* » (?).

Exposée en 1865 à la *South Kensington Exhibition* (n° 1129 du *Catalogue*, p. 98). Appartenait alors à sir R. Redgrave.

II.

Estampes gravées par Pierre-Noël Violet.

1789.

137. Portrait de *Louis Charton*. En buste de trois quarts à gauche, dans un médaillon ovale.

Inscription circulaire à la partie supérieure du médaillon : « Louis Charton, Manufacturier d'étoffes

et draps, Électeur et Membre de la Commune de Paris en 1789. » Inscription circulaire à la partie inférieure : « *P. Violet*, aqua fortis. »

Au-dessous, quatre vers :

Digne par ses vertus des plus beaux jours de Rome,
Il sut en citoyen servir la Liberté.
France, ne rougis point : tu n'as pas produit l'homme
Qui l'a persécuté.

Par M. Guédon de Berchère.

Eau-forte sans doute exécutée d'après une miniature.

Hauteur du médaillon : $0^{m}107$. Largeur : $0^{m}093$.

(Bibl. nat. Est. Supp^ts non rel. *Violet*, et collection de Portraits, v° *Charton*.)

1810.

138. Jeune femme étendue de droite à gauche sur un sopha, robe de mousseline, ruban bleu dans les cheveux. Sous le tr. carré : « *P. Violet*. Miniature Painter inv. et sculp. » Au-dessous : « Idleness [oisiveté]. | London Published Jany Ist 1810 by Ant^y Molteno, Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, n° 29 Pall Mall. »

Stipple sanguine, avec note bleue au ruban de tête.

Hauteur : $0^{m}252$. Largeur : $0^{m}205$.

(British Museum, Prints and drawings, dossier *Violet*.)

139. *Juvenile Amusement*. (Enfants en train de jouer.) Sous le tr. carré : « *P. Violet*. Miniature Painter inv. et sculp. » Au-dessous : « Juvenile Amusement. | London Published Jany Ist 1810 by Ant^y Molteno Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, n° 29 Pall Mall. »

Eau-forte.

(British Museum, Prints, dossier *Violet*.)

140. « The mother of *Robert Bloomfield* the Poet. » Signé : « *P. Violet.* »

Portrait d'*Élizabeth Bloomfield*, fille de Robert Manby, femme de Georges Bloomfield et mère de Robert Bloomfield (ci-dessus notre n° 104).

Pages 6 à 7 de *Views in Suffolk, Norfolk and Northamptonshire... illustrative of the works of Robert Bloomfield.*

Stipple.

III.

Estampes gravées d'après Pierre-Noël Violet.

1786.

141. Portrait du *Cousin Jacques*, gravé par *Pieter Hendrik Jonxis.*

Imitation de bas-relief à pans coupés. De profil à droite, chemise ouverte sur la poitrine. Socle sur lequel on lit : « Le Cousin Jacques, Né le 6 Nov. 1757.

Il est des foux, dont les accés charmants
A la gaîté joignent les sentiments,
Des foux heureux, dont la plume légère
Aux jeux du Pinde unit ceux de Cythère. »

Au-dessus, à clairevoie, la lune perçant les nuages. Au-dessous : « Dessiné par *Violet.* — Gravé par *Jonxis.* | A Paris, chez Lesclapart, Libraire de Monsieur, Frère du Roi, Rue du Roule, n° 11. | Avec privilège du Roi. »

Gravure du dessin de *Violet* mentionné ci-dessus n° 11.

« L'estampe, in-8°, prix 24 sous, peut se mettre sous verre ou se placer à la tête de la Collection mes premières Folies. »

(*Les Lunes*, février 1786, p. 79.)

« Avis aux lecteurs. — Lesclapart a l'honneur de faire savoir aux abonnés de province qu'il a obtenu à la poste un moyen facile et prompt de leur faire passer le portrait du *Cousin Jacques*, pour la somme de trente sous franc de port, sans que la gravure soit endommagée en aucune manière. Il faut observer qu'on ne reçoit à la poste jamais moins que trois livres; ainsi, on ne peut envoyer moins de deux estampes. »

(*Les Lunes*, mars 1786, p. 168.)

Les vers « Il est des Foux... » sont de Mlle Émilie M. » (*Les Lunes*, octobre 1785, p. 153.)

Eau-forte.

Hauteur : 0m186. Largeur : 0m126.

(Bibl. nat. Est. Suppts non rel. *Jonxis*, et collection de Portraits, v° *Beffroy*.)

142. Portrait du *Cousin Jacques*, gravure anonyme.

Imitation d'un buste en sculpture. De profil à gauche, dans un médaillon ovale, au-dessus à claire-voie, lune perçant des nuages. Au-dessous : « Le Cousin Jacques, | Né le 6 Nov. 1757. »

D'après le dessin de *Violet* mentionné sous notre n° 11. Semble bien être un premier projet de la gravure de *Jonxis* décrite au numéro précédent.

Hauteur du médaillon : 0m107. Largeur : 0m080.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, v° *Beffroy*.)

143. Portrait du *Cousin Jacques*, gravé par *N. Bureau*.

En buste de trois quarts à droite, chemise à jabot ouverte sur la poitrine, accoudé du bras gauche, écrivant de la main droite sur une feuille où on lit : « Club des bonnes... | ... tout ce qui cause | la paix. » Dans un encadrement rectangulaire à la base duquel est fixée une tablette portant : « Le Cousin Jacques | Louis Abel B. de Reigny | Né le 6 Novembre 1757 | Auteur des *Lunes*, du *Courier des Planettes*, de | *Nicodème*, du *Club des bonnes gens*, etc. etc. »

Sous le tr. carré, à la pointe : « *P. Violet*, delin. — *N. Bureau*, sculp. » Au-dessous : « Chez { le Cousin Jacques, rue Phelipeaux, n° 15. | Froullé, Libraire, Quai des Augustins. | Mad^e Bureau, rue Montmartre, petit Hôtel Chareaut. ».

Aquatinte bistre en contre-partie du dessin mentionné ci-dessus n° 10. Entreprise en 1786 :

« Ce portrait, dont les détails sont variés (il a exigé une multitude innombrable de séances; les mains seules en ont coûté trente-sept), sera long à graver; l'estampe coûtera six livres et sera donnée à bon marché. Mais nous ne la mettrons en vente que par la suite des temps... »

(*Les Lunes*, février 1786, p. 77.)

Hauteur : 0^m153. Largeur : 0^m095.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, v° *Beffroy*.)

La même en noir.

(Bibl. nat. Est. Supp^ts non rel. *Violet*, et collection de Portraits, v° *Beffroy*.)

144. Portrait de *Le Vacher de Charnois*, gravé par *P.-M. Alix*.

A mi-corps de trois quarts à droite, cheveux poudrés, habit brun, chemise à jabot; dans un médaillon

ovale surmonté de branches de lauriers entrelacées, sur la bordure duquel on lit : « Jn Chles Le Vacher de Charnois, Né le 14 Mars 1749. » Médaillon reposant sur une roche où on lit :

La Vérité, la Grâce et l'Énergie
Respirent dans tous ses écrits.
Par ses talents il éveille l'envie,
Par ses vertus il se fait des Amis.

Par Mr l'A. B. de B. [l'abbé Bonnefoy de Bonyon].

Sous le tr. carré à gauche : « *Violet*, Del. » A droite : « *P.-M. Alix*, Scul. »

Au-dessous : « Auteur des *Recherches sur les costumes et les théâtres*, etc. | Il fut massacré à l'abbaye Saint-Germain, le 2 septembre, 1792. »

Aquatinte en couleur.

1er état, retouché à la gouache de la main de *Violet*, qui a signé à droite sur le fond : « *Violet*, del. » (Bibl. nat. Est. Œuvre d'*Alix*, Ef 106.)

2e état, décrit. Frontispice des *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations...*, estampes en couleur et en noir dessinées par M. *Chéry* et gravées par *P.-M. Alix*.

Nous assignons approximativement la date extrême de 1790 au 1er état de cette estampe, *Violet*, qui ne remit plus les pieds en France et qui la retoucha, étant incontestablement émigré à Londres dès le début de cette année.

Hauteur : 0m155. Largeur : 0m095.

1790.

145. Portrait de la reine *Marie-Antoinette*, gravé par *Francis Bartolozzi*.

A mi-corps, presque de face, légèrement de trois

quarts à droite, dans un ovale. Au-dessous : « Her Majesty | Marie Antoinette queen of France | Engraved by *F. Bartolozzi*, R. A., Engraver to His Britannic Majesty | from an original Minature Picture, Painted by *P. Violet* | Minature Painter to Louis XV (*sic*), King of France. | London Publish'd Jany 18th 1790, by J. F. Tomkins, n° 18 New Bond Street. »

Gravure exécutée d'après la miniature exposée par *Violet* à la Royal Academy en 1790, qui n'est sans doute que celle de la collection Doistau (ci-dessus notre n° 15). Fait pendant à notre n° 151 ci-après.

Stipple noir ou bistre.

Autre état, sans aucune lettre, illustration d'un volume que nous ignorons.

Hauteur : 0^m212. Largeur : 0^m160.

Tuer, *op. cit.*, n° 1681. Gower, n° 12, indique une épreuve en couleur que nous n'avons jamais rencontrée.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, *Marie-Antoinette*, et Coll. de Vinck.)

146. Portrait de *Louisa Gautherot*, violoniste, gravé par *Francis Bartolozzi*.

A mi-corps, de trois quarts à gauche, tenant un violon. Dans un médaillon ovale sous lequel on lit : « *P. Violet*, pinx^t, 1790. — *F. Bartolozzi*, sculp^t, 1790. » Au-dessous : « Louisa Gautherot. | Published as the Act directs Decr 1790. »

Stipple d'après sans doute une miniature de *Violet*. L'exemplaire du British Museum (Recueil Anderdon), d'un état antérieur, ne porte point le nom de l'artiste.

Tuer, n° 1664.

Hauteur du médaillon : 0^m123. Largeur : 0^m108.

1791.

147. Portrait de *Georges IV*, roi d'Angleterre (1762-1830), alors prince de Gallés, gravé par *Francis Bartolozzi*.

En buste de trois quarts à droite dans un médaillon sous lequel on lit à gauche : « *P. Violet*, pinxt, 1791. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculpst. » Au-dessous : « George | Prince of Wales | London Publish'd Augst 1 1791 by Thos Macklin, Poets Gallery, Fleet Street. »

Gravure d'après le médaillon exposé en 1791 à la Royal Academy (ci-dessus notre no 25).

Tuer, no 1793.

Stipple.

Tirages en noir, en bistre et en couleur.

Diamètre du médaillon : 0m80. Hauteur totale de l'estampe : 0m240. Largeur totale : 0m169.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, *Georges IV*, et Suppts non rel., *Bartolozzi*.)

148. Portrait de *Lorenzo Cipriani*, gravé par *C. Guisan*. En pied de trois quarts à gauche. Dans le rôle d'Alfonso Scoglio de l'opéra italien de « la Bella Pescatrice. »

Sous le tr. carré : « Drawn by *P. Violet*. — Engraved by *C. Guisan*, pupil to *F. Bartolozzi*, R. A. » Au-dessous : « Lorenzo Cipriani | in the Character of Don Alfonso Scoglio in the favourite Opera of la Bella Pescatrice, performed at the King's Theatre, Pantheon. | Published Dec. 24 1791 by I. F. Tomkins, no 49, New Bond Street. »

Stipple.

Tuer, n° 1771. — Bromley, *Catalogue of engraved British portraits*, London, 1793, Periode IX, cl. VIII, p. 400.

(British Museum, Department of Prints, *Violet.*)

1792.

149. Portrait de la *signora Casentini*, gravé par *Francis Bartolozzi.*

En buste de trois quarts à droite, dans un médaillon ovale. Chapeau de paille orné de rubans, cheveux bouclés, robe de mousseline décolletée, à manches bouffantes, fichu de mousseline.

Sous l'ovale à gauche : « *P. Violet*, pinxit, 1792. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculps. » Au-dessous : « Signora Casentini | in the Character of | la bella Pescatrice | favorite Opera, performed at the Kings Theater Pantheon. | London Published as the Act directs Jan^ry the 20 1792 by M. Bovi, n° 207, Piccadilly, near St James's Church. »

Stipple, tirage en noir et en bistre. Sans doute d'après une miniature de *Violet.*

1er état : ne portant que les signatures du peintre et du graveur et la date « Published..., 1792. » (British Museum.)

2e état : décrit.

Tuer, n° 1772.

Hauteur du médaillon : 0^m108. Largeur : 0^m085.

(Bibl. nat. Est. Supp^ts non rel., *Bartolozzi*, et collection de Portraits, v° *Casentini.*)

1793.

150. *Astronomy*, gravure de *F. Bartolozzi.*

Femme de trois quarts à gauche, dans un médail-

lon ovale. Elle interroge le ciel, une lunette à la main droite.

Sous l'ovale, à gauche : « *P. Violet*, pinx^t^. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculpt^t^. » Au-dessous : « *Astronomy*. |

« I pause at ev'ry planet on my road |
« And ask for Him, who gives their Orbs to roll. |

« Vide Youngs night thoughts 9th Night. |

« London Pub^d^ Jany 1 1793 by C. Guisan and sold by I. F. Tomkins n° 49 New Bond Street. »

Stipple.

Tuer, n° 12.

Hauteur du médaillon : 0^m^069. Largeur : 0^m^055.

(British Museum, Prints, Rec. Anderdon, vol. 5, joint au n° 18.)

151. Portrait de *Louis XVI*, gravé par *F. Bartolozzi*.

En buste de trois quarts à gauche, redingote à collet, veste rayée, cravate blanche. Dans un médaillon ovale, sous lequel on lit, à gauche : « *P. Violet*, pinx^t^. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculp^t^. » Au-dessous, sur deux colonnes, à droite : « The infortunate Louis 16th | In the Dress he whore while | Confined in the Temple. » A gauche : « L'infortuné Louis 16. | Dans le costume qu'il portait | Durant sa détention au Temple. »

Suivent les deux vers de Lucain :

... crinemque rotantes |
Sanguineum populis ulularunt tristia Galli. |
[Lucan., I, v. 567.]

« London, Pub. Febr^y^ 12 1793 by C. Guisan and sold by J. F. Tomkins, n° 49, New Bond Street. »

D'après une miniature de *Violet*. Sans doute exécutée entre le 21 janvier 1793 et le 12 février sur le type d'une des miniatures du Roi par lui faites avant l'émigration (ci-dessus nos 2 et 133).

Gravure faisant pendant à la gravure par *Bartolozzi* du portrait de la Reine par *Violet* (ci-dessus notre n° 145).

Tuer, n° 1837.

Hauteur de l'ovale : 0m085. Largeur : 0m070.

(Bibl. nat. Est. Portraits et Coll. de Vinck.)

1794.

152. *La France pleurant le trépas de Louis XVI*, allégorie gravée par *C. Guisan*.

La France sous les traits d'une femme en voiles de deuil est assise auprès d'une urne funèbre qu'elle enveloppe de ses bras et sur la face antérieure de laquelle on voit un médaillon à l'effigie de Louis XVI, de profil à droite. Au premier plan gisent à terre une pique, un sabre et une couronne fleurdelisée. Ovale sous lequel on lit, à gauche : « *P. Violet*, Delint. » A droite : « *C. Guisan*, sculpt, pupil to *F. Bartolozzi* R. A., dirext. » Au-dessous, huit vers en deux colonnes.

A gauche :

See o'erher martyr'd Monarch Gallia mourn
And veil with pious care his sacred Urn
While at her feet in wild disorder lie
The blood staind emblems of mock Liberty.

A droite :

Taught hence let Britain guard true freedom's cause
Propt by the Throne and circumscrib'd by Laws;
And heedless of a frantic Rabbles cries,
Cherish her only Friends, the good and wise.

« London, Publish'd June the 12 1794 by C. Guisan, nº 74, Wells Street Oxford Street | and sold by A. Molteno Printseller, nº 76, Stᵗ James's Street. »

Stipple bistre.

Hauteur de l'ovale : 0ᵐ159. Largeur : 0ᵐ135.

(Bibl. nat. Est. Suppᵗˢ non rel., *Guisan.*)

1797.

153. *Admiration.*

Médaillon ovale encadré de roses et de rubans, sous lequel on lit, à gauche : « *P. Violet.*, pinxᵗ. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculpᵗ. » Au-dessous : « *Admiration.* | London Pubᵈ Janʸ 1797 by Anthʸ Molteno, Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, nº 76, Stᵗ James's Street. »

Tuer, nº 2.

Hauteur du médaillon : 0ᵐ098. — Largeur : 0ᵐ086.

154. *Fuite en Égypte.*

Sous le trᵗ. c., à gauche : « *Carlo Maratta*, pinxᵗ. » Au milieu : « *P. Violet,* delᵗ. » A droite : « *F. Bartolozzi*, engraver to His Majesty sculpᵗ. » Au-dessous : « *Flight in to Egypt.* | London Published as the Act directs June 15ᵗʰ 1797 by Anthʸ Molteno Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, nº 76, Stᵗ James's Street. »

Stipple.

1ᵉʳ état : avant toute lettre.

2ᵉ état : avant les mots *Flight in to Egypt.* (British Museum. Prints.)

3ᵉ état : décrit. (Bibl. nat. Est. Œuvre de *Maratta.*)

Hauteur : 0ᵐ430. — Largeur : 0ᵐ345.

155. Portrait de *Francis Bartolozzi*, gravé par *Jacques Bouilliard*.

En buste de profil à gauche, dans un ovale, reposant sur un socle où sont représentés en bas-relief, de gauche à droite, le Temps fuyant devant un génie ailé qui lui présente un écu aux initiales de l'artiste, *F. B.*, entrelacées, un groupe de trois femmes et d'un génie. A droite, la Peinture, représentée par une femme bâillonnée appuyée à deux volumes aux dos desquels on lit : *Bar. Opu.* [*Bartolozzi Opus.*]. Un Amour, juché sur les volumes, grave sur une pyramide le nom de l'artiste, *F. Ba...*

Sous le tr. carré, à gauche : « *P. Violet*, pinx^{t}. » A droite : « *J. Bouilliard*, sculp^{t}. » Au-dessous : « *Franciscus Bartolozzi* | Florentiae natus 25^{a} die 7^{bris} 1728 | Publish'd 1st Jully 1797, by *J. Bouilliard*. London. | A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Thomas-d'Enfer, division des Thermes, n°s 23 et 720. »

Eau-forte.

Hauteur totale : 0^{m}320. Largeur : 0^{m}220.

Hauteur de l'ovale : 0^{m}205. Largeur : 0^{m}172.

1er état : avant le titre, ne portant, outre les signatures des peintre et graveur, que la mention : « Publish'd... London. »

(Bibl. nat. Est. Supp^{ts} non rel. *Violet*.)

2e état : décrit.

(Ibid. Portraits, v^{o} *Bartolozzi*.)

D'après la miniature indiquée sous notre n° 70.

1803.

156. Portrait de *John Aldini*, gravé par *Schiavonetti*.

Sous le tr., à gauche : « *P. Violet.* » A droite : « Engraved by *Schiavonetti.* » Au-dessous : « *John Aldini* | Professor of the University of Bologna | and the eminent illustrator of the Discovery of Galvani | London, Published April 15 1803 by Messrs Schiavonetti, nº 12, Michel Place, Brompton. »

(British Museum. Prints.)

1805.

157. Portrait de *Robert Bloomfield*, gravé par *J. Young*.

Sous le tr. carré : « Robert Bloomfield | Author of the Farmer's Boy, etc... | (à gauche) : Painted by *P. Violet* (à droite) : Engraved by *Jnº Young*, Engraver to H. R. H. the Prince of Wales. »

Suivent huit vers (4 et 4), en deux colonnes :

Where noble Grafton spreads his rich domains;
Round Euston's water'd vale and sloping plains
There his first thoughts to Nature's charms indind
That stamps devotion on th' inquiring mind.

And as revolving seasons chang'd the scene
From heat to cold, tempestuous to serene
Though every change still varied his employ
Yet each new duty brought it's share of joy. |

Farmer's Boy.

« London Jany 1st 1805, Published by R. Bloomfield, near the Shepherd and Shepherdess, City Road and for him by the Engraver nº 65 Upper Charlotte Street, Fitzroy Square and Vernor and Hood in the Poultry. »

D'après la miniature dont l'esquisse fut exposée l'année suivante à la Royal Academy (ci-dessus notre n° 104).

Manière noire.

Hauteur : $0^{m}316$. Largeur : $0^{m}280$.

(British Museum. Prints.)

1806.

158. Portrait de *Gaetano Bartolozzi*, gravé par *P. W. Tomkins*.

En buste de face dans un médaillon ovale.

Sous l'ovale, à gauche : « Painted by *Violet*. » A droite : « Engraved by *P. W. Tomkins* engr. to Her Majesty. » Au-dessous : « Published June 7 1806 by Lenoir, n° 3, Barton Street, Westminster. »

Stipple.

D'après la miniature mentionnée sous notre n° 103.

Hauteur du médaillon : $0^{m}100$. Largeur : $0^{m}085$.

(British Museum. Rec. Anderdon, 1804, n° 692.)

Sans date.

159. Portrait d'*Hester Lynch Piozzi*, gravé par *Mariano Bovi*.

A mi-corps. Femme âgée, de trois quarts à droite, assise dans un fauteuil et coiffée d'un bonnet. Dans un médaillon ovale.

Sur l'ovale, à gauche : « *P. Violet*, pinx^{t}. » A droite : « *M. Bovi*, sculp. » Au-dessous : « *Hester Lynch Piozzi*. »

Stipple.

Hauteur du médaillon : $0^{m}119$. Largeur : $0^{m}100$.

Mariano Bovi, graveur, élève de *Bartolozzi*, habi-

tait 207, Piccadilly. *Hester-Lynch Piozzi*, née *Thrale*, fut peinte dans sa jeunesse par *Reynolds*.

(British Museum. Prints, *Violet*.)

160. Portrait de *Hugh Smithson*, premier duc de Northumberland (1712-1786), gravé par *L.-L. Van den Berghe*.

Buste tronqué de profil à droite dans un ovale, sous lequel on lit, à gauche : « Drawn by *P. Violet*. » A droite : « Engraved by *L.-L. Van den Berghe*. »

Hauteur du médaillon : $0^{m}126$. Largeur : $0^{m}094$.

(British Museum. Prints.)

161. Portrait de *Francesco Vieira*, par *F. Bartolozzi*.

En buste de trois quarts à droite dans un ovale.

Avant la lettre.

Stipple bistre.

C'est le seul état que nous en connaissions.

Tuer, n° 1909.

Hauteur de l'ovale, $0^{m}110$. Largeur : $0^{m}084$.

(Bibl. nat. Est. Portraits, v° *Vieira*.)

F. Vieira, peintre et graveur portugais, élève et ami de *Bartolozzi*, né à Oporto, mort à Londres en 1805. Son père, Manoël Vieira, marchand portugais, mort en 1783, fut enterré à cette époque au cimetière du Vieux-Saint-Pancrace, où repose *Violet*.

162. [Elements of drawings by *Francis Vieira*], gravés par *F. Bartolozzi* sur les dessins de *Violet*.

Indiq. Tuer, n° 1086.

IV.

Miniatures, dessins et estampes intéressant Pierre-Noël Violet et sa famille.

1787.

163. Portrait de *Pierre Violet*, peint par *Jacques Bouilliard*.

En buste de trois quarts à droite, cheveux relevés et poudrés, rouleaux sur les tempes, habit bleu gris, jabot de dentelle. Miniature ovale, au dos de laquelle on lit : « *Pierre Violet*, peintre du Roi, peint par *J. Bouilliard* en 1787. » (Appartient à Mme Iven.)

Exposé en 1906 à l'Exposition du XVIIIe siècle de la Bibliothèque nationale sous le no 65.

Jacques Bouilliard, peintre et surtout graveur au burin et à l'eau-forte, né à Versailles en 1744, mort à Paris en 1806, exposait à Paris au Salon de 1791. Il grava, d'après *Violet*, le portrait de *Bartolozzi* (ci-dessus notre no 155). Nous connaissons de lui deux gravures d'après *Lagrenée*, *Premier âge de l'Amour* et *Punition de l'Amour*, parues en 1783, un portrait de *Pie VII*, dédié au cardinal du Bellay, archevêque de Paris, un portrait de *Napoléon Ier*, dédié à l'Impératrice. Il était membre de l'Académie.

1791.

164. Portrait de *Pierre Violet*, gravé par *Francis Bartolozzi*.

En buste de profil à gauche, dans un ovale sous lequel on lit : « *F. Bartolozzi*, R. A., fecit 1791. »

Au-dessous : « *P. Violet* | Miniature Painter. | London Published as the Act directs Novr 12 1791. »

Stipple, tirage en noir et en bistre.

1er état : avant les mots « *P. Violet* | Miniature Painter. »

(British Museum. Rec. Anderdon, vol. IV, 1791.)

2e état : décrit (relié en tête du *Supplément au traité de l'art de peindre en miniature*, par M. *Violet* (exemplaire conservé au South Kensington Museum, Art Library, épreuve rognée au-dessus de la mention « Published, etc... »).

Dessiné et gravé par *Bartolozzi*.

Indiq. Evans, 10771.

Hauteur de l'ovale : 0^m079. Largeur : 0^m066.

1794.

165. *Carte-adresse de Violet*, dessinée et gravée par *F. Bartolozzi*.

Les deux filles de *Violet*, Maria et Cecilia, en Amours, la première de profil à droite, dessinant l'autre, de trois quarts à gauche, les bras croisés; assises toutes deux sur des nuages.

Sous le tr. carré : « *P. Violet.* Painter. | *F. Bartolozzi*, fec. *1794*. »

Stipple, tirage noir et sanguine.

1er état : décrit.

(British Museum. Rec. Anderdon, vol. IV, 1792, joint au n° 53.)

2e état : sans les mots : « *P. Violet.* Miniature painter. » Sous le tr. carré : « *F. Bartolozzi*, fecit, *1799*. »

Hauteur : 0^m070. Largeur : 0^m100.

Indiq. Tuer, n° 2185 : « Card of Mr *Violet*, the painter : Cupid designing. »

Bartolozzi grava de même, en 1794, les cartes-adresses de Reynolds, de Mrs Parker, de Mariano Bovi, de W. Humphrey, de T. Sandby, etc.

1796.

166. Portrait de *Pierre Violet*, dessin à la mine de plomb par *Francis Bartolozzi*.

A mi-corps, assis de profil à gauche, le visage de trois quarts à gauche, appuyé de la main droite qui tient un porte-fusain sur un portefeuille à dessin. Signé à gauche : « *Bartoloz.* | 1796. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur de l'ovale : 0m175. Largeur : 0m133.

1799.

167. Portrait de *Cecilia Violet*, fille de *Pierre Violet*, âgée de deux ans, par *Francis Bartolozzi*.

En buste de face, en chemise, accoudée à une table les bras croisés.

Sanguine signée : « *F. Bartolozzi.* — London, 1799. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m223. Largeur : 0m165.

V.

Liste alphabétique des portraits connus mentionnés dans le précédent catalogue.

Aldini (*John*), professor, 156.
Bacon (*R.-M.*), 136.
Bartolozzi (*Francis*), 53, 70, 155.
Bartolozzi (*Gaetano*), fils de *Francis Bartolozzi*, 103, 158.
Bécret (*Marguerite*), Voy. *Violet*.

Beffroy de Reigny (*Louis-Abel*), dit le *Cousin Jacques*, 10, 11, 141, 142, 143.
Bloomfield (*Robert*), 104, 157.
Bloomfield (Mrs *G.*), mère de *Robert Bloomfield*, 140.
Bouilliard (*Jacques*), 16.
Boulanger (Mlle), 20.
Brook Pulham (*James*), gendre de *Pierre Violet*, 132.
Brook Pulham (Mrs), née *Maria Violet*, fille de *Pierre Violet*, 68, 91, 93, 108, 121 *bis*, 122, 165.
Burkingshaw (Mrs), 89.
Calkin (*J.*), 113.
Casentini (la Signora), actrice, 149.
Chabannes (la marquise de), 18.
Charton (*Louis*), membre de la Commune de Paris en 1789, 137.
Cipriani (*Lorenzo*), acteur, 148.
Claridge (*J.*), esq., 96, 113.
Ferrière (*Louis*), gendre de *Pierre Violet*, 130.
Ferrière (Mme *L.*), née *Cecilia Violet*, fille de *Pierre Violet*, 91, 98, 108, 121 *ter*, 129, 165, 167.
Gaillard (Mr), 100, 106.
Gaillard (Mrs), 99.
Gautherot (*Louisa*), violoniste, 146.
Georges IV, roi d'Angleterre, 25, 147.
Jennings (*Henry Constantine*), Antiquary, 102.
Le Vacher de Charnois (*Julien-Charles*), 144.
Lenoir (l'éditeur), 107.
Louis XVI, 2, 133, 151, 152.
Lynch Piozzi (Mrs *Hester*), 159.
Marie-Antoinette, 15, 145.
Morris (Miss *L.*), 88.
Mussé (le chevalier *de*), 9.
Northumberland (*Hugh Smithson*, Ist duke of), 160.
Smith (*Sally*), nourrice de Cecilia Violet, 77.
Smith (Mrs), 101.
Stavely (Miss), 61.
Surman (Captain), 97.
Thrale (*Hester*). Voy. *Lynch*.
Tourzel (la marquise de), 134.
Vieira (*Francesco*), peintre, 161.
Violet (*Cecilia*). Voy. *Ferrière* (Mme *L.*).
Violet (*Marguerite*), née *Bécret*, femme de *Pierre Violet*, 1, 6, 43, 108, 109, 115.
Violet (*Maria*). Voy. *Brook Pulham* (Mrs).
Violet (*Pierre-Noël*), par lui-même, 5, 14, 60, 76, 92, 108, 116; par *F. Bartolozzi*, 164, 166; par *J. Bouilliard*, 163.
Violet (Mme), mère de *Pierre Violet*, 6.
Wilshin (Mr), 95.

VI.

Liste alphabétique des peintres et graveurs mentionnés dans le précédent catalogue.

Alix (*P.-M.*), 144.
Bartolozzi (*Francis*), 15, 25, 111, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 161, 162, 164, 165, 166, 167.
Bouilliard (*Jacques*), 70, 155, 163.
Bovi (*Mariano*), 159.
Bureau (*N.*), 10, 143.
Guisan (*C.*), 148, 152.
Jonxis (*Pieter-Hendrik*), 11, 141.
Maratta (*Carlo*), 154.
Schiavonetti (*L.*), 156.
Tomkins (*P. W.*), 103, 158.
Van den Berghe (*L.-L.*), 160.
Watteau (*Louis-Joseph*), dit *Watteau de Lille*, 2.
Young (*J.*), 104, 157.

COMMANDES DE NAPOLÉON

A J.-B. ISABEY EN 1806

Six miniatures montées sur boîtes d'or par le célèbre joaillier Nitot, fournisseur de la Couronne, furent commandées par Napoléon Ier en 1806 à l'occasion du mariage de sa nièce adoptive Stéphanie de Beauharnais avec le prince héréditaire de Bade. Le paiement en ayant été différé jusqu'en 1808, *Jean-Baptiste Isabey*, l'auteur des portraits, s'adressa au sieur Nitot pour en recouvrer sa part, croyant que le joaillier avait reçu le montant total du prix. D'où l'échange de lettres et notes que nous publions ici auquel s'ajoute un rapport à l'Empereur sur le même sujet signé par Estève, trésorier général de la Couronne. Ces quatre documents, comme ceux qui vont suivre, au nombre de cinq, lesquels concernent la commande à *Isabey* du dessin représentant « la visite du premier Consul à la manufacture des frères Sevennes à Rouen », ont été puisés aux Archives nationales dans les cartons O² 838 et 842. Le beau dessin d'*Isabey* qui vient d'être cité appartient au Musée de Versailles; la réplique qu'en possède le Musée de Rouen présente des tonalités affaiblies par l'action de la lumière trop vive qui a dû le frapper durant des années sans qu'on ait pris les précautions voulues pour l'en protéger.

Paul Marmottan.

Note de portraits faits par le s. Isabey *à l'époque du mariage de S. A. I. Madame la princesse Stéphanie-Napoléon de Bade.*

Savoir :

En mars 1806 : un portrait de Sa Majesté l'Impé-

	ratrice et Reine pour le vice-roi d'Italie	600 fr.
En mars 1806 :	un de Sa Majesté l'Empereur pour la princesse Augusta	600
En avril 1806 :	un portrait de la princesse Stéphanie pour la tabatière du prince de Bade . . .	600
—	Un portrait du prince de Bade pour la Margrave . . .	600
	Un portrait de la princesse de Bade pour la Margrave .	600
	Total	3,000 fr.

N'ayant point porté ces portraits sur les notes des bijoux où ils ont été employés et ces mémoires étant soldés, il nous est impossible de revenir sur cet objet et de payer à M. *Isabey* la somme qu'il réclame et que nous n'avons point reçue.

A Paris, le 5 janvier 1808.

NITOT et fils.

Note de portraits faits à l'occasion du mariage de S. A. I. Madame la princesse Stéphanie de Bade par Isabey, *peintre, en mars et avril 1806.*

Savoir :

Pour le prince Eugène : un portrait de Sa Majesté l'impératrice et Reine	600 fr.
Pour la princesse Augusta : un de Sa Majesté l'Empereur	600
Un de Sa Majesté l'Impératrice . . .	600
A reporter	1,800 fr.

Report	1,800 fr.
Pour la tabatière du prince de Bade : un de la princesse Stéphanie	600
Pour la Margrave : un du prince de Bade.	600
Un de la princesse.	600
Total	3,600 fr.

Nous avons reçu et monté les portraits cy-dessus mais ne pouvons les payer, ne les ayant pas porté sur nos comptes.

Paris, ce cinq mars 1808.

M.-E. Nitot et fils.

Trésorerie générale
de l'Empire.

Maison de l'Empereur.

Rapport à S. M. l'Empereur et Roi.

Sire,

Le sr *Isabey* réclame le payement de six portraits qu'il a faits à l'époque du mariage de S. A. I. Madame la princesse Stéphanie-Napoléon de Bade s'élevant à trois mille six cents francs, cy . . . . . 3,600 fr.

Les srs Nitot et fils, qui ont fourni les bijoux où ils ont été employés, ont déclaré qu'ils n'en avaient pas porté le prix dans leur mémoire et qu'ils n'avaient rien reçu sur cet objet[1].

A reporter . . . . . 3,600 fr.

1. Cet objet a été payé depuis par la reine de Hollande.

Report . . . . . 3,600 fr.

Il demande aussi à être payé de deux mille cinq cents francs, cy . . . . . 2,500 montant d'un portrait en pied de S. A. I. le prince Napoléon-Louis, fait à Fontainebleau en octobre 1807, par ordre de S. M. la reine de Hollande qui lui a dit que c'était au Trésor de la Couronne qu'il devait s'adresser.

Total : six mille cent francs, cy . . . 6,100 fr.

On demande à Sa Majesté si on peut effectuer le payement de cette somme au sr *Isabey*.

ESTÈVE.

Paris, le 24 mars 1808.

Ce 3 mai 1808.

Monsieur *Isabey*, peintre,

Monsieur,

Vous nous feriez assigner encore une fois que nous ne pourrions vous répondre que ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, savoir que nous avons monté tous les portraits portés sur votre note de mars et avril 1806; que les bijoux sur lesquels ils étaient ont été fournis par nous pour Sa Majesté l'Empereur; mais que n'ayant pas été prévenus que nous devions les comprendre dans nos mémoires, nous n'en avons pas touché le montant et ne pouvons par conséquent pas vous payer. Quant à la manière dont nous étaient commandés ces objets à cette époque, nous vous dirons, et vous le savez comme nous, que jamais

nous n'avons reçu d'ordres par écrit. Quelquefois Sa Majesté l'Impératrice, de la part de l'Empereur, faisait l'honneur à notre sieur Renaud Nitot de lui dire : « Vous ferez un bijou de tel prix, M. *Isabey* vous remettra le portrait; ou vous demanderez tel ou tel portrait à M. *Isabey*. » Et, pour assurer que ces bijoux et ces portraits ont été réellement livrés, nous pouvons, quand vous l'exigerez, vous montrer nos livres portant les mêmes portraits que vous énoncez, et on verra par notre déclaration que ces portraits ont été livrés, mais n'ont pas été compris dans les payements qu'on nous a faits.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles serviteurs.

M.-E. Nitot et fils.

A Mgr l'Intendant général
de la Maison de Sa Majesté l'Empereur.

Paris, le 12 novembre 1806.

Monseigneur,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 25 août par laquelle vous m'annoncez que Sa Majesté ne veut pas donner plus de 6,000 fr. de mon dessin représentant la *Visite des frères Sevenes à Rouen*.

Honoré et comblé des bontés de Sa Majesté, je recevrai cette somme comme un nouveau bienfait. Un engagement que j'ai contracté m'oblige à vous distraire un moment, Monseigneur, pour vous sup-

plier de vouloir bien me faire ordonnancer cette somme.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

ISABEY,
Rue des Trois-Frères, n° 7.

Dessin de M. *Isabey*
représentant la visite de
Sa Majesté
à une Manufacture de Rouen.

An 1806. — MAISON DE L'EMPEREUR.

État de proposition et demande de payement de la somme de six mille francs au profit du soussigné, dessinateur du cabinet et des cérémonies, pour le prix de son dessin représentant Sa Majesté l'Empereur visitant la Manufacture de Sevennes, à Rouen, acquis par Sa Majesté, ci . . . . . 6,000 fr.

Certifié le présent état montant à la somme de six mille francs.

A Paris, le 21 novembre 1806.

ISABEY.

Vu et vérifié : CHANAL.

Rapport à Sa Majesté.

Sire,

Votre Majesté m'a ordonné de terminer l'affaire du dessin de M. *Isabey*, dans lequel elle est représentée

visitant la Manufacture des frères Sevennes à Rouen, et elle m'a fait connaître son intention de ne pas donner plus de 6,000 fr. de ce dessin, mais de permettre qu'il fût gravé.

J'ai fait part de cette décision à M. *Isabey*. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté sa réponse, dans laquelle il m'annonce qu'il accepte cette somme et qu'il la recevra comme un bienfait.

Le budget de cette année n'ayant fait aucun fonds pour cette dépense extraordinaire, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de mettre à ma disposition la somme de 6,000 fr. pour le paiement de ce dessin.

DARU.

En marge est écrit : Approuvé.

Osterode, le 22 mars 1807.

NAPOLÉON.

Vu, ordonné et approuvé sur le fonds de 6,000 fr. que la décision de Sa Majesté, en date du 22 de ce mois, met à notre disposition pour le payement du dessin de M. *Isabey*, représentant l'Empereur visitant la Manufacture des frères Sevennes, à Rouen, le présent état s'élevant à la somme de six mille fr.

A Thorn, le 24 mars 1807.

L'Intendant général de la maison de l'Empereur,
DARU.

Vu la décision de Sa Majesté, en date du 22 de ce mois, qui met à notre disposition un fonds de 6,000 fr. pour le paiement du dessin de M. *Isabey*, représentant l'Empereur visitant la Manufacture des frères Sevennes à Rouen;

Vu le présent état arrêté par nous à la somme de

six mille francs qui est due à M. *Isabey* pour le dessin ci-dessus mentionné;

Le trésorier général de la Couronne fera payer à M. *Isabey* ladite somme de six mille fr. conformément au présent état.

A Thorn, le 24 mars 1807.

L'Intendant général de la maison de l'Empereur,
DARU.

Vu et autorisé par M. Lemaître, préposé du Trésor général de la couronne à Paris.

Reçu six mille francs à Paris, ce 11 avril 1807.

ISABEY.

Le trésorier général de la Couronne,
ESTÈVE.

Berlin, le 1er avril 1807.

QUELQUES

LETTRES INTIMES D'ARTISTES

(XVIIIe-XIXe SIÈCLE).

I.

Lettre de l'architecte Ch. Dewailly.

Cette lettre est de l'architecte Charles Dewailly (ou de Wailly), né en 1730, mort en 1798. Il venait d'être chargé, avec Joseph-Marie Peyre, de la construction de l'Odéon, et c'est probablement de ces travaux qu'il est ici question. Le destinataire de la lettre, frère de l'architecte, était entrepreneur et occupé alors à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, comme le montre l'adresse : « A Monsieur De Wailly, entrepreneur des économats à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, au Mont-Saint-Michel. » Nous respectons l'orthographe fantaisiste de Dewailly. Et l'un de ses frères était Noël, le grammairien! — H. Lemonnier.

8 may 1779.

J'ai reçu, mon cher ami, de tes nouveles avec grand plaisir, tu ne me marque point quand tu doit revenir et ta présence seroit bien nécessaire icy; nos traveaux sont enfin commencé et il n'y a plus à crindre quil soit interompu, par les arrangements que l'on a pris. Le bloc de la maçonnerie est passée à 850,000 liv. avec Mr Lecluse qui a pris pour associé notre beau-frère Loyer; il abandonne le toisé pour ce faire recevoir entreprenneur, et ce n'est pas mal commancé pour son

début; ils nont eu la préférence qu'à cause qu'il ont fait 34,000 liv. au-dessous du marché des Brunets qui même ne vouloit pas faire de bloc; jaurois bien désiré te pouvoir procuré cette entreprise, tu sçait que j'ai fait ce qui a dépendu de moy et les circonstances ont servi Loyer tout naturellement; je t'en ferés le détail quant tu sera de retour et si tu fait bien tu reviendera le plus tôt que tu poura pour te montrer sur les traveaux et enfin ne pas perdre ta place dont je ne répond pas si tu es encore longtems absent. J'ai toujour instalé Bersy, mais l'on sçait qu'il n'est quen attendant ton retour et il seroit absolument nécessaire de te montrer dans le commancement de nos traveaux. Il n'y a pas moyen despérer de logement comme tu le désire. Si je n'avois pas saisi celui où je suis, je n'en pouroit pas obtenir actuelement puisque l'on vient de refuser à Mr Peyre[1] celui que les Brunets devoit occuper et le mien ne m'est concervé qu'à cause que les bureaux y sont établie. Mr De Vely est prévenu que tu doit être de retour vers laffin de ce mois; ainsi, fait ensort de ne pas différer plus longtens, je t'en prie. N'oublie point de me faire réponse pour que je puisse donner à Peyre et à Vely une parole certainne et quant tu sera icy tu pouras vaquer à tes affaires en même tems.

Tu sçait sen doute que Mme Dewailly est bien malade et que l'on n'en espère rien. J'ai aussi chez moi Mr Lequien qui est aussi malade depuis deux (*mot passé*) entreperis d'un (*mot passé*) partout le corps; ainsi tu dois bien juger nos embaras. Adieu,

1. C'est Joseph-Marie Peyre (1730-1823), le frère aîné d'Antoine-François et le père d'Antoine-Marie, tous deux aussi architectes.

mon cher, porte-toy bien et conte sur les sentiments de ton frere et amy.

DEWAILLY.

Ce 8 may 1779.

II.

LETTRE DU PEINTRE VINCENT.

Cette note du peintre *Vincent* se rapporte aux longues discussions relatives à la suppression ou à la réforme de l'Académie royale de peinture et sculpture. Elle ne porte ni date ni nom de destinataire. Mais elle doit viser l'*Adresse et projet de statuts et règlements pour l'Académie de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentés à l'Assemblée nationale par la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture réunis en assemblée délibérante.* 1790, in-8°. Les exemplaires portent les signatures de *Pajou*, président; *Le Barbier*, secrétaire; *Vincent*, secrétaire-adjoint. *Le Barbier* est probablement le « bon amy » à qui écrit *Vincent*. — H. L.

Je t'envoye, mon bon amy, et l'excellent travail que tu nous as lu hier à l'assemblée délibérante de l'Académie, et le projet d'adresse à l'Assemblée Nationale. Je l'ai relu avec le plus grand plaisir, et j'ai pensé qu'il seroit bien que tu formasses de ces deux pièces une adresse à l'Assemblée Nationale, un peu plus étendue. Il y a dans ce travail des choses excellentes, qui, ajoutées à l'adresse, développeroient merveilleusement les motifs de la demande. Telle est la phrase que j'ai marqué :+: jusqu'à l'alinéa. — Je crois qu'il faudroit aussi faire la demande précise que des commissaires soient nommés dans l'Académie et parmi les peintres et sculpteurs; enfin, mon bon ami, j'aban-

donné à ta sagesse et à tes lumières ton propre travail, espérant tout de ton amour pour le bien public. Le travail fait, tu le communiqueras à l'assemblée prochaine et je ne doute pas que tu n'obtiennes les mêmes applaudissemens que nous t'avons donnés avec tant de plaisir.

Je t'embrasse, mon bon ami, et je suis tout à toy, ton bon et fidèle ami.

VINCENT.

III.

LETTRE DE CHERUBINI.

Cette lettre, écrite à Eustache Bérat, offre à coup sûr plus d'intérêt par le nom de son auteur que par celui du destinataire. Pourtant, Eustache-Hyacinthe Bérat eut son moment de petite notoriété. Frère aîné de Frédéric Bérat, dont la romance, *J'irai revoir ma Normandie*, a été fredonnée par tous les hommes de deux générations au moins, et dont la *Lisette de Béranger*, que chanta Déjazet, fut quelquefois attribuée à Béranger lui-même, Hyacinthe passa la plus grande partie de sa vie à Rouen et mourut très âgé à Granville.

Il était de ces gens qui ont d'heureuses dispositions, des dons naturels et toutes sortes de talents qu'on appelle de société, pour montrer sans doute qu'ils s'évanouissent au grand jour du public. Il tournait des vers, il dessinait facilement, il chantait, il jouait joliment de la guitare, et surtout il « ventriloquait » et avait dans la charge une grosse verve assez plaisante. Il faut songer que quelques-unes de ses chansons : *J'ai perdu man coutiau, J'ai r'trouviai man coutiau*, amusèrent Auber, Paër et, on le voit, le sévère Cherubini lui-même. Il est vrai qu'il les composa vers 1823, alors que Béranger et Désaugiers représentaient encore la poésie française, à côté de Lamartine, de Vigny et de Hugo, à leurs débuts. Mais Cherubini a raison de dire qu'il fallait *entendre* Bérat. Ce Normand avait quelque

chose du Gascon ou de l'improvisateur napolitain. Dans le monde, il était inépuisable et infatigable : guitare, ventriloquie, imitations, anecdotes, chansons et romances, ses auditeurs finissaient quelquefois par s'en lasser, lui jamais. Il figura dans les portraits-charges de Dautan jeune, ce qui, à une certaine époque, qualifiait un artiste. Les Rouennais l'ont placé auprès de son frère dans un petit monument commémoratif élevé récemment au square Jeanne-d'Arc.

La lettre que nous reproduisons, et où les témoignages répétés d'affection de la part de Cherubini ont bien quelque valeur, est ainsi une contribution à une toute petite page de l'histoire anecdotique de l'art sous la Restauration. — H. L.

Paris, ce 29 décembre 1823.

Mon aimable et cher ami,

Je suis bien coupable envers vous par mon long silence, mais vous me pardonnerez, car vous êtes beaucoup meilleur envers moi que je ne suis ponctuel pour vous.

Oui, cher Troubadour, j'ai non seulement reçu votre *Coutiau r'trouvé,* mais je l'ai goûté infiniment; je suis persuadé qu'il doit être encore plus piquant qu'il ne l'est naturellement en vous l'entendant déclamer et chanter. J'ai voulu plusieurs fois vous écrire à ce sujet, mais à cause de mes renaissantes occupations, il est survenu toujours quelque chose qui m'en a empêché. Enfin j'ai trouvé un moment pour l'amitié et j'en profitte, comme vous voyez, et c'est avec un vrai plaisir. Toute ma famille, qui se rappelle à votre souvenir, désire vous voir et vous entendre; mais vous nous tenez rigueur. Il ne nous suffit pas de vos charmants ouvrages, nous voudrions aussi jouir de la présence de l'auteur. Quant aux miens, ils sont

dans un état d'apathie qui leur convient, et je ne conçois pas qu'on ait mis dans la *Gazzette* de France, selon que vous me le dites, que j'ai fait de la musique pour la circonstance des fêtes données au duc d'Angoulême[1], car c'est un mensonge, n'ayant rien composé de remarcable ni de commandé[2]. Je n'ai mis en musique, et sans prétention, que des stances d'un de mes amis, qu'il a fait graver, à la vérité, mais qui n'en méritaient pas la peine. J'ignore si c'est de celà que la *Gazzette* a parlé; je vous répète que celà ne valait pas l'insertion.

Nous n'avons pas encore repris nos lundis, par la raison que mon logement ayant été restauré et mis à neuf par le propriétaire, ces travaux avaient suspendu

1. Après l'expédition d'Espagne, le duc d'Angoulême rentra à Paris à la tête d'une partie de l'armée, le 2 décembre 1823. La ville lui offrit, le 15 décembre, des fêtes qui furent très brillantes.

2. Le nom de Cherubini n'est pas prononcé dans le récit des cérémonies officielles. Pourtant, la *Gazette de France* ne « mentait » pas, car elle contenait simplement ceci dans le n° du 8 décembre : « Parmi les productions que l'esprit national enfante chaque jour pour célébrer la gloire de l'armée d'Espagne et le retour de son illustre chef, on remarque des stances très poétiques de la composition de M. Catalan, et qui sont encore embellies par la musique du célèbre Cherubini...

« Français, salut à l'ange tutélaire
Qui du héros suivit les pas vainqueurs,
Et parcourant sa paisible carrière,
Par sa vertu subjugua tous les cœurs...
Peuple, guerriers, célébrons la vaillance,
De ce héros, si cher au cœur français.
Un long repos est acquis pour la France,
Quand un Bourbon lui ramène la paix. »

C'est évidemment de ces stances que parle Cherubini (elles étaient éditées chez Lemoine). Il a grandement raison d'ajouter que « cela ne valoit pas l'insertion »!

ces soirées. Mais comme tout maintenant est dans une situation qui me permet de recevoir, je reprendrai incessamment mes lundis, du moins à la nouvelle année, que je vous souhaite bonne et heureuse, telle que vous la méritez[1].

Adieu, cher et aimable ami, aimez-moi toujours et croyez sans cesse au retour dont vous êtes payé; il est bien sincère et durable, car vous ne sauriez inspirer de sentiments passagers.

Votre très dévoué.

L. CHERUBINI.

IV.

UNE LETTRE DE ROUGET DE LISLE A PROPOS DE SON « OTHELLO ».

Le destinataire de cette lettre est un modeste écrivain, Gindre de Manci (ou de Mancy), originaire, comme Rouget de Lisle, du Jura. Il composa quelques poésies dans le goût classique du temps et finit dans les fonctions d'employé à la direction des Postes de la Seine. Il est l'un des auteurs, le principal auteur sans doute, d'une édition du *Dictionnaire des postes*. Cela nous met loin de la *Marseillaise* et même d'*Othello*. — H. L.

6 février [1829].

Mille remerciemens, mon pays, pour la complai-

1. Cherubini avait alors soixante-trois ans (1760-1842); sauf *Ali-Baba*, joué à l'Opéra en 1833, il ne publia guère à partir de 1813 que des œuvres secondaires. Il était depuis 1821 directeur du Conservatoire de musique (voir, pour complément, Bottée de Toulmon, *Notice* [*par Ch.*] *des manuscrits autographes de la musique composée par feu M. Cherubini*, in-8°, 1843).

sance avec laquelle vous vous prêtez à l'ennuyeuse corvée que vous voulez bien faire en ma faveur; c'en est une bien réelle que six ou sept cent lignes, bien ou mal rimées, à copier. J'ai presque honte de vous l'avoir proposée, et l'excès de votre obligeance y ajoute encore.

Vous allez frémir en voyant la grosseur de mon manuscrit. Ne vous effrayez pas ou, pour mieux dire, que sa grosseur ne vous inspire qu'une moitié de frayeur, puisqu'il se réduit de moitié par le fait des pages intermédiaires que j'ai laissées en blanc comme pierres d'attente pour les observations éventuelles, à commencer par les vôtres. J'espère même que vous ne vous gênerez pas pour donner quelques coups de rabot, à mesure qu'ils se présenteront, et il est impossible qu'il ne s'en présente pas beaucoup. Nous aurons beau faire, j'ai bien peur que l'ouvrage ne sente par trop la paralysie[1].

Fût-il un chef-d'œuvre, et précisément parcequ'il serait un chef-d'œuvre, à moins que ce ne soit d'extravagance et de platitude, je m'attends et dois m'attendre à toutes les entraves imaginables pour qu'il subisse heureusement les épreuves auxquelles il va être soumis. L'influence italienne, qui pour sa part n'a pas moins contribué que l'insignifiante bonne musique del signor Chelard à étouffer le pauvre *Macbeth*, malgré le bon accueil qu'il avoit reçu du public[2],

1. Sur la détresse et aussi la médiocrité des dernières années de Rouget de Lisle, cf. J. Tiersot, *Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie*, 1892.

2. *Macbeth* fut joué à l'Opéra le 29 juin 1827. L'accueil du public n'avait pas été si « bon ». La pièce eut fort peu de succès; Chélard quitta alors la France et s'établit à Munich, où il fit représenter, avec un succès très notable cette fois, le *Macbeth* remanié. Il vécut tantôt à l'étranger, tantôt à Paris, et mourut à Weimar en 1861.

l'influence italienne va se gendarmer contre un ouvrage qui provoque une lutte corps à corps avec le divin *maëstro*[1], et qui, si je ne me suis pas trompé, s'avise d'avoir le sens commun; elle emploiera tous ses efforts pour que ce soit un enfant mort-né; et pour peu que mon nom vienne à la traverse, mon pauvre *Othello* est f...tu; à la garde de Dieu[2]! En attendant, commençons par le mettre dans un état présentable et n'ébruitons rien, ni le nom de l'auteur, ni le titre de l'ouvrage; ils ne seront que trop tôt connus, s'ils ont à l'être.

Je vous prierai d'espacer les vers proportionnellement à leur longueur, et de choisir du papier vélin un peu fort.

Quant à votre condition, soyez tranquille. Le *boursicot du poëte* vous donne toute garantie.

Avez-vous appris à Mme de Manci la fatale nouvelle qui vous pesait tant, et avec tant de raison, sur le cœur? Qu'il me tarde de savoir que vous êtes délivré de ce triste fardeau et que cette communication n'a point empiré son état!

Je vous félicite de l'épreuve qu'à votre insu j'ai fait subir à vos bucoliques[3] et dont elles sortent tout à fait à leur honneur. Després me mande qu'il les lit avec grand plaisir, qu'elles annoncent un talent facile et qu'il est content des notes qui lui paraissent très *littéraires*. Son suffrage est réellement à compter,

1. L'*Othello* de Rossini, représenté à Naples en 1816, avait été joué pour la première fois à Paris au Théâtre-Italien, le 20 novembre 1823.

2. Il paraît que Rouget de Lisle songea en 1830 à proposer à Berlioz d'écrire la musique de son *Othello* (J. Tiersot, *ouvr. cité*, p. 278, 279).

3. De Mancy avait traduit, — comme tant d'autres à cette époque, — les *Bucoliques* de Virgile.

comme celui d'un homme de lettres et d'un latiniste consommé[1]... oui, mais, moi, je me suis défait de mon exemplaire pour ses beaux yeux et un peu pour les vôtres. Renvoyez-m'en un second de grâce, bien entendu que je vous en tiendrai compte en temps et lieu. Nos seigneurs les journaux, grands et petits, grands ou petits, vous ont-ils traduit pardevant leurs tribunaux?

Adieu. Mes hommages à Madame. Dites au petit de Ménal que je suis aussi bête, c'est-à-dire tout aussi enrhumé que lui. Si vous lui communiquez *Othello*, qu'il le lise ou ne le lise pas, qu'il n'en parle ni n'en fasse des gorges chaudes; quant à sa Fanny, qui tourbillonne, papillonne, la voilà lancée dans une sphère qui n'est plus celle des campagnards, et encore bien moins des paralytiques; bon voyage! Quelqu'un de ces jours j'écrirai à Terci.

Vale et ama.

R. DE LISLE.

1. Ce doit être le Després, « conseiller honoraire de l'Université », qui a traduit *Horace*, en collaboration avec Campenon. 2 vol. in-8°, 1821.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

Pages

Trois architectes du XIIIe siècle 221

Jean du Pont, peintre parisien en 1418 223

Les bas-reliefs de Jean Goujon au jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois (1541-1544) et leur destinée au XVIIIe siècle 319

État des meubles d'Anne Dallières, femme de Pierre Dumonstier, peintre et valet de chambre du roi, décédée en septembre 1652 225

Documents sur Pierre Mignard, Paul Mignard et Charles Le Brun (1682) 310

Inventaire des curiositez trouvées en différents endroits de la bibliothèque du Roy (mai 1684) . . 330

Lettres inédites d'artistes du XVIIIe siècle (1724-1808). 1

Correspondance de Jean-Jacques Bachelier avec MM. de Marigny, d'Angiviller, Perronet, Pierre (1724-1781). 28

Acte de mariage de Joseph Vernet et de Virginie-Cécile Parker (22 novembre 1745) 244

Catalogue de l'œuvre peint, dessiné et gravé de Pierre-Noël Violet (1749-1819). 367

Lettres de Germain Boffrand, architecte, à Duchesne et à Marigny (1750-1753). 82

Lettre de Lambert-Sigismond Adam, sculpteur, à M. de Vandière (9 septembre 1752) 2

Correspondance de Jean-Joseph Baléchou, graveur, avec M. de Marigny (1757-1759) 42

Pages

Quelques documents relatifs à François-Nicolas Martinet, dessinateur et graveur du Cabinet du Roy (1760 et suiv.) 280

Lettres de Pierre, premier peintre du Roi, aux directeurs des bâtiments et autres documents inédits sur l'administration des beaux-arts de 1770 à 1789. 107

Correspondance de Jean-Baptiste Attiret, peintre de Dôle, avec MM. de Marigny et d'Angiviller (1771-1775) 4

Correspondance de Clément-Louis-Marie-Anne Belle, peintre, avec d'Angiviller, Pierre, Montucla (1774-1779). 47

Lettres de Charles-Antoine Bridan, sculpteur, à d'Angiviller (1776-1785) 97

Lettres de Berruer, sculpteur (1777-1788) 80

Correspondance de Nicolas-Guy Brenet, peintre, et d'Angiviller (1778-1785) 94

Quelques lettres intimes d'artistes (XVIIIe-XIXe siècle) (1779-1829). 417

Lettre de l'architecte Ch. de Wailly à son frère (1779). 417

Lettre du peintre Vincent (1779) 419

Correspondance de Louis-Simon Boizot, sculpteur, et du comte d'Angiviller (1782-1786). 88

Lettre de Claude Bellisard, architecte, à d'Angiviller (1783) 77

Une liste d'œuvres de J.-A. Houdon rédigée par l'artiste lui-même vers 1784. 193

Notes sur les différents logements et ateliers occupés par J.-A. Houdon 217

Lettre de Marie-Renée-Geneviève Brossard de Beaulieu, peintre-graveur, à d'Angiviller (1786). . . 103

Lettre de Joseph Boze, peintre, à d'Angiviller (1788) 93

Correspondance de Jacques-André-François Aved, peintre, avec Jean-Baptiste Rousseau, le marquis de Marigny, etc. (1738-1765) 7

Une lettre de Louis David (1789) 324

Une lettre inédite de Ménageot, directeur de l'Académie de France à Rome, à d'Angiviller (30 juin 1790). 184

Pages
La statue de la *Philosophie* de Houdon (1795). . . 210
La statue de la *Paix* par Chaudet (1803-1806). . . 357
Lettres de J.-J. de Boissieu, peintre, à ... et à Frauenholz (1804-1808) 85
Commandes de Napoléon à J.-B. Isabey en 1806 . 409
Deux billets inédits de Louis David à Espercieux (1814) 328
Le rachat de la manufacture de porcelaine de Sèvres aux alliés en 1815 246
Lettre de Cherubini, musicien, à Eustache Bérat (1823) 420
Une lettre de Quatremère de Quincy (13 juin 1828). 189
Une lettre de Rouget de Lisle à propos de son Othello à Gendre de Mancy (1829) 423

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BINDING SECT. NOV 18 1968

N
6841
A82
n.pér.
t.1

Archives de l'art français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY